This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

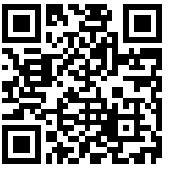

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 481238

Library of the University of Michigan
The Coyl Collection.
Miss Jean L. Coyl
of Detroit
in memory of her brother
Col. William Henry Coyl
1894.

E.F.FABER

Digitized by Google

DC
701
.S42
A5

Digitized by Google

Digitized by Google

NOV 3 1924

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

TOME XLVII

A PARIS
Chez É. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
Quai Malaquais, 5 (VI^e^)
1924

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Digitized by Google

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

TOME XLVII

A PARIS

Chez É. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 5 (VI^e^)

1924

Digitized by Google

Digitized by Google

Coyf.
Terq.
11-1-24

PHILIBERT DE LORME A PARIS

(1546-1559).

En dehors des travaux de premier ordre qui lui furent confiés par Henri II à Anet pour Diane de Poitiers, à Saint-Denis en vue de la sépulture de François Ier, à Fontainebleau, à Saint-Germain-en-Laye, à Villers-Cotterets, etc., Philibert de Lorme eut aussi la direction d'un grand nombre d'ouvrages secondaires entrepris pour l'agrandissement, l'entretien ou la restauration de plusieurs constructions royales ou particulières auxquelles s'intéressait le souverain. Nous avons donc pensé qu'il convenait de faire connaître et de grouper, en ce qui concerne plus spécialement Paris, les nouveaux documents que nos recherches nous ont permis de découvrir.

Originaire de Lyon, fils de Jehan de Lorme, maître maçon-tailleur de pierres, et de Louise Revenu, Philibert de Lorme, de retour de son voyage en Italie, fit ses débuts d'architecte dans sa ville natale, en 1535, notamment à l'hôtel d'Antoine Bullioud, trésorier de l'Épargne et général des Finances pour la Bretagne. Il fut ensuite appelé à Paris en 1537 ou 1538 par le cardinal du Bellay, qui l'avait connu à Rome et escomptait son talent en vue de la construction d'un château près de l'abbaye de Saint-Maur. Dès le mois de mars 1541, on procédait à la clôture du parc, et le château paraît avoir été terminé dans le courant de 1544, époque à laquelle François Ier y fit un séjour de plus d'un mois. Six ans après, Philibert de Lorme travaillait encore pour Saint-Maur; nous le voyons en effet établir, le 15 octobre 1550, un devis[1] pour la construction, au bout du jardin, d'une grande galerie en pierre de taille et voûtée, de 58 mètres de long sur 5 mètres environ de large; à l'une des extrémités de celle-ci devaient être ménagés un petit cabi-

1. Voy. Pièce justificative IV.

Digitized by Google

net et un couloir contenant ensemble 5m50 de long sur 5 de large, pour permettre de se rendre du jardin dans le parc. Le marché est passé moyennant le prix de 1,650 livres t. avec Jehan de la Gente, l'habile maître maçon qui venait de terminer les belles voûtes de la Sainte-Chapelle de Vincennes.

Les premiers travaux de Saint-Maur semblent avoir fait la fortune de Philibert de Lorme; le cardinal du Bellay, admirateur de l'originalité de son style, le présenta à la cour, où il fut bientôt attaché à la personne du dauphin en qualité d'architecte. Ce prince le donna à sa favorite, Diane de Poitiers, pour élever le château d'Anet, dont le gros œuvre se trouvait déjà terminé avant la mort de François Ier, ainsi que nous le verrons dans l'étude que je prépare sur ce célèbre monument. Notre architecte fut en même temps investi, par lettres patentes du 3 février 1545 (n. st.), des fonctions de conducteur général des ouvrages des côtes de Bretagne[1], mais sans doute, bien avant cette époque, il s'était installé à Paris, où l'avaient appelé les premiers travaux de Saint-Maur. Nous avons retrouvé que le 28 mars 1546 (n. st.) Claude de Burbenon, contrôleur des deniers communs de Montreuil-sur-Mer, lui sous-louait pour trois années, moyennant 57 livres 10 sols t., une maison rue des Juifs, à l'image Saint-Nicolas, et il est indiqué dans ce bail comme demeurant déjà à Paris[2]. C'est probablement vers cette époque qu'il donna quelques conseils à un nommé Philippe Royer, dit Patoillet, riche commerçant parisien, pour la construction d'une trompe à son petit hôtel de la rue Saint-Éloi[3].

Mais Philibert de Lorme n'était pas venu seul à Paris, son frère Jehan, maçon-tailleur de pierres, l'avait accompagné et habitait avec lui rue des Juifs. Non seulement celui-ci devint son fidèle collaborateur et obtint bientôt une importante situa-

1. Philibert de Lorme conserva longtemps le titre de général des forteresses et réparations du duché de Bretagne qu'il prend encore dans un marché du 24 janvier 1550 (n. st.) par lequel Simon Gousset et Étienne Carmoy, maîtres maçons, s'engagent à relever la basse tour du guet du château de Nantes au niveau des galeries et autres tours. Voy. Pièce justificative III.

2. Voy. Pièces justificatives I et II.

3. H. Clouzot, *Un client de Ph. de Lorme*, dans *Bulletin du bibliophile*, 1910.

Digitized by Google

tion officielle, mais encore nous constatons qu'il travailla à son propre compte pour plusieurs particuliers :

I. — Le 13 juin 1547, il dresse le devis de la construction d'un corps de logis « en escarre » devant la maison de Claude de Burbenon, greffier, contrôleur de Montreuil, située rue du Roi-de-Sicile, au-devant des « estables de la maison de Madame l'Admiralle et de la maison de Savoysis[1] ».

II. — Il entreprend, le 5 novembre de la même année[2], des travaux, au bourg Saint-Germain-des-Prés, pour un M. Bullioud, sans doute l'ancien général des Finances de Bretagne, qui possédait à Lyon la galerie construite par Philibert de Lorme. Un règlement de compte existait « pour raison de la succession de feu M. Bullioud, greffier de Turin », ainsi qu'il apparaît par une cession du 18 février 1549[3] à Philibert de Lorme, par son beau-frère Guillaume Chalon et sa sœur Anne de Lorme, de leurs droits à la succession de feu Louise Revenu, leur mère.

III. — Il construisit une autre maison, au même bourg Saint-Germain-des-Prés, pour Me Gabriel Montaigne. Ce dernier lui réclama, devant la prévôté de Paris, une certaine somme prétendue payée en trop sur des ouvrages de taille et de maçonnerie, et par acte du 7 décembre 1550[4] Jehan de Lorme reconnaît qu'il a obtenu dans cette affaire les cautions de son beau-frère Guillaume Chalon, de Mathurin Bon, maître serrurier, de Benoît le Boucher, fondeur et canonnier de l'artillerie, et de Cosme de Berly, maître maçon.

IV. — Il exécuta quelques travaux, sans doute de restauration, à l'église Saint-André-des-Arts, mais nous ne possédons aucun renseignement sur cette entreprise, mentionnée seulement dans la procuration du 5 novembre 1547.

V. — Il fut chargé, le 17 juillet 1546, par Antoine Macault, valet de chambre ordinaire du roi, de clore de murs, moyen-

1. Min. de Jehan Trouvé.

2. Procuration donnée le 5 novembre 1547 par Jehan de Lorme, maçon-tailleur de pierres, demeurant à Paris, à Guillaume Chalon et Laurent Jongeret, maçons, pour parachever certains ouvrages de maçonnerie entrepris par lui. Min. de J. T.

3. Min. de Guillaume Payen.

4. Ibid.

Digitized by Google

nant 50 sols par toise, deux terrains achetés par ce dernier du prieuré de la Couture-Sainte-Catherine[1].

VI. — Un devis signé Delorme, du 10 novembre 1554, concerne les ouvrages de maçonnerie « qu'il convient faire en une maison appartenant à Monseigneur le Garde des Sceaulx, assise à Paris, rue des Francs Bourgeoys[2] ». Il s'agit évidemment de Jehan de Lorme, qui, dès l'année suivante, entreprenait, pour le même garde des sceaux, le cardinal Jean Bertrand, les travaux de restauration et d'agrandissement de son hôtel de Fontainebleau[3].

VII. — Enfin, nous le voyons encore, le 8 août 1555, établir le toisé des murs de clôture du jardin de la maison de « Madame l'admiralle Chabot[4] ».

Philibert de Lorme, au contraire, dès que fut achevé le château de Saint-Maur pour le cardinal du Bellay, ne paraît pas avoir eu une clientèle privée très étendue. Déjà absorbé par ses inspections officielles en Bretagne et en Normandie, il se consacre complètement à sa fonction d'architecte du dauphin, ou plutôt de sa favorite, en préparant à Anet une œuvre capitale qui, par le crédit de Diane de Poitiers, la reconnaissance royale et l'admiration de ses contemporains, l'élèvera tout naturellement à la surintendance des bâtiments de Henri II.

Mais, ainsi que nous l'avons dit, notre but se limite aujourd'hui à passer en revue ses principaux travaux entrepris à Paris, à partir de 1546, en nous arrêtant à l'époque de la disgrâce de 1559.

---

1. Antoine Macault était assez lié avec Philibert de Lorme qui le charge, le 29 août 1546, d'acheter en son nom la 20e place des terrains mis en vente par le prieuré de la Couture-Sainte-Catherine. Procuration. Min. de J. T.

2. L'entrepreneur se nommait Jean Maçon. Min. de J. T.

3. Voy. Maurice Roy, *Quelques hôtels de Fontainebleau au XVIe siècle* (1er article), dans les *Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais*, année 1910.

4. Consentement du 8 août 1555 de Jehan Maçon, maître maçon à Paris, que « les ouvraiges de maçonnerie par luy faitz pour Mgr le Garde des Sceaulx en sa maison à Paris, vieille rue du Temple, et à la closture du jardin de la maison de Mad. l'admiralle Chabot, assise à Paris, soient toisez par Me Jehan de Lorme, varlet de chambre du Roy et maître de ses bastimens et édifices ». Min. de G. P.

Digitized by Google

I.

Hôtel des Tournelles.

Ancienne propriété du chancelier Pierre d'Orgemont au XIVe siècle, possédé quelque temps par les ducs Jehan de Berry et Louis d'Orléans, reconstruit et agrandi par le duc de Bedfort pendant l'occupation anglaise, l'hôtel des Tournelles avait été réuni à la couronne dès le retour de Charles VII à Paris. Sa façade principale se trouvait sur la rue Saint-Antoine et ses dépendances, fort importantes, s'étendaient sur un vaste espace compris aujourd'hui entre la rue Saint-Antoine, la rue des Tournelles et la rue de Birague, englobant une partie de la place des Vosges, autrefois place Royale.

C'était un véritable petit domaine avec un grand parc, dans lequel François Ier élevait toutes sortes d'animaux, lions, léopards, chameaux, autruches, lévriers, etc.[1], et en avait confié la garde à Jean de Cardi[2].

Henri II, qui eut la même passion que son père pour les bêtes, conserva, comme concierge des Tournelles, un vieux et dévoué serviteur, Dimitre Palléologue, Grec d'origine, sommelier de paneterie ordinaire, qu'il combla de nombreuses faveurs[3].

Le roi se plaisait à entretenir une vraie ménagerie, et chaque animal avait même son gardien : nous remarquons un lion, confié à Michel Scoffier; une once, espèce de chat-tigre, dont s'occupait Laurent Soriot; un dromadaire, avec Pierre Destaiz

1. Procuration donnée le 17 avril 1543 par « Dimitre Paillélogue, Grec, sommelier de paneterie du roi, concierge et garde de son hostel et parc des Tournelles à Paris et ayant la charge des chameaulx estans de présent aud. hostel ». Min. de J. T. — Autre procuration du 11 novembre 1542 par le même pour toucher ses gages de sommelier et « pour la nourriture des chameaulx du Roy estans en son hostel du parc des Tournelles à Paris ». Ibid.

2. Acquits au comptant de 1538, dans *Comptes des bâtiments*, t. II, p. 412-413.

3. *Catalogue des actes de François Ier*, t. I, p. 398; VII, p. 695. Attribution à Dimitre Palléologue, dit le Grec, des biens de feu Marc Terrier, étranger, décédé en France sans avoir obtenu de lettres de naturalité, 28 juin 1547. Min. de J. T.

Digitized by Google

comme gouverneur; ces trois dernières bêtes, élevées en 1547 à Saint-Germain-en-Laye, furent transportées à Paris et entretenues aux frais de la ville[1]. Un grand léopard était aussi sous la garde de Cornelly Lypardy[2]. Henri II possédait même un sauvage, dont François de la Vacherie était le gouverneur[3].

Il y avait aussi des daims dans le parc des Tournelles, ainsi que nous l'apprend un acte notarié du 22 septembre 1551 relatant la mort accidentelle de l'un d'eux[4].

L'attrait de ce vaste parc, qui devait présenter une animation si variée, fut peut-être le principal motif pour lequel Henri II manifesta toujours une préférence marquée à l'égard de la résidence des Tournelles. Il y séjournait volontiers presque à chacun de ses passages à Paris, notamment dans les circonstances

---

1. Voy. *Registre des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. III, p. 91. Un lion et une lionne, donnés par Henri II au duc de Nevers, furent aussi transportés à la Chapelle-d'Angillon, près de Bourges. Marché du 12 octobre 1553 fait par Pierre David, contrôleur pour le roi « en forestz et varlet de chambre ordinaire de M. le duc de Nyvernoys », avec Hermant Bouquet, « voicturier par terre à Paris, pour mener en ses charrettes et chevaulx de Paris jusques à la Chappelle d'Angillon, près Bourges, un lyon et une lyonne que le Roy a donnez au Sgr duc », moyennant 14 écus d'or. Min. de J. T.

2. Acte du 10 mars 1555 (n. st.). Min. de J. T.

3. Procuration donnée le 1er juin 1551 par François de la Vacherie, « ayant la charge et gouvernement du saulvaige du Roy, n. s. », à Pierre Le Moyne, pour recevoir de Me André Blondet, trésorier de l'Épargne du roi, « les deniers qui luy sont ordonnez par led. Sgr pour les moys de juillet, aoust et septembre prochains venans pour la nourriture et gouvernement et despence du saulvaige d'icellui Sgr, qui est à raison de 50 sols t. par chacun jour, et ce pour l'absence dud. constituant, qui s'en va au roiaulme d'Angleterre par le commandement du Roy et pour ses affaires ». Min. de J. T. — Autre procuration du 12 juillet 1552 par le même à n. h. Jehan de Quatre-Cordons, « l'un des gardes pour le Roy en la forest de Bière ». Min. de J. T.

4. Par cet acte, un maçon et son aide déposent que, revenant le 9 septembre, après leur dîner de neuf heures du matin, dans le parc des Tournelles pour « y besongner de leur mestier », ils aperçurent un troupeau de daims couchés près du chemin sous un gros orme; l'un d'eux était mort et portait à l'épaule la trace d'un coup d'arbalète. Retournant aussitôt à l'hôtel des Tournelles, ils avertirent le capitaine, dont la femme fit écorcher la bête sur place par son cuisinier et ses gens. La relation de ce petit incident est passée devant notaires à la requête de Dimitre Palléologue, concierge des Tournelles, pour couvrir sa responsabilité. Voy. Pièce justificative VI.

Digitized by Google

solennelles, comme à son entrée de 1549[1], puis, dix ans plus tard, lors des fêtes préparées en 1559 pour les mariages princiers et qui finirent si tristement.

Pendant le règne de Henri II, des travaux assez importants furent exécutés à l'hôtel des Tournelles par Philibert de Lorme.

En premier lieu, une fontaine, dont les eaux venaient de Belleville-sur-Sablon, surnom de Belleville à cette époque[2], avait été construite, sans doute dans une cour de l'hôtel, comme c'était l'usage si répandu à cette époque. Les ouvrages de plomberie et les salaires d'ouvriers nécessités par cette installation firent l'objet, le 17 septembre 1548, d'une quittance de paiement de 148 livres 16 sols 3 deniers signée par Jehan le Vavasseur, plombier et fontainier, demeurant à Paris[3].

L'année suivante, Philibert de Lorme élevait une grande salle en charpente, dans le parc des Tournelles, pour les fêtes de l'entrée du roi. Nous avons donné autre part[4] les détails de la construction et de la décoration de cette salle, il est donc inutile d'y revenir ici.

Presque en même temps Philippe Fouquet, maître maçon à Paris, était chargé de divers ouvrages de maçonnerie, tant aux Tournelles qu'au Palais et au Châtelet, ainsi qu'il résulte d'un engagement du 8 juillet 1549[5]; mais le plus important travail exécuté aux Tournelles sous la direction de Philibert de Lorme fut la construction de grandes écuries royales d'aspect

---

1. « Le Roy et la Royne séjournèrent un mois en leur maison des Tournelles. » Voy. l'*Ordre qui a été tenu à la nouvelle et joyeuse entrée d'Henri II à Paris, 1549*.

2. Voy. sur ce surnom abbé Lebeuf, édit. Bournon, t. I, p. 467 et 469, et Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 809 a. Gilles Corrozet, dans ses *Antiquités*, nomme la fontaine des Tournelles dans la liste des fontaines de Paris, édit. 1550, p. 200.

3. Min. de J. T.

4. Maurice Roy, *Collaboration de Philibert de Lorme aux préparatifs de l'entrée d'Henri II à Paris en 1549*, dans la *Revue du XVI^e siècle*, t. V, p. 209 et suiv.

5. Promesse par Jehan Benoist, Jehan Paulle et Jehan Percheron, maçons à Paris, à Philippe Fouquet, maître maçon, « de faire bien et deument tous et ungs chacuns les ouvraiges de maçonnerie qu'il leur vouldra faire faire pour le Roy, tant aux Tournelles et au Pallais que ou Chastellet à Paris ..., moyennant les prix qui s'ensuivent, pour peine d'ouvrier seulement », par chaque toise de gros mur, 11 sols t.; enduit 7 sols t.; cloison en planches, 8 sols t. Min. de J. T.

Digitized by Google

monumental. Nous avons retrouvé la série assez complète des marchés passés successivement dans ce but par le grand architecte.

Le premier, du 5 décembre 1554, accepté par Cosme de Berly, maître maçon, concerne les ouvrages de maçonnerie de ces écuries[1]. Par un second, du 6 février 1555 (n. st.), Louis Dupuis entreprenait, pour 100 livres t., la taille des pierres nécessaires aux deux grandes portes, suivant « le pourtraict ... qui en a esté dressé par M. l'abbé d'Ivry, architecte[2] ». La couverture des nouveaux bâtiments revint à Jehan le Breton, conformément à un marché du 17 mars de la même année. Puis un marché du 23 mars suivant, passé pour 1,000 livres t., avec Claude Girard et Jehan le Peuple, maîtres charpentiers à Paris, prévoyait les ouvrages de charpente à « édiffier de neuf en un édiffice, en forme d'esquière », destiné au rez-de-chaussée à une écurie à un seul rang avec grenier au-dessus et escalier intérieur pour y monter[3]. Ce vaste bâtiment devait avoir dans œuvre 31 toises de long (62 mètres) sur 21 pieds de large ($6^{m}93$). La confection des châssis des fenêtres des deux corps d'écuries fut confiée au menuisier Georges Vaubertrand (marché du 4 janvier 1556, n. st.[4]). Un dernier marché était conclu, le 8 décembre 1556, avec Claude Girard et Jehan le Peuple, que nous retrouvons encore associés, pour terminer la charpente des « dernières écuries des Tournelles », au prix de 1,100 livres t.[5].

Les grandes écuries royales paraissent avoir été complètement achevées au commencement de l'année 1557, car, le 29 janvier, Louis Dupuis, maître maçon, s'engage envers Philibert de Lorme à faire, moyennant 70 livres t., « les vuydanges des terres, gravoys et immondices estans à présent dedans la court des escuyries de l'hostel des Tournelles, à Paris, tant à l'endroict où l'on a commencé à faire et édiffier ung édifice en forme d'esquerre, pour l'accroissement desdictes escuyries, que dedans lad. court, en dehors d'icelluy édifice[6] ».

1. Pièce rongée et effacée par l'humidité. Min de J. T.
2. Min. de J. T.
3. Ibid.
4. Ibid.
5. Ibid.
6. Min. de Nicolas de la Vigne.

Digitized by Google

Ces nouveaux bâtiments formaient sans doute un ensemble de constructions habilement disposées et d'un certain caractère architectural, puisque leur auteur les cite à titre de modèle dans son mémoire justificatif : « Aussi les escuyries des Tournelles qui sont fort belles. »

Indépendamment de cette œuvre relativement importante, d'autres travaux d'ordre secondaire furent entrepris à l'hôtel des Tournelles. Les Comptes des bâtiments, pour les années 1556, 1557 et 1558, mentionnent en effet divers paiements, à titre de réparations faites par Louis Dupuis, Laurent Joignet, Eustache Ive, maîtres maçons; Jehan le Peuple, charpentier; Georges Vaubertrand, Séverin Hubert et Jean Huet, menuisiers; Mathurin Bon, serrurier; Guillaume de Saint-Jorre, maître paveur; Nicolas Baurain pour les ouvrages de verrerie[1].

Deux ans plus tard, Philibert de Lorme préparait encore, dans le parc des Tournelles, sur l'ordre du roi, une grande porte monumentale servant d'entrée à la Salle de triomphe destinée aux fêtes qui devaient avoir lieu en l'honneur des mariages princiers. Le dessin de cette superbe porte est conservé dans les *Inventions pour bien bastir*. A ce propos, M. Palustre fait judicieusement remarquer que l'architecte chargé, de 1576 à 1581, de la restauration de l'église Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, a reproduit exactement, sauf en quelques détails, le modèle de Philibert de Lorme et l'a adapté au portail méridional de l'édifice, où l'on peut encore l'admirer aujourd'hui[2].

La fin tragique de Henri II rendit inutiles tous ces beaux préparatifs de fêtes. Mortellement touché dans le fatal tournoi de la rue Saint-Antoine, le roi fut aussitôt transporté à l'hôtel des Tournelles, où il rendit le dernier soupir le 10 juillet 1559. Cet événement entraîna la disparition totale du logis des Tournelles, qui était devenu pour toute la cour, en particulier pour la reine Catherine de Médicis, un lieu maudit rappelant l'horreur du terrible dénouement. Un arrêt du Conseil, du

1. De Laborde, *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 289, 290, 363.

2. Voy. L. Palustre, *la Renaissance*, t. II, p. 134. La partie supérieure du portail a seule été modifiée; un fronton, percé d'un oculus auquel sont adossés des anges sonnant de la trompette, remplace les trois statues élevées sur des acrotères qui existent dans le dessin de Philibert de Lorme.

Digitized by Google

28 janvier 1564, en prescrivit la démolition en même temps que l'aliénation définitive, et Jehan de Lorme, le frère de Philibert, reçut, par lettres patentes de février suivant, la mission de mesurer les terrains à vendre.

II.

L'Arsenal du roi.

Sur des terrains dépendant du couvent des Célestins et situés en bordure de la Seine, la ville de Paris avait édifié, dès 1512, une grange destinée à renfermer son artillerie. Ce bâtiment, emprunté par François Ier à partir de 1533, fut utilisé surtout pour la fonte des canons et des boulets[1].

A son avènement, Henri II s'était proposé d'établir, sur le même emplacement, un véritable arsenal comprenant toutes les dépendances nécessaires; en conséquence il offrit à la ville, en avril 1547, une indemnité pour occuper la grange qui se trouvait derrière les Célestins et passa, le 13 novembre 1550, un acte de cession par lequel ces religieux lui abandonnèrent, moyennant 1,200 livres t., la grande place où était déjà installé l'atelier de la fonte de l'artillerie[2]. Mais on ne savait à peu près rien sur l'objet et l'importance des constructions élevées sous le règne de Henri II, les quelques mentions fournies par les Comptes des bâtiments de 1556, 1557 et 1559 étant trop sommaires et ne permettant pas d'apprécier jusqu'ici le caractère des travaux effectués. Gilles Corrozet[3] et du Breuil[4] soutenaient qu'au mois de juillet 1549 le roi avait fait bâtir « deux grandes halles dans l'enclos de l'Arsenal pour fondre l'artillerie et les boulets en une et mettre lad. artillerie à couvert dans l'autre ». Les renseignements donnés par ces vieux historiens de Paris, bien que très insuffisants, étaient à peu près exacts;

1. 4 avril 1541 (anc. st.). Testament de n. h. Étienne Tanneguy, commissaire et fondeur ordinaire en l'artillerie du roi. Min. de G. P.

2. Voy. Paul Lecestre, *Notice sur l'Arsenal royal de Paris*, dans les *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XLII, p. 185 et suiv.

3. Gilles Corrozet, *les Antiquitez, histoires et singularitez de Paris*, 1550, fol. 179.

4. Du Breuil, *Théâtre des Antiquitez de Paris*, 1612, p. 1052.

Digitized by Google

ils se vérifient et se complètent en effet par les nouveaux textes que nous avons retrouvés.

Dès le 14 octobre 1547, Philibert de Lorme établissait le devis de la maçonnerie en vue de la construction d'une première grange « en l'astellier de la fonte » de l'artillerie. Elle était prévue de 50 toises de long (100 mètres) sur 24 pieds de large (7^m92), et les travaux furent acceptés à forfait par Pierre Langlois et Guillaume Chalon, maîtres maçons à Paris[1]. Jehan Piet, maître charpentier de la Grande-Coignée, prit à sa charge les ouvrages de charpente[2]. Une seconde grange, destinée à « mectre à couvert l'artillerie du Roy », paraît avoir été édifiée en 1549, car nous voyons Jehan Allemenant, maître des œuvres de charpenterie, en soumissionner l'entreprise pour 1,200 livres, suivant marché du 27 juillet de cette année[3], et Jehan le Breton s'engager, par marché du 9 novembre, à « couvrir de thuille la seconde grange[4] ».

Mais une plus grande extension devait être bientôt donnée à l'Arsenal du roi. Aux termes d'un marché du 17 avril 1551, après Pâques, Philibert de Lorme confiait à Cosme de Berly, maître maçon à Paris, la construction de deux autres granges pour servir d'atelier aux charpentiers et abriter les affûts. Chacune d'elles devait comprendre 42 toises de long (84 mètres) et 4 toises de large (8 mètres) et être montée sur piliers semblables à ceux « faictz à la dernière grange par led. de Berly ». Les deux extrémités de ces nouveaux bâtiments se terminaient par des pavillons; le prix de la toise carrée était fixé à 60 sols t. En outre, sur la minute du marché, notre architecte ajoutait de sa propre main : « Et s'il faut faictre caves ou austres houvrages de sculture ou autre ornement, comme il plesra au Roy comander, sera payer au prorata et selont les prisés[5]. »

Presque en même temps, le 21 mai suivant, était signé le devis de la maçonnerie et de la taille des pierres d'un grand portail monumental qui devait s'élever à l'entrée de l'Arsenal,

1. Min. de J. T.
2. Devis du même jour, 14 octobre 1547. Min. de J. T.
3. Min. de G. P.
4. Ibid.
5. Voy. Pièce justificative V. Autre marché du 28 octobre 1551 pour le même objet, contenant une association de Cosme de Berly avec un de ses confrères. Min. de J. T.

Digitized by Google

près de l'église des Célestins. Ce travail fut soumissionné par Jehan Marchant, maître maçon, moyennant 1,270 livres t.[1]. La grande porte ainsi que les panneaux, huis, croisées de l'Arsenal sortirent des mains habiles du célèbre menuisier Franciscque Sibec de Carpy (marché du 15 novembre 1552[2]). Puis toutes ces nouvelles constructions furent couvertes, en fine ardoise d'Angers, par Jehan le Breton, au prix de 62 sols 6 deniers la toise carrée, suivant convention du 25 mai 1553[3], et les ouvrages de vitrerie revinrent à Nicolas Baurain[4], l'artisan distingué qui devait bientôt exécuter les belles verrières de la Sainte-Chapelle de Vincennes[5].

Une galerie, commençant derrière l'un des pavillons et venant aboutir au grand portail, fit l'objet d'un marché de charpente, du 30 octobre 1554, avec Jacques le Peuple[6].

Enfin, Jehan Marchant eut encore l'entreprise de la construction d'une dernière grange du côté du jardin des Célestins, et l'on remarque, parmi les ouvrages prévus dans le marché du 7 mars 1556 (n. st.), des encorbellements supportant les poutres du plancher de cette grange[7].

Tous ces importants travaux exigèrent un temps d'exécution assez long. Les Comptes des bâtiments constatent d'ailleurs que les dépenses effectuées à l'Arsenal s'élevèrent, pendant l'année 1556, à 2,818 livres 10 sols 6 deniers t., somme répartie entre Jehan Marchant, Nicolas Potier, maîtres maçons; Jehan le Peuple, charpentier; Jehan le Breton, couvreur, et Mathurin Bon, maître serrurier[8]. En 1557, 300 livres sont de nouveau

1. Min. de J. T. — G. Brice, dans la *Description de Paris*, 1752, t. II, p. 297, dit que « la porte de la seconde cour de l'Arsenal est de Jean Goujon, comme quelques personnes le prétendent. Il est vrai qu'il y paraît quelque chose d'un maître habile, mais par malheur la plus grande partie en est cachée ». C'est encore une de ces attributions erronées du XVIII[e] siècle.

2. Min. de J. T.

3. Min. de G. P.

4. Ibid. 26 mai 1553.

5. Voy. notre étude sur la Sainte-Chapelle de Vincennes dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXXI, p. 225 et suiv.

6. Marché par Jehan d'Estrées, chevalier, gentilhomme de la Chambre, avec Jacques le Peuple de faire « les ouvraiges de charpenterye nécessaires aux trois pans qu'il fault dresser en une gallerie à faire en l'Arsenal, derrière le pavillon ». Min. de G. P.

7. Min. de G. P.

8. De Laborde, *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 288, 319, 350.

Digitized by Google

versées à Nicolas Potier, maçon, pour les ouvrages « qu'il a cy devant faits et qu'il fera cy après en deux pavillons et une gallerie venant jusques au grand portail, qui reste à faire en l'Arcenac du Roy[1] ». Enfin, au compte de 1559, nous voyons encore que Cosme de Berly, maître maçon, a touché 155 livres pour maçonnerie et taille à l'Arsenal, et Nicolas Baurain 58 livres 7 sols 4 deniers pour la vitrerie[2].

Sur les anciens plans de Paris, on distingue assez bien ces diverses constructions : le grand portail, érigé par Philibert de Lorme, se détache d'une façon apparente près de l'église des Célestins. Les bâtiments comprenaient un atelier de fonte[3], de vastes abris ou granges pour les canons et les boulets, ainsi qu'un local servant à la confection des affûts et où travaillaient des charpentiers. Il y avait aussi un atelier de préparation des poudres de guerre[4].

En résumé, l'Arsenal de Paris n'a été vraiment constitué que sous le règne de Henri II, et Philibert de Lorme doit en être considéré comme le premier architecte; celui-ci était d'ailleurs

---

1. De Laborde, *loc. cit.*

2. Id., *Ibid.*

3. Procuration donnée le 24 janvier 1553 (n. st.) par Jehan Bertineau, dit Monthodon, canonnier et fondeur ordinaire en l'artillerie du roi, à Jehan Durant et Benoist le Boucher, aussi fondeurs, « pour recevoir du trésorier de lad. artillerie les deniers qui leur seront cy après ordonnez pour le fait des fontes, élezeures et reparures d'artillerie qu'ilz ont fondues et fonderont cy après pour le Roy, n. s., en son hastelier et arcenac de la ville de Paris ». — Procuration du 16 février 1554 (n. st.) par le même Jehan Bertineau, dit Monthodon, fondeur et canonnier, demeurant à Monthodon, pays chartrain, et autre procuration du 28 mai 1554 par Étienne Le Fèvre, fondeur, demeurant à Rouen, à Benoist le Boucher, maître fondeur et canonnier ordinaire en l'artillerie du roi, et à Jehan Bouyn, aussi fondeur à Paris, « de plaider, opposer ... et recevoir toutes les sommes de deniers qui lui sont et seront cy après ordonnées par M. d'Estrées, grant maistre et cappitaine général de ladite artillerie, à cause des cuyvres et autres marchandises qu'il a fournies et livrées, fournira et livrera cy après pour le service du Roy au fait de sadite artillerie ». — Déclaration du 17 juin 1554 par Jehan le Peuple que l'adjudication qui lui a été faite le 9 juin par décret du Châtelet de Paris d'une maison rue de la Cerisaie, moyennant 300 livres t., était pour et au nom de Benoist le Boucher, fondeur et canonnier de l'artillerie... Min. de J. T.

4. Vente du 5 février 1550 (n. st.) par hon. h. Nicolas le Peuple, marchand « plastrier », à Jacques le Peuple, marchand charpentier, d'une place rue de la Cerisaie, derrière les Célestins, « tenant au mur de l'astellier des pouldres du Roy », moyennant 330 livres t. Min. de G. P.

Digitized by Google

près de l'église des Célestins. Ce travail fut soumissionné par Jehan Marchant, maître maçon, moyennant 1,270 livres t.[1]. La grande porte ainsi que les panneaux, huis, croisées de l'Arsenal sortirent des mains habiles du célèbre menuisier Franciscque Sibec de Carpy (marché du 15 novembre 1552[2]). Puis toutes ces nouvelles constructions furent couvertes, en fine ardoise d'Angers, par Jehan le Breton, au prix de 62 sols 6 deniers la toise carrée, suivant convention du 25 mai 1553[3], et les ouvrages de vitrerie revinrent à Nicolas Baurain[4], l'artisan distingué qui devait bientôt exécuter les belles verrières de la Sainte-Chapelle de Vincennes[5].

Une galerie, commençant derrière l'un des pavillons et venant aboutir au grand portail, fit l'objet d'un marché de charpente, du 30 octobre 1554, avec Jacques le Peuple[6].

Enfin, Jehan Marchant eut encore l'entreprise de la construction d'une dernière grange du côté du jardin des Célestins, et l'on remarque, parmi les ouvrages prévus dans le marché du 7 mars 1556 (n. st.), des encorbellements supportant les poutres du plancher de cette grange[7].

Tous ces importants travaux exigèrent un temps d'exécution assez long. Les Comptes des bâtiments constatent d'ailleurs que les dépenses effectuées à l'Arsenal s'élevèrent, pendant l'année 1556, à 2,818 livres 10 sols 6 deniers t., somme répartie entre Jehan Marchant, Nicolas Potier, maîtres maçons; Jehan le Peuple, charpentier; Jehan le Breton, couvreur, et Mathurin Bon, maître serrurier[8]. En 1557, 300 livres sont de nouveau

1. Min. de J. T. — G. Brice, dans la *Description de Paris*, 1752, t. II, p. 297, dit que « la porte de la seconde cour de l'Arsenal est de Jean Goujon, comme quelques personnes le prétendent. Il est vrai qu'il y paraît quelque chose d'un maître habile, mais par malheur la plus grande partie en est cachée ». C'est encore une de ces attributions erronées du XVIII[e] siècle.

2. Min. de J. T.

3. Min. de G. P.

4. Ibid. 26 mai 1553.

5. Voy. notre étude sur la Sainte-Chapelle de Vincennes dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXXI, p. 225 et suiv.

6. Marché par Jehan d'Estrées, chevalier, gentilhomme de la Chambre, avec Jacques le Peuple de faire « les ouvraiges de charpenterye nécessaires aux trois pans qu'il fault dresser en une gallerie à faire en l'Arsenal, derrière le pavillon ». Min. de G. P.

7. Min. de G. P.

8. De Laborde, *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 288, 319, 350.

Digitized by Google

versées à Nicolas Potier, maçon, pour les ouvrages « qu'il a cy devant faits et qu'il fera cy après en deux pavillons et une gallerie venant jusques au grand portail, qui reste à faire en l'Arcenac du Roy[1] ». Enfin, au compte de 1559, nous voyons encore que Cosme de Berly, maître maçon, a touché 155 livres pour maçonnerie et taille à l'Arsenal, et Nicolas Baurain 58 livres 7 sols 4 deniers pour la vitrerie[2].

Sur les anciens plans de Paris, on distingue assez bien ces diverses constructions : le grand portail, érigé par Philibert de Lorme, se détache d'une façon apparente près de l'église des Célestins. Les bâtiments comprenaient un atelier de fonte[3], de vastes abris ou granges pour les canons et les boulets, ainsi qu'un local servant à la confection des affûts et où travaillaient des charpentiers. Il y avait aussi un atelier de préparation des poudres de guerre[4].

En résumé, l'Arsenal de Paris n'a été vraiment constitué que sous le règne de Henri II, et Philibert de Lorme doit en être considéré comme le premier architecte; celui-ci était d'ailleurs

---

1. De Laborde, *loc. cit.*

2. Id., *Ibid.*

3. Procuration donnée le 24 janvier 1553 (n. st.) par Jehan Bertineau, dit Monthodon, canonnier et fondeur ordinaire en l'artillerie du roi, à Jehan Durant et Benoist le Boucher, aussi fondeurs, « pour recevoir du trésorier de lad. artillerie les deniers qui leur seront cy après ordonnez pour le fait des fontes, élezeures et reparures d'artillerie qu'ilz ont fondues et fonderont cy après pour le Roy, n. s., en son hastelier et arcenac de la ville de Paris ». — Procuration du 16 février 1554 (n. st.) par le même Jehan Bertineau, dit Monthodon, fondeur et canonnier, demeurant à Monthodon, pays chartrain, et autre procuration du 28 mai 1554 par Étienne Le Fèvre, fondeur, demeurant à Rouen, à Benoist le Boucher, maître fondeur et canonnier ordinaire en l'artillerie du roi, et à Jehan Bouyn, aussi fondeur à Paris, « de plaider, opposer ... et recevoir toutes les sommes de deniers qui lui sont et seront cy après ordonnées par M. d'Estrées, grant maistre et cappitaine général de ladite artillerie, à cause des cuyvres et autres marchandises qu'il a fournies et livrées, fournira et livrera cy après pour le service du Roy au fait de sadite artillerie ». — Déclaration du 17 juin 1554 par Jehan le Peuple que l'adjudication qui lui a été faite le 9 juin par décret du Châtelet de Paris d'une maison rue de la Cerisaie, moyennant 300 livres t., était pour et au nom de Benoist le Boucher, fondeur et canonnier de l'artillerie... Min. de J. T.

4. Vente du 5 février 1550 (n. st.) par hon. h. Nicolas le Peuple, marchand « plastrier », à Jacques le Peuple, marchand charpentier, d'une place rue de la Cerisaie, derrière les Célestins, « tenant au mur de l'astellier des pouldres du Roy », moyennant 330 livres t. Min. de G. P.

Digitized by Google

très satisfait de son œuvre, qu'il présente en ces termes dans son mémoire justificatif : « L'Archenac et magazin de l'artillerye à Paris, il y a beau commencement de pouvoyr fayre ung bon mesnaige. »

III.

Le couvent des Cordeliers de Paris.

Cette maison, fondée au XIIIe siècle sur les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, occupait un vaste emplacement compris entre la vieille enceinte de Philippe-Auguste (aujourd'hui rue Monsieur-le-Prince), la rue de la Harpe (boulevard Saint-Michel) et les rues Saint-Cosme et des Cordeliers (rue de l'École-de-Médecine). De toutes les importantes constructions qui la composaient, il ne reste plus à l'heure actuelle que le bâtiment du grand réfectoire, dû à la libéralité de la reine Anne de Bretagne[1]. A plusieurs reprises les rois s'intéressèrent à la prospérité de ce couvent et lui firent de nombreux dons. C'est ainsi que Henri II offrit des lits pour les novices. Nous avons retrouvé un marché, du 10 novembre 1554, par lequel Philibert de Lorme charge Laurent Constant, maître menuisier à Paris, d'exécuter « cent couches doubles de boys de chesne et les faire tenir de sept à sept, ainsi que sont ceulx qui sont de présent au dortouer du couvent des Cordeliers à Paris, pour servir à coucher les novices dud. couvent », moyennant 6 livres t. par chaque couche double, le tout revenant à 600 livres t.[2].

IV.

Hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Les Frères hospitaliers de Saint-Jacques-du-Haut-Pas vinrent se fixer, dès le XIIIe siècle, dans un faubourg de Paris, près de la porte Saint-Jacques, et cet ordre acquit bientôt une certaine célébrité, l'un de ses religieux, Jean de Vignay, fut, au siècle suivant, le traducteur de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine et du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais.

1. Berty, *Topographie de Paris, région occidentale de l'Université*, p. 333.
2. Min. de J. T.

Digitized by Google

Henri II s'intéressa à cette maison charitable, qui était alors d'assez modeste importance, car on voit, d'après un inventaire du mobilier dressé à la mort du commandeur Julien du Four, 5 août 1553, que l'établissement comprenait seulement douze lits pour les hommes et dix lits pour les femmes, à l'usage des « pellerins revenant de Saint Jacques[1] ». Aussi le roi voulut-il accroître son développement en faisant bâtir un nouvel hôpital destiné, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 21 novembre 1554, à recevoir les soldats blessés au service de Sa Majesté. En conséquence, Philibert de Lorme passait, le 24 janvier 1555 (n. st.), avec Jehan de la Gente, maître maçon à la Pissotte, près du bois de Vincennes, un marché pour la construction, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, de « deux corps d'hostel en potence » d'une longueur convenable et de 4 toises de large dans œuvre, à « deux ou trois estaiges de haulteur, comprins cellui du rez de chaussée ». La distribution intérieure devait comprendre, en bas, une salle commune, une cuisine, pour le surplus du même étage et aux autres étages supérieurs deux séries de petites chambres de 9 pieds carrés chacune, véritables cellules de 3 mètres $\times$ 3 mètres desservies par un couloir central. Après le décès de Jehan de la Gente, survenu quelques semaines plus tard, le même marché fut repris, le 27 février, par Nicolas Potier, maître maçon, demeurant rue de la Harpe, au prix de 70 sols t. par toise de maçonnerie[2].

L'année suivante, le 4 janvier 1556 (n. st.), les travaux de menuiserie, de confection des châssis et des portes du nouveau bâtiment étaient confiés, par notre architecte, à Georges Vaubertrand[3]. Il existe, dans le *Livre d'architecture* de Philibert de Lorme (édition de 1626, à la suite du livre VIII), un plan sans légende qui porte le seul titre « plan de l'Hôtel Dieu » ou « la principale entrée de l'Hostel Dieu ». Aucun emplacement n'est indiqué; M. H. Clouzot[4] inclinerait à l'appliquer à l'hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas; d'autre part, M. C. Tollet[5] suppose que ce plan concernerait un projet de reconstruction

1. Abbé J. Grente, *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*. Paris, 1897, p. 13.
2. Voy. Pièce justificative IX.
3. Min. de J. T.
4. H. Clouzot, *Philibert de Lorme*, p. 164.
5. C. Tollet, *De l'assistance publique et des hôpitaux*. Paris, 1889, p. 83 et suiv.

Digitized by Google

de l'Hôtel-Dieu de Paris dans le voisinage du parvis Notre-Dame. L'absence de toute indication précise ne permet pas d'être fixé sur ce point. En tout cas, les dispositions présentées par le plan anonyme de Philibert de Lorme diffèrent essentiellement de la description et de la distribution des bâtiments de l'hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas résultant des termes du marché de construction que nous avons retrouvé.

V.

La maison de Philibert de Lorme rue de la Cerisaie.

Nous avons rapporté, au début de ce mémoire, que Philibert de Lorme habitait déjà Paris avant 1546 et que cette année même il sous-louait (28 mars) pour trois ans une maison rue des Juifs. Le 29 août suivant, il achetait la vingtième place du lotissement des terrains mis en vente par les religieux de Sainte-Catherine-de-la-Couture[1]. Son intention était sans doute d'y faire bâtir; projet éphémère puisque, dès le 20 février 1548, il cédait cet emplacement à Pierre le Gay, trésorier de l'extraordinaire des guerres[2]. Dans l'intervalle, il avait, le 14 octobre 1547, abandonné à Denis Gouffier, sellier, la suite de son bail de la rue des Juifs[3]. Le roi lui laissait en effet à cette époque, pour six ans, la maison d'Étampes, appelée l'Hôtel-Neuf, situé rue Saint-Antoine, en face de l'hôtel royal des Tournelles. Sur les dépendances de cette maison d'Étampes se trouvait un chantier de pierres de taille, et un atelier de sculpture fut bientôt élevé dans la cour; le premier bail consenti par le roi était, le 19 août 1551, prolongé pour une nouvelle période de neuf années. En fait, nous constatons que Philibert de Lorme eut la jouissance de cette résidence pendant plus de dix années, car il y demeurait encore en 1557, suivant un acte du 3 janvier de cette année[4]. Cependant, il désirait depuis longtemps se créer une installation personnelle complètement indépendante, mieux adaptée à ses goûts particuliers,

1. Acquisition faite par Antoine Macault au nom de Philibert de Lorme, prieur de « Chastres sous Montlhéry ». Voy. plus haut, p. 3.
2. Min. de J. T.
3. Pièce justificative II.
4. Min. de Nicolas de la Vigne.

Digitized by Google

et avait acheté, le 5 août 1550, le seizième lot des terrains du même hôtel d'Étampes, aliéné par le Domaine dès le 15 février 1544 (n. st.) à Guillaume le Peuple, maître des œuvres de charpenterie du roi. Les héritiers de ce dernier le cédèrent à Philibert de Lorme moyennant 600 livres t. et à charge d'acquitter 7 sols 7 deniers parisis de cens envers le roi. Cet emplacement, comprenant 27 toises et demie de long sur 6 toises 4 pieds de large, tenait d'une part à un autre lot possédé par le même Claude Girard, d'autre part à l'hôtel du Petit-Bourbon et à une rue, d'un bout à une autre rue et d'autre bout au jardin de l'hôtel d'Étampes[1]. Il y ajoutait bientôt, le 23 janvier 1555 (n. st.), pour 80 livres t., une autre place en laquelle se trouvait « un vieil édifice ruineux, enclavé dans la maison du vidame de Chartres, qui a esté réservée et distraite dud. hostel d'Étampes, contenant 7 toises 5 pieds de long sur 8 pieds de large, avec une petite portion de jardin estant au bout et près le puits du grand jardin d'icelui hostel », contenant 3 toises et demie de large et 8 toises de long[2]. Ces acquisitions successives furent encore complétées, le 25 mars 1555 (n. st.), par la cession que fit à notre architecte François de Kermenoy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, d'une troisième place, de 4 toises de long, « à l'endroit du recoing » de la place achetée de Claude Girard[3]. La formation d'un semblable emplacement était aussi une mesure de sage prévoyance. Car la vente de ce qui restait de l'hôtel d'Étampes, décidée depuis longtemps en principe, venait de recevoir son exécution. La partie principale de l'hôtel, celle donnant sur la rue Saint-Antoine et où logeait Philibert de Lorme, fut en effet adjugée, le 3 janvier 1555 (n. st.), moyennant 6,540 livres t., à Diane de Poitiers[4], sous la réserve de la grange et du chantier établi dans la cour et où se terminaient les travaux du monument funéraire de François Ier. Sans doute, la duchesse de Valenti-

1. Min. de G. P.

2. Voy. L. Mirot, *la Formation et démembrement de l'hôtel Saint-Pol*, dans le *Bulletin de la Cité*, 1916, p. 48, et *l'Hôtel d'Étampes*, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiquaires*, t. LXXIII, 1913, p. 181. Un extrait de l'acte du 23 janvier 1554 (anc. st.) est rapporté dans Portefeuilles de Fontanieu, 275-276, p. 234.

3. Min. de G. P.

4. Voy. L. Mirot, *ov. cit.*, et Bibl. nat., Portefeuilles de Fontanieu, 275-276, p. 198.

Digitized by Google

nois permit à son architecte d'y conserver encore quelque temps son installation privée. Mais une enquête était ouverte par les commissaires du roi « sur le fait des places vagues et inutiles dè la ville de Paris et vendition d'icelles ». Philibert de Lorme donna même procuration, le 8 février 1555, pour déposer qu'il demeure à l'hôtel d'Étampes et qu'il y a fait plus de 2,000 livres de réparations sans en avoir jamais été remboursé[1]. Rappelons que c'est dans son installation, à l'Hôtel-Neuf d'Étampes (son logis près des Tournelles), que notre architecte fit devant le roi et une partie de la cour l'expérience de la résistance extraordinaire de deux poutres composées de nombreuses pièces assemblées suivant son invention. L'épreuve, on le sait, eut lieu au moyen de vérins et réussit parfaitement, à la grande satisfaction de l'assistance[2].

Les terrains acquis par Philibert de Lorme, rue de la Cerisaie, occupaient une assez grande surface : 31 toises et demie de long sur 6 toises 4 pieds de large, non compris le recoin qui formait hache.

Dès le 4 octobre 1554, Philibert de Lorme s'était déjà entendu avec Jehan de la Gente, l'un de ses meilleurs ouvriers, qui venait de terminer heureusement les travaux si délicats des hautes voûtes de la Sainte-Chapelle du bois de Vincennes. Le devis prévoyait l'édification d'un ou de deux corps d'hôtel au prix de 60 sols par toise[3], mais Jehan de la Gente, étant venu à mourir à quelque temps de là, un nouveau devis fut passé, le 27 février 1555 (n. st.), dans les mêmes conditions, avec Nicolas Potier[4].

Aux termes de ce marché, un ou deux corps d'hôtel devaient être construits sur le terrain appartenant à notre architecte, rue de la Cerisaie, conformément au plan et au dessin qu'il avait préparés. Des détails précis figurent pour la fondation des murs, l'établissement des cloisons, des planchers, des manteaux de cheminées, lucarnes, l'élévation dans la cour, de chaque côté du corps principal de logis, de deux petits pavillons carrés, ainsi que d'une galerie avec chapelle au milieu.

1. Min. de J. T.
2. *Nouvelles inventions pour bien bâtir*, fol. 309 v°.
3. Min. de G. P.
4. Le même Nicolas Potier reprenait le même jour le devis concernant l'hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Voy. *supra*, p. 15.

Digitized by Google

Les salles, la cuisine et les couloirs du rez-de-chaussée étaient prévus voûtés, un puits ou deux devaient être aménagés dans la cour. En outre, Nicolas Potier acceptait de reprendre, pour 439 livres 10 sols, les matériaux approchés à pied d'œuvre et laissés par le premier entrepreneur, décédé[1].

Ces travaux exigèrent beaucoup de temps et ne furent pas terminés avant 1558. En effet, le 16 mars de cette année, Louis Contesse, maître maçon, s'engageait envers Louis Dupuis, maçon-tailleur de pierres, à terminer le plus rapidement possible « tous les enduitz qu'il convient faire tant hault que bas, depuis les caves jusques au plancher du grenier d'une maison apartenant à M. l'abbé d'Ivry, assise à Paris, rue de la Cerisaye ». Le prix fixé était de 25 sols par toise, en comptant trois toises pour une d'enduit[2].

Philibert de Lorme, très satisfait de sa nouvelle habitation, la cite comme modèle dans son *Livre d'architecture* « pour seulement monstrer comme le docte et expert architecte peult faire un bastiment de bonne grâce et sans excessive despense[3] ». Puis il donne un dessin de la façade au fond de la cour, qui représente un petit corps de logis composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage à trois fenêtres seulement, accompagné de deux pavillons carrés avec ouvertures en retour. Au-devant, une cour pavée de carreaux à dessins, de chaque côté deux petites galeries conduisant à des portes s'ouvrant au pied des pavillons. L'autre face du logis, donnant sur un jardin[4], comprenait, au milieu, une demi-tour ronde servant en bas de chapelle et accompagnée, sur le devant, d'une galerie avec ouvertures larges et surbaissées, sans doute plus gracieuses en exécution que ne les représente le dessin. Au-dessus, dans la même tour, se trouvait un cabinet voûté en pierres de taille. Le corps principal de logis apparaissait au fond de la terrasse, surmontant la galerie placée en avant-corps.

Cet hôtel devait être complété par un second bâtiment sur la rue de la Cerisaie. Notre architecte en donne même le dessin : bâtiment à deux étages, rez-de-chaussée et premier, au

1. Min. de G. P.
2. Min. de J. T.
3. *Architecture*, p. 254.
4. *Ibid.*, p. 254 v°.

Digitized by Google

milieu grande porte d'entrée avec palier accompagnée de deux colonnes supportant le balcon de la fenêtre du premier étage, panneaux en bas et deux niches vides au premier. Au-dessus de l'entablement, un petit fronton au milieu et deux lucarnes dans la toiture pour éclairer les chambres du galetas.

Philibert de Lorme ne put guère prendre possession de son habitation que dans le courant de 1558, et la fin tragique de Henri II, survenue dès l'année suivante, l'empêcha de réaliser son projet d'agrandissement. Aussi bien promettait-il de nous donner le plan de la distribution intérieure de sa maison dans son second tome d'Architecture, qui malheureusement n'a jamais vu le jour.

La vieille demeure de Philibert de Lorme gardait, en 1840, sa disposition primitive, et M. Vaudoyer, membre de l'Académie des beaux-arts, en a relevé à cette époque un plan qui est conservé intercalé entre les fol. 253 et 254 de l'exemplaire du *Livre d'architecture*, édition de 1638, appartenant à la bibliothèque de l'Institut[1]. On distinguait encore, en 1860, quelques détails anciens, notamment la grande lucarne, mais depuis des constructions modernes ont complètement recouvert cet emplacement situé derrière l'immeuble portant aujourd'hui le numéro 22 de la rue de la Cerisaie[2].

VI.

Divers travaux exécutés a Paris sous la direction de Philibert de Lorme.

Philibert de Lorme, en sa qualité de surintendant des Bâtiments de la couronne, eut la direction d'un grand nombre de petits travaux d'aménagements, d'entretien et de réparations que Henri II entreprit à Paris. Si la plupart de ceux-ci, d'ordre secondaire, furent prescrits par les trésoriers de France, il n'en est pas moins vrai que le grand architecte dut en suivre l'exécution, conformément aux attributions de sa charge. Les Comptes des bâtiments en conservent la trace pour les années 1557 et 1558.

---

1. Catalogue de la bibliothèque de l'Institut, N 90 A.

2. Nous souhaitons qu'une inscription rappelle un jour le souvenir de la demeure construite pour lui par l'un de nos plus grands architectes.

Digitized by Google

I. *Le Palais-Royal ou de Justice.* — Nous avons vu que, dès le 8 juillet 1549, un maître maçon, nommé Philippe Fouquet, avait été chargé de divers ouvrages au Palais[1].

Des sommes assez importantes furent payées pendant les années 1557 et 1558 pour travaux de maçonnerie à Eustache Ive[2], de charpente à Jean le Peuple, de couverture à Jean le Gay, de menuiserie à Michel Bourdin, de plomberie à Étienne le Clerc, de pavage de la cuisine et de la petite cour à Bernard Simon. Les réparations de vitrerie furent confiées à Jean de la Hamée et à Nicolas Beaurain, qui exécuta « douze lozanges de verre neuf, une couronne à une armoirie du feu Roy et une pièce en un écusson d'azur avec une médaille, trente lozanges neufves et un rond, dans lequel il y a un phénix, à la devise de la Reyne[3] ». En 1556 ou 1557, François Périer, maître peintre[4], touche 20 livres t. « pour avoir doré de fin or et estoffé dix roses et filatières faittes de neuf ou lieu de dix autres et avoir redoré et estoffé les autres roses, filastrières, jaspures, tableaux et culs de lampe de la Grande Chambre du plaidoié du Pallais à Paris[5] ». On sait que des réparations urgentes furent constatées en 1556 dans la Grand'Chambre ou Chambre dorée[6].

II. *Les ponts de Paris.* — Les ponts de Paris subirent, au cours des siècles, de nombreuses vicissitudes. Plus d'une fois ils furent détériorés ou même emportés par la violence des eaux et durent être réparés ou reconstruits. Deux d'entre eux éprouvèrent surtout de graves avaries sous le règne de Henri II.

Le pont Saint-Michel, construit en pierres en 1373, ne put résister au débordement de la Seine de janvier 1408, et on le rétablit en bois. Au XVI^e^ siècle, pendant une forte crue, de grands bateaux, entraînés par le courant, vinrent heurter, le 9 décembre 1547, les piles de ce pont, et la fonte subite des glaces, survenant en même temps, le rompit la nuit suivante; sa chute entraîna dans le fleuve neuf maisons construites sur son tablier qui portait une véritable rue bordée de trente-

1. Min. de J. T. Voy. plus haut, p. 7.
2. De Laborde, *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 309, 359.
3. Id., *Ibid.*
4. François Périer, maître peintre en 1550. Voy. J. Guiffrey, *Artistes parisiens des XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, p. 10.
5. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 309.
6. Archives nationales, X^1A^ 1583, fol. 314.

Digitized by Google

deux maisons; il fallut relever ces ruines et consolider le pont au moyen de nouvelles pièces de charpente. Le concours apporté par Philibert de Lorme à cette œuvre difficile apparaît dans un acte du 24 décembre 1556, par lequel Jehan le Peuple et Léonard Fontaine « s'associent entre eux à moictié pour les œuvres de charpenterie qui seront faittes tant par messieurs des comptes, les trésoriers de France que l'abbé d'Ivry, architecte du Roy, tant pour le pont de Poissy, pont Saint Michel à Paris, à Saint Germain en Laye, etc.[1] ». Gilles Corrozet rapporte que le pont fut refait tout de neuf et que de très belles maisons régulières en élévation et maçonnées en briques s'élevèrent à la place des anciennes. Les arches étaient en bois[2]. Après cette importante réparation, le pont Saint-Michel, en dehors de quelques consolidations partielles, résista, dans son ensemble, jusqu'à la grande fonte de glaces du 30 janvier 1616.

Le Pont-au-Change, déjà réparé en 1525[3], fit aussi l'objet de travaux notables au milieu du XVI^e^ siècle. Les Comptes des bâtiments de 1557 et de 1558 mentionnent une dépense totale de 4,812 livres 17 sols 17 deniers t. et, par un acte du 22 janvier 1557 (n. st.), Jehan le Peuple, maître charpentier, donne pouvoir à Simon Hallot, bourgeois de Paris, de toucher en son nom les sommes « qui luy seront ordonnées par M. l'abbé d'Yvry sur les ouvraiges de charpenterye qu'il a faitz et fera tant à Villers Coterestz, Pont au Change à Paris que ailleurs[4] ».

Le même Jehan le Peuple exécuta à cette époque certains ouvrages de réparation au pont de Charenton[5].

III. *Le Grand et le Petit-Châtelet.* — Le maître maçon Philippe Fouquet, que nous avons déjà cité[6], entreprit, en 1549,

1. Min. de J. T.

2. Gilles Corrozet, *les Antiquitez, histoires et singularitez de Paris*, 1550, p. 166. Voy. aussi l'ouvrage de vulgarisation de Ch. Duplomb, *Hist. gén. des ponts de Paris*, t. I, 1911, p. 302 et suiv., et la *Description de Paris*, par Thomas Platter, en 1599. *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XXIII, p. 208.

3. Félibien, *Hist. de Paris*, Pièces justificatives, t. II, p. 672.

4. Min. de G. P.

5. *Comptes des bâtiments*, t. II, p. 367.

6. Voy. plus haut, p. 7 et 21.

Digitized by Google

quelques travaux au Châtelet sur la nature desquels nous ne sommes pas fixés. On relève aussi, dans les Comptes des bâtiments de 1557 et 1558, des paiements de peu d'importance faits à Eustache Ive, maçon, Étienne le Clerc, plombier, et à Jean Liger, maître des basses œuvres, pour ouvrages au Grand et au Petit-Châtelet.

Le Petit-Châtelet était situé sur la rive gauche de la Seine, à l'entrée du Petit-Pont. Vieille demeure et prison, il avait été reconstruit au XIVe siècle, et l'on remarque qu'en 1552 la ville de Paris fit ouvrir, du côté de la rivière, une croisée pour éclairer la chambre ou cuisine servant au geôlier[1].

IV. *La bastide Saint-Antoine.* — Aux principales portes de Paris s'élevaient de véritables forteresses appelées bastilles, comme celles du Temple et de Saint-Denis, mais à la porte Saint-Antoine fut édifié, au XIVe siècle, le célèbre monument qui portait encore, au XVIe siècle, le nom de bastide Saint-Antoine.

Sous le règne de Henri II, on procéda à des travaux très importants à l'ancienne enceinte de Paris, notamment dans la partie comprise entre la Seine et la porte du Temple, surtout aux abords de l'Arsenal et de la porte Saint-Antoine. La plupart de ces travaux furent exécutés aux frais de la ville, mais, en raison de leur importance, le roi en confia la direction à un ingénieur distingué nommé Baptiste Porcel[2], connu pour d'autres œuvres concernant la réfection des boulevards de Noyon en 1550 et de Beauvais en 1556[3].

---

1. Rapport du 3 mars 1552, dans *Délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. III, p. 293.

2. Bibl. nat., fonds français 11732, fol. 84 et suiv., et 11733, fol. 24, Comptes des années 1556 à 1560. Voy. aussi F. Bournon, *la Bastille*, 1893, p. 13.

3. 19 octobre 1556. « Nicolas Hardouyn, maître maçon, demeurant en la ville de Beauvais, confesse avoir convenu et marchandé à n. h. Me Jehan de Lisle, chevalier, maistre d'hostel ordinaire du Roy et son lieutenant au gouvernement de l'Isle de France, en l'absence de Mgr de Montmorency, stipulant et acceptant au nom du Roy, nd. sgr., ... de faire, en continuant la fortiffication jà commencée à faire pour closture de ladite ville de Beauvays, ung boullevart neuf auquel y aura une porte entre la porte de l'Hostel Dieu dud. Beauvais et la poterne Sainte Marguerite, selon le portraict et ordonnances qui en ont esté et seront cy après faictes et baillées par Baptiste Porcel, ingénieur du Roy en sond. païs et Isle de France... » Min. de G. P. et de J. T. Pour les fortifications de Noyon, voy. A. Bérard, *Dictionnaire biographique des artistes français.*

Digitized by Google

De son côté, Henri II fit faire diverses réparations à la Bastille même, dont Philibert de Lorme eut la haute surveillance en sa qualité de surintendant. Mais ces travaux, sans doute de simple entretien, apparaissent de fort peu d'importance aux Comptes des bâtiments de 1557, 1558 et 1559[1]. C'est ainsi que nous relevons des sommes de 100 livres 7 sols 5 deniers et 15 livres 19 sols payées à Laurent Joignet et Eustache Ive, maîtres maçons; 319 livres à Jean le Peuple, charpentier; 613 livres 18 sols 2 deniers à Jean de la Hamée, maître vitrier, et 200 livres à Jean le Gay, couvreur, pour divers ouvrages de leurs métiers exécutés à la bastide Saint-Antoine.

V. *Le logis des Écuries du roi, près de la Porte-Neuve.* — La Porte-Neuve était située près du Louvre et consistait en une simple muraille ouverte et ornée de deux ordres d'architecture superposés[2]. Un pavillon avec vis dans œuvre y était contigu et formait sans doute le logis du roi dont il est question dans les Comptes des bâtiments pour les années 1556 à 1558, où plusieurs paiements sont faits à Eustache Ive, maçon; Léonard Fontaine, charpentier, et Jean le Gay, maître couvreur[3].

VI. *Hôtel de Bourbon.* — Cet hôtel se trouvait également près du Louvre, de l'autre côté des fossés, au coin de la rue des Poulies et de la rue d'Autriche, l'une de ses façades donnait sur la rivière. Confisqué sur le connétable de Bourbon, par arrêt du Parlement du 27 juillet 1527, il fit dès lors partie du domaine royal. Henri II y commanda quelques petits travaux; nous voyons, en 1557, Jehan de la Hamée, maître vitrier, refaire deux panneaux de verre peint dans la chapelle[4]; puis, en 1558, Michel Bourdin, maître menuisier; Jean le Gay, couvreur, et Bernard Simon, paveur, toucher diverses sommes pour ouvrages de leurs métiers[5].

VII. *Hôtel de Reims.* — L'hôtel des archevêques de Reims, habité par eux dès le XIVe siècle, occupait avec ses dépendances un assez vaste emplacement qui s'étendait de la rue du Paon

1. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 259, 311, 364, 391, 393.
2. Berty, *Topographie de Paris, le vieux Louvre*, t. I, p. 171, 172.
3. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 312, 365.
4. *Ibid.*, t. I, p. 311.
5. *Ibid.*, t. I, p. 363.

Digitized by Google

à la rue Hautefeuille. Les vieux plans de Paris du XVIe siècle, notamment ceux de Bâle et de Saint-Victor, nous ont conservé son aspect, sa façade à pignons et à tourelles, ainsi que l'ensemble de sa disposition comprenant des galeries, des préaux, des cours, des jardins, etc., un oratoire et une chapelle.

Cet hôtel paraît avoir été réuni au domaine royal, et Henri II y entretint, en 1557, pour certains ouvrages spéciaux, une équipe d'ouvriers suisses, composée d'un maître menuisier, de six compagnons du même métier, de six compagnons serruriers et d'un interprète, dont les gages, la nourriture et les fournitures en bois s'élevèrent à la somme importante de 3,149 livres 2 sols 10 deniers[1].

Indépendamment de ces ouvrages particuliers, nous signalerons encore pour mémoire certains travaux d'ordre très secondaire qui furent exécutés en 1557 et 1558 à l'hôtel de Nesle[2], à la Monnaie royale[3] et au logis du Chantier du roi[4].

VII.

L'abbaye royale de Montmartre.

Fondée en 1134 par Louis VI le Gros, l'abbaye des religieuses de Montmartre éprouva de nombreuses vicissitudes.

Au XVIe siècle, vers 1534, un relâchement fâcheux se produisit dans l'observance de la règle monastique. Le Parlement fut saisi de certains faits regrettables et prescrivit, par arrêt du 6 septembre 1547, l'ouverture d'une enquête. L'évêque de Paris confia aux prieurs de Saint-Germain-des-Prés et des Chartreux le soin de visiter l'abbaye et de prendre toutes les mesures nécessitées par la situation. L'abbesse, Marguerite Havard, fut enfermée avec plusieurs religieuses au couvent des Filles-Dieu et le temporel de la communauté séquestré « sous

1. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 308.
2. *Ibid.*, t. I, p. 308.
3. *Ibid.*, t. I, p. 311, 312, 365.
4. Antoine des Essars cède à l'amiral Louis de Graville le droit qu'il peut avoir sur les anciennes murailles de Paris depuis l'hôtel du Porc-Épic « jusques à 6 pieds près de la tour faisant le coing du Chantier du Roy », moyennant 92 livres t. Acte du 7 juillet 1492. Min. de Pierre Pichon. Voy. aussi *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 367.

Digitized by Google

la main du roi[1] ». Après qu'il eut été procédé à la réforme complète de la maison, Henri II nomma une nouvelle abbesse, Catherine de Clermont, qui prit possession, le 11 août 1549, entourée de soixante religieuses. Cette abbesse, dont la mission bienfaisante s'exerça pendant plus de quarante années, était fille d'Antoine II, vicomte de Clermont, conseiller et chambellan du roi. Par sa mère, Marie de Poitiers, elle appartenait à la famille de la célèbre Diane[2]. On voit par ce choix que Henri II portait un intérêt tout particulier à l'abbaye de Montmartre, et sa sollicitude devait s'étendre à la restauration des bâtiments de la communauté.

Bientôt Philibert de Lorme était chargé de la construction d'un pavillon destiné sans doute au logement de l'abbesse. Par un marché du 3 février 1555 (n. st.), Jehan Marchant, maître maçon-tailleur de pierres à Paris, entreprend « d'édifier de neuf ung corps d'ostel, en forme de pavillon », au prix de 4 livres t. la toise. Cette construction, de 12 mètres environ de long sur 6 de large, comprenait en sous-sol deux celliers de $2^{m}31$ de haut sous poutres, deux chambres basses au rez-de-chaussée, deux autres chambres au premier étage et un grenier au-dessus. Un escalier en saillie était prévu en un petit bâtiment de 2 mètres de côté dans œuvre, à deux angles de l'habitation devaient s'élever deux petits pavillons d'environ « 6 piez en carré... pour servir de garde robbes ausd. chambres ». En outre, le même marché annonçait la construction d'une galerie aboutissant contre le grand pavillon, de 24 mètres de long sur 4 mètres de large, se composant d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier au-dessus[3]. Un puits devait être creusé à l'endroit le plus propice et, pour tirer l'eau de ce puits, Philibert de Lorme imagina un engin nouveau qui entraîna toute une installation assez compliquée de charpente. Jacques Marchand, maître charpentier, en entreprit l'installation pour 200 livres t., suivant marché du 24 décembre 1557[4].

1. E. de Barthélemy, *Recueil des chartes de l'abbaye royale de Montmartre*. Paris, 1883, Introduction, p. 2 à 13.

2. F. de Guilhermy, *Mémoire sur Montmartre*, publié par la Société du Vieux Montmartre en 1906, p. 71.

3. Voy. Pièce justificative VII.

4. Voy. Pièce justificative VIII.

Digitized by Google

Ces travaux étaient à peine terminés que survint, au commencement de l'année 1559, un terrible incendie qui prit naissance, dit-on, dans le dortoir, par suite de l'imprudence d'une religieuse. Le monastère fut détruit en grande partie et Henri II avait résolu charitablement de rétablir le dortoir et les cellules. Il donnait aux religieuses ce qui restait des bois employés à « la Salle de triomphe qui avoit esté faicte dedans le parc des Tournelles à Paris », en même temps qu'il confiait à Philibert de Lorme le soin de composer un nouvel édifice destiné à remplacer les bâtiments disparus. A cette intention, le grand architecte conçut un plan original qui eût été du plus pittoresque effet. Il avait songé, comme l'indique un curieux passage des *Inventions pour bien bastir*[1], à élever un vaste bâtiment de forme sphérique, de 50 à 60 mètres de diamètre, renfermant au rez-de-chaussée un péristyle ou cloître et au-dessus plusieurs étages de cellules reliées entre elles par de nombreux dégagements ; l'édifice devait se terminer par une corniche et une toiture ronde surmontée elle-même « d'une rotonde en façon de lanterne ». C'était une immense ruche renfermant toute la communauté avec ses dépendances. Philibert de Lorme donne dans son livre le plan et le dessin en élévation de la construction projetée que, ajoute-t-il, « il eust faict fort bon voir sur ladicte montaigne de Montmartre. Car elle eust représenté à ceux de Paris un globe terrestre ou céleste qui eust esté très beau, et encores plus admirable si, par curiosité, on y eust marqué les heures du jour par l'ombre du soleil ou quelque géographie que l'on eust peu discerner sur la couverture ».

Malheureusement, tous ces beaux rêves s'évanouirent bientôt à la mort de Henri II. Mais n'est-il pas assez piquant de constater que, plus de trois siècles avant l'érection du Sacré-Cœur, la butte de Montmartre devait être couronnée d'un grand monument, en forme de dôme, dont la silhouette se serait rapprochée quelque peu de celle qui se profile aujourd'hui, avec une certaine majesté, au-dessus de Paris.

1. *Architecture*, réimpression, p. 304.

Digitized by Google

VIII.

Le chateau du Bois de Boulogne, dit de Madrid.

Philibert de Lorme eut la haute direction des travaux du château de Boulogne du jour où les lettres patentes du 3 avril 1548 l'investirent des fonctions de surintendant des Bâtiments royaux, mais là sa présence créait une situation fort délicate : Jérôme della Robbia avait conçu le plan primitif du château[1] et conservait, en même temps que le titre d'architecte du roi, la conduite des ouvrages de maçonnerie, en y appliquant une méthode décorative nouvelle et originale en contradiction absolue avec les idées si arrêtées de notre grand architecte. Ce dernier ne devait tenir aucun compte de cette divergence de vues. Dès son arrivée au pouvoir, il passait marché, avec Gratien François et Jérôme della Robbia, pour la continuation des travaux de maçonnerie, ainsi que l'indique le compte de Nicolas Picart de 1550[2]. Presque en même temps, il chargeait Jehan Allemenant de la charpente des pavillons au prix de 4,850 livres t., suivant convention du 15 octobre 1550[3]; puis Jehan le Breton entreprenait la couverture des édifices en ardoise d'Angers moyennant 1,050 livres t.[4]. Mais Jérôme della Robbia continuait à porter le titre « d'architecteur du Roy en son bastiment de Boullongne, près Paris », ainsi qu'il apparaît par une procuration du 1er avril 1552 (n. st.) donnée à Augustin Thierry, tailleur de pierres, « de recevoir... tout ce qui pourra estre deu aud. constituant à cause des ouvrages de maçonnerie par luy faitz et qu'il fera cy après[5] ».

L'harmonie ne pouvait régner longtemps entre deux architectes de goûts si opposés. Jérôme della Robbia, dont la situation était inférieure, dut s'effacer, abandonner Boulogne et se

1. Comte de Laborde, *le Château du Bois de Boulogne, dit de Madrid*, 1855.

2. « A maistres Gratien François et Iherosme de la Robia, maçons, la somme de 2,347 livres 3 s. 2 d. pour les ouvrages de maçonnerie et taille par eux faits au chasteau de Boulongne, suivant le marché par eux fait audit sr de Lorme. » Année 1550. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 212.

3. Min. de G. P.

4. Marché du 13 avril 1551. Min. de J. T.

5. Min. de J. T.

Digitized by Google

retirer, en 1553, à Florence, pour n'en revenir qu'après la disgrâce du surintendant. Le champ fut donc laissé libre à Philibert de Lorme, qui s'empressa de terminer l'étage supérieur de la façade nord, en faisant remarquer plus tard, dans son *Traité d'architecture*, fol. 268, que c'est « au costé où il n'y a point de terre cuite émaillée, de laquelle je ne voulus faire usage comme l'on avoit fait auparavant ». Ainsi apparaît clairement le motif du dissentiment survenu avec l'émailleur italien et qui fut cause de son éloignement temporaire.

Philibert de Lorme eut aussi au château de Boulogne l'initiative de la construction de cheminées couvertes portant seulement quelques ouvertures sur les côtés, afin de laisser échapper la fumée. Un escalier, en forme de vis Saint-Gilles rampante, paraît être également son œuvre[1].

Les travaux de Boulogne se poursuivirent, jusqu'en 1559[2], sous la surveillance du grand architecte, qui les laissa encore inachevés à cette époque. Mais on sait qu'après la disgrâce de Philibert de Lorme, Jérôme della Robbia, revenu d'Italie, les reprit sous la direction du Primatice et eut la satisfaction de les voir presque terminés à sa mort arrivée en 1566.

Maurice Roy.

---

1. *Architecture*, fol. 124 r° et 268 v°.

2. Nous retrouvons pendant toute la période du règne de Henri II les mêmes ouvriers du roi travaillant à Boulogne : Jean François, maître maçon, Jean le Breton, couvreur, Jean le Peuple, charpentier, et Mathurin Bon, serrurier. De Laborde, *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 212, 236, 245, 285 et 348.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

4 février 1547 (n. st.). — Noble homme Claude de Burbenon, controlleur des deniers communs de la ville de Monstereul sur la mer, dem. à Paris, confesse que, dès le dimenche xxviiie jour de mars dernier passé mil Vc quarante cinq, avant Pasques, il bailla, comme encores par ceŝ présentes il baille, à tiltre de loyer d'argent du xxie jour dud. mois de mars jusques à trois ans après ensuivant finis et acomplis et promet garantir si tant et longuement il a à tenir la maison cy après déclarée, à noble homme Me Philibert de Lorme, architecteur de Monseigneur le Daulphin et général des fortifications de Bretaigne, aussi dem. à Paris, à ce présent, qui dès lors print et comme encores prent par cesd. présentes aud. tiltre et pour led. temps une maison assise à Paris, rue des Juifz, derrière le Petit Saint Anthoine, en laquelle pend pour enseigne l'ymaige Saint Nicolas, par led. de Burbenon prinse aud. tiltre et pour led. temps de Me Jehan David, huissier en la court de Parlement, qui la luy auroit baillée comme commissaire commis au régime et gouvernement par lad. court de lad. maison, pour en joir par led. preneur aud. tiltre, se tant la commission dud. David dure. Ce présent bail, prinse et retenue faitz moiennant et parmy le pris et somme de cinquants sept livres dix solz tournois... que led. preneur... sera tenu paier aud. bailleur ou au porteur esgallement de trois mois en trois mois par esgalle portion, dont neuf mois sont escheuz dès le xxie jour de décembre dernier passé, et ainsi à continuer... si tant et longuement la commission d'icellui David dure, garnir lad. maison de biens meubles exploitables pour la seurté dud. loier... Fait et passé double l'an mil Vc quarente six, le vendredi quatriesme jour de février.

J. T.

II.

14 octobre 1547. — Noble personne Me Philibert de Lorme, conseiller arquitecque et aumosnier ordinaire du Roy, n. s., confesse avoir ceddé et transporté à Denis Gouffier, sellier et lormier, dem. à Paris, à ce présent, le droit de louaige que led. de Lorme a

Digitized by Google

encores à terme de Me Claude de Burbenon, contrôleur de Monstereul, en une maisón assise à Paris, rue des Juifz, en laquelle pend pour enseigne l'ymaige Saint Claude, en portion de laquelle led. Gouffier est à présent dem., pour en joyr par led. Gouffier du jour Saint Rémy dernier passé, moyennant 57 livres 10 sols t.; à quoy led. de Lorme auroit prins dud. Burbenon lad. maison. Fait et passé double l'an mil Vc quarante sept, le vendredi XIIIIe jour d'octobre.

J. T.

III.

24 janvier 1550 (n. st.). — Furent présens en leurs personnes Simon Gousset et Estienne Carmoy, maitres maçons, dem. à Nantes en Bretaigne, lequelz recognurent et confessèrent avoir convenu et marchandé avec noble personne Philibert de Lorme, abbé d'Ivry, architecte du Roy, n. s., et général des fortesses et réparacions du pays et duché de Bretaigne, aussi à ce présent, stipullant pour le Roy, nd. s., quant à ce, de desmolir l'avantmur d'une basse tour estant des apartenences du chasteau de Nantes, faisant l'un des coings dud. chasteau sur la rivière de Loire, du costé du pont de lad. rivière, en laquelle l'on a acoustumé faire le guet dud. chasteau, et icelle basse tour haulser et monter jusques à la haulteur et nyveau des galleries et autres tours dud. chasteau prochaines d'icelle basse tour, de l'espoisseur qu'elle est jusques à l'avantmur et paraspet et y faire flans et canonnières selon et ainsi qu'il leur sera ordonné et à la façon des autres tours dud. chasteau, et iceulx ouvrages de maçonnerie avoir promis et promectent chascun pour le tout... faire et parfaire bien et deument, comme il apertient, et de bonnes pierres de taille de grison et estoffes selon et suyvant le commencement d'icelle basse tour qui est par dehors de pierre de taille et le reste de moillon, et ce moyennant 12 livres t. que pour chacune toise en carré, dicte cube, contenant 216 piedz de lad. grosse maçonnerie faite de lad. pierre de grizon et pour chacune toise de maçonnerie de pierre de tupheau tendre qui sera faicte au dessus et à l'avantmur de lad. tour au feur et à la raison des marchez qui ont esté par cy devant faictz pour semblable maçonnerie faicte aud. chasteau, le tout toisé à la toise du Roy... Sur quoy lesd. Gousset et Carmoy ont confessé avoir eu et receu du Roy la somme de 1,308 livres 2 sols t... prom. obl. ren. Fait et passé tripple l'an 1549, le vendredi 24e jour de janvier.

J. T. G. P.

Digitized by Google

IV.

15 octobre 1550. — Ensuivent les ouvrages de maçonnerie et taille qu'il convient faire de neuf pour Mgr le Révérendissime cardinal du Bellay, pour faire et édifier de neuf en son hostel seigneurial de Saint Mor des Fossez, au bout du jardin dud. lieu, une gallerie qui contiendra 29 toises de longueur sur 15 piez de largeur dedans euvre; dedans laquelle gallerie, à l'un des boutz d'icelle y aura ung petit cabinet et une allée pour aller dud. jardin au parc, qui contiendront ensemble 16 piez et demy de long, comprins l'espoisse des deux murs par voye, sur lad. largeur de 15 piez, ainsi et en la manière qui s'ensuit :

Et premièrement fault faire la fondacion du pan de mur du costé du parc fondé deument jusques à vif fons, maçonné de moillon, chaulx et sable et garny d'empattement à l'endroict des saillyes des contrepilliers de telle façon et pareille espoisseur que est la fondacion qui est à present faicte pour le pan de mur du costé du jardin, et au dessus de lad. fondacion continuer led. pan de mur dud. costé dud. parc jusques à la hauteur de onze piez au dessus de l'ayre de lad. gallerie et comprins la haulteur de l'entablement, le tout maçonné... et faire et ériger aud. pan de mur par dehors euvre en costé des terres les contrepilliers rusticques qui seront faictz au pan de mur du costé dud. jardin, lesq. contrepilliers seront chacun de 6 piez de largeur et d'un pied de saillye, dont les encoignures d'iceulx contrepilliers seront de pierre de taille et maçonnez de moillon entre lesd. encoignures... et faire aud. pan de mur et au pourtour desd. contrepilliers une plainte carrée portant saillye pour servir d'establissement, ainsi qu'il apartient.

Item, fault faire le pan de mur du costé dud. jardin depuys le desus de lad. fondacion qui est de présent faicte jusques à 12 piez de haulteur, comprins l'entablement aussi de deux piez et demy d'espoisseur, maçonné de moillon... et garny d'une assise de pierres de taille au rez de chaussée au desus de lad. fondation portant saillye et plaincte... et faire la maçonnerie des contrepilliers.....

Item, fault faire la maçonnerie des voultes de lad. gallerie garnyes de doubleaux qui seront espacez à l'endroict de chacun contrepillier, lesquelz doubleaux seront de pierre de taille en plain euvre carrée, chacun d'un pied et demy de large et d'un pied de sailye, soubzpendus et portez sur culs de lampes ainsi qu'il apartient, et faire les voultes qui seront à l'endroict des croisées d'icelle gallerye à croisée d'arreste, lesquelles arrestes seront de pierres de

Digitized by Google

taille et le reste maçonné... et les petites voultes entre deux desd. doubleaux à l'endroict desd. contrepilliers...

Jehan de la Gente, maistre maçon tailleur de pierres, dem. au boys de Vincennes, confesse avoir promis et promet faire bien et deument, comme il apartient, pour Mgr le Révérendissime cardinal du Bellay, à noble personne Me Philibert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller aumonier ordinaire et architecte du Roy, moyennant le pris et somme de 1,650 livres t.

J. T. G. P.

V.

17 avril 1551. — Cosme de Berly, maistre maçon, dem. à Paris, confesse avoir faict marché et convenant à noble personne maître Philibert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller aulmosnier ordinaire et architecte du Roy, n. s., commissaire commis et députté par led. seigneur sur le faict de ses édifices et bastimens, de faire pour le Roy en l'hastellier de la fonte de son artillerie à Paris deux granges pour servir au charpentier et mectre les affutz, chacune de quarente deux toises de long ou environ et de quatre toises de largeur dans euvres, fonder la maçonnerie jusques à vif fons de troys piedz despuys ou environ jusques au rez de chaussée et faire les pilliers par voye de telle espesseur, largeur et haulteur qu'il sera commandé par led. sieur abbé, comme sont ceulx faitcz à la dernière grange par led. de Berly. Plus faire de maçonnerie les tranchées au travers desd. deux granges ès lieux qui ont esté monstrez aud. de Berly pour fonder deux pavillons aux deux boutz d'icelles, et faire lesd. deux pavillons telz et ainsi que led. sieur abbé luy commandera, et le tout maçonner, faire et parfaire... Ceste promesse et marché faitz moyennant et parmy le pris et somme de soixante solz t. par chacune toyse en quarré... « et s'il faut faictre caves ou austres houvrages de sculture ou autre ornement comme il plesra au Roy comander, sera payer au prorata et selont les prisés[1] ». Fait et passé multiple l'an mil Vc cinquante et un, le vendredi dix septiesme jour d'avril après Pasques.

G. P. J. T.

VI.

22 septembre 1551. — Spire Dupuys, maçon, et Pierre Largentier, ayde à maçon, dient, certifient et attestent pour vérité que, le mer-

1. Les mots entre guillemets ont été tracés par Philibert de Lorme lui-même.

Digitized by Google

credi, neufviesme jour de ce présent moys de septembre, après leur disner, qu'ilz feirent à neuf heures du matin, et en leur en retournant à la besongne dedans le parc des Tournelles à Paris, ilz trouvèrent ung trouppeau de dains couchez près le chemyn là où lesd. attestans passoient pour aller à leur besongne où ilz besongnent de leur mestier, et quant ilz furent à l'endroit desd. bestes, led. Dupuys dist aud. Largentier ces mots ou semblables : « Je m'en voys faire lever ses dains », qui estoient soubz ung grant orme, ce qu'il feist, et quant les aucuns furent levez, led. Dupuys et led. Largentier aperceurent qu'il y avoit l'un desd. dains qui estoit mort, à ceste cause s'aprochèrent plus près dud. dain mort et veirent que led. dain avoit eu ung coup comme d'un traict de cizeau d'arbaleste, duquel il avoit esté frappé soubz le palleron de l'espaulle jusques au coffre, et se avoit encores plusieurs autres coups comme coups de corne des autres dains, et, incontinant avoir veu led. dain mort, led. Dupuys retourna dedans led. hostel des Tournelles pour en advertir le cappitaine d'icellui hostel et parc où il trouva la femme dud. cappitaine, à laquelle il dist comme luy et led. Largentier avoient trouvé led. dain mort, laquelle incontinant y alla avec son cuysinier et autres serviteurs en la compagnye dud. Dupuys, et, eulx arrivez au lieu où led. dain estoit mort, trouva led. cuysinier que led. dain avoit esté frappé d'un cizeau d'arbaleste, au moyen de quoy lad. femme feist escorcher sur la place led. dain par sond. cuysinier et par ses gens ès cuysines d'icellui hostel des Tournelles, dont et desquelles choses susd. Dimittre Paillelogue, Grec, concierge et garde dud. parc des Tournelles à Paris, pour ce présent et comparant, a requis aux notaires soubzcriptz avoir lettres qui luy ont octroyé et baillé ces présentes pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison. Ce fut fait, dit, attesté, requis et octroyé l'an mil V^c^ cinquante et un, le mardi vingt deuxiesme jour de septembre.

G. P. J. T.

VII.

3 février 1554 (anc. st.). — Ensuivent les ouvrages de maçonnerie et taille qu'il convient faire de neuf pour le Roy, n. s., en l'abbaye de Montmartre lez Paris, pour faire et édifier de neuf un corps d'ostel en forme de pavillon contenant 6 toises de long et 3 toises de large, qui sera séparé par le meillieu pour aplicquer par bas à deux celiers qui auront 7 piez de haulteur d'essaulcement soubz poultre, deux chambres basses au rez de chaussée et deux chambres au dessus dud. rez de chaussée et grenier dessus, avec une viz hors euvre qui contiendra 6 piez en carré dedans euvre, et

Digitized by Google

deux petis pavillons aux deux coings dud. corps d'ostel qui contiendront chacun 6 piez en carré ou telle grandeur qu'il sera advisé pour le mieulx, pour servir de garde robbes ausd. chambres, et une gallerye qui se aboutira contre led. grand pavillon, laquelle contiendra 12 toises de longueur ou environ sur 12 piez de large dedans euvre, de deux estages de haulteur comprins le rez de chaussée et premier et galtas dessus, le tout ainsi que le demonstre le decint de ce faict et en la manière qui s'ensuit :

Item, fault faire un puys au lieu où il sera advisé pour le mieulx.

Jehant Marchant, maistre maçon tailleur de pierres à Paris, moyennant 4 livres t. la toise.

(Plusieurs mentions de la main de Philibert de Lorme et en fin) : « Pour ce monsieur Payen et Trouvé passé se presen marchier avec Jehan Marchant, que je ballie à pri faict comme les austres pour le servisse du Roy. Faict ce premier febvrier 1555. — DELORME. »

G. P. J. T.

VIII.

24 décembre 1557. — Jacques Marchant, maître charpentier, dem. à Paris, confesse avoir fait marché et convenu avec h. h. Me Philibert de Lorme, abbé d'Ivry, de faire pour le Roy, nd. s., en l'abbaye de Montmartre lez Paris, les ouvrages de charpenterie d'un engyn pour servir à tirer l'eau du puys faict de neuf en lad. abaye, moyennant 200 livres t.

Fait et passé multiple l'an 1557, le vendredi 24e jour de décembre.

« Monsieur Payen et Trouvé passel ce marchier à mestre Jacques Marchant, du XXIIIIe désembre 1557. — DELORME. »

DE LA VIGNE. J. T.

IX.

27 février 1555 (n. st.). — Nicolas Potier, maître maçon, dem. à Paris, rue de la Herpe, confesse avoir prins le marché que feu Jehan de la Gente, en son vivant maître maçon, dem. à la Pissotte, près le boys de Vincennes, avoit fait et passé, par devant les notaires soubzsignez, dès le jeudi 24e jour de janvier dernier passé, avec Me Philibert de Lorme... pour ouvrages en la maison et hospital de Saint Jacques du Hault Pas, faubourg N. D. des Champs lez Paris, de faire deux corps d'hostel en potence de telle longueur qu'il sera advisé pour le mieulx et de 4 toises de large dedans euvre et de deux ou trois estaiges de haulteur, comprins cellui du rez de chaussée, une salle commune et une cuysine, et le reste dud.

Digitized by Google

estaige dud. rez de chaussée et des autres estaiges au dessus appliquez à petites chambres, chacune de 9 piedz en carré, et une allée par le milleu le long dud. corps d'hostel entre lesd. chambres, le tout ainsi qu'il sera monstré et advisé par led. sieur de Lorme... Ce marché fait moyennant et parmy le pris de 70 sols t. pour chacune toise desd. ouvraiges de maçonnerie. Fait et passé multipple l'an mil cinq cens cinquante quatre, le mercredi vingt septiesme et pénultième jour de février.

J. T. G. P.

X.

27 février 1555 (n. st.). — Ensuyvent les ouvrages de maçonnerie et taille de pierres que feu de la Gente, en son vivant maistre maçon, dem. à la Pissotte, auroit entreprins et marchandé faire pour Révérend Père en Dieu Mgr Philibert de Lorme... pour faire et édiffier de neuf deux corps d'hostel ou l'un d'iceulx, tel qu'il plaira aud. sieur abbé, galleries et cabinetz, le tout de longueurs, largeurs, et ainsi que le démontre le desseing de ce fait, en une place qui apertient aud. sieur de Lorme, assise à Paris, rue de la Cerisaye, ainsi et par la manière qui s'ensuyt : (fondations, murs, planchers, cloisons, deux petits pavillons carrés dedans court joignant led. corps d'hostel, manteaulx de chemynées, une gallerie et chappelle sur le jardin à l'endroit du meilleu de lad. gallerie, murs de clôture, etc...).

Il fault faire les voultes au dessus des salles, cuisines et allées de l'estaige du rez de chaussée desd. deux corps d'hostel, lesquelles serónt voultées en arrestes... ung ou deux puys, ainsi qu'il plaira aud. seigneur, les lucarnes, etc...

Nicolas Potier, maître maçon à Paris, rue de la Harpe, a pris led. marché moyennant 60 sols t. par toises; led. Potier a prins et accepté dud. sieur abbé toutes les matières qui sont de présent sur lad. place pour la somme de 439 livres 10 sols t., pour laquelle somme lad. veuve dud. deffunt de la Gente les a délaissez aud. sieur abbé... et du surplus du pris desd. ouvraiges et édiffices led. sieur abbé en promect paier ou feur et ainsi qu'il fera lesd. ouvraiges.

Fait et passé double l'an 1554, le mercredi 27e jour de février.

G. P.

Digitized by Google

UNE PROPRIÉTÉ RURALE
DE LA FAMILLE GOBELIN :

LA COUR-ROLAND

L'histoire parisienne de la célèbre famille Gobelin est aujourd'hui, grâce aux savantes études de M. Guiffrey, bien connue[1]. Mais, s'il ne reste rien à apprendre sur l'accroissement de la fortune des Gobelins à Paris, il demeure encore certains points de détail jusqu'à ce jour peu mis en lumière; aussi est-ce une bonne fortune que celle qui permet de retrouver quelques traces de cette famille dans la vallée de la Bièvre, qui leur doit une bonne partie de sa célébrité.

Sur la route de Versailles à Sceaux, à une lieue environ de la première de ces villes et à l'embranchement d'une route qui descend à Bièvre, l'on voit, à droite, après une ancienne ferme dont le nom rappelle qu'elle appartint à l'Hôtel-Dieu de Paris, une grande propriété enclose de murs, et dont le parc dévalant les pentes des coteaux s'étend jusqu'à Jouy-en-Josas; c'est la Cour-Roland[2], qui fut, durant plus d'un siècle, la propriété de la famille Gobelin.

Ce domaine appartenait, depuis une époque fort reculée, à l'abbaye du Val-Profond[3], qui s'élevait à l'extrémité septentrionale du village de Bièvre, à l'ombre du Buisson de Verrières, dans un étroit sillon où coule la Sigrie, affluent de la Bièvre; mais les ravages des guerres au XIVe siècle, les dévastations

1. Jules Guiffrey, *les Gobelins, teinturiers en écarlate au faubourg Saint-Marcel*, dans *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXI (1904), p. 1-92.

2. Aujourd'hui au département de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. et comm. de Jouy-en-Josas.

3. Plus connu sous le nom de *Val-de-Grâce*.

Digitized by Google

résultant de la présence aux environs de Paris des troupes d'hommes d'armes français, anglais et navarrais, les pillages des compagnies d'aventure et des routiers appauvrirent singulièrement l'abbaye; aussi, le 7 novembre 1389, à la suite d'une assemblée conventuelle, l'abbesse Denise la Ninode, constatant tristement que, « tant pour l'occasion des guerres et moralitéz comme pour pluseurs autres grans charges qu'il a convenu et convient chascun jour necessairement supporter », les affaires temporelles de l'abbaye étaient en piteux état; considérant aussi « la ruyne en quoy nostre eglise est cheute et les maisons de nostre dite abbaye », se résolut à aliéner « la maison de la *Court Raoulant*, assise en la paroisse de Joy, en la châtellenie de Chasteaufort », ainsi que « pluseurs terres, bois, jardins, prez et autres revenuz appartenant à la dite maison »; cet immeuble était, au reste, en « telle ruyne et desert » qu'il était devenu inutile; les ressources de l'abbaye ne permettaient pas de le restaurer, et, l'eût-on pu, que l'abbesse et les religieuses jugeaient plus pressant de consacrer leurs disponibilités aux travaux urgents de l'abbaye. Aussi, après avoir obtenu l'autorisation de l'évêque de Paris, l'abbesse se décida-t-elle à vendre la Cour-Roland, avec « toutes les rentes, boys, préz, jardins et touz les revenuz quelconquez[1] », moyennant quatre livres parisis de cens annuel, payables à la Saint-Jean-Baptiste, et soixante-dix francs d'or comptant, à un membre d'une vieille famille de Châteaufort et de Versailles, Jean Crestot[2], et à sa femme Jeanne.

Le sort de la Cour-Roland nous est ensuite inconnu durant la majeure partie du xv^e^ siècle, et l'on ignore par suite de quelles circonstances ce domaine fut possédé par Piere Frestel[3] et sa femme Valérie de Popaincourt, qui, le 3 septembre

1. Archives nationales, S. 4556, copie collationnée de la prévôté de Paris du 28 septembre 1553. — Une copie de ce document, comme de la plupart de ceux qui ont été utilisés dans le présent article, est conservée dans les archives du château du Bois-du-Rocher; ils m'ont été très aimablement communiqués par le baron et la baronne Georges Mallet.

2. Un personnage du même nom est mentionné en 1459 au nombre des paroissiens de Saint-Julien de Versailles (J.-M. Alliot, *Visites archidiaconales de Josas*, n° 130), ainsi qu'en 1466 (*ibid.*, n° 752) et en 1470 (*ibid.*, n° 1213).

3. Avocat au Parlement, ce personnage, qui habitait rue Beaubourg, possédait également des biens à Rueil (Bibl. nat., Clairambault, ms. 763, p. 364, à la date du 14 décembre 1462).

Digitized by Google

1476, vendirent l'hôtel, manoir, grange, colombier, jardins, terres, prés et bois de la Cour-Roland à un laboureur appartenant à une riche famille versaillaise[1], Marcel Philippe, et à sa femme Giraude. A la mort de ces derniers, la Cour-Roland demeura, semble-t-il, tout d'abord indivise entre leurs héritiers qui étaient nombreux : c'étaient Mathieu, laboureur, demeurant à la Cour-Roland ; Guillaume, laboureur au Plessis-Picquet ; Jean-André, hôtelier à Gometz-le-Châtel ; Catherine, femme d'André Picart, laboureur à Montreuil-au-Val-de-Galie ; Robine, femme de Guillaume Le Prince, laboureur au même lieu ; Denise, femme de Jean Princereau, laboureur à Bièvre ; Marianne, femme de Jean Rouart, laboureur au même village, et Clément Filhol, fils de Giraude Cavet, laboureur à Jouy-en-Josas. Mais, de 1506 à 1508, Mathieu Philippe se rendit acquéreur des droits de ses cohéritiers et réunit en ses mains l'ensemble du domaine[2].

Ce fut, du reste, pour peu de temps, car, le 26 mai 1511, Mathieu Philippe et Jeanne de Saint-Girier, sa femme, vendirent à Jean Gobelin, l'aîné[3], marchand teinturier en écarlate, fils du fondateur de la dynastie, et à Catherine Langlois, sa femme, « un hostel, manoir, cour close de murs, grange, coulombier, jardins et tout le lieu appellé l'hostel de la Cour Raoulant, scitué et assis en la parroisse de Jouy en Josas, avec toutes les terres tant en labours qu'en frisches, préz, bois, couldrayes, fosses à poisson, clos, pasturages et autres appartenances et appendances quelconques nombrées ensemble en la quantité de cent quatre arpens de terres labourables, six arpens de préz, seize arpens de bois taillis devant la dite maison, le tout entretenant ; — item, trente arpens de terre en une pièce sceant au terroir de Jouy, au lieu dit le Pont-Clos... ; — item, trois arpens de prés assis en la praierie de Jouy, au lieu dit les Gourds... », le tout chargé de quatre livres parisis de cens envers l'abbaye du Val-Profond, de quarante-huit sous parisis de rente viagère, de deux muids de grain deux tiers blé, un tiers avoine, d'un pour-

1. On rencontre des membres de cette famille à Sèvres, à Meudon, à Chatenay (cf. Alliot, *ouvr. cité*, à la table).

2. Archives nationales, S. 4556. Ces acquisitions furent respectivement faites les 1er, 12 et 8 décembre 1506, 16 mai, 11 et 13 novembre 1508, 6 et 18 mai 1511.

3. Sur ce personnage, consulter Jules Guiffrey, *art. cité*, p. 26.

Digitized by Google

ceau valant trente-deux sous, d'un cent de javelles d'échalas, et de seize sous parisis de deniers comptant envers Valerie de Popaincourt, veuve de Pierre Frestel; cette vente était faite pour le prix de 322 livres tournois[1].

Jean Gobelin ne jouit que peu d'années de son acquisition; il mourut en 1517. Sa veuve, Catherine Langlois, lui survécut au moins jusqu'en 1538, et, après sa mort, la Cour-Roland paraît être demeurée indivise entre ses héritiers. En effet, les arrérages du cens dus à l'abbaye du Val-Profond étant, comme il arrivait très fréquemment, irrégulièrement payés, les religieuses citèrent leurs débiteurs devant le prévôt de Paris, et une sentence du Châtelet du 30 décembre 1553 condamna les héritiers de Catherine Langlois à acquitter les sommes dont ils étaient ainsi redevables[2]. Cette sentence du Châtelet mentionne les héritiers, à cette date de 1553, de Catherine Langlois, comme tous copropriétaires de la Cour-Roland; ces héritiers sont Jean Gobelin, Jacques Gobelin, Jean Gobelin le jeune, Marie Gobelin, femme de François David, Catherine Gobelin, veuve de Rogeron Robineau, et Philibert Gobelin, fils de feu Philibert Gobelin et de Claude Le Lièvre, ce dernier petit-fils de Jean Gobelin et de Catherine Langlois. Cette liste diffère en quelques points des généalogies jusqu'ici établies de la descendance de Jean Gobelin et de Catherine Langlois[3]. On n'y trouve mentionnés ni Pierre Gobelin, ni Marguerite Gobelin, femme de François Garrault, vivants en 1538 et sans doute décédés depuis sans enfants; d'autre part, il semble résulter du document de 1553 que, parmi les enfants de Jean Gobelin et de Catherine Langlois, il faille compter deux Jean Gobelin; enfin, d'après cet acte, leur fils Philibert Gobelin aurait épousé Claude Le Lièvre et non Catherine Favereau, et de son mariage aurait eu un fils, jusqu'ici ignoré, et nommé également Philibert.

A la suite de cette sentence, François David et Marie Gobelin, sa femme, passèrent déclaration aux religieuses du Val-Profond, pour la Cour-Roland, le 20 juillet 1554[4]; mais, peu d'années après, les mêmes difficultés recommencèrent. Le

1. Archives nationales, S. 4556.
2. *Ibid.*, LL 1614, fol. 542. Voir appendice n° I.
3. Guiffrey, *art. cité*, et particulièrement le tableau généalogique n° I.
4. Archives nationales, S. 4556 et LL 1614, fol. 544 v°. Voir appendice n° II.

Digitized by Google

2 janvier 1566, Jean Gobelin, marchand, bourgeois de Paris, propriétaire de la Cour-Roland, était condamné à acquitter deux ans d'arrérages de cens et à passer nouvelle déclaration[1]. On ignore s'il s'exécuta; mais il semble bien que le domaine ait été possédé peu après par un autre membre de la famille Gobelin, Philibert, époux de Marie Deluyse, qui était mort avant 1596. En effet, le 17 février de cette dernière année, à la suite de poursuites exercées contre Louise David, héritière par bénéfice d'inventaire dudit Philibert Gobelin, à la requête des créanciers du défunt, et qui paraissent avoir tous été ses parents : Jacques Regnard, conseiller au Grand Conseil, et Marie Lhoste, sa femme, Jean Lhoste, bourgeois de Paris, Philibert Lalure, avocat en Parlement, Claude Palluau, avocat en Parlement, Nicolas Gobelin, et Marie Gobelin, veuve de Jacques Le Cointe, le prévôt de Paris ordonna la saisie et criée de la Cour-Roland[2]; le domaine fut adjugé, moyennant 1,510 écus sol., le 18 mai 1596 à Nicolas Le Vasseur, marchand, bourgeois de Paris[3], qui fut ensaisiné par l'abbesse Louise de Reilhac, le 20 mai suivant.

Nicolas Le Vasseur laissa la Cour-Roland à sa femme Nicole de Montpellier, dont le second mari, Jean Rolland, procureur en Parlement, passa déclaration le 16 août 1609[4]. A la mort de Nicole de Montpellier, son héritier fut Jean Piot, fils de sa fille unique, Élisabeth Rolland, décédée, et d'Hélie Piot, conseiller secrétaire du roi et de ses finances, receveur des bois en Champagne, qui, le 9 septembre 1636[5], fit déclaration au nom de son fils mineur. Jean Piot, devenu conseiller du roi, président en la cour des Monnaies, vit saisir, en 1659, la ferme de la Cour-Roland à la requête de René Chopin d'Arnouville; les religieuses du Val-de-Grâce intervinrent pour la sauvegarde de leurs droits et le prévôt de Paris condamna François Forcadel, commissaire général aux saisies réelles, à payer dix-huit années d'arrérages, que Jean Piot avait négligé d'acquitter[6]. Le 4 mai 1660, la Cour-Roland fut vendue à Antoine Broutel, sieur du Val,

1. Archives nationales, *ibid.* Voir appendice n° III.
2. *Ibid.* Voir appendice n° IV.
3. *Ibid.*, S. 4556.
4. *Ibid.*, S. 4556.
5. *Ibid.*
6. Archives nationales, S. 4556, actes des 3 septembre, 3 décembre 1659, 21 janvier et 1er septembre 1660.

Digitized by Google

architecte des bâtiments du roi, moyennant 25,000 livres, et la déclaration que le nouveau propriétaire fit de ce domaine le 17 juin 1672 donne un état de cette propriété, « où il y avoit ci devant un coulombier, cour, grange, jardin, près de la ferme une fosse à poisson avec une pièce de terre labourable, contenant cent quatre arpens ou environ, une pièce de pré appelé le pré Martelet, dix arpens de gastines et bruyères, et maintenant consistant laditte maison en une ferme bastie de neuf en forme carrée avec portail à volet au dessus, une grande grange à l'opposite de ladite porte, au bout de laquelle est un colombier à pied en forme carrée et sous iceluy des caves, pressoir et foulerie, près ladite grange d'un costé et de l'autre des hangars pour remise, à gauche en entrant dans ladite ferme un corps de logis manable consistant en cuisine, four, deux chambres, descharges et cabinet, laiterie, puis et greniers au dessus, à l'opposite desquelx lieux sont les escuries, vacherie et bergerie, et sur la face de l'entrée les toits à porcs et pouillalers, le tout fait de neuf et couvert de tuile, et quant à la maison principale elle consiste premièrement en une avant court, à droite de laquelle est un plan de fruitier et de mesme à la gauche, avec espaliers extérieurs, d'environ cent quarante toises de long, outre le retour; du costé du bois de l'Hostel Dieu, en une grande porte avec volet au dessus, une court ornée de pieds d'estaux de grosserie de part et d'autre; le principal logis qui se construit presentement aura sale, chambres et vestibules, le tout applicqué à un pavillon ancien, jardin à fleurs au derrière avec parterre et orangerie avec une terrasse de cent cinquante toises de long, bassin de fontaine et demy cercle, au milieu un plan d'arbres nains, espaliers intérieurs, fustaie d'environ deux arpens, jeune vigne d'arpent et demy, et allées plantées pour la décoration, contenant le tout, tant en ferme que maison principale et enclos, la quantité d'environ vingt arpens, mesure de Chasteaufort[1] ».

M. Broutel mourut avant le 19 mai 1701[2] et la Cour-Roland fut acquise le 20 juin 1705 par Pierre Arnoult, conseiller du roi, intendant général de la marine, inspecteur général des classes des matelots, et par sa femme Catherine Poignant, sur Marguerite Bediou du Mesnil, veuve d'Antoine Brou-

1. Archives nationales, S. 4556.
2. *Ibid.*

Digitized by Google

tel. Arnoult n'en demeura pas longtemps propriétaire : il la vendit le 17 mai 1710 moyennant 20,000 livres à M. François Cornu de Sainte-Marthe, commissaire ordinaire des guerres à la résidence de Stenay, Montmédy, et porte-chaise d'affaires du roi. Cette vente fut, peu après, suivie d'une autre et, le 15 mai 1715, Marie-Charlotte Allier des Châteaux, femme de Sainte-Marthe, la vendit au nom de son mari à Jacques-Amable-Claude Chevalier, baron d'Enfrenel, conseiller du roi, grand maître des eaux et forêts au département de Picardie, Artois, Boulonnais et Flandres, moyennant 25,000 livres. Le 25 avril 1718, M. d'Enfrenel et sa femme, Louise-Françoise d'Ailly, transportèrent la propriété de la Cour-Roland à Marie Charlotte de Romillé de la Chesnelaye, veuve de Guillaume-François de l'Hôpital, marquis de Saint-Mesmes, agissant au nom de Tristan du Faur, comte de Bioulle, marquis de Cardaillac et baron de Saint-Jorry, mestre de camp du régiment Colonel-général-de-l'Infanterie. Ce dernier propriétaire morcela le domaine, en vendant le 12 mai 1720 à Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, quatre-vingt-sept arpents neuf perches, qui complétaient la seigneurie que le premier chirurgien de Louis XIV et de Louis XV venait de se constituer[1]. Ainsi diminuée, la Cour-Roland n'en demeura pas moins une agréable maison des champs; la seconde femme du marquis de Cardaillac[2], Marthe-Henriette du Bourg-Cavaignes, sut l'embellir et en faire une charmante résidence; l'un de ses hôtes inconnus en fit, à une date indéterminée, à un correspondant encore anonyme, une description enthousiaste, ainsi que l'atteste la lettre suivante qu'il écrivait de cet agréable séjour[3] :

Vous me demandez, Monsieur, une description de la Cour Rolland, afin de juger si j'ai raison d'y rester si longtemps. Vous ne

1. Comte Gabriel Mareschal de Bièvre, *Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV* (1658-1736), p. 409.

2. Tristan du Faur de Cardaillac, deuxième du nom, marquis de Cardaillac, comte de Bioulle, baron de Saint-Jorry, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des gardes du duc d'Orléans, mestre de camp et colonel-lieutenant de la Colonelle-générale en 1717, épousa : 1° en 1709 ... de Ferraud, fille de François de Ferraud, conseiller au parlement de Toulouse, morte en 1711; et 2° le 20 octobre 1739, Marthe-Henriette du Bourg-Cavaignes, fille de Jean Mathias, seigneur de la Peyrouse, et de Louise de Quentin de Beaujeu.

3. Archives nationales, M 792, n° 15. Je dois connaissance de cette lettre

Digitized by Google

pouvez vous imaginer qu'aimant passionnement le travail du cabinet, j'aye pu quitter si volontiers les occupations du mien pour passer des mois entiers dans l'oisiveté de la campagne. Desabusez-vous, je vous prie. Les charmes du lieu ont de quoy amuser les plus oisifs; de plus, soiés persuadé qu'ayant apporté avec moy des materiaux, je travaille à les mettre en œuvre, beaucoup plus tranquillement que je ne pourrois faire à la grand'ville. Des visites importunes, vous le sçavez du reste, viennent souvent me distraire dans Paris. Icy mon illustre et charmante marquise me laisse une pleine liberté. Toutes les matinéez sont à moy, et j'ay encore, l'après midy, deux à trois heures pour continuer le travail du matin. Je ne suis donc pas si oisif dans cette solitude qu'on pourroit le croire. Venons à la description du lieu.

La Cour Rolland n'est point un château ny une terre seigneuriale. C'est une simple maison bourgeoise qui, par les embellissements que l'on y a faits depuis un an, et que l'on continue d'y faire, va devenir une magnifique guinguette. L'etymologie de son nom m'est inconnue. Pour peu, pourtant, que l'on eût le gout romancier, ne pourroit on pas croire que c'étoit en ce lieu que le fameux Rolland, neveu de Charles magne, venoit tenir cour pleniere au retour de ses exploits guerriers. Ce qui est certain, c'est que, vers la fin du XIVe siècle, cette maison etoit dejà nommée la Cour Rolland : c'est ce que j'ay appris d'un acte de l'abbesse et religieuses du Val Profond (dites depuis du Val de Grace) qui, en 1389, vendirent le bien à Pierre Crestot, bourgeois de Paris, attendu qu'il leur étoit devenu onéreux par les guerres. Elles se reservèrent dessus une modique redevance annuelle dont jouissent encore les dames du Val de Grace et Pierre, évêque de Paris, approuva ce contrat de vente de la Cour Rolland. Cette maison et dependances passa des heritiers de Pierre Crestot à Mrs Gobelin qui l'ont possédée longtemps, et, après eux, divers particuliers en ont joui les uns après les autres par l'acquisition qu'ils en ont faite.

Elle est située au bout d'une plaine très sèche entre Velizi, qui touche aux murs du parc de Meudon, et Jouy en Josas, qui est dans un fonds, et à une petite lieue en deçà de Versailles.

Le grand chemin qui y amène depuis un lieu appellé la ferme de l'Hostel-Dieu, sur le bord du chemin qui va de Versailles à Sceaux, est planté de jeunes noyers qui, dans trente ans, feront un beau couvert. L'on arrive ensuite à une avenüe d'ormes fort élevés que l'on trouve à droite, et qui conduit à la maison. L'on a étendu assez loing

---

à l'amicale obligeance de mon confrère M. Henri de Curzon, conservateur adjoint aux Archives nationales, à qui j'adresse mes bien vifs remerciements.

Digitized by Google

dans la campagne cette avenue à la gauche du grand chemin qui est celuy de Versailles à Bièvre, et au bout d'icelle l'on en a planté une autre fort longue qui va regagner le chemin de Sceaux aux approches de Velizi. Mais les arbres de ces nouveaux plans n'ont encore que des têtes presques naissantes.

Le bout de l'avenuë aux approches de la maison est terminé par un demy rond qui forme une espèce de patte d'oye et présente encore deux autres avenues.

Une barriere sépare ce demy rond de l'avant cour, laquelle est de pièces de gazon, et l'on y a planté de chaque costé une allée de tilleuls avec de la charmille. A gauche est un médiocre potager dont les murs sont fort bas du côté de l'avant cour, mais ils sont deffendus par de petits fossez qui empéchent qu'on ne les escalade. A droite sont des prez dont la plus grande partie est destinée pour faire un vaste potager où l'on mettra de toutes sortes d'arbres fruitiers en espalier et contrespalier : le reste se métamorphosera en jeu de mail fort long, et le tout sera enfermé de murailles.

La cour de la maison etoit cy devant séparée de l'avant cour par une muraille flanquée de deux gros pavillons quarrés, à taille écrasée et couverts d'ardoise. Le tout vient d'être rasé pour y placer trente quatre toises d'une haute grille de fer posée en demi cercle du côté de l'avant cour. Ainsi de la maison l'on découvre toute la campagne et l'on voit tout ce qui arrive.

La cour est plus longue que large et formée de pièces de gazon, séparéez par de petites alléez bien sableez. A gauche en entrant est encore un petit potager au bout duquel est le logement du jardinier. A côté de ce petit potager se trouve une grande pièce d'eau quarrée, qui sert d'abreuvoir. Il y a communément quatre à cinq pieds d'eau dans cette pièce, le long de laquelle règne une chaussée qui conduit à la ferme.

Cette ferme, qui est un bâtiment de trois corps de logis, n'est pas, à la vérité, d'un bel aspect lorsque l'on entre dans la cour de la maison, quoyque l'on n'en voye que les murs; mais c'est un mal nécéssaire. Un jour à venir l'on placera une porte de fer au bout de cette chaussée, pour entrer en carosse dans treize à quatorze arpens de bois taillés où l'on dressera plusieurs routes; ce qui sera nommé *les Egarements*.

Rentrons dans la cour. L'on y a en face la veüe de l'ancien jardin à travers une grille; et cette veuë s'étend encore par delà bien loin dans la campagne. A droite, l'on a le beau spectacle d'un magnifique jardin qui n'est separé de la cour que par un mur à hauteur d'appuy. Ce jardin, que l'on peut appeler le nouveau, n'est fait que de l'année passée, et a été planté cet automne. Il consiste en un beau parterre semé de fleurs avec des compartimens de gazon, et tous

Digitized by Google

les ramages de cette pièce sont distinguez les uns des autres par un sable rouge qui en relève beaucoup le dessein. Après cela est une grande pièce d'eau de vingt-six toises de long sur quinze à seize de large, terminée par le haut en demy cercle, ce qui la rend semblable à un miroir de toilette. Elle a six à sept pieds de profondeur, et ses bords seméz de gazon sont en talus. Il faut un hyver fort abondant en neige et très pluvieux pour la remplir jusqu'au rez de chaussée, et alors l'on aura le plaisir d'y nourrir beaucoup de poisson, et même celuy de se promener dessus en bateau. La propriété du sol de ce pais est de conserver l'eau parfaitement, tout comme elle le pourroit être dans les vases les mieux lutz; ainsi, dans quelques annéez, un amant desésperé aura de quoy s'y noïer si le cœur luy en dit.

Au dessus de cette pièce d'eau, l'on en voit une assez grande toute en gazon; et le tout est terminé par un plan de marroniers d'Inde, d'ifs, d'épicias et de charmille. Tout ce long jardin est bordé des deux costéz par de larges alléez et moyenne contralléez plantéez de la meme manière : et on lui peut donner le nom d'*ouvrage de la Fée champêtre*.

Le reste du jardin, que l'on peut appeler l'ancien, a beaucoup plus de largeur que de longueur, et est bien plus ample que celui dont on vient de parler ; en y entrant par la face de la cour, l'on y trouve d'abord une petite terrasse dont les bords sont en talus gazonné. Elle mène à un beau partere, puis à une pièce de gazon, ensuite à un grand bassin rond qui aura un jet d'eau lorsque la grande pièce du jardin neuf sera remplie, et le tout est terminé par une demye lune de plus de trente toises, en terrasse, couverte de tablettes de belle pierre, sur lesquelles on s'asseoit et d'où l'on découvre, d'un côté, les bois taillis, de l'autre, le village et château de Jouy, et, au dessus, une grande plaine où sont des villages, des hameaux, des bois, des terres labouréez qui divertissent cette veuë, laquelle a plus de trois lieues d'etendue. Que, si l'on se retourne du côté de la maison, l'on en voit la cour, l'avant cour et les avenües.

Le parterre et la pièce de gazon mentionnéz cy dessus sont bordéz par de larges alléez à se promener douze personnes de front, ayant de hautes charmilles d'un côté, et ces allées sont accompagnéez de contralléez plantéez de maroniers entremesléz d'arbres verds, qui les détachent des pieces du milieu. Ce morceau du jardin peut se nommer *le canton des Indifferents*.

Derrière les grandes charmilles sont des pieces de bois plantéez diversement. Celle que l'on trouve à gauche est une espèce de labirinthe de tilleuls et de charmilles, renforcéez par derrière par des bouquets de bois : l'on croit que cette pièce pourra acquérir un jour le nom d'*isle de Cithère*, aussi est elle isolée par quatre alléez de

Digitized by Google

hautes charmilles, dont l'une appartient au *canton des Indifférents*, l'autre est une suite d'une grande allée de charmille qui traverse tout le jardin, on la nomme *des Aspirans;* la troisième est le long des murs, c'est celle *des Jaloux* qui sont au desespoir de n'y trouver aucun passage qui puisse leur faciliter l'entrée dans l'*isle de Cithère*; et la quatrième est un morceau de la grande terrasse. Sur la droite de tout le jardin sont d'autres plans, l'un pareil à celui de *Cithère*; mais d'une autre ordonnance. Ce sera, dit-on, le *réduit des Mistères*. Au dessus, en remontant vers le jardin neuf, est un quinquonge (*sic*) de maroniers d'Inde et d'ifs qui sera appelé le *lieu des Pourparlers*.

A côté de ces deux pièces, separéez l'une de l'autre par la longue allée des aspirans, est un bois de haute futaye où la glacière est fort à l'abry des ardeurs du soleil. Tout ce bois est coupé par diverses alléez de charmilles, l'une desquelles, qui est la plus voisine de la maison et qui borde l'ouvrage de la *Fée champêtre*, est fort longue et étroite, couverte en forme de berceau, de manière que l'on y invoque le brulant Phebus en plein midy; elle est appellée *l'allée des Confidences*. Trois autres alléez y aboutissent depuis la grande terrasse : l'une des *Amants contents*, l'autre des *Amans transis;* elle est voisine de la glacière, et la troisième, qui est la plus reculée de toutes, est celle des *Philosophes*.

Tout ce jardin est un peu en pante, et est terminé par une magnifique terrasse, au milieu de laquelle se trouve la demy lune dont il a été parlé; cette terrasse est bordée des deux costéz par de vieux ormes, avec des hautes charmilles. Mais celle du costé de la campagne a été sagement coupée et n'a que deux pieds de haut, en sorte qu'en s'y promenant l'on jouït de la même veüe que l'on a lorsque l'on est assis sur la demy lune. Aussi cette promenade est elle appellée *Montretout*. A l'un des bouts est la chapelle, à l'autre un cabinet à quatre croiséez sur la campagne; ce sont de petits pavillons couverts d'ardoises. Cette terrasse se termine par un haha, au delà duquel est une longue allée d'ormes qui régne le long du bois des *Egarements*, et qui domine entièrement le château de Jouy. Cette allée, les bruyères qui sont au dessous, et les bois qui ne sont séparéz du jardin que par le chemin qui mène de la ferme à Jouy, pourront bien y estre conforméz; et le tout formera un assez joli parc.

Toutes les alléez, contralléez et différentes pièces du jardin, tant ancien que nouveau, sont couvertes d'un sable blanc qui les distingue parfaitement les unes des autres, ce qui relève beaucoup le dessein du plan, et fait qu'après de fortes pluyes l'on peut s'y promener à pied sec.

Il faut convenir que la maison ne repond pas à la beauté des jardins. Il y en a une ancienne, et une bâtie depuis quelques années,

Digitized by Google

qui forment ensemble une équerre. L'ancienne, exposée au midi, est à droite dans la cour et ses appartemens ont leurs veües sur le jardin neuf, du côté du nord. La nouvelle, qui lui est contigüe, a les siennes à l'orient du côté de la cour, et de l'autre à l'occident, sur le milieu de l'ancien jardin. C'est dans ce corps de logis qu'est une assez belle salle d'assemblée percée des deux costéz. Quoyque ces bâtiments soient petits, il y a pourtant sept bons lits de maistres pour les survenants, et autant pour les principaux domestiques, et l'on s'y trouve commodement et très agreablement logé, avec une magnifique propreté.

Ce qui en fait le plus grand agrément, c'est le caractère de la dame du lieu. Personne n'ignore que son esprit ne reponde à sa naissance et ne soit des plus cultivé. La lecture, mais la lecture solide, fait sa plus grande passion : aussi a-t-elle un bibliothèque très bien assortie, où chacun peut trouver de quoy s'amuser suivant son gout. Sçavante sur toutes sortes de matières, sans affectation, les gens d'esprit trouvent chez elle de grandes ressources dans la conversation, et elle se prête volontiers aux autres qui, ayant moins d'étendue de génie, veulent des entretiens plus légers. Une humeur toujours égale avec beaucoup d'enjouement accompagne la bonne chère dont elle régale ses hôtes, et fait que les séances de table qu'elle prolonge le soir autant que l'on veut sont des plus agréables, soutenues qu'elles sont d'excellens vins de Bourgogne et de Champagne, tous deux capables de donner de la vivacité aux plus indolents. Joignez à tout cela une bonté de cœur qui la rend la meilleure amie qu'il y ait au monde. Le tout est soutenu par une honnête liberté qu'elle laisse durant toute la journée à ceux qui sont chez elle d'y faire ce qui leur plaît, sans vouloir les gêner en rien, n'exigeant d'eux que du reciproque par rapport à elle.

De tout cecy, l'on doit conclure que la Cour Rolland est un séjour très agréable. Vous étonnerez vous après cela, Monsieur, si j'y reste si longtemps.

Je suis...

Le spirituel auteur de cette lettre si précise et si fraîche ne prévoyait pas, hélas! heureusement pour lui, quelles seraient les destinées ultérieures de la Cour-Roland. Devenue propriété en 1756 de Jean-François de Waubert, écuyer, seigneur d'Erchin, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de ses finances, la Cour-Roland n'offrit plus d'intérêt[1].

C'était, il y a quelques années encore, une propriété sans grand caractère, entourée d'un parc aux arbres touffus, et lon-

1. Archives nationales, S. 4556.

Digitized by Google

gée par la route de Versailles à Choisy-le-Roi et par celle de Versailles à Bièvre; de hauts murs en dérobaient la vue aux piétons qui fréquentaient les bois environnants, aux automobiles et aux bicyclettes de tourisme. C'était encore le calme et la tranquillité de la campagne. Aujourd'hui, un camp d'aviation a été créé dans ce qui fut les terres de la Cour-Roland; de lourds et bruyants camions automobiles, un chemin de fer à voie étroite soulèvent la poussière des routes, font trembler le sol, rendent l'accès difficile. Qu'il s'agisse de leur maison de teinture des bords de la Bièvre parisienne ou de leur maison de repos des bords de la Bièvre rurale, les Gobelins du XV^e^ et du XVI^e^ siècle auraient quelque peine, croyons-nous, à y vivre au XX^e^ siècle.

Léon MIROT.

APPENDICES.

I.

1553, 30 décembre.

Condamnation, par sentence du Châtelet, des héritiers de Catherine Langlois, veuve de Jean Gobelin, à payer le cens arriéré dû aux religieuses du Val-de-Grâce pour la Cour-Roland, et à passer titre nouveau.

(Arch. nat., LL 1614, fol. 542, copie collationnée du 22 octobre 1637.)

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, les gens tenans les requestes du Palais à Paris, conseillers du Roy nostre sire en sa cour de Parlement, commissaires en ceste partye, salut. Scavoir faisons que le jourd'huy sont venuz et comparuz par devant nous, les religieuses, abbesse, et couvent de Nostre Dame du Val de Grâce, autrement dit Val Profond, demanderesses par maistre Françoys de la Roche, leur procureur, demanderesses d'une part, — et Françoys David et sa femme, Françoys Girault et sa femme, et Jehan Gobelin en son nom et comme tuteur de Philbert Gobelin, filz mineur de feu Philbert Gobelin, et Claude Le Lievre, sa femme, Jacques Gobelin, Jehan Gobelin le jeune, et Catherine Gobelin, vefve de feu Rogeon (*sic*) Robineau, tous heritiers de feue Catherine Langlois, jadis vefve de feu Jehan Gobelin, deffendeurs par maistre Pierre Dupuy,

Digitized by Google

aussi leur procureur, d'autre part, — en la presence desquelles parties comparans comme dessus après ce que lesdittes demanderesses ont perseveré en leurs demandes et conclusions, et en ce faisant que lesd. deffendeurs heritiers d'icelle deffunte Langlois et comme detenteurs et chascun d'eulx d'une maison, cour, grange, estables, jardins de la Cour Raolland, fosse à poisson, prés, boys, terres, bruyeres ou de partye et portion d'iceux, contenant le tout six vingtz arpens ou environ, don veue a esté faitte ausd. deffendeurs, iceux deffendeurs et chacun d'eulx pour le tout soient condamnéz à bailler et payer ausd. demanderesses deux années d'arrérages de quatre livres parisis de cens ou rente foncière et bail d'héritage, escheuz au jour Saint Jehan Baptiste dernier passé, que lesd. demanderesses ont droit de prendre, parcevoir par chascun an sur lesd. lieux de la Cour Rolland, appartenances et deppendances d'iceluy, et en passer tiltre nouveau et continuer ledit debvoir tant et si longuement qu'ilz seront proprietaires et detenteurs desd. lieux ou de partye et portion d'iceux, et demander despens, et que, par lesd. deffendeurs, a esté dit et accordé passer condamnation selon les fins et conclusions desd. demanderesses. Nous condamnons lesd. deffendeurs comme heritiers d'icelle deffuncte L'Anglois et comme detenteurs et chacun d'eulx des maison, cour, grange, estables et jardins de la Cour Rolland et lieux cy dessus declaréz, à bailler et payer ausd. demanderesses deux années d'arrerages de quatre livres parisis de cens ou rente fonciere, de bail d'heritage escheuz au jour Saint Jehan Baptiste dernier passé que lesd. demanderesses ont droit de prendre, percevoir par chacun an sur led. lieu de la Cour Rolland, appartenances et deppendances et de ce en passer titre nouveau et continuer led. debvoir tant et si longuement qu'ilz seront proprietaires et detenteurs desd. lieux ou de partie et portion d'iceux, et si condamnons lesd. deffendeurs ès despens de l'instance et de ce qui s'en est ensuivy, telz que de raison, qui seront tauxéz sans nouvel voyage et par briefve declaracion par nostre sentence, jugement et à droit. Si donnons en mandement et commettons par ces presentes au premier huissier de Parlement, huissier, serjent desd. requestes ou autre serjent royal sur ce requis, qu'à la requeste desd. demanderesses les presentes il mette à execution deue, selon leur teneur, en ce qui execution requiert ou requerra, en contraignant à ce faire et souffrir lesd. deffendeurs et tous autres qui, pour ce, seront à contraindre par touttes voyes et manyeres deues et raisonnables de ce faire, luy donnons pouvoir, mandons et commandons à tous les justiciers, officiers et subjectz du roy nostre dict seigneur que à luy, en ce faisant, soy obey. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre à ces presentes le seel de la Cour desd. requestes. Donné à Paris, le xxx[e] jour de decembre, l'an mil cinq cens cinquante trois.

Ainsi signé sur le repli : BALEHAN, avec paraphe.

Digitized by Google

Collationné à son original, estant en parchemin sain et entier, par les notaires du Roy nostre sire en son Chastellet de Paris, soubssignés. Ce fait et rendu l'an mil six cens trente sept, le septiesme jour d'octobre.

CAMUSET. FOURNIER.

II.

1554, vendredi 20 juillet.

Déclaration par François David et Marie Gobelin, comme propriétaires de la Cour-Roland.

(Arch. nat., S. 4556, liasse 2.)

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Anthoine Duprat, chevalier, baron de Thiert et de Viteaulx, seigneur de Nantoullet et de Precy, conseiller du Roy nostre sire, gentilhomme ordinaire de sa chambre et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant Loys Legendre et René Barriere, notaires du Roy ou Chastellet de Paris, furent presens en leurs personnes honnorables personnes Françoys David, marchant et bourgeois de Paris, et Marie Gobelin, sa femme, de luy auctorisée en ceste partie, lesquelz ont recongneu et confessé qu'ils estoient et sont à present detenteurs et proprietaires d'une ferme appellée la Court Raoullant, près Joy en Josas, où il y a ung coulombier, court, granche, jardin et pré, contenant troys arpens ou environ, dix arpens de boys taillys et trente arpens de gastines et bruyeres, et que sur lesd. lieux les religieuses, abbesse et couvens du Val de Grace, dict Val Parfont, ont droict de prandre et parcevoir par chascun an au jour Saint Jehan Baptiste quatre livres parisis de cens et rente, ledit cens portant lotz, ventes, saisine et amendes quant le cas y eschet; lesquelz quatre livres parisis de cens et rente lesdits recongnoissans ont promis, seront tenuz, promettent et gaigent chascun pour le tout sans division bailler et payer ausdictes religieuses, abbesse et couvent, à leur procureur, receveur ou au porteur de ces presentes doresenavant par chacun an aud. jour Saint Jehan Baptiste, premiere année de payement commençant au jour Saint Jehan Baptiste prochainement venant, et continuer par chacun an aud. jour, sur païne de l'amende en tel cas accoustumée en et sur lesd. lieux qui en sont et demeurent chargéz, obligéz et hypothecquéz, etc...

En tesmoing de ce nous, à la relation desd. notaires, avons faict mettre le scel de lad. prevosté de Paris à ces lettres, qui furent faictes et passées l'an mil cinq cent cinquante quatre, le vendredi vingtiesme jour de juillet.

LEGENDRE, avec paraphe. BARRIERE, avec paraphe.

Digitized by Google

III.

1566, mercredi 2 janvier.

Condamnation par sentence du prévôt de Paris de Jean Gobelin a payer aux religieuses du Val-de-Grâce les arrérages de cens pour la Cour-Roland, et à passer nouveau titre.

(Arch. nat., S. 4556, liasse 2, copie contemp.; — copie de 1637, 22 octobre, dans *ibid.*, LL 1614, fol. 546.)

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Antoine du Prat, chevallier, seigneur de Nantouillet, Precy et de Rozay, baron de Thiers et de Thoury, conseiller du Roy nostre sire, gentilhomme ordinaire de sa chambre et garde de la prevosté de Paris, salut. Scavoir faisons que le jourd'huy, datte de ces presentes, Me Jehan de Villenart, procureur des religieuses, abbesse et couvent du Val de Grace, a fait appeller en jugement devant nous, ou Chastelet de Paris, Me Simon Le Courbeur, procureur de Jehan Gobelin, marchand, bourgeois de Paris, et requis comme detempteur et proprietaire d'une ferme appellée la Cour Rollant, près Joy en Josas, où il y a un coulombier, cour, granche, jardin et préz, prèz de laditte terre une fosse à poisson, et une piece de terre labourable, contenant cent quatre arpens ou environ, d'une piece de pré contenant trois arpens ou environ, dix arpens de bois tailliz et trente arpens de gastines et bruyeres, il fust condampné payer et continuer doresanavant par chascun an ausd. demanderesses au jour Saint Jehan Baptiste quatre livres parisis de cens portans lods et ventes, saisines et amendes quant le cas y eschet, que lesd. religieuses, abbesse et couvent du Val de Grace ont droit de prendre et parcevoir par chascun an aud. jour sur lesd. lieux cy dessus, et à paier une année d'arrerage escheue au jour Saint Jehan Baptiste dernier passé, ceux depuis escheuz et qui doresenavant escheront, tant et si longuement que desd. lieus il sera detemteur et proprietaire, et oultre exhiber et monstrer ausd. religieuses, abbesse et couvent les lettres d'acquisition qu'il a fait desd. lieux pour de fait estre payez des lods et ventes avec autres droits seigneuriaulx s'il y en eschet, et à passer tiltre nouvel desd. cens par devant deux notaires dud. Chastellet, requerant que au payement et continuation dud. cens lesd. lieux dessusd. soient declaréz affectéz (*sic*), obligéz et ypothequés pour, se mestier est et en default de payement, estre criéz et subhastéz, venduz et adjugiéz par decret au plus offrant et dernier encherisseur, en la manièrs accoustumée, requerant despens, d'une part, et led. Le Courbeur, procureur dud. Gobelin, led. Gobelin present en personne, qui a dit n'avoir moyens pour ce empescher, d'autre part. Sur quoy nous, partyes oyes, avons led. deffendeur pour ce

Digitized by Google

present et de son consentement condamné et condamnons comme detenteur et proprietaire des lieux et heritaiges dessusd. à payer et continuer doresnavant par chascun an aud. jour Saint Jehan Baptiste ausd. demanderesses quatre livres parisis de cens, portant lotz, ventes, saisines et amendes quand le cas y eschet, que lesd. demanderesses ont droit de prendre, parcevoir par chacun an aud. jour sur lesd. dessusd., et à payer une annee d'arrerages escheue au jour Saint Jehan Baptiste dernier passé, ceux depuis escheuz et que doresnavant escherront, et outre condamnons led. deffendeur à monstrer et exhiber ausd. demanderesses les lettres d'acquisition que led. deffendeur a fait desd. lieux pour ce fait estre payé par lesd. demanderesses des lotz et ventes et autres droictz seigneuriaux s'il y eschet et si aucuns en sont deubs, et à passer tiltre nouvel et recongnoissance dud. cens par devant deux notaires dud. Chastellet, au payement et continuation dud. cens declarons lesd. lieux dessusd. affectéz, obligés et ypothequés pour, se mestier est et en deffault de payement, estre criés et subhastéz, venduz et adjugés par decret à l'achepteur plus offrant et dernier encherisseur en la maniere accoustumée, et oultre condamnons led. deffendeur ès despens de cette poursuitte, qui seront tauxés en la maniere accoustumée. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre à ces presentes le scel de lad. prevosté. Ce fut fait le mercredy deuxiesme jour de janvier mil cinq cens soixante cinq.

FOUBERT.

Collationné : OLIVIER.

IV.

1596, 17 février.

Sentence du Châtelet ordonnant la mise en adjudication de la Cour-Roland, saisie sur Louise David, héritière de Philbert Gobelin.

(Arch. nat., S. 4556, liasse 2, copie contemp. parchemin; — autre copie collationnée du 22 octobre 1637 dans *ibid.*, LL 1614, fol. 549.)

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Jacques d'Aulmont, chevallier, baron de Chappez, seigneur de Cleray, Saint Pair, Villemoyenne et Corbeton, conseiller du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre et garde de la prevosté de Paris, salut. Sçavoir faisons que aujourd'huy, datte de ces presentes, Me Claude Husson, procureur des religieuses, abbesse et couvent Nostre Dame du Val de Grace, demanderesses, a fait appeller en jugement devant nous, et les gens tenans le siege presidial au Chastelet de Paris, Me Jacques Arroger, procureur de Me Charles du Val, poursuivant les criées et adjudication par decret d'une ferme appelée la Cour Rolland, size près Joy en Josas, consistant en maison, cour, granche, jardin, fosse à poisson, une pièce de terre labourable

Digitized by Google

contenant cent quatre arpens ou environ et autres heritages qui en dependent, contenus en la saisie qu'il en a fait faire sur Louyse David, heritiere par benefice d'inventaire de feu Philbert Gobelin, et encores led. Arroger, procureur de noble homme Me Jacques Regnard, conseillier du Roy en son grand conseil, et damoiselle Marie L'hoste, sa femme, à cause d'elle, Jehan L'hoste, marchant bourgeois de Paris, Me Philbert Lalure, advocat en Parlement, Me Claude Palluau, aussi advocat en laditte cour és noms qu'il procede, Nicolas Gobelin et Marie Gobelin, vefve de feu Jacques Le Cointe, tous creanciers dud. deffunt Gobelin opposant ausd. criées, et requerant que si lesd. lieux et heritages saisiz estoient adjugez par decret ce fut à la charge de quatre livres de cens et rente fonciere portant lodz et ventes, saisines et amendes quand le cas y eschet, que lesdittes demanderesses ont droit de prendre et parcevoir par chascun an sur laditte ferme et lieux saisiz, ensemble les arrerages de laditte rente, fraiz et despens, et par led. Arroger oudit nom a esté dit après qu'il luy est apparu des tiltres desd. religieuses n'avoir moyen d'empescher leur requeste pour le principal, mais quant aux arrerages qu'elles se doibvent pourveoir sur le prix, et neantmoins qu'il a sommé lad. requeste à Dupuis, procureur de Marie Deluyse, femme dud. deffunt Gobelin, à de Richelieu, procureur de lad. David aud. nom, et Nicolas, procureur de Marie Riviere, vefve de feu André Rocque, aussi creanciere dud. deffunct Gobelin, ausquelz il se rapporte d'accorder ou discorder icelle requeste, et à cette fin a fait appeller lesd. Dupuy, de Richelieu, Nicolas, contre lesquelz il conclud et persevere en sad. sommation, et oy lesd. Dupuy, de Richelieu et Nicolas ésd. noms en leurs playdoyers, et, après qu'il nous est apparu des contratz et tiltres desd. demanderesses nous ordonnons que lad. maison, ferme et heritages de la Cour Rolland saisiz et mis en criée à la requeste dud. du Val sur lad. David oud. nom seront adjugées à la charge desd. quatre livres parisis de cens et rente fonciere portant lotz, ventes, saisines et amendes quant le cas y eschet, que lesd. demanderesses y ont droit de prendre sur iceux, et pour le regard des arrerages qui leurs en sont deubz et de leurs fraiz et despens se pourvoiront sur le prix desd. heritages si bon leur semble, lesquelz fraiz et despens à ceste fin seront taxéz. En tesmoing de ce nous avons fait mettre à cesd. presentes le scel de lad. prevosté de Paris. Ce fu fait et donné par Me Antoine Ferrand, lieutenant particulier aud. Chastelet, tenant le siege le sabmedy dix septiesme jour de febvrier mil cinq cens quatre vings seize. *Ainsi signé :* DROUART.

Collationné.

Digitized by Google

RELATION INÉDITE

DES

OBSÈQUES DE FRANÇOIS Ier

PAR LE HÉRAUT GUYENNE.

Il existe un assez grand nombre de relations de la mort et des obsèques de François Ier. Il suffit de rappeler celle qui a été imprimée, au lendemain de la mort du roi, par Robert Estienne, accompagnée du texte des deux sermons prononcés par Pierre du Chastel, grand aumônier de France[1]. Théodore Godefroy l'a redonnée dans la première édition de son *Cérémonial de France*[2] et Baluze dans son édition de *Petri Castellani, magni Franciæ elemosynarii, vita*[3]. Nous citerons encore un court récit de cette cérémonie, par un anonyme, publié par M. Omont en 1906[4].

Parmi les relations encore inédites, celle de Jean du Tillet, greffier civil du Parlement de Paris, est sans contredit la plus détaillée et présente, en quelque sorte, un caractère officiel. Il en existe un certain nombre de copies dans les manuscrits français de la Bibliothèque nationale[5]. Le récit donné ci-dessous semble s'en inspirer assez directement. Il a été composé par le héraut Guyenne. Ce personnage, de son nom véritable François Vallet, remplit, sous le règne de François Ier, différents offices. Chargé de certaines missions diplomatiques, c'est lui qui présenta, le 20 novembre 1527, le

1. *Le trespas, obseques et enterrement de tres hault, tres puissant et tres magnanime Francois...* — De l'imprimerie de Rob. Estienne, 2 édit., 1547 et 1548.

2. Paris, 1619, in-4°, fol. 277.

3. Paris, 1674, in-8°, p. 167-305.

4. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXIII (1906), p. 144-150.

5. Bibl. nat., mss. fr. 2881, fol. 203-214; 4340, fol. 49; 11192, fol. 62-112; 18523, fol. 19-58 v°; 18534, fol. 172-246. Des extraits de la relation de du Tillet ont été donnés par Félibien dans son *Histoire de la ville de Paris*, t. III (1725), p. 728 et 734.

Digitized by Google

défi du roi de France à Charles-Quint[1]. On le trouve encore dans les actes avec le titre d'*huissier du conseil privé*[2]. Enfin, le 27 septembre 1538, il acquit, par résignation de son beau-père Pierre Raymond, la charge d'élu de Châteaudun et de Bonneval[3]. C'est vraisemblablement en sa qualité de plus ancien héraut d'armes que lui incomba le soin de dresser un récit circonstancié des obsèques de François Ier. Cette relation nous est parvenue en original ou plutôt en une copie contemporaine, inscrite aujourd'hui sous le nº 11268 du fonds français des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale. Nous en donnons le texte ci-dessous. Il formera le pendant d'une relation analogue : celle des obsèques de Henri II par le héraut d'armes *Dauphiné*, que l'on voit figurer lui aussi dans le présent récit des funérailles de François Ier[4].

L. Royer.

Introite ou exorde. — Le trespas glorieux et triumphantes obsecques du feu louable et recommandée memoire tres hault, tres puissant et tres magnanime prince Françoys de Valoys, par la grace de Dieu roy de France tres chrestien, premier de ce nom, en son vivant restaurateur en clemence et clement en justice, pere des bonnes lettres et saincte doctrine, tiltre a luy baillé par la court de Parlement a Paris; et dont le introite en auroit esté faict tant au palais que par les carrefours de ladite ville; lequel seigneur trepassa ou chastel de Rambouillet le dernier jour de mars M Vc XLVI, avant Pascques, sur l'heure de deux heures apres midy, en la presence de Mr le dauphin Henry, second de ce nom, son second filz, ayant la paix en son royaulme et a tous ses voisins en l'age de cinquante cinq ans ou envyron et de son regne le trente deuxieme an, troys mois; ensemble celles de monseigneur le dauphin Françoys et Charles, duc d'Orleans, premier et dernier filz dudit feu seigneur et de feue Madame Claude de France, fille du feu roy

1. Bibl. nat., ms. fr. 17525, fol. 187. — *Catalogue des actes de François Ier*, t. VIII, nº 32467. Cf. ms. fr. 2981, fol. 4 et 8 : relation du port du cartel de François Ier à l'Empereur par le héraut Guyenne.

2. *Catalogue des actes de François Ier*, t. III, nº 9699; t. VIII, nº 31023.

3. *Catalogue des actes de François Ier*, t. III, nº 10305.

4. *Le trespas et ordre des obsèques... de Henry II...*, par le sieur de La Borde, François de Signac, roy d'armes de Dauphiné. Paris, de l'imprimerie de Rob. Estienne, 1559, in-8º. Réimpr. dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses...*, t. III, p. 307.

Digitized by Google

Loys XIIe et de feue Madame Anne de Bretaigne, aussy grans pere et mere dudit seigneur roy Henry, leur frere, qui es[t]oient descedez auparavant ledit seigneur Roy, leur pere, et lesquelz neantmoings, par ung mesme moyen, auroient esté inhumez avec luy en l'abbaye Saint Denis en France; desquelles obsecques auroit esté le principal conducteur le sr de Hannebault, marechal et admiral de France, avec le sr de Boissy, grant escuyer et premier gentilhomme de la chambre dudit feu seigneur, de l'ordonnance duquel seigneur grand escuyer auroit esté le tout mis et redigé par escript par moy Guyenne, heraulx d'armes de France, en la maniere qui s'ensuit.

Trespas et discours d'icelui. — Apres avoir esté ledit feu seigneur Roy detenu malade par l'espace de cinq sepmaines oudit chasteau de Rambouillet, ouquel lieu la maladye l'avoit arresté, ainsi qu'il s'en retournoit a Saint Germain en Laye, dont il estoit, n'y avoit gueres, party pour aler a Limours et Rochefort pour le plaisir de la chasse, cognoissant sa fin estre prochaine et conforme au bon voulloir de Dieu, voulant faire le debvoir d'un pere et d'un chrestien pour demonstration et arres de son salut et du bien qu'il apetoit et desiroit estre audit seigneur Roy son filz, luy auroit icellui feu seigneur lors remonstré, en la presence de tous les assistans, quelle estoit la grandeur et auctorité d'un roy, d'ou elle procedoit et comme il en fault user et se aorner de toutes choses vertueuses et dignes d'un roy, et mesmement de justice pour obtenir enfin une couronne aultre que celle dont il seroit couronné apres luy, en luy donnant, sur ce, sa benediction et implorant la grace de Dieu pour luy et pour les deffaulx qu'il pensoit avoir faictz; lesquelles remonstrances faictes, et luy avoyr recommandé son royaulme, ses principaulx et plus fidelles serviteurs et autres choses dignes de recommandation, icellui seigneur comme ung prince catholicque, duquel l'entendement ne deffault en riens au besoing, mais croist par l'argument de la necessité, tenant bon en ce qu'il se promect, se seroit de la tout retyré a Dieu, se persuadent estre en son amour, paix et bonne grace a cause de la mort et passion de Notre Seigneur Jhesus Christ; estant par cest effet, ou il disoit avoir part, par don de Dieu reconsillié et ses pechez pardonnez, voire des lors une personne aultre que luy mesme, ne faisant ledit sei-

Digitized by Google

gneur aucun doubte de son salut par la misericorde et grace susdites, seroit sur ce decedé en telle foy, esperance et asseurance qu'en ce faisant il avoit non seulement proufité a soy, mais aussi a tous ceulx qui le avoient veu en ce propos et yssue, leur aprenant a mourir pour vivre comme il est a croyre que ledit seigneur Roy vit maintenant, pour estre mort si bon chrestien.

Apres lequel trespas, les lamentations plus grandes qu'on ne scauroit dire faictes de la mort dudit feu seigneur, et graces a Dieu rendues, qu'il avoit porté si bon tesmoignage de son salut, tant pour la reverence de notre foy, que pour avoir esté ung prince tel et si vertueulx, ledit seigneur Roy notre souverain seigneur pour ses causes et pour estre daventaige son pere, auroit regardé et voulu luy estre faict a ses obseques ung honneur d'autant plus grand que, l'ayant merité, l'on n'auroit cy devant faict a ses predecesseurs roys, estant aussi question des obsecques de messeigneurs ses freres.

Et, sur ce, ayant été mandés plusieurs religieux et gens d'eglise, auroit esté commencé a chanter et prier Dieu pour l'ame dudit feu seigneur, tant par eulx que par les chantres de la chappelle d'icellui feu seigneur, duquel aussi auroit esté soubdain prins le portraict en cyre, qui pour ce faire luy auroit esté applicqué sur la face pour apres en dresser l'effygie.

Ouverture dudit corps. — Et le lendemain, premier jour d'apvril, auroit, par les chirurgiens et barbiers dudit feu seigneur, esté ouvert le corps d'icellui feu s^r^ et icellui embaulmé, et cueur et entrailles chacun mis en ung petit coffret de plomb.

Et de faict auroit esté icellui corps ensepvely par ses chamberlans et gentilzhommes en ung cercueil de plomb, couvert de boys et de veloux noir, au melieu une grant croix de satin blanc, ledit veloux fort ferré et attaché a clouz audit cercueil avec grans boucles de fer pour plus aysement porter ledit corps; et sesdites entrailles et cueur, comme dict est, dedans, chacun, ung petit coffret de plomb, qui demourerent tousjours sur ledict lict couvertz de la couverture du lict dudict feu s^r^ pendant qu'il avoit esté audit Rembouilet.

Transport du lieu a Haulte Briere. — Le samedy ensuivant, deuxiesme dudit moys d'apvril, auroit esté advisé de

Digitized by Google

transporter le corps dudit feu sr au lieu de l'Aulte Brieres, prieuré et membre dependent de l'abbaye de Fontevrault; et, pour ce faire, au partir dudit lieu de Rambouillet, auroit esté icellui corps mis par les archers du corps, dedens sa litiere, et conduict dudit lieu oudict lieu de Haultes Brieres par mesdits seigneurs d'Annebault, admiral, et aussi de Boissi, grant escuyer, par le sr de Lorges, cappitaine de la garde escossoyse, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre et de sa maison, le sr Dessourdis, maitre de sa garde robe, maitres d'hostelz, panetiers, eschansons, valetz tranchans et autres officiers domesticques et de ses gardes, ledit corps aussi accompaigné de messeigneurs les cardinaulx de Turnon, de Meudon et d'Annebault, des evesques de Nevers, d'Evreux, de Mascon et de plusieurs abbez et aulmonsniers dudit feu seigneur, ses chantres, chappelains et aultres ses officiers portans torchez jusques au nombre de environ deux cens et semblablement de tous les religieux venuz audit Rambouillet.

Tente de la salle audit lieu de Haulte Briere. — Et arrivé audit lieu, ledit corps ainsi conduict et menné avoit esté mis en salle tendue et tappissée sur ung lict, pour ce faire, dressé, qui estoit celuy mesme qui estoit audit Rambouillet couvert d'un siel, oultre celuy qui estoit, de drap d'or frizé, et, autour dudit lict, ung grant nombre de cierges de cire blanche ardens jours et nuictz.

Service audit lieu. — Aussi dedans ladite salle, auroit esté dressé deux autelz pour dire messe et les services qui furent tousjours continuelz, asscavoir aux deux grans messes par les chantres de plain champ, l'une de jour, l'autre de *Requiem*, et une grand messe de *Requiem* en musicque par les chantres de la chapelle de musicque, basse messe par tous les religieulx, qui se disent et chantent en l'eglise dudit lieu, et par eulx, aux apres disnées, vigilles et service de morz qu'ilz disoient continuellement en l'eglise dudit lieu, tour a tour, tant jour que nuict, sans cesser, en ladite salle.

Enterrement du cueur audit lieu de Haulte Briere. — Et le mercredy, vime jour dudit moys d'avril, a la requeste et supplication des priore et religieuses de ladite abbaye, auroient esté inhumez les cueur et entrailles dudit feu sr, devant le crucefix de l'esglise dudit lieu de Haulte Bruyere ou les religieuses

Digitized by Google

font leur service. Et, pour ce faire, auroit esté faict une cave voultée, et le tout mis en ordre, lesdites religieuses venues processionnellement de leur dite eglise en ladite salle, pour accompaigner lesdits cueur et entrailles dudit feu s^r^ en la sepulture, quantans l'office des trepassez, auroit esté d'iceulx et aultres conduict l'obseque comme s'ensuit.

Au devant aleirent les religieuses, chantres et chappelains dudit feu seigneur, et apres eulx les domesticques dudit feu s^r^ ayans torches, jusques au nombre de cinquante.

Marchoient apres les trompettes dudit feu s^r^, ayans leurs bannieres pendans en terre et les suivoient les huissiers de salle dudit feu s^r^.

Apres marchoient les maitres d'ostel dudit s^r^.

Et, apres eulx, les heraulx d'armes dudit feu seigneur, revestuz de leurs cottes d'armes.

Marchoient ensemble, après lesdits heraux, le premier maistre d'hostel et le premier escuyer.

Apres marchoit ung huissier de chambre portant la masse sur son col, suivi par quatre escuyers servans portant le coffre ou estoient les entrailles dudit feu s^r^, couvert d'ung grant poille de drap d'or frizé, soubtenu par quatre autres gentilzhommes de la maison dudit feu s^r^.

Marchoit mondit s^r^ l'admiral tenant un drap d'or frizé, sur lequel estoit posé le coffret ou estoit posé le cueur dudit feu s^r^; et, sur iceulx cueur et entrailles y avoit ung ciel de veloux violet cramoysy, semé de fleurs de liz d'or, porté par messeigneurs le vidame de Chartres, La Henodaye et deux autres seigneurs.

Enterrement dudit cueur. — Apres marchoient messeigneurs les cardinaulx, evescques, abbez et plusieurs gens d'eglise en grand nombre, ensemble plusieurs gentilzhommes et archiers de la garde dudit feu s^r^. Et estans arrivez en ladite eglise, et le service faict avec vigilles par lesdits chantres et chappelains dudit feu seigneur, auroit esté par lesdits quatre gentilzhommes presenté ledit coffret ou estoient lesdites entrailles dudit feu seigneur ausdits roys d'armes et heraulx, qui l'auroient receu avecques grans reverances, et apres l'avoir baisé l'auroient mis et posé dans ladite voulte. Et, semblablement, ledit s^r^ admiral, apres avoir aussi baisé le coffret ou estoit ledit cueur et faict la reverance humblement, l'auroit presenté ausdits roys d'armes et heraulx, qui l'ayant receu en telle reve-

Digitized by Google

rance que ledit coffret des entrailles, l'auroient mis et posé en ladite voulte sur le coffret desdites entrailles, ayant chacun roy d'armes ung taffetas noyr es mains pour recepvoir ledit coffret. Et auroit esté mis sur ladite voulte ung grant poisle de veloux noir avec grant croix de satin blanc. Et quant au tour et sainture du dedens de ladite eglise, il estoit semblablement painct de noir aux armes de France.

Transport dudit corps a Saint Cloud. — Depuis lequel, IIe jour dudit moys d'avril, le corps dudit feu seigneur avoit demeuré en ladite salle dudit lieu de Haulte Brieres, accompaigné comme dessus, jusques a lundy apres disner, XIe jour dudit moys d'avril, landemain apres Pascques M Vc XLVI, qu'il auroit esté amené dedans son chariot d'armes couvert de veloux noir et une grant croix de satin blanc comprenent le tour, et, dudit lieu, conduict par lesdits seigneurs et gentilzhommes cy dessus nommez en troupe, sans tenir aultre ordre jusques a Saint Cloud. Au devent duquel seroient venuz processionnellement les chanoynes et prestres dudit lieu revetuz de leurs chappes, et auroit esté conduict, avec deux cens torches allumées que portoient les officiers dudit feu seigneur, jusques au logis de l'evescque de Paris, ou, par les archiers dudit corps, auroit esté decendu et porté dans une chambre richement tapissée et tendue attendant le preparatif cy apres.

Forme de la tente de la chambre audit Saint Cloud. — Dessus ung chaslit environné par le bas de drap d'or et, sur le corps, une grant couverture de drap d'or frizé trainant jusques en terre; sur l'autre drap d'or aux deux costez du cercueil vers le chef estoient deux carreaux en parrade, aussi de drap d'or frizé et oultre le ciel acoustumé du lict dudit feu seigneur, y avoit encores tendu ung aultre ciel de drap d'or fort riche; au chevet dudit lict, au costé dextre, une chaize de drap d'or et, dedens, ung carreau de drap d'or; aux piectz dudit lict estoit une petite selle estroite couverte de drap d'or, sur laquelle estoit le benestyer, une croix et deux chandeliers d'argent ou y avoit cierges ardens de cire blanche, et le plancher atour dudit lict, et tappis veluz avec ung grant nombre de cierges ardens de cyre blanche incessement, sur chandeliers de boys painctz de noir.

Item, ung autel en ladite chambre pour dire lesdites messes cy dessus qui ont tousjours esté continuées chacun jour.

Digitized by Google

L'EFFIGIE MISE. — Et le dimenche matin, vingt quatriesme jour dudit moys, auroit esté dressée et posée l'effigie dudit feu seigneur sur ung lict, dens une salle estant pres ladite chambre, vestue et accoustrée, ensemble ladite salle tendue comme cy apres.

ENCORES TANTE DE SALLE. — Ladite salle estoit tendue par le hault plancher d'une tapisserye de veloux bleu, semée de fleurs de lix d'or en broderye. Le tour d'icelle salle, depuis en hault jusques en bas, estoit tendu de fort riche tapisserye de l'acte des appostres faicte entierement d'or et soye.

Et autour de ladite salle estoient sieges ou formes couvertz de drap d'or raiz.

DE LADITE SALLE OU CHAMBRE. — Le fons d'icelle estoit remply de tapiz bleuz de Turquye. Et le tribunal pour le lict de parement de ladite effigie estoit a l'une des longueurs de ladite salle, lequel estoit de quatre pietdz et demy de hault et neuf piedz en carré comprins les deux degrés d'icelle.

LADICTE CHAMBRE ENCORES ET LICT DE PAREMENT. — Dessus ledit tribunal ou lict de parement, y avoit une paillasse de mesme longueur et un chevet plain de paille; dessus une grant couverture de tapisserye pour tenir ladite paillasse, et dessus une grant tapisserye d'or frizé trainans de tous costés en terre; au bort de laquelle couverture estoit une broderye d'hermine mouchetue passant en largeur icelle couverture de deux piedz, doublée de taffetas par le dedens; ensemble estoit ataché a ladite couverture de drap d'or et soubz ladite brodure d'hermines, de la Holande plus large que ladite brodure d'hermine d'ung grand pied.

LEDIT LICT DE PAREMENT ET DE L'EFFIGIE. — Plus, dessus ledit lict de parement ainsi acoustré estoit ladite effigie, qui estoit vestue premierement d'une chemise de Holande brodée au collet et aux manches de soye noyre, et par dessus une camisolle de satin rouge cramoysi brodé de taffetas de mesme coulleur, brodé d'un petit passement d'or autour, et ne s'en veoit que les manches jusques au coulde et le bas environ quatre doictz sur les jambes pour ce que la tunicque cy dessoubz couvroit le reste; et dessus ladite camisolle, ladite tunicque qui estoit de satin violet cramoysi semée de fleurs de lix d'or, sur ce qui estoit veu seulement, a ung passement d'or et d'ar-

Digitized by Google

gent de la largeur de quatre doictz, les manches jusques au coulde.

De ladite effigie. — Ung manteau royal de veloux violet cramoysi, semé de fleurs de lix d'or, en ce qui se pouvoit veoir seulement, de longueur de cinq aulnes comprins la queue, ledit manteau bordé de broderye de deux doictz, ouvert devant sans menches doublé de taffetas blanc, le collet fourré d'hermines mouchetée, renversés de environ ung pied les paremens dudit manteau, aussy ensemble la cotte fourrée d'hermines.

Au col de ladite effigie, sur ledit manteau estoit le grant collier de l'ordre dudit feu seigneur.

La teste d'icelle effigye couverte d'ung petit bonnet de nuict de veloux cramoysi brun, et dessus la couronne royale et imperialle.

Aux jambes avoit des bottines de toille d'or, la semelle de satin cramoysy.

Ladite effigie avoit les mains joinctes.

Autour d'icelle, sur le chevet, estoient deux carreaux de veloux rouge cramoysi faictz autour a broderye et profilleure d'or; sur l'ung desquelz carreaux a la main dextre estoit le septre posé aussi long que ladite effigye et, sur l'autre, a la main senestre, la main de justice ouverte, le baston long de environ de deux piedz et demy.

Et, au chevet, soubz la teste de ladite effigye, estoit ung carreau de drap d'or frizé, ung aultre semblable ung peu plus bas pour tenir droict ladite effigie, et ung autre encores semblablement derriere ledit carreau estant soubz la teste, et aux piedz aussi y avoit ung carreau de drap d'or frizé qui arestoit les piedz de ladite effigie.

Et dessus ladite effigie en hault y avoit ung dercellet, aultrement nommé ung ciel faict de semblable estoffe comme la tapisserye de ladite salle, ystoire des quatre evangelistes, fort richement accoustré de franges de fil d'or ayant par le tissu ou tenoient lesdites franges au bout des pentes d'icelles force peles orientalles, et il y avoit poinct de rideaulx autour du lict.

Et, au coing du chevet dudit lict de parement, du costé droict estoit une chaise de drap d'or et dedens aussi un quarreau de mesmes.

Digitized by Google

HERAULX EN SERVICE. — Au bas et pres dudit lict de parement estoit une escabelle, aussi couverte de drap d'or, sur laquelle estoit la croix et plus bas ung autre scabeau, aussi couvert de drap d'or, sur lequel estoit le benestier.

Aux deux coings dudit benestier estoient deux scabelles semblablement couvertes de drap d'or raiz, sur lesquelz estoient assis deux heraulx d'armes, pour l'honneur et en parade, leurs cottes ordinairement vestues, pour presenter l'esperge aux princes et grans seigneurs qui venoient donner de l'eaue beniste audit seigneur, ausquelz princes et aux cardinaux, en leur baillant, il estoit baysé seulement.

Aux deux coings dudit lieu estoient deux grans trochoulers ou chandeliers d'argent fort hault pour les deulx torches ou cierges de cire blanche ardentz.

Au fons de ladite salle, droict a ladite effigie, estoit ung autel, par le hault paré d'ung riche parement d'or et soie, du trepasement Notre Dame, et par bas d'un riche saint Françoys, de semblable estoffe, ayant le champ semé de fleurs de lix d'or et selmandres toutes d'or.

LADITE SALLE EN TENTE DE DUEIL ET CORPS SUR LES TRETEAULX ET SOUBZ POILLE. — Et demoura ladite effigie depuis ledit quatorziesme avril jusques au mardy au soir IIIe may, qu'elle auroit esté ostée de ladite salle, destendue de ladite tapisserye cy dessus et retendue la nuict en la maniere et sorte cy apres declarée; que le mecredy IIIIe dudit moys de may le corps et cercueil dudit feu seigneur avoit esté mys sur les treteaulx.

Item, que depuis le trespas dudit feu seigneur jusques au mardy au soir troisiesme may, ledit feu seigneur pres de son corps et effigye auroit esté ordinairement servy de viande sur la table, tant par ses maitres d'ostel, panetiers, eschançons, valetz tranchans, officiers et aumosniers, et tout ainsi et en telle sorte que sy ledit feu seigneur eust esté vivant, et la viande donnée aux pauvres. Auquel service assistoient mesdits seigneurs dessus nommez et quelquefoys princes et princesses et autres cardinaulx, evescques et abbez et plusieurs grans seigneurs, dames et damoyselles qui seroient venuz de Paris et aultres lieux circonvoysins veoir ladite effigye. Et cessa ledit service le mardy au soir, que ladite effigie fut ostée.

Au lieu ou estoit ladite effigye et presque au melieu de la salle avoit le mecredy matin, Ve jour dudit moys de may

Digitized by Google

M Vc XLVII, esté conduict et mis le corps dudit feu seigneur sur deux treteaulx de haulteur, comprins le cercueil, contenant de quatre piedz et demy couvert, et traynant jusques en terre d'ung grant poille de veloux noyr et tenant six aulnes de long sur quatre de large, ayant au melieu une croix de satin blanc, et sur chacun quartier dudit poille ung grant escusson faict a brodure aux armes de France, la couronne royalle et imperialle et l'ordre dudit feu seigneur autour. Et sur ledit poille de veloux estoit ung autre grant poille de drap d'or frizé a quatre aulnes troys quars de long sur quatre aulnes de large, ayant aussi au melieu une grant croix de satin blanc contenant ung pied et demy de largeur, les pareilles armes que cy dessus sur chacun bout de ladite croix, mais celles n'estoient sy grandes a cause que ledit corps estoit moings large.

Au bort et tour duquel poille estoit attaché ung veloux violet, semé de fleurs de lix d'or, de la largeur du veloux, et audit veloux estoit aussi attaché ung bort d'hermines. Sur ledit poille et cercueil estoit par hault, a la teste, ung orillier de drap d'or frizé sur lequel estoit la couronne royalle et imperialle, le ceptre et la main de justice a senestre, et aux piedz sur ledit cercueil estoit la croix d'or; et sur ledit corps et cercueil estoit ung grant dast ou ciel de veloux noir, fait a grandes bandes et trellasseures de brodery d'or.

Heraulx en service. — Aux piedz et bas estoit une scelle couverte de drap noir sur laquelle estoit le benestier, et, aux deux costez, escabelles basses, couvertes de drap noir ou ordinairement auroient esté assiz semblablement deux roys d'armes pour l'honneur et assistance comme dict est, leurs cottes d'armes vestues, ayans leurs chapperons en teste aux grans messes; et, quand les princes et cardinaulx arrivoient en ladite salle pour leur bailler le benestyer. Pour lesquelz princes et cardinaulx estoit aussi dressé du costé desdits roys d'armes ung banc couvert de drap noir pour eulx asseoyr entre lesdites messes et service.

Et autour dudit corps estoit ung parquet de boys quaré painct de noir et percé dedans, sur lequel estoit quatorze cierges de cire blanche incessamant ardans, dont dix estoient de six livres et quatre aux coings chacun de quatre livres. Le tour d'icelle salle en dueil estoit tendue d'une riche tapisserye de satin noyr, profillé d'or a grosses cordellieres entrelassées

Digitized by Google

de veloux noir et le hault du plancher de la mesme tapisserye de veloux bleu semé de fleurs de lix.

Ladite salle en dueil. — A l'entour d'icelle salle estoit une petitte chappelle tout tendue de drap noir et jusques hors la porte avec une sainture de veloux noir chargiée d'ecussons de fleurs de lix et armes de France de deulx piedz en deux piedz et plus bas que icelle saincture de veloux une sainture de boys sur laquelle estoient chandeliers et cierges a grant nombre ardans durans le service.

Le fong d'icelle couverte et planchée de drap noyr, les formes et sieiges de tour pour assoir les officiers qui assistoient au service, et devant les fenestres estoient rideaulx de taffetas noir pour empescher le jour qui estoit grant en ladite salle.

Deux autelz estans au bout d'icelle pres l'ung de l'autre et estoient parez tant hault que bas en veloux noyr, ayant chacun parement une grant croix de satin blanc et quatre ecussons de France faictz a broderye, la couronne royalle et imperialle dessus et l'ordre dudit feu seigneur autour et sur ung desdits hostelz ou se disoient les messes ung dercelet ou ciel de mesme la tante de ladite salle, sur l'autre autel se disoit basses messes. Et durant la grant messe de *Requiem* en musicque assistoient mesdits seigneurs dessus nommés et plusieurs autres officiers dudit feu seigneur ensemble la garde tout en dueil, comme aussi faisoient ils a la messe dudit feu seigneur dicte par son chappelain ordinaire, aians esdites messes les chappes de veloux noir a croix de satin blanc au dessus et aux diacres et soubz diacrez grans bandes devant et derriere et aussi de satin blanc sur les aulbes aussi de veloux depuis le hault jusques en bas, et estoient tous les services coutumez de jour en autre, et quelquefoys le sermon, a la louange dudit feu seigneur. Pour lequel veoir et donner de l'eaue beniste le mecredy dix huictiesme jour dudit moys le Roy nostre dit seigneur accompaigné de plusieurs princes de son sang, le seigneur de Montmorency, connestable, cardinaulx, archevescques, evescques et plusieurs autres seigneurs et gentilzhommes seroient venuz du lieu de Saint Germain en Laye.

Et pour faire avec toute honnesteté la magnificence, seroit icelluy seigneur party de son logis ou il estoit descendu : assavoir les gentilzhommes devant, les heraulx d'armes apres, les evescques, archevescques, puis les cardinaulx, tous deulx a

Digitized by Google

deulx, les huissiers a masse et, apres, ledit seigneur Roy vestu de son grand manteau royal de porpre ayant le chapperon devestu en teste, duquel messeigneurs d'Anguyen, Loys monsr, Mr de Montpensier, duc de Longueville et de Nemours portoient la queue et estoient ledit sr Roy et princes menez par ledit seigneur connestable et autres. Duquel ordre estoient tous les gentilzhommes de la maison dudit feu seigneur, officiers, gardes et autres archiers d'ung costé et d'aultre de ladite rue, pres le logis, jusques en ladite salle; seroit icelluy seigneur passant par le melieu d'eux arrivé juscques en icelle ou estoient semblablement demourez lesdits vingt quatre archiers autour dudit corps avec leur cappitaine et mondit seigneur de Boysi pour presenter et bailler le carreau audit seigneur, comme premier gentilhomme de la chambre.

En laquelle salle icelluy seigneur, comme dict, arrivé, apres plusieurs reverances et avoir faict son oraison et priere, auroit donnée ladite eaue beniste, dont, pour ce faire, auroit donné l'espargest Mr le cardinal de Turnon comme luy auroient baillé lesdits heraulx et, ce fait, se seroit retiré icelluy seigneur en une salle pres ladite salle, de laquelle il seroit incontinent party pour aller oyr vespres en ladite esglise Saint Cloud en la mesme ordre, excepté que n'y avoit poinct sondit chapperon en la teste, mais seulement son bonnet de dueil qui estoit aussi de pourpe.

Lesquelles vespres par ledit seigneur oyes s'en seroit aussi retourné en sondit logis, ouquel apres [avoir] esté despouillé, auroit liberallement sondit manteau donné ausdits heraulx, suivant les bonnes coustumes.

Transport du corps de Saint Cloud a Notre Dame des Champs et service dict avant le partement. — Et le samedi xxie dudit moys ayant esté advisé de mener le corps dudit feu seigneur a Notre Dame des Champs, apres avoir dict ladite grand messe de *Requiem* qu'auroit celebré Mr le cardinal de Meudon, servans de diacre et soubz diacre les evescques de Chartres et d'Albe et pour le traict et chappiers les evescques d'Evreulx et de Glandesves, auroit icelluy corps esté porté de ladite salle de sesdits archiers et mis en son chariot d'armes couvert desdits poisles de veloux et de drap d'or frizé et ayans pour le mener six chevaulx aussi couvers de velours noir trainans jusques en terre et sur chacun une gram croix de satin

Digitized by Google

blanc et deux conducteurs, aussi vestuz de veloux noir, chapperon de drap noir avallé en teste.

MARCHE POUR LEDIT TRANSPORT. — Premierement cinq cens pauvres habillés en dueil ayans chacun une torche et deux escussons aux armes de France atachées ausdites torches.

Apres six vingtz chevaucheurs d'escurye habillez en dueil, puis la garde des Suisses aussi habillez en dueil.

Les deux cens gentilzhommes de la maison dudit feu seigneur avec leurs becz de faucon, les maitres d'hostelz et officiers de la maison dudit feu seigneur.

Douze paiges, vestuz et montez sur douze chevaulx, couvers de veloux noir ayans croix de satin blanc.

L'escuyer de Nouaille, portant les ganteletz couvers de crespe noire.

L'escuyer Poton, portant le heaulme aussi couvert de crespe noire.

L'escuyer Chevalier, portant l'escu de France couvert comme dessus.

L'escuyer Tiervoisin[1], portant la cotte d'armes aussi couverte de crespe noire.

Les escuyers Puyguiffer et La Bosse, portans les esperons aussi couvertz de crespe.

Le cheval de parade, couvert de crespe noire, conduict des escuyers Paris et Hannibal, lequel soubz ladite crespe estoit houssé et tout couvert d'ung veloux cramoisi violet semé de fleurs de lix d'or de Chippre.

Monseigneur le grand escuyer devant le chariot où estoit le corps, monté sur ung cheval couvert de veloux noir, au meillieu une grand croix de satin blanc.

Les roys d'armes et heraulx vestuz sur leur dueil de cottes d'armes et chapperons sur l'espaule, autour dudit feu seigneur grand escuyer et dudit cheval de parade d'ung costé et d'aultre.

Apres, ledit chariot dessus nommé ou estoit le corps dudit feu seigneur.

Apres ledit chariot et derriere marchoit mondit s[r] l'admiral, conducteur dudit convoy, la banniere de France portée par M[r] le comte de Vilierz.

Derriere et a cousté d'icelluy chariot et devant eulx, aussi a

1. Vespasien de Carvoisin, écuyer du roi.

Digitized by Google

costé d'icelluy chariot, vingt quatre Cordeliers et Jacobins a pied tenant aussi chacun ung grand cierge de cire blanche, disans et chantans par le chemin vigilles, et derriere de costé lesdits cardinaulx et admiral devant les princes et les chevaliers de l'ordre, gentilzhommes et autres eschansons, varletz tranchans et tous les archiers des gardes avec leurs enseignes ployées derriere, excepté les vingt quatre de la garde du corps qui estoient pres et autour dudit chariot a costé desdits cardinaulx.

Arrivée a Notre Dame des Champs. — Et en ceste ordre et marche approchant de Notre Dame des Champs, seroient venuz au devant dudit feu seigneur et de ladite compaignye les prevost des marchans et eschevins de la ville, la Court et la Chambre des comptes, generaulx de la justice, generaulx des monnoyes, esleuz de ladite ville de Paris, lesquelz, adressans leurs parolles audit sr admiral, auroient offert tout le service, plaisir et honneur qui leur seroit possible.

Apres lesquelles harengues, ayans lesdits pauvres a leur arrivée audit lieu esté renouvelez de torches, passant le corps dudit feu sr par le melieu de ladite compaignye et ung infini nombre de peuple qui estoit sorty de ladite ville de Paris pour veoir ledit convoy, seroit icelluy seigneur arrivé audit lieu de Notre Dame des Champs, lequel auroit esté par lesdits archiers du corps descendu et porté en ladite esglise. En laquelle esglise fut icelluy seigneur receu par ceulx d'icelle qui seroient aussi venuz au devant ayans trouvé en icelle mesdits srs ses filz qui auroient esté amenez en grande manificence les jours precedens, assçavoir mondit sr le dauphin, de Tournon, et ledit duc d'Orleans de Saint Lucien les Beauvois, ou, puis leur trespas auroient repposé, auroit [été] le corps dudit feu seigneur mis et posé par sesdits archiers du corps au melieu du parquet et tour de boys semblable a celluy de Saint Cloud, garniz de cierges de cire blanche ardens, et lesdits srs a costé de luy, assçavoir mondit sr le dauphin a dextre et mondit sr d'Orleans a senestre; et estoit le corps dudit feu sr en pareil estat que audit Saint Cloud. Et quand ausdits seigneurs, chacun ung poisle ou drap mortuaire de veloux noir et par dessus chacun une grand croix de satin blanc, a chacun bout et quenton d'icellui leursdites armes faictes a broderye, l'ordre autour d'icelles.

Digitized by Google

Item, sur chacun poisle ou drap mortuaire estans sur les corps desdits seigneurs eslevez de moyenne haulteur a la raison du corps dudit feu seigneur, leur pere, estant au melieu d'eulx comme dict est, estoit chacun ung orillier de drap d'or et dessus chacun, une couronne floronnée de leurs armes.

Aussi aux piedz d'iceulx estoit semblablement le benestier et deux desdits officiers d'armes ausditz costez vestuz assistans comme dict est. Et demeurerent lesdits corps desdits s^rs^ pere et filz jusques au landemain en ladite esglise ou leurs auroient esté faictz et dictz les services de *Requiem*, assavoir pour le surplus du jour de ladite arrivée vigilles et le landemain la grand messe de *Requiem*, laquelle auroit esté celebrée par monseigneur le cardinal de Givry, servans diacre et soubz diacre les evescques d'Aire et d'Angiers et pour le traict des chappiers Mess^rs^ les evescques de Rains et Meaulx.

Transport dudit corps de Notre Dame des Champs a Notre Dame de Paris. — Auquel jour du landemain qui estoit le dimanche xxii^e^ jour dudit moys de may, ayant esté toutes lesdites choses faictes et accomplies et toutes autres choses utilles et necessaires pour l'antrée dudit triumphe en ladite ville et principallement aux effigies tant dudit feu s^r^ que desdits s^rs^ ses enfans, lesquelles dressées et accoustrées et estans tous ceulx qui debvoient estre audit convoy prestz sur l'heure de deux heures apres midy auroient commencé le partement et marche qui s'ensuit.

Marche de Notre Dame de Paris. — Premierement deux archiers du prevost de l'hostel, vestuz de dueil long par dessus leurs hocquetons argentez.

Les Mynimes,
Les Cordeliers,
Les Jacobins,
Les Augustins,
Les Carmes,
} tenans l'ung et l'autre costé de la rue.

Les paroisses de Paris avec leurs croix.

Les cinq cens pauvres en dueil, leurs chapperons en teste, ayans aussi chascun ung bas de chausses noyres et souliers neufz, portans chacun une torche de cire jaulne du poix de deux livres, parmy plusieurs officiers portans dueil pour les faire marcher en ordre, tenans l'ung ou l'autre costé de la rue.

Les Mathurins.

Digitized by Google

Les archiers, hacquebutiers et abalestriers de la ville de Paris, vestuz de noir et le chapperon de dueil par dessus leur hocqueton d'orfavrye, ayans torches ardantes de cire jaulne du poix de deux livres, y estant atachées les armes de la ville.

Item, aussi oultre lesdits luminaires, avoit chacun huis des maisons de la rue depuis ladite porte Saint Jacques audict lieu de Notre Dame de Paris, une torche ardante aux armes de ladite ville et lesdites maisons tendues de noir et bleu par le devant ensemble le boullevers de ladite porte Saint Jacques.

Plus les vingt quatre crieurs portans sur leurs robes les armes dudit feu sr, sonnans leurs clochettes.

Le guet tant de pied que de cheval, tous a pied, vestuz de noir, leurs estoilles attachées a leurs sayes et devant eulx le chevalier du guet a pied ayant ung petit baston.

Les sergens a verge, vestuz de noir, ayans leurs bastons.

Les notaires.

Les commissaires.

Les greffiers.

Les lieutenants, conseilliers et gens du Roy, advocatz et prevost de Paris, le tout a pied.

Les sergens à cheval, marchans a pied, sans dueil, portans bastons noirs comme bois.

Les colleiges de Cluni,
Des Billettes,
Blanc Manteaulx,
Saincte Katherine du Val,
Sainct Ladre,
Saint Victor,
Saincte Geneviefve,
Bernardins,
} ensemble tenans ung autre costé de la rue.

Saint Germain des Prez,
Saint Martin des Champs,
} ensemble.

Parroisses, cheminans les unes apres les autres.

Apres, le chappitre Notre Dame de Paris, la Saincte Chappelle du Palais, aulmosniers et chantres du Roy, par ensemble, du costé dextre.

L'Université, avec le recteur et ses bedeaulx, à senestre.

Et estoient devant ledit chapitre de Paris et ladite Saincte Chappelle quatre enfans de cueur portans les chandeliers d'argens et cierges, scavoir deux de Notre Dame et deux de ladite

Digitized by Google

Saincte Chappelle, ayans a iceulx cierges les armes de France attachées. Et estoient lesdits deux enfans Notre Dame au costé dextre, et les aultres a senestre, et pareillement en cest ordre estoient des deux cotés les deux maitres des enfans et les deux chantres desdites esglises et le reste estoit en tel ordre que le doyen de Paris et ledit recteur marchoient a costé l'ung de l'autre et viz a viz. De l'escurye les chevaucheurs en dueil, bonnet en teste et leurs escutz sur l'espaulle.

Les palefreniers de l'escurye du Roy, le chapperon avalé.

Les paiges de ladite escurye ensemble.

Les controleur, receveur et autres officiers d'icelle, chaperon en teste.

Les deux trompettes du prevost de l'hostel.

Leurs archiers apres eulx, vestuz par dessus leurs hocquetons d'orfavrye de dueil, et leur chapperon en la teste et portans leur javelines.

Item, les prevostz de l'hostel La Voulte et Genton alans et venans avec aucuns de leursdits archiers et tenans bastons pour donner ordre par toute ladite compaignye.

Le cappitaine de la Porte et ses archiers, vestuz de dueil, chapperon en teste.

Les Suices et devant eulx monseigneur de Seden, marechal, avec son collier de l'ordre, portant dueil trainant jusques a terre.

Au melieu d'eulx leur porte enseigne a pied et devant luy tabours et ung phifre non sonans et marchoient troys a troys, vestuz de noir.

Les deux cens gentilzhommes portans haches d'armes a pied et devant eulx ung de leurs cappitaine, M^{r} de Canaples, ayans le collier de l'ordre, avec luy le seigneur de Saint Cyrc, lieutenant de mondit s^{r} de Boissi, aussi cappitaine de l'une desdites bandes, apres eulx deux enseignes, portans chapperon en teste.

A dextre :

Les officiers du commung.

Les officiers de la bouche.

Chambre aux deniers, controleurs et clers d'office.

Varletz de chambre et garderobe.

Cirurgiens et barbiers.

Medecins.

Digitized by Google

Huissiers de salle avec leurs verges, la teste nue et le chapperon avallé.

Gentilzhommes et paiges d'honneur, chaperon en teste.

Maistres d'hostelz.

A senestre :

Generaulx des monnoyes.

Generaulx des aydes.

Chambres des comptes.

Le grand prieur du Temple, nommé Vilierz, premier escuyer tranchant, portant a pied le phanon de France, qui estoit de veloux violet cramoysi semé de fleurs de lix et franges de broderye d'or et soye.

Les haultboys, tabourins et phifres, le tout non sonnans et l'anbouchoir de leurs instruments contre bas, portans le chapperon avallé en teste nue.

Quinze trompettes, leurs embouchouers contre bas et banderolles desployées.

Le chariot d'armes, où estoit le corps dudit feu seigneur, couvert jusques en terre de veloux noir, et par dessus, au travers d'icelluy, une grand croix de satin blanc et, sur ledit veloux, vingt grans escussons aux armes de France, a la couronne royalle et imperialle environnez de l'ordre dudit feu seigneur, le tout faict a broderies fort riches. Ledit chariot mené par six chevaulx attachez deux a deux, tous couvers de veloux noir jusques a terre, par dessus et au travers une grand croix de satin blanc. Et y avoit dessus deux chartiers, portans le dueil, le chapperon avallé. Estoient lesdits chartiers montez l'ung sur le premier, l'autre sur le dernier desdits chevaulx, du costé senestre.

Le chariot estoit environné des armoiriers et sommeliers d'armes et pareillement de quelque petit nombre des quatre mendiens, portans cierges de cire blanche ardans ou estoient attachez les armoyries de France.

Apres, douze paiges sur douze coursiers montez, couvers de veloux noir, et par dessus et a travers la croix de satin blanc, chacun mené par la bride par hommes vestuz de dueil, chaperon de drap avallé en teste nue.

L'escuyer de Nouailles monté sur ung cheval accoûstré comme dessus, et luy, le dueil en teste, portoit les gantelletz.

L'escuyer Poton aussi a cheval, le dueil en teste, monté

Digitized by Google

comme dessus, portant le heaulme couronné et couvert d'ung mantelet royal de veloux violet semé de fleurs de lix et fourré d'armines.

L'escuyer Chevalier, dueil en teste, portant les armes de France en forme d'un escu couronnées de la couronne royalle et imperialle avec l'ordre autour, lui monté et accoustré comme dessus.

L'escuyer Calvoisin, qui portoit ladite cotte d'armes, monté et accoustré comme dessus, ladite cotte d'armes estoit portée au bout d'ung baston en potence et estoit ladite cotte d'armes de veloux violet a fleurs de lix d'or en broderye.

Autour desquelz quatre escuyers y avoit plusieurs paiges vestuz en dueil.

Trente troys evescques tenans les deux costez de la rue et estoient quasi tous vestuz de veloux noir et portoient mitre de damas blanche.

Apres Mr de Paris, seul, faisant l'office et en estat episcopal ayant devant et derriere luy son ordinaire.

Effigie de monseigneur d'Orleans. — Apres, l'effigie de monseigneur d'Orleans portée par le dessoubz par aucuns et par six gentilzhommes de sa maison, portans dueil, par les costez et environnée d'officiers et escuyers; et estoit sur ung petit lict paré, le chef couronné du chapeau ducal, le petit bonnet, le manteau de veloux violet fermé a boutons sur l'espaulle droicte a troys grantz doictz de broderye fort riche, les mains joinctes, la saye tout atour d'icelluy de drap d'or, le pourpoinct de satin cramoysi rouge, les bottines de mesmes semelées de drap d'or et ledit lict soubz ladicte effigie couvert de mesmes.

Effigye de Mr le dauphin. — L'effigie de monseigneur le daulphin, ainsy accoustrée, avec plus grant chapeau ducal que l'autre et portée comme dict est, ayant autour d'icelle et derriere grand nombre de gentilzhommes et officiers dudit feu seigneur en dueil et chaperon en teste.

Marche. — Le prevost de Paris a cheval, portant baston en sa main, accompaigné des sergens fieffez et quelques archiers estant autour de luy.

Les escuyers La Bosse et Piegouffye, portans les esperons royaulx.

Digitized by Google

Ledit cheval de parade couvert de veloux cramoysi violet, puis les oreilles jusques en terre semé de fleur de lix d'or, lequel estoit meiné par les reines des escuyers Paris et Hannibal, desquelz les queues des robes estoient portées par chacun ung homme accoustré de dueil.

Apres, mondit sr le grand escuyer sur ung cheval tout couvert de veloux noir trainant jusques en terre, ayant une grand croix de satin blanc sur ledit velours et avoit ledit seigneur l'espée roialle saincte en escharpe, l'ordre dudit feu seigneur au col et chapperon en teste.

Item, aûtour dudit cheval de parement d'un costé et autre d'icelluy ung nombre de heraulx d'armes vestuz de leurs cottes d'armes et chapperon en teste.

Plus encores quatre desdits heraulx marchans apres les dessusdits corps estans aussi d'ung costé et d'autre dudit seigneur grand escuyer, ayans semblablement leursdites cottes d'armes vestues et chapperon en teste.

Apres ledit seigneur grand escuyer, l'effigye dudit feu seigneur estant sur le lit grand et large porté par le dessoubz des hannouars de Paris et par les costez par les gentilzhommes de la chambre dudit feu sr, asscavoir par le seigneur de Villebon, de Sourdy et La Hunaudaye et plusieurs autres jusques au nombre de huict.

Laquelle effigie estoit en pareil ordre de toutes choses, comme elle avoit esté a Sainct Cloud cy dessus mentionné, fors et excepté qu'il tenoit son septre et main de justice en ses mains, assçavoir ledit septre a main dextre et ladite main a senestre.

Item, autour d'icelle effigie d'ung costé et d'aultre ung peu devant, toute la court de Parlement a pied et quatre notaires d'icelle, vestuz de rouge, et portoient les second, tiers et quart presidents et nommez Saint André, Vertandri[1] et Minard, les tiers coings du poisle et drap mortuaire cy dessus mentionné, sur lequel estoit ladite effigye, et l'aultre coing le president Le Roulx, l'ung des presidens de la Chambre pour l'absence et maladye du premier president, ayans iceulx presidans leurs mortiers en teste et le premier huissier d'icelle devant eulx.

Plus devant ladite court d'ung costé et d'autre de ladite rue

1. Jean Bertrandi, deuxième président au Parlement de Paris.

Digitized by Google

venans jusques aux heraulx d'armes de devant sans entrer en la rue et marche tous les huissiers de ladite cour, vestuz de dueil, sans chapperon en teste, portans tous chacun une verge l'ung apres l'aultre de peur d'ampescher.

MARCHE. ADMIRAL CONDUCTEUR. — Apres ladite effigie, pres et joygnant d'elle mondit s^r^ l'admiral, principal conducteur du convoy, a cheval et aupres de luy a costé de luy le conte de Viliers a pied portant la baniere de France, qui estoit de veloux cramoysi violet semé de fleurs de lix d'or de Chippre frangé et faicte en carré ayant lance ou elle estoit portée paincte de pourpre comme celle dudit phanon excepté qu'elle estoit ung peu plus grande.

MARCHE. CIEL DE LADITE EFFIGIE. — Apres ledit seigneur admiral et evescque, fort pres d'eulx, sans aucunne distance, estoit porté le ciel pour ladite effigie, soubz lequel il n'y avoit personne, lequel ciel auroit esté porté par ledit prevost des marchans, eschevins de ladite ville jusques a Notre Dame de Paris, et puys Notre Dame des Champs jusques a la porte de ladite ville par mons^r^ le vidasme de Chartres, le s^r^ de ladite Hunaudaye et deulx autres qui l'auroient baillée ausdits eschevins a ladite porte.

MARCHE. GRAND DUEIL ET CHEVALIERS DE L'ORDRE ET AUTRES. — Item, le grand dueil que portoient cinq princes du sang ayans chapperon en teste, assçavoir monseigneur d'Anguyen, Loys monseigneur son frere, monseigneur le duc de Montpencier ayant l'ordre au col, mons^r^ de Longueville et monseigneur le marquis du Maine, montez sur chacun une petite mule, les queues de leurs manteaulx fort longues portées par chacun ung gentilhomme aussi portant dueil.

Apres eulx, le legat sur sa mule. Plus neuf cardinaulx sur mulles tenans l'ung et l'autre costé de la rue.

Les embassadeurs, sans chapperon en teste, meinez par les prelatz de Reins et Troye, tous a cheval et sur mulle.

Troys huissiers de la chambre dudit feu seigneur, portans masses dorées aux armes de France sur leur col, ayans aussi chaperon en teste.

MARCHE. CAPPITAINE DES GARDES ET ARCHIERS. — Les cappitaines des gardes, c'est asçavoir Lorges, Chavigny et les lieute

Digitized by Google

nants des deulx autres bandes, leurs enseignes portées et desployées par ensemble.

Les vingt quatre archiers de la garde du corps dudit feu seigneur.

Les quatre cens archiers de la garde, ayans leurs hocquetons argentez, portans toutes lesdites gardes dueil et chaperon en teste, leurs hallebardes sur l'espaulle et tenoient tous les dessusdits, puis lesdits cardinaulx, l'ung et l'autre costé de la rue.

Arrivée en Notre Dame de Paris. — Et parmy ceste compaignye aussi marchoient, aloient et venoient les maitres des serimonnies qui estoient le seneschal de Agenetz, les maitres d'hostel La Hergerye et La Rocheposé, pour faire marcher et donner ordre qui auroit esté fort bonne tellement que, grace a Notre Seigneur, tout se seroit bien porté sans y avoir faulte, ne foulle, ne presse de peuple parce qu'il y avoit [a] chacune yssue de rue, barrieres, et que ainsi que chacun arrivoit à Notre Dame on faisoit tousjours passer oultre ceulx qui arrivoient par une autre rue, de sorte que, sans confusion, les dessusdits corps et effigies arrivoient sur l'heure de cinq heures en ladite eglise.

En laquelle esglise arrivez seroient estez icelles effigies avec le corps dudit feu seigneur portez, assçavoir ceulx desdits seigneurs par ceulx qui les auroient apportez et celle dudit feu seigneur par ceulx qui l'auroient apportée et sondit corps par sesdits archiers du corps qui, pour ce faire, seroient sortiz de leurs ranc et trouppe lorsque ledit corps auroit esté arrivé en ladite esglise. Tous lesquels effigies et corps auroient esté mis au melieu du cueur, soubz chappelle ardente, pour ce faire mise et ordonnée, ascavoir ledit corps au melieu d'icelle, soubz son effigie, et lesdites effigies d'un chacun costé dudit feu seigneur soubz ladite chappelle, mondit sr le dauphin a dextre et mondit sr d'Orleans a senestre et non lesdits corps, lesquelz estans demourez audit lieu de Notre Dame des Champs auroient esté portez en ladite esglise pour estre trouvez.

Chapelle ardente. — Et estoit ladite chappelle ardente faicte de boys paincte de noir fort grande et haulte, en façon d'une esglise, ayant croysée soustenue sur huit pilliers, comme ung clochier au melieu, a troys estaiges croisetez, et douze

Digitized by Google

petitz clochiers aux quentons d'icelle aussi croisetez, icelle chapelle par le dessus ayans force chevilles pour mettre et tenir les cierges qui estoient en grand et merveilleux nombre.

CHAPPELLE ARDENTE. — Autour d'icelle chappelle par le dehors ung ciel de veloux noir tendu, puis la haulteur de la couverture de ladite chappelle en bas venant a la haulteur d'ung homme, icelluy ciel enrichi, oultre les franges qui estoient de soye noire et de fil d'or, de douze grans ecussons aux armes de France, ayans la couronne royalle et imperialle dessus et l'ordre autour, le tout faict a broderye d'or et soye fort riche.

NOTRE DAME DE PARIS ACCOUSTRÉE ET PARÉE EN DUEIL. — Tout le tour de ladite esglise Notre Dame, comprins le cueur, par le hault estoit garny et tendu d'une sainture de drap noir en grand largeur et dessus une autre de veloux chargée d'ecussons, en toise en thoise, et de cierges a double rang, de demi pied en demy pied dessus et dessoubz ladite sainture; et aux deux costez de la nef sur sainture de veloux, pareilz cierges et en telle distance. Au melieu de ladite nef y avoit tous grans cierges et chandelliers de fer pendans aux voultes faictz par cercles, ayans cierges autour de chacun pillier.

Dedens ledit cueur, oultre la sainture de drap et veloux au dessus ou sont les chaises des chanoines, tout éstoit entierement couvert et tendu de drap noir depuis le tour des voultes dudit cueur jusques en bas, ensemble tous les sieges tant bas que hault et tout par terre dudit cueur jusques a l'autel.

Dessus ladite tente et drap, au dessus desdits sieiges a dextre et a senestre estoient, oultre lesdites saintures, deux saintures de veloux noir de largeur de veloux, l'un de l'autre distant d'un pied et demy, et sur chacun escussons ausdites armes en espasse en autre.

Le pupitre vers la nef et cueur sur le drap, dont il estoit aussi tout couvert, y avoit deux saintures de veloux noir d'un costé et d'autre, aussy chargé d'ecussons.

La trame ou traverse au bout dudit cueur devant l'autel et de deux costez, couvert de veloux noir, dessus icelle ung grand nombre de chandeliers de cuyvre pres l'ung de l'autre, chacun chargé d'ung gros cierge de cire blanche, et derriere l'hostel pareilz cierges, ensemble les anges estans sur les pilliers de cuivre, le tout rendant une grand et merveilleuse lumiere.

Digitized by Google

Aussi pres dudit hostel a dextre et a senestre estoient douze fourmes ou longs sieges, six de chacun costé, couvers de drap noir.

ASSIETE AU CUEUR DE LADITE ESGLISE DES PRINCES ET GRANS SEIGNEURS ET AUTRES. — Et estans les princes et principaulx de la dessusdite compaignye entrez dans ledit cueur, comme dict est, apres avoir prins place comme chacun selon sa dignité, auroit esté ordonné par lesdits maitres des serimonies, asscavoir, pour le rang de la main dextre, les princes dudit grand dueil aux premieres haultes chaises vers l'autel, ausdites chaises du mesme costé chamberlans et chevaliers de l'ordre, et plusieurs autres seigneurs et gentilzhommes de la chambre tenans le surplus dudit rang jusques audit pupistre, et aux chaises basses dudit rang plusieurs autres gentilzhommes et principaulx officiers dudit feu seigneur.

Et pour le costé senestre aux autres chaises dont il restoit deux vuides qui estoient les plus prochaines dudit autel comme en attente de plus grandz seigneurs, tous lesdits ambassadeurs, assçavoir le premier celuy du pape, apres celuy de l'ampereur, roy d'Angleterre et Venise; apres eulx, la court de Parlement et Chambre des comptes, generaulx et prevost des marchans tenant le surplus des chaises tant haultes que basses dudit rang et de ladite pupitre.

ASSIETE EN LADITE ESGLISE. — Item, lesdits cardinaulx et evescques et archevescques esdites douze platefformes d'ung costé et d'autre dudit autel, assçavoir lesdits cardinaulx a dextre et, derriere eulx, et de l'autre costé devant eulx, a senestre, lesdits evescques en leurs habictz pontificaulx, aussi mondit sr le cardinal du Bellay avec partye des principaulx de son clergé, assis pres et bas dudit hostel en son habit pontifical pour l'office d'evescque qui faisoit.

Plus lesdits heraulx sur leurs petitz sieiges devant et a costé desdites effigies et chappelle ardente susdite, et entre eulx le benestier et devant eulx sur la selle ou plateforme ou devoient estre lesdits escuyers, portans lesdites pieces et phanon, les trois huissiers de chambre susdits avec leurs masses parce que lesdits escuyers n'i estoient poinct ny semblablement ledit sr grand escuyer comme aussi ne fut il le landemain au matin a cause de son indisposition, mais seulement lesdits escuyers comme il sera dict sy apres.

Digitized by Google

Service en ladicte esglise. — Et derriere lesdits corps et effigie estoit plateforme ou ciege couvert de noir pour asseoir ledit sr admiral et aupres de luy celuy qui portoit l'enseigne et banniere de France ung peu plus bas, lesquelz semblablement pour ledit jour n'y furent point. Et en ceste ordre et assistance auroient esté oyes vigilles dictes par mondit sr le cardinal du Bellay et son clergé, a la fin d'icelles donné de l'eaue beniste dont, pour ce faire, l'ung desdits heraulx donné et baillé l'espargest aux dessusdits princes, cardinaulx, court de Parlement et grans seigneurs, ainsi qu'il est requis, qui est tout ce qui auroit esté faict pour ledit jour.

Et le landemain que tout auroit esté prest en ladite eglise, les princes du grand dueil amenez et conduictz par iceulx heraulx de leur logis en icelle eglise et mis en leurs sieges, et chacun des dessusdits assis aussy selon leursdites dignitez comme ledit jour precedent; et daventaige, oultre iceulx, ledit escuyer Calvoisin sur ladite plateforme couverte de drap noir et au pied de ladite effigie, entre deulx desdits heraulx assis a costé et plus bas que luy, lequel escuyer Calvoisin tenoit le lieu dudit sr grand escuyer, ladite espée royalle saincte, et devant luy, sur ung autre siege couvert de drap noir, lesdits escuyers tenans lesdites pieces d'armes qu'ilz avoient portées et a costé l'escuyer et commandeur de Villiers susdit avec ledit phanon. Et derriere lesdites effigies aussi, ou lieu dudit admiral qui n'estoit peu venir, sur ladite plateforme, le conte de Viliers tenant ladite enseigne et baniere de France.

Service en ladite esglise. — En cet ordre et assistance auroit esté oye la grand messe dicte par mondit sr le cardinal du Bellay. [A] l'offrande de laquelle messe auroient esté tous lesdits princes menez et conduictz l'un apres l'autre par chacun desdits heraulx, portans devant eulx ung grand cierge de cire blanche, ayant au premier cinq escutz fichez et a chacun des autres deux escutz, lesquelz, apres estre baisez par lesdits heraulx, auroient esté baillez ausdits princes pour offrir en baisant la paix et puis remenez en leursdits sieiges par lesdits heraulx.

Aussi, apres icelle offrande, auroit esté dict ung sermon funebre en une chaise preparée et couverte de veloux noir et une grand croix blanche de satin, par monseigneur l'evescque de Mascon, orateur et docteur dudit feu seigneur.

Digitized by Google

Apres lesquelz offrande, service et messe et lesdits princes convoyez en leurs logis par lesdits heraulx, estant l'heure de unze heures ensuivant, toute ladite compaignye alée disner affin de retourner bien tost a cause du bref partement qu'il convenoit faire pour le long chemin qu'il y a dudit lieu jusques audit Saint Denys pour une telle assemblée.

Partement de Notre Dame de Paris pour aller a Saint Denis. — Et sur l'heure de deux heures apres mydy dudit jour que tout auroit esté praist, seroit commencé le partement dudit convoy dudit lieu de Notre Dame pour aller audit Saint Denis, duquel en la mesme ordre qu'elle auroit, ou a peu pres, esté tenue a ladite entrée cy dessus escripte auroient icelle ordre et marche esté tenues jusques a Saint Ladre, duquel lieu s'en seroient retournez tous ceulx de la ville, excepté la court de Parlement et Chambre des comptes, recteur, generaulx et prevost des marchans, lesquels ou partye d'eulx auroient avec ladite compaignie acompaigné ledit feu sr jusques audit Saint Denys, puis ledit Saint Ladre, duquel lieu l'on seroit monté a cheval.

Arrivée audit Saint Denys. — Et arrivez audit Saint Denis, ayant esté lesdits seigneurs receuz par monseigneur le cardinal de Bourbon, abbé dudit lieu, et ses moynes, lesquelz seroient venuz processionnallement au devant jusques au Landy, ou estoient lesdits corps et effigies esté portés en ladite esglise, tout ainsi que a Notre Dame de Paris et iceulx mis aussi soubz une chappelle ardente pareille de celle de Notre Dame de Paris, ensemblement toute ladite esglise pareillement tendue et accoustrée de velours noyrs, cierges et d'une pareil maniere qu'en icelle esglise Notre Dame et aurait tenu tel ordre tant aux sieges, offrandes que autres honneurs et cerimonnyes que il auroit esté tenu en icelle eglise Notre Dame, tant a l'arrivée que au landemain matin a la grand messe, qui auroit esté dicte par Mr le cardinal de Bourbon, a laquelle auroit aussi assisté ledit grand escuier et conte de Viliers ensemblement, assçavoir ledit sr grand escuyer devant lesdites effigies sur une plateforme, l'ordre au col et chapperon en teste et l'espée royalle saincte, ainsi qu'estoit ledit escuyer Calvoisin et, devant luy, ledit escuyer Calvoisin, et le conte de Viliers, tenans ladite enseigne et baniere de France.

Digitized by Google

Laquelle messe dicte, ensemble le sermon encores faict par ledit evescque de Mascon a la louange dudit feu s^r^ auroit esté proceddé audit enterrement desdits seigneurs, pendent et durant que le service des mors se disoit, en l'ordre qu'il s'ensuit.

DEFFAICTE DE LADITE EFFIGIE ET PIECES D'ICELLES BAILLÉES AUX HERAULX. — Premierement auroit esté osté de ladite effigye dudit feu s^r^ et baillée aux heraulx d'armes la couronne, le septre et la main de justice, ayans taffetas en leurs mains et icelle baillée, assçavoir a monseigneur le chevalier de Lorraine la couronne, a René monseigneur de Lorraine, son frere, le septre, et au seigneur Orace Farnèze la main de justice, ausquelz ilz les auroient laissez et lesdits taffetas pour les tenir en les baisans. Et aussitost auroient esté lesdites effigies mises hors de dessus le corps dudit feu seigneur et mess^rs^ ses enfans, qui estoient soubz ladite chappelle ardente.

TRANSPORTZ DES CORPS EN LA FOSSE. — Et ce faisant auroit premierement le corps dudit feu seigneur d'Orleans esté prins par ses chambellans et gentilzhommes et porté pres la voulte ou fosse ou il debvoit estre inhumé.

Apres, celuy de M^r^ le Dauphin aussi par ses chambellans et mis pres ladite voulte ou fosse.

Puis le corps dudit feu s^r^ estant osté de dessoubz ladite chappelle ardente par sesdits archiers du corps aussi mis pres mesdits seigneurs.

Et ainsi l'ung apres l'autre portez a ladite voulte, auroient lesdits corps, l'ung apres l'autre, durant ledit service et oraisons que disoit mondit s^r^ le cardinal de Bourbon, en grand pleurs et lamentations, comme de son costé que de chacun endroict desdits seigneurs et officiers assistans, esté mis dens ladite voulte, asscavoir celuy dudit s^r^ d'Orleans le premier, celuy dudit feu s^r^ le dauphin le second, et celuy dudit feu s^r^ leur pere apres quelque distance de temps.

APPEAUX DES PERSONNES POUR FAIRE LEURS OFFICES DE PORTER LES PIECES. — Et ayans esté lesdits corps ainsi devalez et mis en ladite fosse, ledit feu s^r^ au melieu desdits s^rs^ [ses] enfans, l'un a destre et l'autre a senestre, auroient esté par Normandye roy d'armes, appellé lesdits s^rs^ et personnes cy apres nommez pour faire leurs offices, estant devalé Guienne, aussy roy

Digitized by Google

d'armes dens ladite voulte pour recepvoir les pieces, choses qu'il y convenoit mettre.

Et premierement auroit esté appellé par ledit Normandy a haulte voye : « Roys d'armes et heraulx, venez faire vos offices. » Et incontinent lesdits roys d'armes et heraulx estans en nombre de dix seroient venuz et auroient devestu leurs cottes d'armes et icelles mises dessus ung tour ou parquet de boys noir qui estoit au dessus de ladite voulte, ou y avoit ung grand poisle ou drap mortuaire de veloux noir ayant une grand croix de satin blanc avec quatre escussons de France faictz a broderye, la couronne royalle et imperialle dessus et autour l'ordre dudit feu seigneur.

Appeaux. — Apres auroit appellé ledit roy d'armes aussy a haulte voyx ceulx qui s'ensuivent :

« Monseigneur de Sedem, apportez votre enseigne. » Ce qu'il auroit faict, luy disant ledit herault quant il avoit apportée : « Metez la bas. » Ce qu'il auroit faict pres et joignant et sur les degrez de la voulte.

« Monseigneur de Chavigny, apportez votre enseigne. » Ce qu'il auroit faict et mis bas comme dessus.

« Monseigneur le seneschal d'Agenest, apportez votre enseigne. » Ce que auroit semblablement faict et mis bas.

« Monsr de Nancay, apportez votre enseigne. » Ce que auroit aussi faict Mr de Leage, pour luy son lieutenant, et icelle mise bas.

Eux troys estoient cappitaines de chacun cent archiers de la garde dudit feu sr et ledit sr de Sedem de cent Suysses.

« Monsr de Lorges, apportez votre enseigne. » Ce qu'il auroit faict comme cappitaine de la garde escossoyse et icelle mise bas.

« Monsr de Canaples, apportez votre enseigne, » ce qu'il auroit faict et mis bas.

« Monsr de Boysi, apportez votre enseigne. » Ce que ledit sr dessusdit, lieutenant, auroit faict et mise bas.

Ledit sr de Boisi et Canaples estoient cappitaines de chacun cent gentilzhommes de la maison dudit feu sr.

« Escuiers Piegouffiet, La Bosse, apportez les esperons royaulx. » Ce qu'ilz firent et les presenterent a Dauphiné, qui les bailla audit Guyenne, estans dedans ladite voulte, apres l'avoir receu dudit Normandye.

Digitized by Google

« Escuyer de Nouaille, apportez les ganteletz royaulx. » Ce que semblablement il auroit faict et iceulx presentez audit Dauphiné, qui lez auroit baillez audit Guyenne.

« Escuyer Poton, apportez le heaulme royal. » Ce qu'il auroit faict et icelluy presenté audit Dauphiné, qui, l'ayant rendu audit Normandye, l'auroit semblablement baillé audit Guyenne pour mettre en ladite voulte.

« Escuyer Chevalier, apportez l'escu royal. » Ce qu'il auroit semblablement faict et baillé audit Daulphiné pour bailler audit Guyenne.

« Mons^r le premier escuyer, apportez la cotte d'armes. » Ce qu'il auroit aussi faict et baillé, comme dict est.

« Mons^r le premier escuyer tranchant, apportez le phanon. » Ce que auroit faict ledit s^r de Viliers, grand commendeur de France, et l'auroit aussy mise bas.

« Monsieur le grand escuyer, venez faire votre debvoir. » Ce qu'il auroit faict et apporté ladite espée royalle, qu'il osta de son costé et la mit dedans ladite voulte ou fosse, fors ung bout de la sainture qu'il tenoit tousjours en sa main.

« Mons^r le grand maitre, venez faire votre office. » Sur lequel appel vindrent tous les maitres d'hostelz dudit feu s^r geter leurs bastons dens la fosse. Apres eulx le seigneur de Maneusses[1], premier maitre d'hostel.

Et apres tous les dessusdits, ledit seigneur d'Annebault, admiral de France, tenant lieu de grand maitre pour cest effect, qui y auroit aussi geté le baston. Et ainsi que chacun apportoit lesdites enseignes, pieces et bastons, les baisoit et faisoit grandes reverances.

« Le seigneur Orace Farnèze, apportez la main de justice. » Ce qu'il auroit faict et apres grand reverence et l'auroit baisée et presentée audit Normendye et ledit Normendye audit Dauphiné, qui semblablement l'auroit baisée et icelle baillée audit Guyenne, avecque taffetas, qui l'auroit mise en ladite voulte.

« René monseigneur de Lorraine, apportez le septre royal. » Ce qu'il auroit faict et presenté comme dessus audit Normendye, puis audit Dauphiné, qui l'auroit baillé audit Guienne.

« Mons^r le chevalier de Lorraine, apportez la couronne royalle. » Ce qu'il auroit faict comme dessus. Et auroient

1. Diego de Mendoça.

Digitized by Google

toutes lesdites choses en les baillant et presentant audit Normendye et Dauphiné aussi baisées avec grand reverance, qui en les baisant les auroient baillées audit Guienne, lequel les auroit mises et arrengées sur le sercueil dudit feu sr et mesmement lesdites couronne et septre et main de justice.

« Monseigneur d'Annebault, chef ayant la charge et conduicte de ce convoy, apportez la baniere de France. » Ce qu'il auroit faict, la mectant bas. Au moins a cause de son indisposition luy auroit esté pour ladite cause apportée jusques aupres de ladite voulte, ou il estoit en une chaise, duquel il auroit prinse et mise bas. Et apres avoir esté cryé par ledit Normendye par troys foys : « Le Roy est mort. » Auquel cry se seroient levez grands lamentations de tous costez.

Et incontinent auroit esté dict audit admiral qu'il relevast ladite banniere et qu'il cryast : « Vive le Roy », ainsi qu'il est requis que faict ung grand maitre. Pour estre ledit sr admiral trop contristé, et ne l'auroit a ceste cause peu faire, auroit soudain par ledit herault esté cryé tout hault : « Vive le roy Henry, second de ce nom, par la grace de Dieu roy de France, a qui Dieu donne bonne vye et longue. »

Et alors mondit sr de Boisi, grand escuyer, auroit reprins ladite espée royalle, les cappitaines leurs enseignes et roys d'armes et heraulx leurs cottes d'armes.

Et soubdain trompettes et tabourins auroient commencé a sonner et s'en seroit toute ladite compaignye allée disner aux salles preparées tant pour les cardinaulx, princes et ambassadeurs, court de Parlement, Chambre des comptes, prevostz de marchantz, Université et generallement pour tous les officiers dudit feu seigneur et pour ce faire y avoit cent platz fourniz.

Et auroient esté reconvoyez les princes par iceulx roys d'armes et heraulx, qui recepvoient d'eulx liberallement leurs manteaulx, fors que celluy [du] seigneur de Longueville.

Baston rompu. — Apres lequel disner et festin, estans tous lesdits officiers assemblez en la plus grande salle dudit lieu, ou estoit ladite court de Parlement, Chambre des comptes, eschevins et aultres dudit convoy, seroit venu le premier maitre d'hostel dudit sr, le sr de Mandosse, lequel, apres avoir remonstré ausdits officiers qu'ilz n'avoient plus de maitre, ne luy aussi et que chacun se pourveust, auroit rompu le baston magistral,

Digitized by Google

qui auroit esté encores un grand renouvellement de douleur pour lesdits officiers, dont chacun avoit grand pityé, doubtans que plusieurs demoureassent despourveuz, ce qu'il ne seroit, graces a Dieu, advenu, parce que ledit seigneur, en faveur des services que chacun auroit faictz audit sr son pere et pour l'amour de luy les auroit tous receuz a son service, esperans les bien traicter, aydant Dieu, lequel, pour ce faire et regner es choses esquelles il a esté desiré florir par ledit feu sr Roy, que Dieu absolle, nous prirons Dieu, pour la fin, luy faire ceste grace.

EPITAPHIUM IN TUMULUM ILLIUS.

Gratia, forma, decus, probitas, facundia, candor,
Religio, Charitum spes, amor Aonidum,
Ingenii atque animi vis admirabilis uno
Cuncta haec, sarcophago, rege jacente, jacent.
Fortunae ast quidquam, si deffuit, haec age, vincere,
Henrice, et reliquis aequiparato patrem[1].

AUX PORTANS DUEIL.

Cessez ce dueil et vous esjouissez,
Puisque Francoys est au saint lieu monté.
Accoustrement aussi de dueil laissez,
Quand luy mesme est aorné de clerté.
Son esperance, sa foy et seureté
En Jhesus Crist, où il nous fault renaistre,
Luy ont accquis que de present son estre
Eut sans fin vye, et de plaisir joir;
Dont vous aussi, pour avoir eu tel maitre,
De joye a Dieu ferez voz euvres oyr.

Amen.

1. Cette épitaphe est du cardinal Jean du Bellay.

Digitized by Google

CATALOGUE DES ŒUVRES D'ART

DE LA

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

Les œuvres d'art que possède la Bibliothèque Sainte-Geneviève proviennent pour la plupart de la bibliothèque de l'abbaye de ce nom, dont les belles galeries ont été transformées au milieu du XIX^e^ siècle en dortoirs pour les élèves du lycée Henri IV. Elles comprennent surtout une importante série de bustes, parmi lesquels les plus remarquables appartiennent à la fin du XVII^e^ siècle ou au XVIII^e^ et sont l'œuvre de Girardon, Coyzevox, Jean-Baptiste Lemoyne et Jean-Jacques Caffiéri. Un petit nombre ont figuré dans le cabinet d'antiques et de médailles créé et aménagé par le Père Claude Du Molinet à la fin du XVII^e^ siècle, tout à côté de la bibliothèque des Génovéfains.

Les bâtiments de l'ancienne bibliothèque abbatiale remontent en partie au règne de Louis XIV. Une première galerie, de trente toises environ de longueur sur quatre de largeur, fut construite en 1675 au-dessus de la chapelle située sur le côté sud du cloître[1], d'après les plans et dessins du Père Claude de Creil, religieux de Sainte-Geneviève († 1708), très habile architecte qui éleva dans le même établissement, entre autres constructions, l'escalier de la Vierge et la chapelle ou oratoire des abbés[2]. C'est en cette même année 1675 que le Père Du

---

1. Voir Du Molinet, Histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève (Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 610, p. 88), et du même, *le Cabinet de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève*. Paris, 1692, in-fol., préface, p. 1. La date de 1675 est sculptée dans la boiserie, au-dessous d'une fenêtre, au fond de cette galerie.

2. Le P. de Creil a travaillé aussi au prieuré de Sainte-Catherine-de-la-Couture qui dépendait de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Voir les réfé-

Digitized by Google

Molinet fut nommé bibliothécaire de l'abbaye. Grâce à lui, les collections de livres et de manuscrits qui avaient été en partie dispersées au début du XVII^e siècle furent accrues dans des proportions très notables[1], si bien qu'une douzaine d'années après sa mort, en 1699, on se vit obligé d'allonger la galerie de la bibliothèque de vingt-trois toises.

En 1710, les Génovéfains reçurent le magnifique legs de 16.000 volumes de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. Cela nécessita un peu plus tard un nouvel agrandissement des locaux. On édifia, en effet, en 1720, un vaisseau perpendiculaire au précédent, ce qui donna à l'ensemble des bâtiments la forme d'une croix. Cette nouvelle construction, dont la première pierre fut posée le 28 mars de la même année par Philippe d'Orléans, régent de France[2], fut achevée en 1733[3]. A l'intersection des quatre bras de la croix s'éleva, en 1730, sur les dessins de l'architecte Jacques de la Guépierre, membre de l'Académie d'architecture, un dôme de trente-cinq pieds de hauteur et vingt-cinq de diamètre[4], qui fut décoré d'une belle peinture de Jean Restout représentant le « Triomphe de saint Augustin[5] ». Enfin, comme la galerie nord aboutissant à la tour de l'église abbatiale était sensiblement plus courte que les trois autres, le peintre La Joue figura en 1732 sur le mur de fond une perspective représentant un salon ovale éclairé au milieu par une croisée, ce qui donnait à mer-

---

rences données par Ad. Lance, *Dictionnaire des architectes français*, 1872, t. I, p. 196; Ch. Bauchal, *Nouveau dictionnaire biographique et critique des architectes français*, 1887, p. 160; Thieme, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*, t. VIII (1913), p. 78.

1. Cf. Ch. Kohler, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*. Paris, 1893-1896, 2 vol. in-8°, t. I, Introduction, p. XLV-XLVII.

2. Cf. le ms. 712 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, fol. 110 v°, et Millin, *Antiquités nationales*, t. V (an VII), LX, Abbaye de Sainte-Geneviève, p. 53-54.

3. Voir abbé Antonini, *Mémorial de Paris et de ses environs*. Nouv. édit. Paris, 1749, 2 vol. in-12, t. II, p. 22.

4. Cf. G. Brice, *Description de Paris*, 9^e édit. Paris, 1752, 4 vol. in-12, t. II, p. 505, et Millin, *op. cit.*, p. 109. Voir, dans le recueil W, fol. 376[1] de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, un projet de l'architecte Jean Charpentier, daté du 26 juin 1725, pour l'édification du dôme de la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

5. Cette peinture a été restaurée en 1829-1830 par le peintre Ch.-Th. Degeorge. (Arch. nat., F[13] 1066.)

Digitized by Google

veille, paraît-il, l'illusion d'une plus grande profondeur. Cette peinture a disparu.

Dans son ensemble, la bibliothèque des Génovéfains était de proportions vastes et majestueuses et produisait un effet grandiose. Aussi est-elle citée ou décrite avec éloges dans toutes les descriptions de Paris de la fin du XVII^e siècle et du XVIII^e [1]. Elle était, en outre, ornée d'une série de bustes en marbre, en terre cuite ou en plâtre, représentant des hommes illustres de l'antiquité et des temps modernes (XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles). Ces bustes étaient placés sur des scabellons et encadraient les armoires de chêne contenant les livres. Nous possédons des gravures qui reproduisent cette disposition [2].

On sait qu'il était d'usage autrefois d'orner les bibliothèques monastiques importantes de bustes représentant des personnages célèbres ou des savants de l'antiquité et des temps modernes. Ainsi celle de Saint-Germain-des-Prés renfermait une collection de ce genre assez remarquable, avec des œuvres de Girardon et de Coyzevox. Enfin, nous rappellerons que dans l'antiquité même il était de tradition d'exposer dans les bibliothèques publiques ou privées des bustes ou des statues des plus fameux écrivains.

A la fin du XVII^e siècle, alors que la bibliothèque ne comprenait encore que la galerie construite en 1675, les bustes

1. Voir notamment [C.] Le Maire, *Paris ancien et nouveau.* Paris, 1685-1698, 3 vol. in-12, t. I, p. 224; Germain Brice, *op. cit.*, t. II, p. 503-508; Piganiol de la Force, *Description de Paris.* Paris, 1765, 10 vol. in-12, t. VI, p. 88-92; [Dezallier d'Argenville fils], *Voyage pittoresque de Paris*, 6^e édit. Paris, 1778, in-8°, p. 280-282; Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs...* Paris, 1779, 4 vol. in-8°, t. I, p. 58-60; Le Prince, *Essai historique sur la bibliothèque du roi.* Paris, 1782, in-12, p. 347-348; Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers et voyageurs à Paris.* Paris, 1786-1787, 2 vol. in-12, t. II, p. 239. Voir aussi Alfred Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris.* Paris, 1867-1874, 3 vol. in-4° (collection de l'*Histoire générale de Paris*), t. I, p. 75 et 79-80; Millin, *op. cit.*, p. 108-112, et Ch. Kohler, *op. cit.*, t. I, Introduction, p. XLIV-XLV et LX-LXI.

2. Voir surtout les trois planches gravées par François Ertinger en 1689, en tête du *Cabinet de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève* de Claude Du Molinet, des vues d'optique de la fin du XVII^e siècle et du commencement du XVIII^e, — qui sont des reproductions des trois gravures d'Ertinger, — la « vue de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève », gravée par P.-C. de la Gardette en 1773 et reproduite par Franklin, *op. cit.*, t. I, p. 80.

Digitized by Google

étaient au nombre de trente-six[1]. Ils représentaient pour la plupart des hommes illustres de l'antiquité (philosophes, orateurs, poètes, empereurs romains). Germain Brice nous dit, en 1684, qu'ils ont été modelés sur ceux qui sont à Versailles. Dans les différentes éditions de son ouvrage qui parurent au cours du XVIII[e] siècle, nous lisons, d'autre part, que ces mêmes bustes ont été « moulez sur les meilleurs originaux par le célèbre Girardon, qui les a tous drapez différemment et réparez de sa propre main »[2], ce qui paraît parfaitement admissible si l'on se souvient, d'une part, que le Salon de la Guerre au Musée de Versailles renferme six bustes d'empereurs romains datés de 1686, dont les têtes de porphyre sont antiques et les bustes et draperies de la main de Girardon, d'autre part, que le Musée du Louvre possède sous le n° 1316 un beau buste d'Alexandre (Salon de 1699) provenant des collections du cardinal de Richelieu et du cabinet de Girardon, dont la tête de porphyre est également antique, mais dont le buste en marbre, avec draperie en bronze doré, est l'œuvre du même sculpteur[3].

D'après l'édition de Germain Brice de 1752 (p. 503), les bustes décorant la bibliothèque de Sainte-Geneviève étaient à cette époque au nombre de quatre-vingts au moins. Enfin, lorsque la Révolution éclata, la collection avait atteint le total de cent six, comme nous l'apprend un inventaire dressé le 24 février 1790 et conservé aux Archives nationales (S 1540)[4].

Les anciennes descriptions de Paris indiquent rarement les personnages que les bustes représentent[5]. Quelques-unes seulement citent les bustes en marbre de Michel Le Tellier, Man-

1. Le Maire, *op. cit.*, t. I, p. 224, et manuscrit 610 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, déjà cité, p. 88.

2. Le Maire, *op. cit.*, t. I, p. 224, dit que tous les bustes existant à la fin du XVII[e] siècle sont « de la main de Girardon », ce qui n'est pas assurément tout à fait exact.

3. St. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française sous le règne de Louis XIV* (1906), in-8°, p. 210 et 214.

4. Cet « État de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève », signé de Claude Rousselet, abbé, et de Pingré, Viallon et Ventenat, bibliothécaires, a été publié par Franklin, *op. cit.*, t. I, p. 93-95. Hébert, dans son *Dictionnaire pittoresque et historique... des monuments de Paris...* (1766, t. I, p. 3), nous donne le même total de 106.

5. Lorsque Louis XV visita la bibliothèque de Sainte-Geneviève en 1764, il examina attentivement et avec un vif intérêt la collection des bustes

Digitized by Google

sart, Robert de Cotte, Charles-Maurice Le Tellier et Arnauld, par Coyzevox[1], et celui de Louvois, en plâtre, par Girardon. Quant aux bustes de Caffiéri, donnés, comme nous le verrons, par l'artiste en 1787 ou 1788, un seul, celui du Père Pingré, est mentionné par Millin[2].

L'inventaire de 1790 nous donne, par contre, pour chaque œuvre le nom du personnage, avec, dans certains cas, celui de l'artiste. Il spécifie aussi en quelle matière sont les bustes. Infiniment précieux, comme de juste, il contient toutefois un certain nombre d'erreurs manifestes. Des bustes en plâtre, — ceux de Caffiéri, par exemple, — sont indiqués comme étant en terre cuite. Quelques-uns sont attribués à tort à ce dernier artiste, notamment le maréchal de Saxe, qui est certainement de Jean-Baptiste Lemoyne, et le Santeul, sur lequel on lit la signature de Couasnon.

Des cent six bustes possédés par les Génovéfains au début de la Révolution, on en compte soixante-quatre qui figurent des personnages de l'antiquité. Dans cette série, six sont indiqués comme étant en marbre antique; tous les autres sont des plâtres. Quant aux autres bustes, au nombre de quarante-deux, ils représentent des rois de France ou des hommes célèbres et datent pour la plupart soit de la fin du XVII^e^ siècle, soit du XVIII^e^. Ce sont, on le conçoit, de beaucoup les plus intéressants.

L'origine de ces bustes du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, heureusement presque tous parvenus jusqu'à nous, est assez différente. Les uns ont été donnés par les descendants directs ou les veuves des personnages représentés, par exemple, le Michel Le Tellier de Coyzevox, légué par le fils du chancelier, Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et le Mansart, du même artiste, donné par la veuve de l'architecte, Catherine de Montargis; les autres ont été commandés par les

(voir M. Tourneux, *Deux visites royales à la bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève*, 1764-1771, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1896, p. 182).

1. Le buste d'Arnauld est attribué à tort à Girardon par Dezallier d'Argenville et Thiéry.

2. Hurtaut et Magny, ainsi que Millin, disent que la collection de Sainte-Geneviève comporte des œuvres des Coustou, ce qui ne paraît pas exact. Le buste de Mansart est donné à tort à Guillaume Coustou par Hurtaut et Magny.

Digitized by Google

Génovéfains pour illustrer la mémoire de bienfaiteurs (le Charles-Maurice Le Tellier, de Coyzevox, et le Louis d'Orléans, de Charles Cressent); un certain nombre enfin ont été offerts par les artistes mêmes, et c'est le cas, nous allons le voir, pour la belle série de bustes de Caffiéri.

Il est permis aussi de supposer que Girardon a offert aux religieux de Sainte-Geneviève au moins deux bustes (épreuves en plâtre), ceux de Guillaume de Lamoignon et de Louvois[1]. En effet, nous lisons dans un mémoire adressé en 1742 au peintre Lépicié par Grosley, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[2] : « En 1692, M. Girardon forma le dessein d'orner notre bibliothèque [celle de Troyes] des bustes des grands hommes de Troyes. Ces bustes auraient été dans le goût de ceux *qu'il a donnés* à MM. de Sainte-Geneviève. » Il est tout naturel que Girardon ait offert aux Génovéfains des moulages de quelques-unes de ses œuvres, puisqu'il avait été chargé, comme nous l'avons exposé, de constituer pour eux une collection de bustes de personnages de l'antiquité. D'autre part, s'il faut en croire également Grosley[3], un de ses fils aurait pris l'habit de Sainte-Geneviève. C'est une raison de plus pour croire à une libéralité de l'artiste envers les religieux.

La plupart des bustes de Caffiéri, dont sept sur dix nous ont été conservés, portent soit une étiquette collée sur le piédouche, soit une inscription gravée dans le plâtre même, nous apprenant que le sculpteur en a fait don en 1787 ou 1788. On a cru pouvoir expliquer cette générosité envers les Génovéfains par ce fait que, d'après une tradition, Caffiéri aurait eu un atelier dans les bâtiments mêmes de l'abbaye, mais en réalité on ne trouve aucune preuve formelle à ce sujet et il est à croire qu'il s'agit là d'une pure légende. On sait au reste que Caffiéri reçut un atelier au Louvre dès 1765 et qu'il habita toute sa vie

1. Sur une des planches d'Ertinger, en tête du *Cabinet* de Du Molinet, reproduite par Franklin, *op. cit.*, t. I, p. 74-75, on voit, faisant pendant au Guillaume de Lamoignon, le buste de Jérôme Bignon, œuvre due également à Girardon et dont le marbre décore à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, le tombeau du célèbre érudit et magistrat.

2. *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture*, publiés par L. Dussieux, E. Soulié, Ph. de Chennevières... Paris, 1854, in-8°, t. I, p. 301.

3. *Op. cit.*, p. 304.

Digitized by Google

dans sa vieille maison de la rue des Canettes, où son père mourut; il n'occupa même jamais l'appartement que le roi lui avait concédé au Louvre vers la fin de ses jours et qu'il avait cependant ardemment convoité durant de longues années[1].

Il y a lieu, d'autre part, de rappeler que Caffiéri s'était plu, en plusieurs circonstances, à faire des donations du même genre que celle dont il gratifia l'abbaye de Sainte-Geneviève. Possesseur, en effet, d'une importante série de moulages de bustes d'hommes illustres en tous genres, dont les originaux avaient été exécutés soit par lui-même, soit par d'autres artistes renommés, tels que Coyzevox, Nicolas Coustou et Jean-Baptiste Lemoyne, il en donna un certain nombre à la Comédie-Française, à l'Académie française (dix-sept en 1784), à l'Académie royale de Peinture et de Sculpture, à celles des Sciences et des Inscriptions et Belles-Lettres[2] et enfin à l'Académie de Dijon[3]. Comme Jules Guiffrey l'a fait observer très justement, les mobiles de ces actes de générosité n'étaient pas toujours purement désintéressés. L'artiste espérait se créer des titres à la reconnaissance des compagnies auxquelles il offrait ses présents et il savait, au besoin, faire valoir sa magnificence pour obtenir des travaux plus ou moins rémunérateurs. Il est probable, toutefois, qu'en faisant cadeau de bustes aux religieux de Sainte-Geneviève, Caffiéri n'avait aucune arrière-pensée et tenait seulement à accroître une collection célèbre depuis longtemps et citée avec éloges, à partir de la fin du XVII^e siècle, dans les guides et descriptions de Paris. La bibliothèque des Génovéfains n'était-elle pas devenue, au dire de Piganiol de la Force, « une espèce de temple de mémoire où les parents et amis des hommes illustres en tous genres s'empressent de déposer leurs portraits » ?

Certains bustes qui ornaient la bibliothèque abbatiale et qui ne sont pas de la main de Caffiéri doivent provenir également de son atelier. Le fait est d'abord certain pour un exemplaire en plâtre du Lebrun de Coyzevox, qui porte sur le piédouche

1. Cf. Jules Guiffrey, *Les Caffiéri*... Paris, 1877, in-8°, p. 199, 411 et 417.
2. Voir J. Guiffrey, *op. cit.*, p. 338-366.
3. Voir une note de M. Metman dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 4^e^ série, t. VIII (1901-1902), p. LXIV-LXVI, et A. Cornereau, *Les œuvres d'art appartenant à l'Académie de Dijon* (*ibid.*, 4^e^ série, t. XI, 1907-1910, p. 221).

Digitized by Google

une inscription d'après laquelle il était en réalité destiné à l'origine à l' « Académie royale des Belles-Lettres » et qui, pour une raison que nous ignorons, a été incorporé à la collection des Génovéfains. D'autre part, nous possédons deux listes des moulages de bustes et de statues possédés par Caffiéri. L'une a été publiée par Jules Guiffrey[1], l'autre est annexée à une lettre adressée le 6 décembre 1791 par Caffiéri à Doyen, premier peintre de Catherine II, impératrice de Russie[2]. Or nous voyons mentionnés dans ces listes les bustes du maréchal de Saxe, par Jean-Baptiste Lemoyne, de Descartes, de Jean-Dominique Cassini, de Sully et de Richelieu, sans compter celui de Lebrun par Coyzevox, et il se trouve que la Bibliothèque Sainte-Geneviève possède des bustes de ces mêmes personnages, notamment celui du maréchal de Saxe, qui paraît incontestablement de Jean-Baptiste Lemoyne. Il y a donc lieu de penser que Caffiéri a donné aux religieux de Sainte-Geneviève non seulement des bustes dont les originaux étaient de sa main, mais encore un certain nombre d'exemplaires d'œuvres dues à d'autres artistes et exécutés soit au XVII^e siècle, soit au XVIII^e.

Les bustes et œuvres d'art de l'ancienne bibliothèque abbatiale n'eurent à subir aucune vicissitude à l'époque révolutionnaire, ce qui est un fait unique à cette époque à Paris pour un établissement religieux. Ils restèrent à la place qu'ils avaient toujours occupée, la bibliothèque des Génovéfains étant devenue la bibliothèque nationale du Panthéon. En 1842, les collections de livres quittèrent le lycée Henri IV pour être déposées provisoirement dans les bâtiments de l'ancien collège de Montaigu. Enfin, elles furent installées définitivement en 1850 dans les bâtiments construits à l'emplacement dudit collège par Henri Labrouste. Les œuvres d'art furent déménagées en même temps que les livres et placées dans les salles de la réserve de la nouvelle bibliothèque, au rez-de-chaussée.

Un inventaire en fut dressé en 1850; il nous permet de constater que fort peu de bustes de l'état de 1790 manquaient alors

1. *Op. cit.*, p. 452. Cette liste porte le titre : « État des portraits des hommes illustres que possède M. Caffiéri, sculpteur du Roy, en 1778 ». (Arch. nat., O[1] 1914.) Elle n'est pas de la main de l'artiste.

2. Musée Carnavalet, n° 3190. Cette liste est de l'écriture de Caffiéri.

Digitized by Google

à l'appel. Sur soixante-quatre bustes de personnages de l'antiquité, il en restait soixante et un : cinquante-six en plâtre et cinq en marbre (il manquait un Caracalla en marbre et deux bustes en plâtre). Parmi les bustes des temps modernes, on ne voit plus figurer ceux en plâtre de François Ier, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Jean-Baptiste Rousseau (par Caffiéri) et Noël Alexandre. Par contre, la collection s'est augmentée des bustes de Mabillon (n° 7 de l'inventaire de 1850), du cardinal de Bérulle (n° 16), de Raynal, par Raymond Gayrard (n° 18), de Montaigne (n° 19), de Pascal (n° 20), d'un prélat dénommé à tort Fénelon (n° 21), de Daunou, par J.-A. Dieudonné (n° 22), de Desault (n° 29), de Buffon, par Houdon (n° 31), de Condé, par Derbais (?) (n° 103), de Louis III d'Orléans, par Charles Cressent (bronze, n° 106), de Louis XVIII (n° 107), de Louis-Philippe, par Foyatier (n° 108), de J.-B. Le Chevalier, par David d'Angers (marbre, n° 109)[1].

En 1877, on établit un nouvel inventaire des œuvres d'art. Il n'indique pas le nombre de bustes en plâtre de personnages de l'antiquité. Les cinq bustes antiques en marbre y sont cités. D'autre part, on constate la disparition à cette date des bustes en plâtre de La Fontaine, par Caffiéri, de Soufflot, de Montaigne et du cardinal de Bérulle. Enfin, entre 1850 et 1877, la bibliothèque a reçu le Soufflot de J.-P. Dantan (marbre, n° 40 de l'inventaire de 1877), le Daunou de David d'Angers (terre cuite, n° 44), le Soufflot de Merlieux (marbre, n° 79), le Molière de Houdon (plâtre, n° 81) et le Géring de Daumas (marbre, n° 179).

Un quatrième inventaire a été dressé en 1898. Il indique trente-sept bustes en plâtre de personnages de l'antiquité, la plupart salis ou mutilés, au lieu de cinquante-six portés à l'inventaire de 1850. D'autre part, il nous fait savoir qu'à cette date les bustes en plâtre de Thomas Corneille, par Caffiéri, et de Denis Pétau avaient disparu, et qu'en outre étaient venus

1. Quelques-uns de ces bustes, comme le Mabillon et surtout le Louis d'Orléans, devaient se trouver à l'abbaye de Sainte-Geneviève avant la Révolution et il est permis de supposer que l'inventaire de 1790 n'a pas été établi d'une façon absolument complète. En ce qui concerne le buste de Louis d'Orléans, nous pensons plutôt qu'il a été dissimulé lorsque les commissaires révolutionnaires se présentèrent à l'abbaye, attendu qu'il était en bronze et susceptible par conséquent d'être envoyé à la fonte.

Digitized by Google

s'ajouter ceux de Cuvier (plâtre, n° 35 de l'inventaire de 1898), Casimir Bonjour, par J.-R.-P. Gayrard (plâtre, n° 38), François de La Rochefoucauld, par Barthélemy (marbre, n° 51), et Labrouste, par Eug. Guillaume (marbre, n° 52).

Le dernier inventaire que nous venons d'établir donne lieu aux constatations suivantes : il subsiste actuellement quarante bustes en plâtre de personnages de l'antiquité ; d'autre part, les cinq bustes antiques en marbre et tous les bustes des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles mentionnés à l'inventaire de 1898 sont présents, excepté le Cuvier, le Desault et le Louis III d'Orléans, de Charles Cressent, qui a été attribué à la Bibliothèque nationale par arrêté ministériel du 2 décembre 1900 et remplacé par une copie en bronze donnée à la Bibliothèque Sainte-Geneviève en 1901. De plus, il y a à noter la venue de cinq bustes en marbre commandés par l'État en 1906 (Érasme, par A. Guillot, Leibniz, par Paul Moreau-Vauthier, Muratori, par Voulot, Newton, par Pêche, et Pasteur, par Millet de Marcilly)[1], d'un petit buste en terre cuite du poète Santeul (don de M^me^ veuve Lefebvre en 1920) et enfin d'un buste en plâtre du Père Quesnel, offert en 1921 par M. Augustin Gazier, professeur honoraire à la Sorbonne, au nom de la Société des Amis de Port-Royal.

En résumé, la collection de la Bibliothèque Sainte-Geneviève comprend présentement : cinq bustes antiques en marbre, quarante bustes en plâtre de personnages de l'antiquité, en assez mauvais état pour la plupart, quarante et un bustes des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles[2] et dix-sept bustes du XIX^e^[3], au total cent quatre. Il y a lieu de considérer comme définitivement perdus le buste de Caracalla (marbre antique) et les bustes en plâtre de François I^er^, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Thomas Corneille, La Fontaine, Jean-Baptiste Rousseau (ces trois derniers par Caffiéri)[4], Denis Pé-

1. Un sixième buste, celui de Ducange, a été commandé en même temps au sculpteur Charles Vincent, mais n'a pu être livré par suite de la mort de l'artiste.

2. Dans cette catégorie figurent quelques bustes qui ne sont en réalité que des moulages modernes d'œuvres du XVIII^e^ siècle.

3. Les bustes de Louis XVIII et de Louis-Philippe, qui sont en très mauvais état et n'offrent d'ailleurs aucun intérêt, figurent parmi ces dix-sept bustes.

4. Ces trois bustes, qui étaient en plâtre et non en terre cuite, comme l'indique à tort l'inventaire de 1790, avaient été offerts par l'artiste, très

Digitized by Google

tau[1], Noël Alexandre, Montaigne[2], du cardinal de Bérulle[3], de Soufflot[4], Desault et Cuvier[5].

Indépendamment des bustes, la Bibliothèque Sainte-Geneviève a hérité d'un certain nombre d'objets d'art qui se trouvaient dans l'ancienne bibliothèque abbatiale et dont quelques-uns sont mentionnés dans les descriptions de Paris du XVIIIe siècle et dans l'ouvrage de Millin, à savoir l'horloge planétaire d'Oronce Finé[6], les deux globes de Coronelli[7] et le plan en relief de la ville de Rome par Grimani. Nous citerons

---

probablement en 1787 ou 1788, comme les sept autres de sa main qui sont actuellement à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Le Théâtre Français conserve le marbre du Thomas Corneille (Salon de 1785), une terre cuite du La Fontaine, donnée en 1779 par Caffiéri (Salon de 1779), et le marbre du Jean-Baptiste Rousseau (Salon de 1787). Une terre cuite du Rousseau figure au Musée de Versailles (n° 645 de Soulié, *Notice du Musée impérial de Versailles*), qui en possède aussi une copie en marbre exécutée en 1835 par J.-B.-E. Farochon (n° 812).

1. Le Musée de Versailles possède heureusement un moulage en plâtre du buste de Denis Pétau (n° 2830 du catalogue de Soulié), ainsi qu'une copie en marbre exécutée en 1837 par J.-J. Gourdel (n° 2872).

2. Ce buste était peut-être un exemplaire soit du buste de Ch.-Ant. Bridan du Musée de Versailles (n° 2813 du catalogue de Soulié), soit de celui de Louis-Pierre Desaine, dont il existe un plâtre au Musée de Versailles (Salon de 1798, n° 824 du catalogue de Soulié) et un marbre au musée de Bordeaux (Salon de 1819). Cf. St. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française au XVIIIe siècle*, t. I, p. 279.

3. Le Musée de Versailles conserve une copie en marbre du buste du cardinal de Bérulle par L.-V. Bougron, exécutée en 1838 (n° 826 du catalogue de Soulié, qui dit, à tort, que ce buste est un plâtre). St. Lami (*Dictionnaire des sculpteurs de l'École française au XIXe siècle*, t. I, p. 168) indique par erreur que la Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un buste en marbre du cardinal de Bérulle par L.-V. Bougron et que celui de Versailles en est une réplique.

4. Ce buste de Soufflot, qui était en plâtre, est cité par Millin, *op. cit.*, p. 112. C'était peut-être un exemplaire du buste exécuté par un certain Prévot (sans doute Joseph Prévot), dont un plâtre se trouve au musée de Versailles (n° 1838 du catalogue de Soulié). Voir St. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française au XVIIIe siècle*, t. II, p. 274.

5. Le buste de Jérôme Bignon, qui figure sur une planche du *Cabinet de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève* du Père Du Molinet (voir ci-dessus, p. 92, n. 1), a dû disparaître avant la Révolution. Il n'est pas mentionné dans l'inventaire de 1790.

6. Elle est décrite assez longuement dans plusieurs éditions de Germain Brice (à partir de la 5e publiée en 1706).

7. *Ibid.*, 9e édit. (1752), p. 507-508. Les globes de Coronelli sont cités aussi par J.-C. Nemeitz, *Séjour de Paris*. Leyde, 1727, in-8°, t. I, p. 258.

Digitized by Google

encore la table en chêne sculpté du bibliothécaire de l'abbaye, qui était placée à la partie centrale de la bibliothèque, sous le dôme, et le modèle de la corvette dite « l'Aurore », construite aux frais du marquis de Courtanvaux. Excepté la table et l'horloge, ces objets figurent sur l'inventaire de 1790[1].

* * *

Quelques œuvres d'art de la Bibliothèque Sainte-Geneviève proviennent du cabinet d'antiques et de médailles créé par Du Molinet à la fin du XVII[e] siècle et qui, aménagé d'abord dans une pièce assez exiguë, fut transféré en 1753 à l'extrémité de la galerie méridionale de la bibliothèque, dans deux magnifiques salles ornées de boiseries et d'armoires sculptées, devenues de nos jours le cercle des professeurs et la salle des fêtes du lycée Henri IV[2]. Le duc Louis III d'Orléans, fils du Régent, qui s'était retiré en 1730 à l'abbaye de Sainte-Geneviève et y mourut en 1752, aurait contribué, disent plusieurs auteurs, à la construction de ce cabinet[3]. La première salle, la plus grande des deux, contenait des objets d'histoire naturelle; la seconde, des antiquités, des objets d'art de toute nature, des monnaies et des médailles.

Le Père Du Molinet, créateur du cabinet de Sainte-Geneviève, était un grand érudit; nommé bibliothécaire de l'abbaye en 1675, il mit d'abord tous ses soins, nous l'avons vu, à accroître les collections de livres et de manuscrits des Génové-

1. On remarque aussi dans la bibliothèque, nous dit G. Brice (9[e] édit., 1752, t. II, p. 507), « deux tableaux d'environ deux pieds en quarré, peints en 1603 et 1604 par Jacques Ligozzius. Ils sont joints ensemble comme les deux côtés d'un portefeuille. Ils représentent deux têtes à demi pourries, l'une d'un homme, l'autre d'une femme. Rien n'est plus hideux, mais rien aussi n'est plus vrai, plus naturel et plus fini. On lit au revers du couvercle de la boîte où ces tableaux sont renfermés que la république de Venise en fit présent à Maximilien de Béthune, ambassadeur de Henry IV, et qu'ils ont passé dans le cabinet de cette abbaye par le présent que M[me] la marquise de Béthune en a fait au R. P. Polinier, abbé de Sainte-Geneviève ». Ces deux tableaux semblent avoir disparu.

2. Cf. G. Lefol, *Les boiseries du lycée Henri IV*, dans le *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. VI, 1909-1912, p. 165-178, 3 pl. et 6 fig.

3. On sait que Louis d'Orléans fit construire, pour y habiter, la maison qui est aujourd'hui le presbytère de Saint-Étienne-du-Mont et qui, d'après un passage de son testament, a été commencée en 1746.

Digitized by Google

fains, puis il dépensa une très grande partie de son activité et de son temps à la constitution de ce cabinet de curiosités dont il nous a donné une description très détaillée[1].

Les objets antiques composant cette collection au temps du Père Du Molinet étaient de nature assez variée; on y rencontrait un petit tombeau romain, des lampes, cachets, intailles et camées, bijoux, vases, trépieds, patères, styles, abaques, statuettes de bronze, instruments de sacrifice, talismans égyptiens et arabes, etc. La série des poids et mesures des Romains était très complète; celle des monnaies et médailles était également très remarquable et embrassait la période de l'antiquité à la fin du XVII[e] siècle[2]. Enfin, on avait rassemblé aussi des armes et vêtements de pays étrangers et de peuplades sauvages (Perses, Indiens, Américains, etc.).

Du Molinet ne laissa échapper aucune occasion d'enrichir son cabinet. Il fit tout d'abord des achats assez importants dans des conditions souvent très avantageuses[3]. Il nous apprend lui-même que certains des objets antiques qu'il avait recueillis provenaient des collections du fameux Peiresc[4], que les médailles des Padouans lui avaient été offertes par Thomas Lecointe, « antiquaire du roi », que les pierres gravées antiques

1. Ouvrage cité ci-dessus. Voir, en tête, l'*Éloge du Père Du Molinet par le P. Sarrebourse*, tiré du *Journal des Savants* (24 novembre 1687). « Ce qui relève extrêmement son mérite, dit le P. Sarrebourse, c'est que le Roy a voulu se servir de luy pour aider à ranger ses médailles et pour luy en chercher de nouvelles, aussi bien que des agathes et d'autres pierres de prix, dont il avoit une grande connoissance. Il eut l'honneur de fournir à Sa Majesté plus de huit cent médailles tirées du Cabinet de Sainte-Geneviève. »

2. On remarquait tout spécialement une belle série de médailles ou creux des Padouans.

3. Ainsi à la vente, en 1675, des meubles, tableaux et objets de curiosité provenant du cabinet de Jean Balesdens, prieur de Saint-Germain d'Alluyes, chanoine de Nantes et de Noyon et membre de l'Académie française, le Père Du Molinet se fit adjuger des tableaux, des reliquaires, dont deux en argent doré, un calice d'argent, une châsse de cuivre émaillé, des émaux, etc... Voir A.-G. Gillard, *Jean Balesdens, prieur de Saint-Germain d'Alluyes...*, dans le *Bulletin de la Société dunoise*, 1909-1912, p. 406-424. Jean Balesdens légua, en outre, au Père Du Molinet, « pour sa communauté, une main de cuivre des Égiptiens et une châsse antique émaillée ». (*Ibid.*, p. 450-451.)

4. Voir *Voyage de Lister à Paris en 1698*, traduit, publié et annoté par la Société des Bibliophiles françois. Paris, 1873, in-8°, p. 116.

Digitized by Google

venaient presque toutes de Louis Chaduc, conseiller au présidial de Riom au début du XVII^e siècle († 1638)[1], qu'un petit ossuaire romain lui avait été donné par Claude Boyer, marquis d'Aiguilles, conseiller au Parlement de Provence. Enfin, Achille III de Harlay, premier président du Parlement de Paris, l'avait gratifié de médailles antiques et autres pièces rares[2]. Du Molinet nous a laissé une description sans figures des principales médailles modernes qu'il avait réunies[3], et c'est lui aussi, selon toute probabilité, qui a rédigé un manuscrit ayant pour titre : « Explication des médailles antiques [romaines] de grand bronze du Cabinet de Sainte-Geneviève[4] ».

Les planches d'Ertinger jointes à l'ouvrage de Du Molinet nous montrent quelle était la disposition du cabinet des Génovéfains à la fin du XVII^e siècle. Nous voyons qu'à la corniche figurait une série de vingt-deux portraits au pastel des rois de France, de saint Louis à Louis XIV, exécutés de 1681 à 1683 sur l'initiative de Du Molinet et « tirez au naturel sur les originaux les plus fidèles qui se sont pu rencontrer dans Paris[5] ». Ces portraits ornaient également la corniche de la première salle du cabinet aménagé en 1753. Nous verrons qu'ils sont parvenus jusqu'à nous.

Les mêmes vues d'Ertinger reproduisent, d'autre part, différents tableaux ou objets d'art dont la trace est aujourd'hui perdue. Un certain nombre sont accompagnés de légendes. Ainsi nous voyons à la planche V : les portraits du « cardinal Cibo » et du pape « Innocent XI », un tableau ou une gravure portant le titre : « le Château Saint-Germain, par Mgr le Dau-

1. La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède (n° 1168) le catalogue de la collection de pierres gravées de cet amateur, écrit de sa main même et daté de 1628.

2. Cf. *Le Cabinet de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève*, préface, p. IV, et p. 35, 45, 66, 92 et 119. Sur les collections d'Achille de Harlay, voir Edmond Bonnaffé, *Dictionnaire des amateurs français au XVII^e siècle* (Paris, 1884, in-8°, p. 134).

3. Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 1169, 223 feuillets. Les médailles décrites dans ce manuscrit datent du XV^e siècle à la fin du XVII^e. Un autre inventaire des médailles modernes de Sainte-Geneviève, presque semblable au précédent, mais un peu moins développé, est conservé au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale.

4. Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 1170, 177 feuillets, avec figures.

5. Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 610, fol. 917.

Digitized by Google

phin »; à la planche VI : « le pape Pie V. Original », « le cardinal de La Rochefoucaud. Original en soye »; à la planche VII : des portraits peints ou gravés représentant « S. Thomas », « Thomas a Kempis », « Aristote », « Érasme », « les Colignis ». On notera encore une belle horloge (pl. VI) et un modèle de vaisseau (pl. VII), posés chacun sur un cabinet, ainsi qu'un grand miroir aux armes royales (pl. VII), qui est certainement le miroir dit d'Anne de Bretagne mentionné dans plusieurs descriptions de Paris[1].

Le cabinet des Génovéfains s'enrichit dans des proportions assez considérables au cours du XVIII[e] siècle, particulièrement du superbe médaillier donné par Louis III, duc d'Orléans, fils du Régent, et exécuté en 1739 ou 1740 par Charles Cressent[2]. Le même prince légua aux religieux tous ses meubles, notamment une armoire ou bahut de chêne, avec dessus de stuc, aux armes de sa sœur Louise-Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles; cette armoire se trouvait dans la seconde salle, ou salle des antiques, et nous a été conservée[3].

1. Notamment dans G. Brice (édit. de 1725, t. II, p. 518) et D[r] Maihows, *Paris artistique et monumental en 1750*. Lettres traduites de l'anglais et éditées par Bonnardot. Paris, 1881, in-12, p. 93. Ce miroir ne figure pas sur l'inventaire sommaire du cabinet de Sainte-Geneviève dressé en 1793 (Arch. nat., F 17[A] 1265) et mentionné à la page suivante.

2. Voir M[lle] M.-J. Ballot, *Charles Cressent, sculpteur, ébéniste, collectionneur*. Paris, 1919, in-8°, p. 152-157 (*Archives de l'Art français*, nouv. période, t. X). — Louis d'Orléans l'avait d'abord légué aux Génovéfains, avec ses pierres gravées, par testament en date du 28 décembre 1749 (Bibl. Sainte-Geneviève, mss. 901, fol. 2, et 2093, fol. 6 v°-7), mais par acte du 14 décembre 1751 il le donna de son vivant (voir Arch. nat., L. 882). A cet acte sont jointes les copies des trois catalogues de ses collections de médailles et de pierres gravées qui furent rédigés par Gros de Boze. Les deux catalogues concernant les médailles sont conservés au Cabinet des Médailles, qui reçut le médaillier du prince en 1793. Quant aux pierres gravées, on sait que le fils de Louis d'Orléans les racheta aux Génovéfains pour une somme considérable, mais qu'elles furent acquises en 1787 par l'impératrice Catherine de Russie. Elles se trouvent actuellement au Musée de l'Ermitage à Pétrograd. Un catalogue en a été publié par les abbés de la Chau et Le Blond en 1780 et 1784, en 2 vol. in-fol. Voir Thiéry, *Guide... à Paris*, t. I, p. 262-263; S. Reinach, *Bibliothèque des monuments figurés grecs et romains. Pierres gravées...* Paris, 1895, in-8°, p. 131-145; E. Babelon, *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*. Paris, 1897, in-8°, p. CXXXVI-CXXXVII.

3. Le cabinet de Sainte-Geneviève est cité ou décrit plus ou moins

Digitized by Google

En 1783, Antoine Mongez, garde du cabinet de Sainte-Geneviève, rédigea le « catalogue des médaillons et médailles antiques » de la collection confiée à ses soins[1]. D'autre part, nous possédons deux inventaires, malheureusement très sommaires, du même cabinet, dressés au début de la Révolution. L'un date du 24 février 1790 et a été rédigé en même temps que celui de la bibliothèque abbatiale (Arch. nat., S 1540)[2]; l'autre, un peu plus détaillé et se rapportant seulement aux « antiquités et autres objets », paraît dater du 23 brumaire an II (13 novembre 1793) (Arch. nat., F 17[A] 1265)[3]. Ils nous apprennent qu'indépendamment des objets antiques décrits par Du Molinet, les Génovéfains possédaient dans leur cabinet des bustes et bas-reliefs antiques, des bustes en marbre modernes de personnages de l'antiquité, des vases peints, des vases étrusques qui provenaient des collections du comte de Caylus, des momies égyptiennes, des poteries gallo-romaines découvertes lors de l'établissement des fondations du Panthéon actuel, des œuvres d'art du moyen âge et des temps modernes, etc.[4]. Enfin, outre le médaillier de Louis d'Orléans, il y en avait deux autres dits « de Noailles »[5].

---

sommairement dans les guides de Paris. Voir notamment Lemaire, *op. cit.*, t. I, p. 225-229; G. Brice, *op. cit.*, 9[e] édit. (1752), t. II, p. 508-513; Piganiol de la Force, *op. cit.*, édit. de 1765, t. VI, p. 87-88; Hurtaut et Magny, *op. cit.*, t. I, p. 57; Thiéry, *op. cit.*, t. II, p. 239-240; Millin, *op. cit.*, p. 110.

1. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1172 (440 feuillets). Autre exemplaire au Cabinet des Médailles qui possède aussi un catalogue des « médailles impériales en or du cabinet de Sainte-Geneviève », dressé en 1775. (267 pages. Provient de la bibliothèque de l'Université.)

2. Voir abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris.* Édition de Hippolyte Cocheris (t. II, 1864), p. 627-628.

3. 9 feuillets et 457 numéros (un numéro comporte assez souvent plusieurs objets). Il en existe deux copies au Cabinet des Médailles.

4. L'inventaire de 1793 mentionne une « masse d'armes de Henri II » (n° 428) et un « éventail de Diane de Poitiers » (n° 434). Le premier objet a été attribué sous le second Empire au Musée de l'Armée; le second est toujours conservé au Cabinet des Médailles.

5. S'agit-il de médailliers ayant appartenu au cardinal Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris († 1729)? C'est très possible. Nous rappellerons que les Génovéfains possédaient des papiers personnels de cet illustre prélat (cf. Kohler, *op. cit.*, p. cii). Les deux médailliers dits « de Noailles » se trouvent aujourd'hui au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale. Ce sont des meubles de petite dimension et sans grand intérêt.

Digitized by Google

Les collections de monnaies, de médailles, d'antiquités et autres objets du cabinet de Sainte-Geneviève furent transportées à la Révolution, comme celles des autres établissements religieux de Paris, au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale. Le 13 mai 1793, le citoyen Vachard fut chargé de procéder au transfert des médailles. Les antiques ne furent incorporés au dépôt de la rue de Richelieu que le 9 ventôse an V (27 février 1797)[1]. Malheureusement, on ne prit pas alors le soin de dresser un inventaire pièce par pièce des objets venus de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève, de sorte qu'aujourd'hui on ne peut en retrouver qu'un très petit nombre au Cabinet des Médailles[2]. M. Babelon estime à 17.000 la quantité de monnaies grecques et romaines ayant appartenu aux Génovéfains[3].

Quant à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, elle n'a hérité, en définitive, d'après ce qui précède, que d'une petite quantité d'objets provenant du cabinet des Génovéfains, à savoir, d'une façon certaine, la série des portraits au pastel des rois de France et le meuble aux armes de Louise-Adélaïde d'Orléans, ainsi qu'un certain nombre d'armes et objets divers de peu-

1. Cf. E. Babelon et A. Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*. Paris, 1895, in-8°, p. xxxv, et E. Babelon, *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, p. CL et CLXIII-CLXIV. Les deux catalogues du médaillier de Louis d'Orléans rédigés par Gros de Boze ont été transportés aussi au Cabinet des Médailles. L'un porte le titre : « Series aureorum numismatum graecorum et latinorum e cimelio Ludovici Aurelianensium ducis ». 1738 (835 pièces); l'autre : « Numismata argentea antiqua... ». 1740 (877 pièces). Ils sont reliés en maroquin bleu aux armes du duc d'Orléans.

2. MM. Babelon et Blanchet indiquent (*op. cit.*, p. 460-463, 564, 566, 568, 570, 572, 635, 640, 645-646, 666, 693, 729, 730, 737, 738) un certain nombre d'objets provenant certainement de Sainte-Geneviève et qui sont décrits ou reproduits par Du Molinet. M. A. de Ridder signale, d'autre part, dans son *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1902, gr. in-4°) seize pièces ayant certainement fait partie des collections des Génovéfains (voir Introduction, p. VIII, et les nos 427, 436, 878, 879, 884, 889, 892, 896, 924, 954, 959, 964, 965, 968, 981 et 1229). Aucun vase peint ne figure dans l'ouvrage de Du Molinet.

3. *Le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*. Paris, 1887, in-fol., p. XIV. M. Adrien Blanchet a bien voulu nous indiquer qu'un certain nombre de monnaies gauloises du Cabinet des Médailles ont été reconnues par lui comme ayant appartenu aux Génovéfains par suite de la présence des initiales S. G. tracées à l'encre sur les pièces elles-mêmes.

Digitized by Google

plades sauvages. Nous ajouterons que le lycée Henri IV conserve dans la première salle de l'ancien cabinet une partie des objets d'histoire naturelle recueillis aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles par les religieux[1].

La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède encore quelques œuvres d'art anciennes, ayant toutes, semble-t-il, appartenu aux Génovéfains et qui devaient orner leur bibliothèque, par exemple les portraits peints de Marie Stuart, reine d'Écosse, de la religieuse noire de Moret, dite la Mauresse, et du Père Pingré, daté de 1775. Enfin, son grand escalier a été décoré de peintures exécutées d'après Raphaël par les frères Raymond et Paul Balze en 1847 et 1851.

Les œuvres d'art de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ont fait l'objet, en 1877, d'un inventaire très sommaire dû à Henri Trianon, conservateur[2], mais qui contient des erreurs et manque de critique. Il nous a paru utile d'en publier un nouveau, beaucoup plus développé, faisant connaître pour chaque œuvre son histoire aussi complète que possible et les travaux dont elle a été l'objet[3]. L'admirable série de bustes de Girardon, Coyzevox, Caffiéri, J.-B. Lemoyne et autres artistes célèbres méritait, on en conviendra, d'être inventoriée avec quelque détail[4].

La plupart des œuvres d'art qui sont cataloguées ci-dessous sont presque toutes exposées dans les différentes salles de la réserve. Depuis l'année dernière, les bustes de Girardon, Coyzevox et Caffiéri, nettoyés discrètement et avec soin, ont été réunis dans le grand vestibule et forment de la sorte un

---

1. La Bibliothèque Sainte-Geneviève possédait autrefois un crâne dit de Cartouche, qui a été attribué au Muséum d'histoire naturelle en 1883, avec quelques objets d'histoire naturelle provenant du cabinet des Génovéfains.

2. *Inventaire général des richesses d'art de la France. Bibliothèque Sainte-Geneviève.* Paris, 1877, in-12, 23 p.

3. Nous n'avons pas compris dans le présent inventaire les quarante bustes en plâtre de personnages de l'antiquité qui ne paraissent offrir qu'un intérêt très secondaire et qui sont pour la plupart en assez mauvais état.

4. On nous permettra de renvoyer à nos deux articles parus dans la *Gazette des Beaux-Arts : Les bustes de Coyzevox de la Bibliothèque Sainte-Geneviève* (1920, t. II, p. 1-13, 1 pl. et 4 fig.), et *Les bustes de Caffiéri de la Bibliothèque Sainte-Geneviève* (1921, t. I, p. 133-146, 1 pl. et 5 fig.).

Digitized by Google

ensemble remarquable qui peut rivaliser avec la collection de la Comédie-Française. Au-dessus de ces bustes figurent les pastels des rois de France provenant du cabinet de curiosités. Dans la même pièce sont exposés, en outre, de beaux portraits gravés, presque tous au XVII^e siècle, par Pierre Drevet, Antoine Masson, Robert Nanteuil, Pierre Simon, Lucas Vorsterman et Pierre van Schuppen, quelques dessins du XVIII^e siècle faisant partie du legs Auguste Poirson († 1896) et des vues ou plans de l'ancienne abbaye. Le petit vestibule qui précède le grand contient quelques bustes, dont celui du maréchal de Saxe par J.-B. Lemoyne, ainsi que le modèle de la corvette l' « Aurore ». Le cabinet de l'administrateur renferme d'autre part, parmi les objets les plus importants, la magnifique table de chêne sculpté du bibliothécaire de l'abbaye et l'horloge d'Oronce Finé. Quelques œuvres, en général d'intérêt secondaire, ont été placées aussi dans la salle de lecture de la réserve (bustes des XVIII^e et XIX^e siècles surtout). Enfin, la grande salle de lecture du premier étage a reçu comme décoration les globes de Coronelli, les bustes en marbre commandés par l'État en 1906 et de beaux vases de la manufacture de Sèvres.

SCULPTURES.

I. — BUSTES.

A. — *Bustes antiques.*

1. JEUNE ROMAIN inconnu, dénommé faussement Scipion l'Africain, dans l' « État de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève », dressé en 1790.

La tête tournée de trois quarts à gauche, il est vêtu d'une cuirasse et d'un manteau attaché sur l'épaule gauche par une agrafe ronde.

Marbre antique, exécuté aux environs de l'ère chrétienne, sous le règne d'Auguste. Œuvre de bonne exécution.

Hauteur totale, 0^m705; sans le piédouche, 0^m525. — Largeur, 0^m534. — Le nez a été restauré. — Piédouche de porphyre.

1. La largeur s'entend toujours d'une épaule à l'autre.

Digitized by Google

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, nº 110. — Inv. de 1877, nº 75. — Inv. de 1898, nº 56.

2. NÉRON, empereur romain, adolescent (37-68 apr. J.-C.).

La tête tournée légèrement à gauche, il porte une cuirasse et un manteau attaché sur l'épaule gauche par une agrafe.

Marbre antique de facture médiocre. Époque de Néron.

Hauteur totale, 0^m70; sans le piédouche, 0^m56. — Largeur, 0^m47. — Piédouche de porphyre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, nº 62. — Inv. de 1877, nº 68. — Inv. de 1898, nº 54.

3. ADRIEN, empereur romain (76-138 apr. J.-C.).

Représenté de face et portant une moustache et une forte barbe, il est vêtu d'une cuirasse et d'un manteau attaché sur l'épaule gauche par une agrafe ronde.

Marbre antique de facture très médiocre. Époque d'Adrien.

Hauteur totale, 0^m75; sans le piédouche, 0^m66. — Largeur, 0^m655. — L'aile droite du nez a été refaite en 1878. — Piédouche de marbre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, nº 75. — Inv. de 1877, nº 188. — Inv. de 1898, nº 55.

4. ROMAINE INCONNUE, dénommée faussement « Pompeia Caesaris » (Pompeia, seconde femme de César), dans l' « État de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève », dressé en 1790.

La tête légèrement tournée vers la droite, les cheveux bouclés sur le devant et enroulés en natte sur le dessus et le derrière de la tête, elle est vêtue d'une tunique de dessous et d'un manteau qui passe sur les deux épaules et est attaché sur la poitrine par une agrafe.

Marbre qualifié d'antique dans l'état de 1790, mais qui paraît être un pastiche moderne (du XVIII^e siècle sans doute).

Hauteur totale, 0^m805; sans le piédouche, 0^m625. — Largeur, 0^m50. — Piédouche de porphyre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, nº 111. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, nº 57.

5. ROMAINE INCONNUE, dénommée faussement « Faustina Marci Aurelii » (Faustine la jeune, femme de Marc-Aurèle), dans

Digitized by Google

l' « État de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève », dressé en 1790.

La tête tournée vers la droite, les cheveux enroulés en natte sur le dessus et le derrière de la tête et « en côtes de melon » sur le devant, elle porte une tunique de dessous et un manteau qui passe sur les deux épaules.

Marbre antique. Fin du IIe siècle ou commencement du IIIe.

Hauteur totale, 0^m72; sans le piédouche, 0^m595. — Largeur, 0^m42. — Le nez et la bouche ont été restaurés. — Piédouche de marbre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 91. — Inv. de 1877, n° 72. — Inv. de 1898, n° 58.

B. — *Bustes d'auteurs connus des XVIIe et XVIIIe siècles.*

BRIDAN (CHARLES-ANTOINE) (1730-1805).

6. François-César Le Tellier, marquis DE COURTANVAUX, membre de l'Académie des Sciences (1718-1781).

Marbre non signé ni daté.

Le personnage, la tête tournée de trois quarts à droite, le cou serré par une cravate, porte une cuirasse à demi cachée par une grande draperie qui passe sur l'épaule et vient retomber sur le côté droit. Il est coiffé, en outre, d'une perruque à large nœud de ruban et sur sa cuirasse est attachée la décoration de l'ordre de Charles III d'Espagne.

Ce buste est certainement celui qui a figuré au Salon de 1775 sous le n° 229. La comparaison avec d'autres œuvres de Bridan, notamment le buste de Dupleix du Musée de Versailles (Soulié, *Notice du Musée impérial de Versailles*, n° 1905), ne paraît laisser subsister aucun doute sur cette attribution. (Cf. J.-J. Marquet de Vasselot, *Trois œuvres inconnues de S. Mazière, J.-J. Caffiéri et C.-A. Bridan, au Musée de Versailles*, dans *Revue de l'histoire de Versailles*, 1901, p. 206-208, pl.)

Bridan a aussi exécuté le mausolée élevé en 1785 dans l'ancien hôpital de Tonnerre à la mémoire du marquis de Courtanvaux, qui en donna lui-même les plans (il n'en subsiste que le médaillon figurant le portrait du défunt). Voir Camille Dor-

Digitized by Google

mois, *Notes historiques sur l'hôpital de Tonnerre* (Auxerre, 1853, in-8°), p. 156-159 et 164.

Moulage du buste de la bibliothèque Sainte-Geneviève au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 859).

Voir Amédée Boinet, *A propos d'un buste du marquis de Courtanvaux*, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1921, p. 6-14, avec 1 pl. reproduisant l'œuvre de Bridan.

Hauteur totale, $0^{m}895$. — Largeur, $0^{m}625$. — Le piédouche en marbre ($0^{m}18$) fait corps avec le buste.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 104. — Inv. de 1877, n° 3. — Inv. de 1898, n° 47.

BUYSTER (PHILIPPE DE) (1595 ?-1688 ?).

7. Le cardinal François DE LA ROCHEFOUCAULD (1558-1645).

Plâtre non signé ni daté.

Le cardinal, barbu et coiffé d'une calotte, la tête tournée vers la droite, est vêtu d'une pèlerine à capuchon et à grand col rabattu. Il porte, en outre, le grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Ce buste peut être attribué, avec grande vraisemblance, à Philippe de Buyster. Cet artiste exécuta, de 1656 à 1660, le monument funéraire du cardinal, commandé par les religieux de Sainte-Geneviève pour orner la chapelle Saint-Jean-Baptiste de leur église et conservé à présent dans la chapelle de l'hospice d'Ivry. Or le buste de la Bibliothèque Sainte-Geneviève offre une grande analogie de style avec la figure agenouillée du prélat qui surmonte ce tombeau. Nous savons, de plus, que Ph. de Buyster a exécuté un buste en marbre de François de la Rochefoucauld, qui se trouvait avant la Révolution à l'hospice des Incurables de Paris (aujourd'hui hôpital Laënnec) et semble avoir disparu. Il paraît probable que le buste de Sainte-Geneviève est un exemplaire ancien de ce dernier. (Cf. A. Boinet, *Le tombeau du cardinal François de la Rochefoucauld*, dans *Revue archéologique*, t. XII, 2, 1908, p. 106.)

Copie en marbre, par G.-J. Garraud (1837), au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 825; l'auteur indique à tort que ce buste est en plâtre). Voir aussi St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e s.*, t. III, p. 7.

Digitized by Google

Voir aussi P. Vitry, *Catalogue des moulages en vente au Musée du Louvre*, 1908, n° 370.

Hauteur totale, 0^m88; sans le piédouche, 0^m74. — Largeur, 0^m73. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 4. — Inv. de 1877, n° 8. — Inv. de 1898, n° 14.

CAFFIÉRI (JEAN-JACQUES) (1725-1792).

8. Jean-Philippe RAMEAU, musicien (1683-1764).

La tête tournée légèrement à gauche et coiffée d'une perruque bouclée, le cou serré par une cravate, il porte une chemise à jabot, un vêtement déboutonné et un manteau qui passe sur les deux épaules.

Plâtre signé et daté. On lit, au dos : « J.-Ph. Rameau, écuyer, né à Dijon le 24 septembre 1683, mort à Paris le 12 septembre 1764. Fait par J.-J. Caffiéri en 1760. Donné à la Bibliothèque [de l'abbaye de Sainte-Geneviève] » (en 1787 ou 1788 très probablement).

Caffiéri a exposé au Salon de 1761 le modèle en plâtre ou en terre cuite du buste de Rameau. Ce modèle parut de nouveau au Salon de 1765 et fut exécuté en marbre en 1771 (Salon de la même année) pour le compte du roi et pour le foyer de l'ancienne salle de l'Opéra construite au Palais-Royal, inaugurée le 26 janvier 1770 et détruite par un incendie le 8 juin 1781. Le buste en marbre a disparu dans la catastrophe de 1781. Il avait été payé 100 louis à l'artiste (Arch. nat., O^1 845[9]). Le théâtre de l'Opéra de la rue Le Peletier, incendié lui aussi en 1873, en possédait, paraît-il, un exemplaire en plâtre. Enfin, il existe au musée de Dijon un autre buste en plâtre de Rameau, offert par Caffiéri en 1775 à l'Académie de cette ville et qui doit être considéré comme une œuvre originale. Il pourrait être, semble-t-il, le modèle présenté au Salon de 1761. Voir sur ce buste, indiqué à tort comme étant une terre cuite et qui a appartenu jusqu'en 1884 à la bibliothèque de Dijon, une note de M. Metman, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 4e série, t. VIII (1901-1902), p. LXIV-LXVI, et A. Cornereau, *Les œuvres d'art appartenant à l'Académie de Dijon* (*Ibid.*, 4e série, t. XI, 1907-1910, p. 221).

Digitized by Google

Copie en marbre du buste de la Bibliothèque Sainte-Geneviève au Musée de Versailles, exécutée en 1838 par Jean-Pierre-Victor Huguenin (1802-1860). (Cf. Soulié, *op. cit.*, n° 816, et St. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française au XIX^e siècle*, t. III, p. 168). Voir aussi P. Vitry, *Catalogue des moulages en vente au Palais du Louvre*, 1908, n° 431.

Le buste de Rameau a été gravé par Augustin de Saint-Aubin en 1762 et par C.-R. Landon (*Galerie historique des hommes les plus célèbres*. Paris, 1805-1809, in-12, t. X). Il a été reproduit par Lionel de La Laurencie, *Rameau*. Collection *Les musiciens célèbres*. Paris, s. d., in-8°, pl., p. 89.

Sur cette œuvre, voir J. Guiffrey, *Les Caffiéri*, p. 190, 191, 196, 197, 198, 204, 383 et 453, et A. Boinet, *Les bustes de Caffiéri de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1921, I, p. 135-136, fig. p. 137.

Hauteur totale, 0^m785; sans le piédouche, 0^m62. — Largeur, 0^m55. — Piédouche en bois.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 9. — Inv. de 1877, n° 122. — Inv. de 1898, n° 1.

9. Alexis Piron, auteur dramatique et poète (1689-1773).

La tête posée fièrement de trois quarts à droite et coiffée d'une perruque bouclée, il porte une cravate nouée négligemment autour du cou, un vêtement largement ouvert et un manteau qui passe sur les deux épaules.

Plâtre portant sur une étiquette collée au piédouche l'inscription suivante : « Donné à la Bibliothèque de l'abbaye de S^te-Geneviève par M. Caffiéri, sculpteur du Roy et professeur en son Académie royale de Peinture et de Sculpture, en 1787. »

Caffiéri exposa le modèle en plâtre de ce buste, exécuté en 1762, au Salon de 1763. Il sculpta en 1775, suivant acte notarié du 6 septembre 1773, le buste en marbre actuellement exposé dans le foyer de la Comédie-Française et qui parut au Salon de la même année. L'auteur reçut comme paiement une entrée à vie à la Comédie-Française (cf. G. Monval, *Les collections de la Comédie-Française*. Paris, 1897, in-8°, p. 39-40, n° 36, et René Delorme, *Le musée de la Comédie-Française*. Paris, 1878, in-4°, p. 40).

Le musée de Dijon possède la terre cuite originale de ce buste, placée avant la Révolution, suivant Alexandre Lenoir,

Digitized by Google

dans une des salles de l'Académie française et qui, après avoir fait partie du Musée des Monuments français (n° 404 du catalogue de 1816; *Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 386, et t. III, p. 200 et 311), fut attribuée à la ville de Dijon par décision du 24 décembre 1819. Elle est datée de 1762 et sur sa gaine est fixée l'épitaphe célèbre de Piron, qui provient de l'église Saint-Roch de Paris, où le poète fut enterré. On a dit, bien à tort semble-t-il, que le buste du musée de Dijon ornait jadis la tombe de Piron dans cette même église. (Voir une note de H. Chabeuf dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. XII, 1889-1895, p. CXCIII-CXCIV; Metman, *op. cit.*, p. LXVI; L. Gonse, *Les chefs-d'œuvre des musées de France. Sculpture...*, 1904, p. 153-154, fig.; A. Kleinclausz, *Dijon et Beaune*. Collection *Les villes d'art célèbres*, 1907, fig. p. 127.)

Enfin, la bibliothèque municipale de Dijon a hérité d'un autre buste de même matière provenant des collections de l'Académie de cette ville, à laquelle il avait été offert par Caffiéri lui-même en 1775, en même temps que le Rameau cité ci-dessus (cf. Metman et Cornereau, *op. cit.*).

Copie du buste de la Comédie-Française, exécutée en marbre en 1836 par Jean-Marie Pigalle (1792-1857) et conservée au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 815). Voir aussi St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e s.*, t. IV, p. 88.

Le buste de Piron a été gravé par Augustin de Saint-Aubin (1776). Sur cette œuvre, voir J. Guiffrey, *Les Caffiéri*, p. 192, 193, 229, 233-238, 343, 353, 359-361, 453 et 494, et A. Boinet, *Les bustes de Caffiéri...*, p. 137-138, fig. p. 139.

Hauteur totale, 0^m81; sans le piédouche, 0^m69. — Largeur, 0^m61. — Piédouche en bois.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 17. — Inv. de 1877, n° 102. — Inv. de 1898, n° 5.

10. Philippe QUINAULT, poète dramatique (1635-1688).

La tête légèrement tournée à gauche et coiffée d'une ample perruque bouclée qui retombe assez bas sur le côté gauche de la poitrine, il est vêtu d'une robe de magistrat à large ceinture et à rabat (Quinault était auditeur à la Cour des Comptes).

Plâtre signé. On lit au dos : « Philippe Quinault, né à Paris en 1635, mort le 26 novembre 1688. Fait et donné à la

Digitized by Google

Bibliothèque de l'abbaye de S^t^ (*sic*)-Geneviève par J.-J. Caffiéri, 1788. »

Caffiéri a exposé au Salon de 1771 le buste en marbre, exécuté par ordre du roi pour le foyer de l'ancienne salle de l'Opéra au Palais-Royal et qui, sauvé de l'incendie de ce théâtre en 1781, a malheureusement disparu lorsque l'Opéra de la rue Le Peletier brûla à son tour en 1873. Ce buste fut payé 100 louis à l'artiste (Arch. nat., O^1^ 845^9^).

La Comédie-Française possède un buste en terre cuite, offert par l'artiste et qui porte l'inscription : « Fait et donné à la Comédie en 1778 par J.-J. Caffierry » (voir G. Monval, *op. cit.*, p. 57, n° 106).

Copie en marbre (1838) par Louis-Denis Caillouet (1790-1868) et moulage en plâtre du buste de la Bibliothèque Sainte-Geneviève au Musée de Versailles (voir St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e^ s.*, t. I, p. 231, et Soulié, *op. cit.*, n^os^ 808 et 231). Voir aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 430).

Un exemplaire en plâtre du buste de Quinault provenant de l'Académie française, à laquelle il avait été offert par l'artiste lui-même en 1784, a figuré au Musée des Monuments français (n° 288 du catalogue de 1816). Attribué en 1819 à la Préfecture de la Seine, il a disparu lors de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville en 1871. (Cf. *Arch. Mus. Mon. fr.*, t. III, p. 81, 188 et 302.)

Sur le buste de Quinault, voir J. Guiffrey, *Les Caffiéri*, p. 191, 197, 203, 204, 283, 284, 338-343, 359 et 360, et A. Boinet, *Les bustes de Caffiéri...*, p. 138-140 et fig. p. 141.

Hauteur totale, 0^m^82 ; sans le piédouche, 0^m^65. — Largeur 0^m^ 60. — Piédouche en bois.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 98. — Inv. de 1877, n° 128. — Inv. de 1898, n° 6.

11. Pierre CORNEILLE, poète dramatique (1606-1684).

La tête tournée légèrement à droite et coiffée d'une calotte, les cheveux bouclés retombant sur les épaules, il est entièrement enveloppé d'un manteau qui ne laisse voir qu'un rabat et au-dessous les deux glands d'une cordelière. Il porte, en outre, une grande moustache et une barbiche.

Plâtre signé et daté et donné certainement par l'artiste à l'abbaye de Sainte-Geneviève, en 1787 ou 1788 sans doute, comme les autres bustes provenant de son atelier et portant

Digitized by Google

une mention de donation. On lit au dos : « Pierre Corneille. Fait par J.-J. Caffiéri en 1777. »

Le buste en marbre a figuré au Salon de 1777 et a été commandé à l'artiste le 30 septembre 1776 par les administrateurs de la Comédie-Française pour orner le foyer de ce théâtre. Caffiéri reçut comme paiement une entrée à vie qu'il revendit à un de ses amis nommé Godefroy. Ce buste est toujours conservé au Théâtre-Français (voir G. Monval, *op. cit.*, p. 36, n° 32).

Caffiéri a exécuté le buste de Pierre Corneille d'après un portrait peint par Charles Le Brun, appartenant alors à la comtesse de Bouville, petite-fille de Thomas Corneille, et possédé actuellement par la comtesse d'Osmoy.

La Comédie-Française possède aussi un exemplaire ancien en plâtre (G. Monval, *op. cit.*, p. 51, n° 83). Un autre exemplaire, provenant de l'Académie française, à laquelle il avait été offert par Caffiéri en 1784, a appartenu au Musée des Monuments français (n° 284 du catalogue de 1816) et a été transporté en 1819 à la Préfecture de la Seine, où il a péri dans l'incendie de 1871 (voir *Arch. Mus. Mon. fr.*, t. II, p. 404, et t. III, p. 81, 188, 189, 191, 302)[1].

Copie en marbre au Musée de Versailles, exécutée par Nicolas-Augustin Matte (1781-1837) (Soulié, *op. cit.*, n° 801).

Augustin de Saint-Aubin a gravé le portrait de Pierre Corneille d'après le buste de Caffiéri.

Sur le buste de Pierre Corneille, voir Bachaumont, etc., *Mémoires secrets...*, t. XI (1780), p. 44; J. Guiffrey, *Les Caffiéri*, p. 232, 238-241, 277, 359 et 360, et A. Boinet, *Les bustes de Caffiéri...*, p. 140-142.

Il a existé, d'autre part, dans la collection de feu M. Gaston Le Breton, ancien directeur général des musées de Rouen, un beau buste en terre cuite signé de Caffiéri et portant la date de 1775. Cette œuvre, qui a été mise en vente à Paris en 1921 (cf. *Catalogue des dessins et tableaux anciens et modernes, objets d'art..., composant la première partie des collections de feu M. Gaston Le Breton... dont la vente aura lieu les 6, 7 et 8 décembre 1921*, n° 239) et appartient aujourd'hui à M. Wil-

1. Al. Lenoir déclare (*Arch. Mus. Mon. fr.*, III, p. 189-190) que ce buste lui a été légué par son ami Le Blond, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il commet sans doute là une erreur.

Digitized by Google

denstein, n'est pas, comme on l'a dit et comme nous l'avons écrit nous-même, le modèle du buste de la Comédie-Française, mais celui du buste de la statue en marbre de Corneille exposée par Caffiéri au Salon de 1779 et qui se trouve aujourd'hui à l'Institut. Le modèle entier en terre cuite de cette statue est au Musée de Rouen. Il est passé enfin dans la vente de Lespinasse-Langeac (11 juillet 1803, n° 30) un buste en terre cuite de Pierre Corneille qui est peut-être celui de la collection Le Breton.

Hauteur totale, 0^m89; sans le piédouche, 0^m705. — Largeur, 0^m65. — Nez restauré en 1901, d'après le buste de la Comédie-Française. — Piédouche en bois.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 99. — Inv. de 1877, n° 78. — Inv. de 1898, n° 2.

12. Jean DE ROTROU, poète dramatique (1609-1650).

La tête fièrement posée et tournée à gauche, les cheveux épars sur les épaules, il porte une moustache abondante et une barbiche. Il est, d'autre part, vêtu d'un pourpoint à grand col de dentelle largement rabattu et laissant voir le cou très dégagé, ainsi que d'un manteau à col de broderie passant sur l'épaule gauche; sous le col du pourpoint est passée une cordelière à deux glands.

Plâtre signé et daté et donné certainement par l'artiste à l'abbaye de Sainte-Geneviève, en 1787 ou 1788 sans doute, comme les autres bustes provenant de son atelier et portant une mention de donation.

Sur la tranche à gauche, on lit : « Fait par J.-J. Caffiéri en 1782. » Au dos : « Jean de Rotrou, né à Dreux en 1609, mort den (*sic*) la même ville en 1650, âgé de 41 ans. »

Le buste en marbre, daté de 1783, a été exposé au Salon de cette même année et exécuté pour le foyer de la Comédie-Française, qui le possède toujours. Caffiéri se servit d'un portrait peint d'après nature appartenant à M. de Rotrou, auditeur de la Chambre des Comptes, arrière-petit-neveu du poète. Il reçut en échange une entrée à vie au Théâtre-Français, destinée à Me Boursier, notaire, qui indemnisa directement l'artiste (voir G. Monval, *op. cit.*, 1897, in-8°, p. 35, n° 31, avec pl., et R. Delorme, *op. cit.*, p. 40). Reproduit dans Gonse, *La sculpture française*, pl., p. 228-229, et Ém. Dacier, *Le musée de la Comédie-Française (1680-1905)*. Paris, 1905, in-4°, p. 3 (voir aussi le texte p. 7-8).

Digitized by Google

Copie en marbre, d'après le buste de la Comédie-Française, exécutée par Étienne-Hippolyte Maindron (1801-1884) et conservée au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 800). Moulage en plâtre au musée du Trocadéro (G. 12).

Le Musée des Monuments français a possédé un exemplaire en plâtre provenant de l'Académie française, à laquelle il avait été offert par l'artiste en 1784 (n° 278 du catalogue de 1816). Transféré en 1819 à la Préfecture de la Seine, il a disparu en 1871 (cf. *Arch. Mus. Mon. fr.*, t. III, p. 81, 188 et 302). D'autre part, il est passé en vente à Paris en 1922 une autre épreuve en plâtre, de plus petite dimension que celle de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et qui a été acquise par un amateur américain (cf. *Catalogue d'un mobilier ancien, principalement du XVIII^e siècle..., dont la vente aura lieu le 8 juin 1922*, n° 30).

Le buste de Rotrou a été gravé par Ch.-Eug. Duponchel, fort médiocrement du reste, et par Louis Jacob.

Sur cette œuvre, voir J. Guiffrey, *Les Caffiéri*, p. 232, 237, 328, 333, 336, 337-338, 339, 346, 347, 359-361, et A. Boinet, *Les bustes de Caffiéri...*, p. 142-143, fig.

Hauteur totale, 0^m91; sans le piédouche, 0^m725. — Largeur, 0^m65. — Piédouche en bois.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 96. — Inv. de 1877, n° 38. — Inv. de 1898, n° 4.

13. Nicolas Boileau, poète (1636-1711).

La tête légèrement tournée à gauche et coiffée d'une ample perruque bouclée qui retombe sur les deux épaules, la chemise largement ouverte, il porte un vêtement ouvert également et un manteau qui couvre l'épaule droite.

Plâtre signé et daté. On lit au dos : « Nicolas Boileau-Despréaux, né à Crone (*sic*) en 1636, mort à Paris en 1711, âgé de 75 ans. Fait par J.-J. Caffiéri en 1785 ».

Sur une étiquette collée au piédouche, au dos, on lit l'inscription manuscrite suivante : « Donné à la Bibliothèque de l'abbaye [de Sainte]-Geneviève par M. Caffiéri, sculpteur du Roy et professeur de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture, en 1787. »

Caffiéri a exposé, au Salon de 1785, le buste en terre cuite qui semble avoir disparu. Le Musée de Versailles possède un exemplaire ancien en plâtre, retrouvé en 1903. Un autre exemplaire en plâtre a figuré au Musée des Monuments français. Il

Digitized by Google

provenait de l'Académie française, à laquelle il avait été offert en 1784 par l'artiste. Attribué en 1819 à la Préfecture de la Seine, il a dû disparaître en 1871 (voir *Arch. Mus. Mon. fr.*, t. I, p. 140; t. III, p. 81, 208 et 302). Le buste de Boileau que possède le musée des Beaux-Arts de Rouen est un moulage moderne de l'œuvre de Caffiéri.

Le buste de Boileau a été exécuté d'après un portrait peint par Rigaud et gravé mainte fois, notamment par Drevet et Chéreau.

Sur cette œuvre, voir J. Guiffrey, *Les Caffiéri*, p. 192, 359, 360, 371, 372 et 373, et A. Boinet, *Les bustes de Caffiéri...*, p. 143-144, fig. p. 145.

Hauteur totale, $0^{m}795$; sans le piédouche, $0^{m}63$. — Largeur, $0^{m}51$. — Piédouche en bois.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 10. — Inv. de 1877, n° 126. — Inv. de 1898, n° 3.

14. Alexandre-Guy PINGRÉ, astronome (1711-1796).

La tête tournée à droite et coiffée d'une calotte, les cheveux bouclés, il est vêtu d'un surplis et d'un manteau couvrant le dos seulement.

Plâtre signé et daté. On lit au dos : « Alexandre-Gré (*sic*) Pingré, chanoine de Sainte-Geneviève, astronome, géographe du Roy, de l'Académie royale des Sciences, né à Paris le 4 septembre 1711. Fait et donné par J.-J. Caffiéri en 1788 à la Bibliothec (*sic*) de Sainte-Geneviève. »

Plâtre original, dont une épreuve en terre cuite, reprise et retouchée également par l'artiste et exposée au Salon de 1789, appartient au Musée du Louvre depuis 1910 (n° 987) et provient de l'Observatoire de Paris.

Sur les bustes de Pingré, voir Jules Guiffrey, *Les Caffiéri*, p. 192, 392, 394; P. Vitry, dans *Bulletin des musées de France*, 1910, p. 20-22 et pl., et dans *Les Arts*, 1911, n° 117, p. 6 et pl.; André Michel, dans les *Mélanges offerts à M. Jules Guiffrey* (*Archives de l'Art français*, nouvelle période, t. VIII, 1916, p. 259) et dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 4e période, t. VIII (1912), p. 309-310 et fig.; A. Boinet, *Les bustes de Caffiéri...*, p. 144-146 et pl. Reproduction du buste de Sainte-Geneviève dans Georges Blanpain, *L'astronomie à Rouen au XVIIIe siècle* (Rouen, 1911, in-8°).

Moulage en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*,

Digitized by Google

n° 862). Cf. aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 432.

Hauteur totale, 0^m73; sans le piédouche, 0^m57. — Largeur, 0^m575. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 95. — Inv. de 1877, n° 1. — Inv. de 1898, n° 7.

15. Alexandre-Guy Pingré, astronome (1711-1796).

Plâtre signé et daté.

Moulage (épreuve ancienne) du buste précédent, avec la même inscription.

Hauteur totale, 0^m75; sans le piédouche, 0^m57. — Largeur, 0^m575. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, cité (l'inventaire n'indique en réalité qu'un seul buste de Pingré, mais les deux butes figuraient très vraisemblablement à cette date dans les collections de l'abbaye de Sainte-Geneviève). — Inv. de 1850, n° 95 (même observation que pour l'inventaire de 1790). — Inv. de 1877, n° 47. — Inv. de 1898, n° 8.

COUASNON (Jean-Louis) (XVIII^e^-XIX^e^ siècles).

16. Jean-Baptiste de Santeul, poète latin (1630-1697).

La tête tournée de trois quarts à droite et coiffée d'une calotte, il est vêtu d'un surplis et d'un manteau qui couvre en partie les épaules et porte un rabat.

Plâtre signé et daté. On lit à droite, au-dessus du piédouche : « Couasnon. F[ecit]. 1782. »

Copie en marbre au Musée de Versailles, exécutée en 1838 par François Jouffroy (1806-1882) (Soulié, *op. cit.*, n° 802). Cf. St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e^ s.*, t. III, p. 214).

Le Musée des Monuments français a possédé un exemplaire en plâtre du buste de Santeul par Couasnon, donné en 1799 par l'abbé Mullot et qui, transporté en 1818 à l'Hôtel-de-Ville, a dû être détruit lors de l'incendie de 1871 (voir *Arch. Mus. Mon. fr.*, t. II, p. 394, et t. III, p. 188, 191 et 294).

Sur les portraits de Santeul, voir Frédéric Masson, *Un portrait de Santeul offert au Musée Condé*, dans *Journal des Savants*, 1919, p. 34-38.

Hauteur totale, 0^m755; sans le piédouche, 0^m615. — Largeur, 0^m57. — Piédouche en plâtre.

Digitized by Google

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 26. — Inv. de 1877, n° 76. — Inv. de 1898, n° 18.

COYZEVOX (ANTOINE) (1640-1720).

17. Michel LE TELLIER, chancelier de France (1603-1685).

Le personnage, coiffé d'une courte perruque bouclée, la tête légèrement tournée vers la droite, porte une barbiche et une légère moustache. Il est vêtu de la robe de magistrat, sur le revers de laquelle est brodé, à gauche, l'insigne de l'ordre du Saint-Esprit. Sous un rabat uni, un large ruban soutient la croix du même ordre, dont les deux pointes inférieures dépassent légèrement l'étroite ceinture passée autour de la poitrine.

Marbre non signé ni daté, légué à l'abbaye de Sainte-Geneviève par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, fils du chancelier, par testament en date du 5 novembre 1709. Il a été exécuté au plus tôt en 1676 environ.

Le Musée du Louvre possède (n° 1105) un buste semblable en bronze, provenant de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et du Musée des Monuments français. Ce buste, sur le piédouche duquel figurent les insignes de chancelier et qui, par conséquent, ne peut dater que de 1677 au plus tôt (année où Le Tellier fut revêtu de cette importante fonction), offre, par rapport à celui de Sainte-Geneviève, des différences assez sensibles dans l'exécution. Les deux œuvres semblent toutefois avoir été exécutées d'après un même modèle en terre. Le buste de la Bibliothèque Sainte-Geneviève paraît être un peu antérieur à celui du Louvre.

Voir Louis Courajod, *Un portrait de Michel Le Tellier au Musée du Louvre*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. XIV (1876), p. 320-333; du même, *Alexandre Lenoir. Son journal...* Paris, 1878-1887, in-8°, t. III, p. 55-73 (fig. p. 71); André Fontaine, *Les collections de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture*. Paris, 1910, in-8°, p. 213; A. Boinet, *Les bustes de Coyzevox de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1920, 2e semestre, p. 2-5, fig.; Georges Keller-Dorian, *Antoine Coyzevox. Catalogue raisonné de son œuvre*. Paris, 1920, gr. in-4°, t. I, p. 9-10, et pl. 15 (voir aussi, pour le buste en bronze, *ibid.*, p. 42-44 et pl. 57).

Digitized by Google

Moulage du buste en bronze dans la collection des moulages en vente au Palais du Louvre (*Catalogue* de P. Vitry, 1908, p. 352).

L'Académie de Peinture et de Sculpture a possédé un exemplaire en plâtre du buste de Michel Le Tellier offert par l'artiste et qui semble perdu (G. Keller-Dorian, *op. cit.*, t. II, p. 93).

Hauteur totale, 0^m79. — Largeur, 0^m64. — Le piédouche en marbre (0^m16) fait corps avec le buste.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 2. — Inv. de 1877, n° 32. — Inv. de 1898, n° 42.

18. Charles Le Brun, peintre (1619-1690).

Coiffé d'une grande perruque bouclée, la tête posée de trois quarts à droite et portant une très légère moustache, il est enveloppé d'une ample draperie qui laisse voir en partie une chemise avec col brodé. Sur sa poitrine est attaché un médaillon surmonté de la couronne royale.

Plâtre signé et daté. Exemplaire ancien du buste en marbre du Musée du Louvre (n° 1102), provenant des salles de l'ancienne Académie de Peinture et de Sculpture et qui a été exécuté en 1679 comme morceau de réception, d'après le buste présenté par Coyzevox en 1676 au moment de sa réception à ladite Académie (cf. A. de Montaiglon, *Procès-verbaux de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture*, t. II (1878), p. 79 et 142; André Fontaine, *Les collections de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture*, p. 164).

Sur la tranche de gauche on lit : « A. Coyzevox. Fecit A. 1679, [par ordre] de l'Académie. » Sur celle de droite : « C. Le Brun, premier pintre du Roy et chancellié de l'Académie. »

Une étiquette collée sur le piédouche porte l'inscription manuscrite suivante : « Donné à l'Académie royale des Belles-Lettres par M. Caffiéri, sculpteur du Roy et professeur en son Académie royale de Peinture et de Sculpture, en 1787. »

Le musée Wallace, à Londres, possède une terre cuite de ce buste, sans aucune inscription, qui pourrait être le modèle même sorti des mains de l'artiste et présenté à l'Académie en 1676 (cf. P. Vitry, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1902, p. 207-208, et *Les Arts*, 1902, n° d'avril, p. 20 et fig. p. 18). Voir aussi A.-L. Baldry, *The Wallace collection*

Digitized by Google

at Hertford House. London-Paris, 1904, in-4°, p. 256-258 et fig. p. 254; *L'Art et les Artistes*, nouv. série, t. I (1920), fig. p. 360; G. Keller-Dorian, *op. cit.*, t. I, p. 9 et pl. 14.

Moulage en plâtre et copie en marbre par Astyanax-Scévola Bosio, neveu, au Musée de Versailles (E. Soulié, *op. cit.*, nos 795 et 1672). Voir aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 350.

Sur le buste de Le Brun du Musée du Louvre, consulter H. Jouin, *Antoine Coyzevox...* Paris, 1883, in-12, p. 242 et 264-266, et G. Keller-Dorian, *op. cit.*, t. I, p. 16-17 et pl. 22.

Voir, à titre de comparaison, le buste en marbre qui orne le tombeau de Le Brun à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, et que Coyzevox exécuta en 1692 (cf. Keller-Dorian, *op. cit.*, t. I, p. 73-75 et pl. 86-87). M. Keller-Dorian a montré, d'autre part, qu'un très beau buste en marbre du Musée du Louvre (n° 1101) représentant également, selon toute vraisemblance, Charles Le Brun, à l'âge de cinquante ans environ, est dû aussi à Coyzevox (*op. cit.*, I, p. 5).

Hauteur totale, om85; sans le piédouche, om68. — Largeur, om64. — Piédouche en bois.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 14. — Inv. de 1877, n° 80. — Inv. de 1898, n° 10.

19. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, homme d'État (1619-1683).

Le personnage, la tête tournée de trois quarts à droite, coiffé d'une grande perruque bouclée, avec une très légère moustache et une mouche, est vêtu d'un manteau qui recouvre les épaules et le bas du buste et sur lequel est brodé à gauche l'insigne du Saint-Esprit. Il porte, en outre, un grand col de guipure sous lequel apparaît le cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Plâtre non signé ni daté. Vers 1685-1687.

Exemplaire ancien du buste en marbre de Colbert conservé au Musée du Louvre (n° 1104) et qui, acheté en 1802 par Lenoir, pour le Musée des Monuments français, à un certain Dumont, sculpteur, fut d'abord donné par lui à Coyzevox, puis, sans aucune preuve à l'appui, à Michel Anguier. Cette dernière attribution a été maintenue à tort par différents auteurs (voir comte de Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne*, édit. de 1827-1853, atlas, t. VI, pl. 1121). Consultez aussi André

Digitized by Google

Fontaine, *Les collections de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture*, p. 214 (l'auteur montre que le buste du Louvre ne provient pas, comme on l'a dit, de l'Académie de Peinture et de Sculpture). Voir aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, p. 308.

M. G. Keller-Dorian (*op. cit.*, t. I, p. 57-58 et pl. 72) a prouvé récemment que le buste du Louvre est bien une œuvre de Coyzevox, exécutée, semble-t-il, peu après la mort de Colbert, à la même époque que la statue du ministre de Louis XIV qui orne son tombeau à Saint-Eustache et qui est du même artiste. Ces deux portraits paraissent être des répliques, avec des variantes insignifiantes, du beau buste en marbre appartenant à M. le comte de Bourbon-Lignières, au château de Lignières (Cher), et dans lequel M. Keller-Dorian voit, avec raison, le buste même offert par l'Académie royale de Peinture et de Sculpture à Colbert le 24 avril 1677 (*Ibid.*, t. I, p. 11-12 et pl. 16, p. 53-57 et pl. 68-71).

Hauteur totale : $0^{m}85$; sans le piédouche, $0^{m}70$. — Largeur, $0^{m}68$. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 102. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, n° 26.

20. Jules Hardouin, dit MANSART, architecte (1646-1708).

Le personnage, coiffé d'une grande perruque bouclée retombant sur le devant des épaules, la tête de trois quarts à droite, est vêtu d'un grand manteau très richement brodé et doublé de fourrure. Le cou est serré par une cravate à large rabat de dentelle, au-dessous de laquelle est attachée la croix de l'ordre de Saint-Michel.

Marbre signé et daté sur la tranche à gauche : « COYZEVOX FECIT. 1698. »

Une inscription gravée sur le piédouche nous apprend que ce buste a été donné aux Génovéfains en 1738 par une des filles du défunt, Catherine de Montargis. Elle est ainsi conçue :

JULIUS HARDOUIN MANSART.
COM. SAGON. EQ. S. M. REG. AB INT.
CONS. SUPREM. REG. AEDI. PRAEF. OB. XI.
MAII. 1708. AET. 62. DDEDIT CATHARINA
MANSART DE MONTARGIS FILIA. 1738.

Digitized by Google

Moulage en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 1674).

Voir A. Boinet, *Les bustes de Coyzevox...*, p. 5-6, fig.; *L'Art et les Artistes*, nouv. série, t. I (1920), fig., p. 356; G. Keller-Dorian, *op. cit.*, t. II, p. 20-21 et pl. 100 et 123.

Coyzevox a exécuté en 1708 un autre portrait de Mansart, à savoir le médaillon qui ornait le mausolée du célèbre architecte dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis de Paris et qui se trouve actuellement avec l'épitaphe au Musée de Versailles (cf. G. Keller-Dorian, *op. cit.*, t. II, p. 55-57 et pl. 124, et une note de M. Paul Vitry dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1922, p. 119-120).

Hauteur totale, $0^{m}86$. — Largeur, $0^{m}735$. — Le piédouche en marbre ($0^{m}14$) fait corps avec le buste.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 13. — Inv. de 1877, n° 31. — Inv. de 1898, n° 44.

21. Robert DE COTTE, architecte (1657-1735).

Le personnage, coiffé d'une grande perruque bouclée, la tête tournée vers l'épaule droite, est seulement vêtu d'une draperie qui laisse le cou et la poitrine dégagés.

Marbre signé et daté au dos : « A. COYZEVOX. F. 1707. »

Une inscription gravée sur le socle fait connaître que ce buste a été donné en 1738 aux Génovéfains par la veuve de Robert de Cotte, Catherine Bodin. Elle est ainsi rédigée :

ROBERTUS DE COTTE EQU. ORD. S. M
REG. A CONS : PRIM. ARCH. ET PRAEF.
REG. AED. HORT. ART. ET MANUF. OPER : REG.
ACAD. ARCHITECT. MODERAT : PICTOR. ET SCULPT.
ACAD. VIC. PROT : D. D. CATH. BODIN EJUS VID. 1738.

Coyzevox a exposé au Salon de 1704 un buste de Robert de Cotte. Le catalogue ne dit pas en quelle matière il était, mais comme l'artiste a exécuté des terres cuites, on peut supposer qu'il s'agissait d'une œuvre de ce genre, d'après laquelle le marbre de la Bibliothèque Sainte-Geneviève aurait été exécuté trois ans plus tard.

Il existe dans la collection de M. David Weill, à Neuilly-sur-Seine, une épreuve ancienne en bronze, d'une très belle patine, du buste de Robert de Cotte. Elle provient de la vente

Digitized by Google

Coope (Londres, mai 1910) et ne porte aucune inscription.

Moulage en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 799).

Voir A. Boinet, *Les bustes de Coyzevox...*, p. 7-9 et pl. hors texte; *L'Art et les Artistes*, nouv. série, t. I (1920), fig. p. 356 et p. 362; G. Keller-Dorian, *op. cit.*, t. II, p. 53-54, pl. 120 et 121 (le buste en bronze de la collection David Weill est reproduit à la planche 122).

Hauteur totale, om69. — Largeur, om41. — Le piédouche en marbre (om15) fait corps avec le buste.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 92. — Inv. de 1877, n° 37. — Inv. de 1898, n° 45.

22. Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, bienfaiteur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève (1641-1710).

Le prélat, avec une chevelure bouclée s'échappant d'une calotte, porte une pèlerine retroussée sur l'épaule gauche. Sous son rabat, un large ruban soutient la croix de l'ordre du Saint-Esprit.

Marbre signé et daté sur la tranche à gauche :

C. MAURICE LE TELLIER P. PAIR DE FRANCE.
A COYZEVOX. F. 1711.

Ce buste a été commandé à l'artiste par les religieux de Sainte-Geneviève, désireux d'honorer la mémoire de l'illustre bienfaiteur qui leur légua en 1710 16.000 volumes.

Moulage en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 2844) et copie en marbre par Mme Quinquand, au même musée (V. 114, provenant du Dépôt des marbres). Cf. aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 353.

Voir A. Boinet, *Les bustes de Coyzevox...*, p. 9-10, fig., et G. Keller-Dorian, *op. cit.*, t. II, p. 68-69 et pl. 137.

Hauteur totale, om905; sans le piédouche, om745. — Largeur, om73. — Piédouche en marbre gris veiné.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 105. — Inv. de 1877, n° 31. — Inv. de 1898, n° 43.

23. Antoine Arnauld, dit le Grand Arnauld, théologien et philosophe (1612-1694).

Le personnage, la tête tournée de trois quarts à droite, coiffé

Digitized by Google

d'une calotte, porte un rabat et un manteau de fourrure relevé sur l'épaule droite.

Marbre non signé ni daté, par ou d'après Antoine Coyzevox.

Cette œuvre a toujours été considérée comme sortie de l'atelier de François Girardon, par ce fait que plusieurs auteurs de descriptions de Paris du XVIII[e] siècle (cf. Dezallier d'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris*, 6[e] édit., 1778, p. 281, et Thiéry, *Guide des amateurs... à Paris*, 1786-1787, t. II, p. 239) la citent comme étant de la main de ce sculpteur (voir aussi Henry Trianon, *Inventaire général des richesses d'art de la France. Bibliothèque Sainte-Geneviève*, p. 11-13).

Or il existe dans les collections de M[me] la duchesse de Caylus, à Paris, un buste absolument semblable qui a figuré en 1910 dans une vente à Paris (*Catalogue des objets d'art et d'ameublement, porcelaine de Saxe,... buste de Coyzevox,... dont la vente aura lieu le 21 mai 1910*, n° 30, planche en phototypie) et qui porte la signature suivante, sur la tranche à droite : « A. COYZEVOX. F[ECIT]. 1719. » Sur le piédouche, on lit, en outre : « A. ARNALDUS DOCTOR. »

Coyzevox aurait donc exécuté ce buste vingt-cinq ans après la mort d'Arnauld et l'avant-dernière année de sa vie (il mourut à quatre-vingts ans en 1720). On sait par ailleurs qu'il a travaillé presque jusqu'à sa mort avec la même vigueur et « le même feu ».

M. G. Keller-Dorian (*op. cit.*, t. II, p. 81) incline à croire, pour des raisons diverses qui paraissent très acceptables, que le buste de la Bibliothèque Sainte-Geneviève est une copie de celui qui appartient à M[me] la duchesse de Caylus. Il a été, en tout cas, exécuté sinon du vivant même de Coyzevox et dans son atelier, du moins à une date assez peu postérieure à sa mort.

Copie en marbre au Musée de Versailles, exécutée en 1838 par Jacques-Augustin Dieudonné (1795-1875), et moulage en plâtre au même musée (Soulié, *op. cit.*, n[os] 2841 et 830, et St. Lami, *Dict. sculpt. XIX[e] s.*, t. II, p. 199). Moulage en plâtre au musée de Port-Royal.

Le buste d'Arnauld a été gravé par Augustin de Saint-Aubin (*Œuvres de Racine*, avec commentaires de J.-L. Geoffroy. Paris, 1808, in-8°, t. VII).

Voir A. Boinet, *Les bustes de Coyzevox...*, p. 10-13, fig., et G. Keller-Dorian, *op. cit.*, t. II, p. 79-81 et pl. 147-149.

Digitized by Google

Le Musée du Louvre possède, depuis 1902, un buste en bronze d'Arnauld (n° 867) qu'on a quelquefois attribué sans preuve formelle à Girardon et qui présente des différences très sensibles d'exécution avec celui de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Le personnage y paraît, en outre, plus âgé (voir André Michel, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. XXIX, 1903, p. 382-383, et A. Gazier, *Port-Royal au XVIIe siècle. Images et portraits*. Paris, 1909, in-fol., pl. 47).

Hauteur totale, 0^m645; sans le piédouche, 0^m51. — Largeur, 0^m40. (Le buste que possède Mme la duchesse de Caylus est un peu plus large d'épaules.) — Piédouche en marbre gris vert veiné.
Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 15. — Inv. de 1877, n° 41. — Inv. de 1898, n° 46.

CRESSENT (Charles) (1686-1768).

24. Louis III, duc d'Orléans, fils du Régent (1703-1752), mort en 1730 à l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il se retira.

La tête tournée de trois quarts à droite, inclinée en avant et coiffée d'une ample perruque bouclée, le cou serré par une cravate, il est revêtu d'une cuirasse et d'un manteau doublé de fourrure. Il porte, en outre, le grand cordon de l'ordre de la Toison d'Or.

Reproduction en bronze exécutée en 1901 par M. Siot-Decauville, fondeur, du buste de même matière signé de Charles Cressent. Ce dernier buste, qui a appartenu jusqu'en 1900 à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, a été attribué, par décision ministérielle du 2 décembre de cette même année, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale pour être placé, comme autrefois, au-dessus du médaillier de Louis d'Orléans, exécuté aussi par Charles Cressent en 1739 ou 1740 et provenant du Cabinet d'antiques et de médailles de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Le médaillier fut transporté au Cabinet des Médailles en 1793 (voir ci-dessus, p. 103). Louis d'Orléans en avait fait don aux Génovéfains en 1751. En reconnaissance de cet acte de générosité, les religieux firent exécuter par Charles Cressent le buste de leur bienfaiteur.

Ce buste porte l'inscription suivante, sur le piédouche : « Cressent a fait la sculpture et la fonte de ce portrait, le tout de ses mains, après la mort du prince, en 1754. »

Digitized by Google

Dans le catalogue de la vente des meubles et objets d'art de Cressent, qui eut lieu en 1765, figurait un plâtre (peut-être l'original) de ce même buste.

Copie en marbre au Musée de Versailles, exécutée en 1838 par Achille-Joseph-Étienne Valois (1785-1862) (voir St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e s.*, t. IV, p. 336). Moulage en plâtre au même musée (Soulié, *op. cit.*, nos 1903 et 479).

Cf. Mlle M.-J. Ballot, *Charles Cressent, sculpteur, ébéniste, collectionneur*. Paris, 1919, in-8°, p. 75, 152-157, 236 et 349, et pl. p. 152-153 (*Archives de l'Art français*, nouvelle période, t. X), et *Charles Cressent, ébéniste du Régent*, dans *Revue de l'Art ancien et moderne*, t. XXXVI, 1919, p. 249-250 et fig. p. 247. Voir aussi Ém. Molinier et Fr. Marcou, *Exposition rétrospective de l'art français des origines à 1800*. Paris, 1900-1901, in-fol., pl. (sans numéro), et Trianon, *op. cit.*, p. 9-10.

Hauteur totale, om69; sans le piédouche, om56. — Largeur, om54.

Supplément à l'inventaire de 1898, no 203. — Le buste original, non cité dans l'inventaire de 1790, — il a dû être alors dissimulé, parce qu'il était en bronze, — portait les nos 106, 30 et 67 dans ceux de 1850, 1877 et 1898.

La reproduction exécutée par M. Siot-Decauville est placée au bas de l'escalier de la maison de l'Administration.

DERBAIS (JÉRÔME) (?) (travailla de 1688 à 1715).

25. Louis II de Bourbon, prince DE CONDÉ, dit LE GRAND CONDÉ (1621-1686).

Tourné de trois quarts à droite, coiffé d'une perruque retombant sur les épaules et portant la moustache, il est revêtu d'une cuirasse ornée à l'antique et d'une draperie qui couvre seulement le bas du buste.

Plâtre non signé ni daté.

Ce buste a été considéré en général comme le moulage du buste en marbre conservé au Musée Condé à Chantilly, dans la galerie des Batailles, où il fait pendant au buste de Turenne, en marbre également et dû au même artiste. Ces deux dernières œuvres ont été commandées à Derbais en 1707 par Henri-Jules de Bourbon, fils du Grand Condé, ont fait partie du Musée des Monuments français et ont été enfin res-

Digitized by Google

tituées au prince de Condé, pour être replacées à Chantilly, en 1816. Voir G. Bapst, *Coyzevox et le Grand Condé*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1892, t. I, p. 218-221; Gustave Mâcon, *Les arts dans la maison de Condé*, 1903, p. 56; St. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française sous le règne de Louis XIV*, p. 145; *Arch. Mus. Mon. fr.*, t. I, p. 429; t. II, p. 398; t. III, p. 181, 188, 189 et 236.

Le buste du Grand Condé que Lenoir et, après lui, Courajod ont attribué, avec celui de Turenne, à Coyzevox, est d'une facture médiocre. Derbais ne paraît pas d'ailleurs avoir été un sculpteur de grand talent; il est même qualifié de « marbrier » dans la pièce d'archives du château de Chantilly relative aux deux bustes de la galerie des Batailles. Le plâtre de Sainte-Geneviève est beaucoup plus nerveux et plus expressif; on y saisit des détails de modelé qui n'existent nullement dans le marbre. Aussi l'opinion de M. Keller-Dorian (*op. cit.*, t. II, p. 108-110), d'après laquelle le buste de Derbais serait « une interprétation plus ou moins fidèle d'un original de Coyzevox, celui peut-être qui figura au Salon de 1704 [avec un buste de Turenne, dû au même artiste] et dont toute trace semble perdue », nous paraît devoir être prise sérieusement en considération et nous avons une forte tendance à nous y rallier. Le buste de Sainte-Geneviève pourrait être, par suite, un moulage de l'œuvre de Coyzevox, exécutée en 1704.

M. Keller-Dorian indique qu'il existe des répliques du Condé de Derbais chez le baron Lambert, à Bruxelles (marbre), chez le duc de Wellington, Aspley-House, à Londres (bronze), et au Musée Wallace, à Londres (bronze également). Dans ces deux dernières collections, un exemplaire du Turenne en bronze fait pendant au Condé.

Copie en marbre (1835) par F.-A. Grevenich (1804-1847) du Condé de Derbais à l'École militaire de Saint-Cyr (conservée jusqu'en 1913 au Musée de Versailles, cf. Soulié, *op. cit.*, n° 2046, et St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e siècle*, III, p. 99) et moulage au Louvre (Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 358).

Hauteur totale, 0^m87; sans le piédouche, 0^m705. — Largeur, 0^m695. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, non cité. — Inv. de 1850, n° 103. — Inv. de 1877, n° 139. — Inv. de 1898, n° 25.

Digitized by Google

GIRARDON (François) (1628-1715).

26. Guillaume de Lamoignon, premier président au Parlement de Paris (1617-1677).

La tête tournée de trois quarts à droite et coiffée d'une perruque assez courte, il est enveloppé d'un ample manteau de fourrure. Il porte une petite moustache et une courte barbiche.

Plâtre non signé ni daté. Donné peut-être par l'artiste lui-même aux Génovéfains (voir ci-dessus, p. 92). On peut, d'autre part, supposer également que ce buste a été offert par le président de Lamoignon, car nous savons que celui-ci avait un appartement dans la maison possédée à Auteuil par les religieux de Sainte-Geneviève (cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 3e édit., t. V, p. 489).

Girardon a exposé le buste en marbre au Salon de 1673. Il avait été commandé à l'artiste par l'Académie de Peinture et de Sculpture, le 25 avril 1671, pour reconnaître un service rendu à cette compagnie en 1668 par un des fils du président. Il fut placé à Courson (Seine-et-Oise) dans la maison de campagne de MM. de Lamoignon (cf. Corrard de Bréban, *Notice sur la vie et les œuvres de François Girardon*, 1850, p. 60).

Le modèle original en terre cuite, qui ornait avant la Révolution une des salles de l'Académie de Peinture et de Sculpture et qui a fait partie du Musée des Monuments français, est conservé au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 641). Voir André Fontaine, *Les collections de l'Académie royale...*, p. 216.

Copie en marbre exécutée en 1838 par Titus Ristori (cf. Arch. nat., O^4 1774) et moulage en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, nos 2845 et 841). Voir aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 339.

Le buste de Guillaume de Lamoignon est figuré sur la troisième vue de la bibliothèque de Sainte-Geneviève dans l'ouvrage de Claude Du Molinet : *Le cabinet de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève*, 1692, in-fol.

Hauteur totale : om825; sans le piédouche, om665. — Largeur, om74. — Piédouche en plâtre. — Nez restauré en 1908, d'après la terre cuite de Versailles.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 6. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, n° 29.

Digitized by Google

27. François-Michel Le Tellier, marquis DE LOUVOIS (1639-1691).

La tête tournée de trois quarts à droite et coiffée d'une ample perruque bouclée qui retombe en avant des épaules, il porte un rabat, sous lequel apparaissent les deux glands d'une cordelière, et une pèlerine bordée d'une frange, doublée de fourrure, relevée et retenue sur l'épaule droite par une cordelière et sur laquelle enfin sont brodées les flammes du Saint-Esprit. Sur cette pèlerine est, en outre, passé le cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Plâtre non signé ni daté. Le buste en marbre a été exposé au Salon de 1699.

Girardon a exécuté aussi la statue de Louvois qui figure sur son tombeau érigé d'abord en l'église des Capucines de la place Vendôme, à Paris, et conservé actuellement dans une des chapelles de l'ancien hôpital de Tonnerre, où il a été transporté en 1819, après la suppression du Musée des Monuments français (cf. E. Raunié, *Épitaphier du Vieux-Paris*, t. II, 1893, p. 134-137, et Amédée Boinet, *Le tombeau de Louvois conservé à l'hôpital de Tonnerre*, étude qui paraîtra dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français* de 1923). La tête de cette statue offre les plus grandes ressemblances comme facture avec le buste de la Bibliothèque Sainte-Geneviève qu'on avait attribué à tort autrefois à Martin van den Bogaert, dit Desjardins (cf. P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, p. 25, n° 322). Desjardins est seulement l'auteur de la statue d'Anne de Souvré qui orne le même tombeau et qui a été terminée par Corneille van Clève. Le buste de la Bibliothèque Sainte-Geneviève a été, d'autre part, attribué, à tort également, à Nicolas Coustou (cf. H. Trianon, *op. cit.*, p. 17).

Une des salles de l'ancienne Académie de Peinture et de Sculpture contenait un exemplaire en plâtre du buste de Louvois, donné par Girardon lui-même. On ne sait ce qu'il est devenu. Le buste en plâtre de Louvois conservé au Musée de Versailles (cf. Soulié, *op. cit.*, n° 2843) n'est pas, comme l'écrit M. St. Lami (*Dict. sculpt. sous le règne de Louis XIV*, p. 210), celui de l'ancienne Académie. C'est un moulage du buste de Sainte-Geneviève (voir André Fontaine, *op. cit.*, p. 216, n° 682).

Hauteur totale, 0^m87; sans le piédouche, 0^m72. — Lar-

Digitized by Google

geur, om74. — Piédouche en plâtre. — Nez restauré en 1908 d'après le moulage de Versailles.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 3. — Inv. de 1877, n° 147. — Inv. de 1898, n° 17.

HOUDON (JEAN-ANTOINE) (1741-1828).

28. Jean-Baptiste Poquelin, dit MOLIÈRE, poète comique (1622-1673).

Plâtre non signé ni daté.

Moulage, sans doute moderne, du buste en marbre exposé dans le foyer de la Comédie-Française et qui porte l'inscription : « HOUDON FECIT, ANNO 1778. » Ce buste fut commandé à l'artiste par les comédiens le 30 septembre 1776. Houdon reçut comme paiement une entrée à vie. L'œuvre est reproduite dans L. Gonse, *La Sculpture française*, pl. p. 238-239. Le modèle en terre cuite, « tiré du cabinet de M. de Miromesnil », garde des sceaux, a figuré au Salon de 1779 (n° 218).

Sur les bustes de Molière par Houdon, voir St. Lami (*Dict. sculpt. XVIII^e s.*, t. I, p. 419, et G. Monval, *op. cit.*, p. 36-38, n° 33). Le musée Fabre, à Montpellier, possède un plâtre que L. Gonse estime être le plâtre original (*Les chefs-d'œuvre des musées de France. Sculpture*, 1904, p. 268 et fig. p. 267).

Autre exemplaire en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 228). Voir aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 458.

Hauteur totale, om88; sans le piédouche, om69. — Largeur, om625. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, non cité. — Inv. de 1850, non cité. — Inv. de 1877, n° 81. — Inv. de 1898, n° 15.

29. Jean-Louis Leclerc, comte DE BUFFON, naturaliste (1707-1788).

Buffon est représenté la tête tournée légèrement à gauche et renversée un peu en arrière, vêtu d'une chemise à col et jabot et d'un habit à revers, enfin coiffé d'une perruque.

Plâtre non signé ni daté.

Ce buste offre les plus grandes ressemblances avec ceux du même personnage exécutés par Houdon et qui sont conservés au musée de Neufchâtel, en Suisse (bronze daté de 1781), à l'Er-

Digitized by Google

mitage de Pétrograd (marbre daté de 1782 et exposé au Salon de 1783, n° 48)[1] et au Musée du Louvre (marbre non daté, legs Gatteaux, n° 1363, reproduit dans Gonse, *La Sculpture française*, p. 246; exemplaire en plâtre au Muséum, cité dans *l'Inventaire général des richesses d'art. Paris, monuments civils*, t. II, p. 100-101).

Mais dans ces trois derniers bustes Buffon ne porte aucun vêtement et de plus, sur celui de Sainte-Geneviève, il paraît plus âgé et a le visage amaigri et ridé. Il existe une copie en marbre du buste de la Bibliothèque Sainte-Geneviève par J.-St. Lescorné (1838) au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 860). Voir aussi St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e siècle*, t. III, p. 337.

Voir G. Brière, *Notes sur quelques bustes de Buffon*, dans *Mélanges offerts à M. Henry Lemonnier... par la Société de l'histoire de l'Art français*. Paris, 1913, in-8°, p. 354-357, pl. Le buste de la Bibliothèque Sainte-Geneviève est cité p. 357, n. 1, mais l'auteur hésite à l'attribuer formellement à Houdon. Consultez aussi Georges Giacometti, *Le statuaire Jean-Antoine Houdon et son époque*. Paris, 1918-1919, 3 vol. in-16, II, p. 90-93.

Hauteur totale, 0^m725; sans le piédouche, 0^m58. — Largeur, 0^m47. — Piédouche en plâtre. — Nez restauré en 1908 d'après le buste du Louvre.

Inv. de 1790, non cité. — Inv. de 1850, n° 31. — Inv. de 1877, n° 133. — Inv. de 1898, n° 16.

LECOMTE (Félix) (1737-1817).

30. Louis-Jean-Marie Daubenton, naturaliste (1716-1800).

La tête de trois quarts à droite et coiffée d'une perruque bouclée, le cou serré par une cravate, il porte un jabot de dentelle, un gilet dont un bouton est déboutonné et un vêtement entièrement déboutonné.

Plâtre signé et daté. On lit sur la tranche, à droite : « Lecomte Fit. 1782. »

Lecomte a exposé le buste en marbre de Daubenton au Salon

1. Un plâtre ancien de ce buste, venant peut-être de l'atelier de Houdon (vente de 1828), a fait partie de la collection Alfred Sussmann. Cf. *Catalogue des objets d'art... composant la collection de feu M. Alfred Sussmann et dont la vente aura lieu à Paris les 18 et 19 mai 1922*, n° 65.

Digitized by Google

de 1783, sous le n° 239. Le livret le mentionne ainsi : « Buste en marbre imitant la terre cuite. »

La Bibliothèque Mazarine possède le même buste en terre cuite (cf. *Inventaire général des richesses d'art de la France. Paris, monuments civils*, t. I, p. 310).

Hauteur totale, 0^m695; sans le piédouche, 0^m54. — Largeur, 0^m45. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 30. — Inv. de 1877, n° 127. — Inv. de 1898, n° 34.

LEMOYNE (Jean-Baptiste) (1704-1778).

31. Le maréchal Hermann-Maurice, comte de Saxe (1696-1750).

La tête posée de trois quarts à gauche, les cheveux bouclés, le cou serré par une cravate, il est revêtu d'une cuirasse, barrée d'un grand cordon qui passe sur l'épaule gauche, et d'un manteau qui couvre l'épaule droite et le bas du buste.

Plâtre non signé ni daté.

Donné à tort à J.-J. Caffiéri et signalé comme terre cuite dans l' « État de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève », dressé en 1790 (Arch. nat., S 1540). Il est tout à fait dans la manière de J.-B. Lemoyne et offre du reste la plus grande ressemblance avec le buste du même personnage qui est passé de la collection Jacques Doucet dans celle de M. E. Cognacq et que M. Paul Vitry a attribué avec la plus grande vraisemblance à cet artiste (*Catalogue de la collection Jacques Doucet*. 2e partie : Sculptures et tableaux du XVIIIe siècle, 1912, in-4°, p. 22, n° 118, pl.) (voir aussi la reproduction de ce buste dans *Les Arts*, septembre 1903, p. 5).

Dans le catalogue de la vente des œuvres de Lemoyne, faite après sa mort en 1778, le n° 116 comportait « différents bustes de grands hommes, tels que J.-J. Rousseau, Louis XIV et le maréchal de Saxe ». Dans la *Vie ou éloge de J.-B. Lemoyne* (1779), Dandré-Bardon cite, d'autre part, le maréchal de Saxe parmi les personnages qui ont posé devant l'artiste. Enfin nous avons dit précédemment (p. 94) que, parmi les bustes dont Caffiéri possédait des moulages, il s'en trouvait un du maréchal de Saxe par J.-B. Lemoyne et nous avons supposé que le plâtre de

Digitized by Google

la Bibliothèque Sainte-Geneviève provenait de l'atelier même de Caffiéri.

Hauteur totale, $0^{m}80$; sans le piédouche, $0^{m}65$. — Largeur, $0^{m}65$. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 5. — Inv. de 1877, n° 156. — Inv. de 1898, n° 11.

C. — *Bustes d'auteurs inconnus des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.*

32. Bossuet (Jacques-Bénigne) (1627-1704).

La tête posée de trois quarts à droite et coiffée d'une calotte d'où s'échappe une abondante chevelure, il est vêtu d'une pèlerine de fourrure relevée sur l'épaule droite. Sous un rabat est suspendue une croix d'un modèle très simple.

Plâtre. Auteur inconnu. École française. XVIII^e^ siècle.

Hauteur totale, $0^{m}79$; sans le piédouche, $0^{m}67$. — Largeur, $0^{m}625$. — Piédouche en plâtre. — Nez restauré en 1908.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 94. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, n° 23.

33. Cassini (Jean-Dominique), astronome (1625-1712).

La tête tournée de trois quarts à gauche et coiffée d'une perruque retombant sur les épaules, le cou ceint d'une cravate à dentelle négligemment nouée, il porte un vêtement déboutonné et un manteau à revers.

Plâtre. École française. XVIII^e^ siècle. Attribué à Jean-Jacques Caffiéri dans l' « État de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève », dressé en 1790 (Arch. nat., S 1540), qui l'indique à tort comme étant en terre cuite. Aucun texte ne confirme cette attribution que Trianon (*op. cit.*, p. 17) et J. Guiffrey (*Les Caffiéri*, p. 50) acceptent toutefois. Par sa facture très lourde, cette œuvre ne peut être maintenue à Caffiéri.

Dans un document rédigé par Caffiéri et annexé à une lettre qu'il adressa, à la date du 6 décembre 1791, à Gabriel-François Doyen, premier peintre de l'impératrice de Russie (Musée Carnavalet, collection d'autographes, n^os^ 2945 et 3190), on voit figurer parmi les bustes que « possède » l'artiste celui de Cassini. On sait que Caffiéri avait réuni une importante série de moulages de bustes d'hommes célèbres, dont les originaux n'étaient

Digitized by Google

pas tous de sa main (cf. J. Guiffrey, p. 290, 358 et 452, et ci-dessus, p. 94). Le Cassini de Sainte-Geneviève provient peut-être de l'atelier de Caffiéri.

L'Observatoire de Paris possède un exemplaire ancien en plâtre du même buste.

Copie en marbre au Musée de Versailles, exécutée en 1838 par Honoré-Jean-Aristide Husson (Soulié, *op. cit.*, n° 792, et St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e s.*, t. III, p. 173). Voir aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 433.

Hauteur totale, 0^m785; sans le piédouche, 0^m58. — Largeur, 0^m65. — Nez restauré en 1908 d'après le buste de Versailles. — Piédouche en bois.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 12. — Inv. de 1877, n° 164. — Inv. de 1898, n° 9.

34. Descartes (René), philosophe et mathématicien (1596-1650).

La tête tournée de trois quarts à droite, avec de longs cheveux retombant sur les épaules, une moustache et une mouche, il porte un vêtement boutonné par une rangée de boutons et à grand col rabattu, ainsi qu'un manteau qui passe sur l'épaule gauche.

Plâtre. Auteur inconnu. École française. XVII^e ou XVIII^e siècle.

Ce buste a dû être exécuté d'après le portrait peint par Franz Hals, conservé au Musée du Louvre.

Moulage en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 828). Le même musée possède une copie en marbre exécutée en 1838 par Joseph-Silvestre Brun (1792-?) (*ibid.*, n° 2829). Cf. St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e s.*, t. I, p. 209. Voir aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 673.

Le Musée des Monuments français a possédé un buste en plâtre de Descartes, peut-être un autre exemplaire de celui de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dont un moulage fut envoyé à M. Thiéry, notaire à la Haye (Indre-et-Loire), sur sa demande, pour être placé dans la chambre où naquit l'illustre mathématicien. M. Thiéry était alors propriétaire de la maison natale de Descartes (cf. *Arch. Mus. Mon. fr.*, t. I, p. 275, et t. III, p. 56-57).

On sait que le corps de Descartes, mort à Stockholm en 1650, fut transféré en 1666-1667 en France et inhumé dans l'église abbatiale de Sainte-Geneviève, où un monument fut élevé en

Digitized by Google

1667 à la mémoire de l'illustre philosophe. Une partie de ce monument, avec le médaillon en terre cuite représentant Descartes en buste, se trouve actuellement au Musée de Versailles, mais sera placée prochainement dans le cloître du lycée Henri IV (ancienne abbaye de Sainte-Geneviève). Sur le tombeau de Descartes, voir Millin, *Antiquités nationales*, t. V (an VII), LX : Abbaye de Sainte-Geneviève, p. 62-64, et pl. II, n° 1 ; Ch. Adam, *Vie et œuvres de Descartes. Étude historique. Supplément à l'édition de Descartes*. Paris, 1910, in-4°, p. 594-614.

Hauteur totale, 0m86; sans le piédouche, 0m69. — Largeur, 0m745. — Piédouche en plâtre. — Nez restauré en 1908 d'après le moulage de Versailles.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 11. — Inv. de 1877, n° 120. — Inv. de 1898, n° 21.

35. Du Molinet (Claude), bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève (1620-1687).

La tête tournée légèrement à gauche et penchée un peu en avant, le cou serré par un col, il porte un surplis très plissé.

Plâtre. Auteur inconnu. École française. Fin du XVIIe siècle.

Moulage en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 848). Voir aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 369.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède aussi un portrait au pastel du Père Du Molinet (voir ci-dessous). D'autre part, il existe au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale une médaille en argent représentant le même personnage, de profil à droite, avec l'inscription : « CLAUD. DU MOLINET. CAN. REG. S. GENOVEFAE. » Au revers, on lit : « IPSO. AERE. PERENNIUS. GRATI. ANIMI. MONUMENTUM. SUO. MŒCENATI. D. C. TH. BERNARD. SCULPT. PARIS. 1687. » Cette médaille mesure 0m054 de diamètre.

Hauteur totale, 0m87; sans le piédouche, 0m73. — Largeur, 0m65. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 28. — Inv. de 1877, n° 46. — Inv. de 1898, n° 31.

36. Félibien (André), architecte et historiographe des bâtiments du roi (1619-1695).

La tête tournée à gauche et coiffée d'une grande perruque

Digitized by Google

bouclée, le cou serré par une cravate, il porte un vêtement déboutonné et un manteau qui passe sur les deux épaules.

Plâtre. Auteur inconnu. École française. Fin du XVII^e siècle.

Ce buste est indiqué par Henri Trianon (*op. cit.*, p. 15) comme étant de Coyzevox. Aucun document ne confirme cette attribution qui, d'ailleurs, ne paraît guère soutenable.

Moulage en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 797). Le même musée possède une copie en marbre exécutée en 1838 par Eugène-André Oudiné (1810-1887) (*Ibid.*, n° 227) et dont il existe un moulage en plâtre au musée de Chartres (cf. St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e s.*, t. IV, p. 34).

Hauteur totale, 0^m915; sans le piédouche, 0^m74. — Largeur, 0^m73. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 25. — Inv. de 1877, n° 61. — Inv. de 1898, n° 13.

37. HARLAY (Achille III DE), comte de Beaumont, premier président du Parlement de Paris (1639-1712).

La tête posée de trois quarts à droite et coiffée d'une perruque bouclée, il est vêtu d'un ample manteau de fourrure qui ne laisse voir qu'une partie du rabat. Il porte, en outre, une très légère moustache et une petite mouche.

Plâtre. Auteur inconnu. École française. Fin du XVII^e siècle ou commencement du XVIII^e. Donné peut-être aux Génovéfains par Achille de Harlay lui-même[1].

Nous savons par Fermelhuis (*Éloge funèbre de M. Coyzevox, sculpteur du Roy*, 1721, p. 34) que cet artiste a exécuté un buste d'Achille de Harlay. Le buste de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ne peut toutefois, vu son style, être considéré comme une œuvre de Coyzevox (cf. G. Keller-Dorian, *Antoine Coyzevox...*, t. II, p. 87).

Moulage en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 642), qui possède aussi une copie en marbre exécutée en 1838

1. Nous lisons dans Du Molinet, *Le Cabinet de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève* (introd., p. IV) : « M. de Harlay, procureur général du Parlement de Paris, m'a gratifié de tant de livres curieux, de médailles, d'antiquitez et d'autres pièces rares et d'une manière si généreuse et si obligeante que je ne puis jamais assez ni le publier ni le reconnoître. » On peut donc supposer qu'Achille de Harlay a fait don également de son buste aux religieux de Sainte-Geneviève.

Digitized by Google

par Louis-Victor Bougron (1798-1886) (*ibid.*, n° 2849). Voir aussi St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e s.*, t. I, p. 168. L'auteur dit, à tort, que le buste commandé à Bougron en 1838 est à la Bibliothèque Sainte-Geneviève et que celui de Versailles est une réplique.

Reproduction du buste de Sainte-Geneviève dans E. Pilastre, *Achille III de Harlay, premier président du Parlement de Paris* (Paris, 1904, in-12, pl. en tête. Voir le texte p. 180-181).

Hauteur totale, 0^m865; sans le piédouche, 0^m70. — Largeur, 0^m72. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 101. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, n° 30.

38. Le Nain de Tillemont (l'abbé Louis-Sébastien), historien (1637-1698).

La tête tournée un peu à gauche, il porte une soutane serrée par une ceinture et un manteau qui passe sur les deux épaules.

Plâtre. Auteur inconnu. École française. Fin du XVII^e siècle.

Moulage en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 847). Voir aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 391.

Hauteur totale, 0^m82; sans le piédouche, 0^m66. — Largeur, 0^m54. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 27. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, n° 28.

39. Mabillon (Jean), érudit bénédictin (1632-1707).

Il est représenté la tête tournée de trois quarts à droite et enveloppée d'un capuchon.

Plâtre. Auteur inconnu. École française. Fin du XVII^e siècle ou début du XVIII^e.

Copie en marbre exécutée en 1838 par Titus Ristori, au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 2873). Cf. Arch. nat., O^4 1773. Voir aussi P. Vitry, *Catal. moulages du Louvre*, 1908, n° 392.

Hauteur totale, 0^m87; sans le piédouche, 0^m71. — Largeur, 0^m675. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, non cité. — Inv. de 1850, n° 7. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, n° 32.

Digitized by Google

40. Orléans (Philippe d'), dit le Régent (1674-1723).

La tête tournée de trois quarts à droite et coiffée d'une abondante perruque, il porte une cravate à rabat de dentelle, une cuirasse fleurdelisée, barrée du grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit, et un manteau qui passe sur l'épaule gauche et sur lequel est brodé, à gauche, l'insigne du Saint-Esprit. Sur sa poitrine est attaché, en outre, l'insigne de l'ordre de la Toison d'or.

Plâtre. Auteur inconnu. École française. Début du XVIIIe siècle.

Ce buste n'a aucun rapport avec celui du même personnage exécuté par J.-L. Lemoyne et conservé au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 1901). Il en est de même pour un buste du Musée d'Amiens, qu'on a dit, d'ailleurs à tort, représenter le Régent et qui a été attribué, sans preuve certaine, à Coyzevox. Cf. G. Keller-Dorian, *op. cit.*, t. II, p. 74 et pl. 142, et une note de M. G. Brière, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1922, p. 122.

Hauteur totale, 0^m875; sans le piédouche, 0^m725. — Largeur, 0^m71. — Piédouche en plâtre.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 1. — Inv. de 1877, n° 29. — Inv. de 1898, n° 33.

41. Pascal (Blaise) (1623-1662).

La tête de face et inclinée en avant, avec de longs cheveux qui retombent sur les épaules, il porte un vêtement déboutonné, qui laisse entrevoir la chemise dans le bas, et un rabat au-dessous duquel apparaissent les deux glands d'une cordelière.

Plâtre. Auteur inconnu. École française. XVIIIe siècle.

Moulage en plâtre au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 840). Voy. P. Vitry, *Catalogue des moulages du Louvre*, 1908, n° 693.

Hauteur totale, 0^m82; sans le piédouche, 0^m645. — Largeur, 0^m65.

Inv. de 1790, non cité. — Inv. de 1850, n° 20. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, n° 22.

42. Quesnel (Le Père Pasquier), théologien (1634-1719).

La tête de face, il porte le costume des oratoriens, avec pèlerine à double col.

Digitized by Google

Plâtre. Auteur inconnu. École française. XVIIIe siècle.

Provient d'une des « Écoles de Charité » du faubourg Saint-Antoine. Don de M. Augustin Gazier, professeur honoraire à la Sorbonne, au nom de la Société des Amis de Port-Royal.

Hauteur, 0^m55. — Largeur, 0^m35.

Supplément à l'inventaire de 1898, n° 219.

43. RICHELIEU (Jean-Armand Du Plessis, cardinal DE) (1585-1642).

La tête tournée à droite et coiffée d'une calotte, il porte une pèlerine à grand col rabattu et garnie de fourrure, ainsi que le cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Plâtre. Auteur inconnu. École française. XVIIe siècle.

Ce buste n'est ni celui du Louvre (marbre attribué au Bernin, n° 1545), ni celui de la Bibliothèque Mazarine (bronze par J. Warin).

Hauteur totale, 0^m85; sans le piédouche, 0^m68. — Largeur, 0^m755.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 23. — Inv. de 1877, n° 149. — Inv. de 1898, n° 27.

44. SANTEUL (Jean-Baptiste DE), poète latin (1630-1697).

La tête très retournée sur l'épaule droite et coiffée d'une calotte, les cheveux bouclés, le cou serré par un col, il porte un surplis et un manteau de fourrure qui passe sur les deux épaules et vient se nouer au bas du buste, à droite.

Petit buste en terre cuite, ni signé, ni daté. Auteur inconnu. École française. XVIIIe siècle.

Donné en 1920 par Mme Gustave Lefebvre († 1920) (Santeul était arrière-grand-oncle de M. Lefebvre). Mme Lefebvre a donné au Musée Condé de Chantilly, en 1918, un portrait peint de Santeul, attribué à Hyacinthe Rigaud (voir Frédéric Masson, *Un portrait de Santeul offert au Musée Condé*, dans *Journal des Savants*, 1919, p. 34-38).

Hauteur totale, 0^m45; sans le piédouche (en bois verni et doré), 0^m33. — Largeur, 0^m275.

Supplément à l'inventaire de 1898, n° 218.

45. SULLY (Maximilien de Béthune, baron de Rosny, puis duc DE), homme d'État (1560-1641).

La tête légèrement tournée à droite, le crâne chauve, le cou

Digitized by Google

entouré d'une collerette tuyautée, il est revêtu d'une cuirasse et d'une draperie qui couvre les deux épaules et vient se nouer au bas du buste, à droite. Il porte, en outre, une moustache et une barbe abondante. Sur sa poitrine pend un médaillon contenant le portrait en buste et de profil de Henri IV.

Terre cuite pleine, non signée ni datée.

Ce buste est cité dans l' « État de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève », dressé en 1790, en ces termes : « Sully, en terre cuite, de Lemoyne, sculpteur du Roi. »

Cette attribution à Jean-Baptiste Lemoyne ne semble pas devoir être maintenue, vu le style de l'œuvre.

Le buste de la Bibliothèque Sainte-Geneviève n'offre aucun rapport avec les deux bustes de Sully exécutés l'un par Guillaume Dupré au début du XVII^e siècle (collection du marquis de Girardin. Cf. *L'Art et les Artistes*, t. X, 1910, p. 173-174 et fig.), l'autre par L.-Ph. Mouchy en 1801 (Musée de Versailles. Cf. Soulié, *op. cit.*, n° 1873).

M. le duc de La Roche-Guyon possède dans son château de La Roche-Guyon un buste en plâtre de Sully semblable (sauf pour l'arrangement de la draperie dans le bas) à celui de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et qui ne paraît pas très ancien. On n'a aucun renseignement sur son origine.

Hauteur totale, 0^m67; sans le piédouche, 0^m53. — Largeur, 0^m51.

Inv. de 1890, cité. — Inv. de 1850, n° 24. — Inv. de 1877, n° 91. — Inv. de 1898, n° 12.

46. PERSONNAGE INCONNU (prélat), longtemps désigné sous le nom de Fénelon.

Plâtre. Auteur inconnu. École française. Fin du XVII^e siècle ou début du XVIII^e.

Le prélat, la tête tournée de trois quarts à droite, coiffé d'une courte perruque bouclée, est vêtu d'un camail de soie, aux plis très cassants. Sous le rabat apparaît le cordon qui supportait la croix de l'ordre du Saint-Esprit, martelée et dont la trace est encore visible.

Le Musée du Louvre possède le même buste en marbre (n° 866), provenant du Musée des Monuments français, attribué jadis par Lenoir à Coyzevox et catalogué par lui sous le nom de Fénelon. Il est reproduit par Clarac (*Musée de sculp-*

Digitized by Google

ture antique et moderne, édit. de 1827-1853, atlas, pl. 1122). Cet auteur (texte, t. VI, p. 219) reproduit les assertions erronées de Lenoir.

Le buste du Louvre n'offre aucune ressemblance avec le buste de Fénelon conservé au musée de Cambrai et exécuté par Jean-Louis Lemoyne pour le monument élevé à la mémoire du prélat en 1724 dans l'église métropolitaine de Cambrai. Il ne peut, d'autre part, être considéré comme une œuvre de Coyzevox.

Sur ce buste, voir G. Keller-Dorian, *op. cit.*, t. II, p. 88-89 et pl. 152.

Hauteur totale, 0^m89; sans le piédouche, 0^m73. — Largeur, 0^m70.

Inv. de 1790, non cité. — Inv. de 1850, n° 21. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, n° 24.

D. — *Bustes du XIX^e siècle.*

BARTHÉLEMY (Raymond) (1833-1902).

47. Le cardinal François de La Rochefoucauld (1558-1645).

La tête de face et coiffée de la barrette, il porte une pèlerine à grand col rabattu et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Marbre, signé et daté : « R^d. Barthélemy. 1878. »

Ce buste a figuré au Salon de 1878 (n° 4028).

Hauteur, 1^m06. — Largeur, 0^m87. — Grand escalier de la bibliothèque.

Inv. de 1898, n° 51.

DANTAN (Jean-Pierre) (1800-1869).

48. Jacques-Germain Soufflot, architecte (1713-1780).

La tête tournée de trois quarts à droite et coiffée d'une perruque à large nœud de ruban, le cou serré par une cravate, il est vêtu d'une chemise à jabot de dentelle, d'un gilet, d'une veste déboutonnée et d'un manteau qui couvre seulement le bas des épaules et du buste. La poitrine est barrée d'un grand cordon.

Marbre, signé et daté : « Dantan J^e. 1845. »

Digitized by Google

Ce buste est une réplique de celui qui a été exposé par Dantan au Salon de 1845 (n° 2061) et qui, commandé à l'artiste par le ministre des Travaux publics et daté de 1844, se trouve au Musée de Versailles (Soulié, *op. cit.*, n° 864). Un exemplaire en bronze, signé et daté de 1844 également, est placé dans la salle du conseil municipal d'Auxerre et a figuré au Salon de 1853 (n° 1292). Cf. St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e s.*, p. 38.

Hauteur totale, o^m80. — Largeur, o^m61.

Inv. de 1850, non cité. — Inv. de 1887, n° 40. — Inv. de 1898, n° 50.

DAUMAS (Louis-Joseph) (1801-1887).

49. Ulrich Gering, imprimeur (1440?-1510).

La tête posée de face et couverte d'une coiffure plate, il est vêtu d'une veste à boutons et d'un grand manteau à revers. Il porte en outre une barbe abondante.

Marbre, signé : « L.-J. Daumas. »

Il a été inauguré à la Bibliothèque Sainte-Geneviève le 9 mars 1874. En août 1910, l'Union syndicale des maîtres-imprimeurs de France, en commémoration du quatrième centenaire de la mort de Gering, a fait attacher une palme de bronze au bas du socle.

Le buste en plâtre a été exposé au Salon de 1869 (n° 3353).

Voir Trianon, *op. cit.*, p. 17-18, et G. Lepreux, *Le buste d'Ulrich Gering et la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, dans le *Bulletin officiel de l'Union syndicale des maîtres-imprimeurs de France*, n° d'avril 1911, p. 177-180 et pl. 2.

Hauteur, o^m925. — Largeur, o^m70.

Inv. de 1877, n° 179. — Inv. de 1898, n° 53.

DAVID D'ANGERS (Pierre-Jean) (1788-1856).

50. Jean-Baptiste Le Chevalier, archéologue et voyageur, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (1752-1836).

La tête de face, il porte un habit à revers.

Marbre, signé et daté : « P.-J. David d'Angers. 1839. »

Le modèle en terre cuite, signé et daté aussi de 1839, figure au Musée David d'Angers, à Angers.

Hauteur, o^m72. — Largeur, o^m51.

Digitized by Google

Inv. de 1850, n° 109. — Inv. de 1877, n° 83. — Inv. de 1898, n° 48.

51. Pierre-Claude-François DAUNOU, homme politique, historien et administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (1761-1840).

La tête de face, il porte un vêtement à grand col rabattu.

Terre cuite, signée : « P.-J. DAVID. »

Le buste en marbre, commandé par le ministre de l'Intérieur, est placé dans une des salles du Musée des Archives nationales. Une réplique, en marbre également, commandée par le ministre de l'Intérieur, figure dans la salle de l'Académie des Sciences. Le modèle en terre cuite, signé et daté de 1840, se trouve au Musée David d'Angers, à Angers. Un exemplaire en plâtre bronzé a été placé dans le cabinet du secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'Institut. Enfin un autre exemplaire en plâtre est au musée de Saumur. Cf. St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e s.*, t. II, p. 98. Voir aussi Trianon, *op. cit.*, p. 13-14.

Hauteur totale, 0^m635. — Largeur, 0^m38.

Inv. de 1877, n° 44. — Inv. de 1898, n° 20.

DIEUDONNÉ (JACQUES-AUGUSTIN) (1795-1873).

52. Pierre-Claude-François DAUNOU, homme politique, historien et administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (1761-1840).

La tête de face, le personnage ne porte aucun vêtement.

Plâtre, exécuté par le procédé de F. Sauvage, signé et daté : « DIEUDONNÉ. 1835. »

Cf. Trianon, *op. cit.*, p. 13-14.

Hauteur, 0^m58. — Largeur, 0^m32.

Inv. de 1850, n° 22. — Inv. de 1877, n° 190. — Inv. de 1898, n° 19.

GAYRARD (RAYMOND) (1777-1858).

53. L'abbé Guillaume-Thomas-François RAYNAL, historien (1713-1796).

La tête de face, le personnage ne porte aucun vêtement.

Digitized by Google

Plâtre, signé : « GAYRARD, scpt. »

Le buste en marbre a été exposé au Salon de 1837 (n° 1930) et se trouve au musée de Rodez (don du conseil municipal de cette ville). Cf. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e s.*, t. III, p. 32.

Hauteur totale, 0^m61. — Largeur, 0^m36.

Inv. de 1850, n° 18. — Inv. de 1877, n° 96. — Inv. de 1898, n° 37.

GAYRARD (JOSEPH-RAYMOND-PAUL) (1807-1855).

54. Casimir BONJOUR, littérateur et conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (1795-1856).

La tête de face, le personnage ne porte aucun vêtement.

Plâtre, signé et daté : « P. GAYRARD fils fecit. 1828. »

La Comédie-Française possède un buste en marbre du même personnage par Raymond Gayrard (1777-1858), père de Joseph-Raymond-Paul Gayrard (cf. G. Monval, *op. cit.*, n° 66, p. 47).

Hauteur totale, 0^m64; sans le piédouche, 0^m525. — Largeur, 0^m39.

Inv. de 1898, n° 38.

GUILLAUME (EUGÈNE) (1822-1905).

55. Pierre-François-Henri LABROUSTE, architecte de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (1801-1875).

La tête de face, il porte une redingote et un grand manteau qui passe sur les deux épaules.

Marbre, signé et daté : « Eug. GUILLAUME. 1881. »

Sur le socle, on lit : « A M. Henri Labrouste, ses élèves reconnaissants et ses amis. »

Hauteur, 0^m96. — Largeur, 0^m70. — Grand escalier de la bibliothèque.

Inv. de 1898, n° 52.

GUILLOT (ANATOLE) (1866?-1911).

56. Désiré ÉRASME (1467-1537).

La tête de face et coiffée d'un bonnet de docteur, il est enveloppé d'un grand manteau de fourrure.

Marbre, signé et daté : « A. GUILLOT. 1907. »

Digitized by Google

Ce buste a été commandé par l'État en 1906 pour la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Hauteur, 0^m88. — Largeur, 0^m74.
Supplément à l'inventaire de 1898, n° 216. — Reçu par la Bibliothèque en 1920.

MERLIEUX (Louis-Parfait) (1796-1855).

57. Jacques-Germain Soufflot, architecte (1713-1780).

La tête de face, il ne porte aucun vêtement.
Marbre, signé et daté : « P. Merlieux. M DCCC XXXI. »
Ce buste a été commandé par le ministre du Commerce et des Travaux publics pour la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Il a été exposé au Salon de 1834 (n° 2116). Cf. St. Lami, *Dict. sculpt. XIX^e s.*, t. III, p. 444.

Hauteur, 0^m74. — Largeur, 0^m40.
Inv. de 1850, non cité. — Inv. de 1877, n° 79. — Inv. de 1898, n° 49.

MILLET DE MARCILLY (Édouard) (né en 1839).

58. Louis Pasteur (1822-1895).

La tête légèrement tournée à droite, il porte une redingote et un manteau qui passe sur l'épaule droite.
Marbre, signé et daté au dos : « Millet de Marcilly. 1907. »
Il a figuré au Salon des Artistes français de la même année. Commandé en 1906 par l'État pour la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Hauteur, 0^m905. — Largeur, 0^m655.
Supplément à l'inventaire de 1898, n° 215.

MOREAU-VAUTHIER (Paul) (né en 1871).

59. Gottfried-Wilhelm Leibniz (1646-1716).

La tête très légèrement tournée à gauche et coiffée d'une grande perruque bouclée, descendant en avant des épaules, le cou serré par une cravate à rabat de dentelle, il est enveloppé d'un manteau qui couvre les deux épaules.
Marbre, signé : « Paul Moreau-Vauthier. »

Digitized by Google

Ce buste a été commandé par l'État en 1906 pour la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Hauteur, om87. — Largeur, om63.
Supplément à l'inventaire de 1898, no 217. — Reçu par la Bibliothèque en 1920.

PÊCHE (ALEXANDRE-MATHURIN) (né en 1872).

60. Isaac NEWTON (1642-1727).

La tête de face et couverte d'une abondante perruque qui retombe en avant des épaules, le cou serré par une cravate, il porte un vêtement déboutonné et un manteau qui passe sur l'épaule droite et le bas de l'épaule gauche.

Marbre, signé et daté : « A.-M. PÊCHE. 1906. »

Ce buste a figuré au Salon de la Société des Artistes français en 1907 (no 3219) et a été commandé par l'État pour la Bibliothèque Sainte-Geneviève en 1906.

Hauteur, om88. — Largeur, om71.
Supplément à l'inventaire de 1898, no 213.

VOULOT (FÉLIX) (né en 1865).

61. Ludovico-Antonio MURATORI, historien italien (1672-1750)

La tête de face, il porte un vêtement à col rabattu et un manteau qui passe sur les deux épaules, enveloppant surtout le côté gauche.

Marbre, signé : « VOULOT. »

Ce buste a été commandé par l'État pour la Bibliothèque Sainte-Geneviève en 1906.

Hauteur, om87. — Largeur, om65.
Supplément à l'inventaire de 1898, no 214.

II. — SCULPTURES DIVERSES.

62. HENRI IV, roi de France.

Masque en plâtre, moulé sur le cadavre du roi à Saint-Denis, lors de son exhumation, le 12 octobre 1793, par le sculpteur Comperot, officier municipal, envoyé par la commune de

Digitized by Google

Paris pour procéder à l'ouverture des sépultures de la basilique.

Ce masque, qui montre à quel point le corps du roi était bien conservé, est intéressant à comparer avec les têtes de cire exécutées d'après un moulage fait sur le cadavre du souverain immédiatement après sa mort et qui sont conservées au Musée Carnavalet (ancienne collection Desmottes), au Musée Condé, à Chantilly, au Musée d'Aix-en-Provence et au Musée de Cassel, en Allemagne. Cf. Germain Bapst, *Le Masque de Henri IV*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. VI, 1891, p. 288-297; P. Vitry, *Deux familles de sculpteurs de la première moitié du XVIIe siècle. Les Boudin et les Bourdin* (*ibid.*, 3e période, t. XVII, 1897, p. 7-9 et fig.); du même, *Quelques bustes et statues du roi Henri IV* (*ibid.*, 3e période, t. XX, 1898, p. 463-466, fig.); *Revue de l'Art ancien et moderne*, t. III, 1898, p. 380-381 et fig. p. 382; L. Gonse, *Les chefs-d'œuvre des musées de France. Sculpture...*, 1904, p. 19-20 et fig.; *Hist. de l'Art*, publ. par A. Michel, t. V, 2e partie, p. 745-746; P. Vitry et G. Brière, *Documents de sculpture française. Renaissance*, 2e partie, pl. 186.

Sur le masque de Henri IV moulé à Saint-Denis, voir principalement G. d'Heilly (ou d'Heylli), *Les tombes royales de Saint-Denis...* Paris, 1872, in-12, p. 99-100, 202-209, et Dr Max Billard, *Les tombeaux des rois sous la Terreur*. Paris, 1905, in-8°, p. 22-24 et pl. p. 25.

Il existe d'autres épreuves du masque de Henri IV dans plusieurs collections publiques ou privées, notamment au Musée d'Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen (ancienne collection Langlois).

Hauteur, om285. — Largeur, om175.

Inv. de 1850, n° 32. — Inv. de 1877, n° 56. — Inv. de 1898, n° 131.

BORREL (ALFRED) (né en 1836).

63. Jean-Baptiste-Marie-Augustin CHALLAMEL, littérateur, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (1818-1894).

Portrait en buste, de profil à gauche.

Moulage d'une plaquette fondue, signée : « A. BORREL. 1892. »

Digitized by Google

Voir F. Mazerolle, *A. Borrel, graveur en médailles. Biographie et catalogue de son œuvre*, dans *Gazette numismatique française*, 8e année (1904), p. 30.

Hauteur, om22. — Largeur, om16. — Cadre de velours grenat. Inv. de 1898, no 140.

PEINTURES ET TAPISSERIE.

64. Marie Stuart, reine d'Écosse (1542-1587).

La reine, représentée de trois quarts à gauche, est figurée avec un vêtement de deuil et un voile noir sur la tête. Elle porte, de plus, un collier et des boucles d'oreilles en perles.

Portrait peint sur bois, d'un coloris assez blafard. Au revers, on lit, sur une feuille de papier collée, l'inscription manuscrite suivante du XVIIIe siècle : « Peint par Jameson, surnommé le Van Dyck de l'Écosse. Ex musæo San Genovefano. 1737. »

L'attribution de cette peinture à Georges Jameson (1586?-1664) ne paraît pas devoir être retenue. Ce portrait semble avoir été exécuté à la fin du XVIe siècle.

H. Trianon (*op. cit.*, p. 19) écrit ce qui suit : « Dans son enthousiasme britannique, lady Morgan [*La France*. Paris et Londres, Treuttel et Würtz, 1817, 2 vol. in-8°, p. 39-40] va jusqu'à dire que la reine d'Écosse présenta elle-même ce portrait aux moines de Sainte-Geneviève. De qui tient-elle ce poétique détail? Elle ne le dit pas et nous ne nous chargeons pas de le dire pour elle; nous reproduisons simplement la légende dont elle s'est fait l'écho. » On n'a trouvé, en effet, jusqu'à présent, aucun document venant certifier cette soi-disant donation de Marie Stuart.

Le Musée municipal de Versailles possède un portrait à peu de chose près semblable (le décolletage est seulement plus accentué), peint sur bois également et provenant de la collection V. Couderc, léguée à la ville par ce dernier en 1914. Ce tableau est un peu moins grand que celui de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (il a om355 de hauteur sur om275 de largeur) et d'un coloris plus chaud. En comparant les deux peintures, il est facile de se rendre compte que sur la première, — celle

Digitized by Google

provenant des Génovéfains, — la reine était primitivement aussi décolletée que sur la seconde. Ce sont vraisemblablement les religieux qui auront fait subir cette modification au portrait, avant de le placer dans leur bibliothèque ou leur cabinet.

Hauteur, 0^m38. — Largeur, 0^m305. — Cadre en chêne sculpté et doré.

Inv. de 1790, non cité. — Inv. de 1850, n° 26. — Inv. de 1877, n° 53. — Inv. de 1898, n° 163.

65-86. Portraits au pastel de vingt-deux rois de France, de Louis IX à Louis XIV.

Ils ont été exécutés en 1680, 1681 et 1682, très vraisemblablement sur l'initiative du Père Claude Du Molinet, alors bibliothécaire de Sainte-Geneviève, qui, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, créa, à côté de la bibliothèque abbatiale, un cabinet d'antiques, de médailles et de pièces rares et curieuses. Son portrait, au pastel également, de la même époque et de la même main, est conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (n° 88).

Les portraits des rois de France ornaient la corniche du cabinet des Génovéfains. Du Molinet nous dit qu'ils ont été « tirez au naturel sur les originaux les plus fidèles qui se sont peu rencontrer dans Paris ». (*Histoire de Sainte-Geneviève*, ms. 610 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, fol. 917.) Voir aussi, du même, *Le Cabinet de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève*, 1692, in-fol., préface, p. 3. Dans ce dernier ouvrage se trouvent quatre planches, gravées en 1688 par François Ertinger, qui donnent les différents aspects du cabinet, avec la reproduction des vingt-deux pastels.

Une tradition, rapportée par Henry Trianon (*op. cit.*, p. 19), voulait que ces portraits eussent été copiés sur des peintures dont Louis XIV aurait fait décorer l'intérieur de la Sainte-Chapelle. Or, des inscriptions, de la main même du Père Du Molinet, collées derrière, sur les panneaux de bois qui ferment les cadres, nous indiquent, pour presque tous ces pastels, les originaux d'après lesquels ils ont été exécutés[1] et prouvent que la tradition en question est à écarter complètement.

1. L'abbaye de Sainte-Geneviève possédait, dans une des salles du rez-de-chaussée, une autre série de portraits des rois de France. « La plupart

Digitized by Google

65. Louis IX. — « Tiré sur sa figure originale en bosse au portail de l'église des Cordeliers de Paris, en 1682. » Le roi est représenté imberbe, avec un manteau fleurdelisé.

La statue, qui a disparu avec l'église démolie vers 1804, est citée par G. Brice, *Nouvelle description de la ville de Paris*, 8e édit., 1725, p. 242 (l'auteur dit qu'elle était considérée comme une des figures les plus ressemblantes de saint Louis). L'église des Cordeliers avait été construite aux frais de saint Louis et dédiée en 1262. Après un incendie survenu en 1580, elle fut en grande partie rebâtie entre les années 1582 et 1606. Voir E. Raunié, *Épitaphier du Vieux-Paris*, t. III, 1899, p. 232 et suiv. et 260 et suiv. Mauvaise reproduction du pastel dans G. Le Breton, *Essai iconographique sur saint Louis* (Paris, 1880, in-8°, p. 31; voy. le texte p. 16).

66. Philippe III le Hardi. — « Tiré sur sa figure en bosse qui est sur son tombeau à Saint-Denis, en 1682. »

Le tombeau de Philippe le Hardi fut édifié de 1298 à 1307 par le maître d'œuvre Pierre de Chelles; un certain Jean d'Arras travailla à ce monument, mais on ne sait s'il fut imagier ou simple maître-maçon. La statue seule (qui est en marbre) se trouve toujours dans l'église de Saint-Denis, où elle est placée sous la croisée du transept, côté sud. Voir Vitry et Brière, *L'Église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux*, 1908, p. 120-121.

67. Philippe IV le Bel. — « Tiré sur sa figure en bosse qui est sur la porte de la closture du Palais, en 1682. » Le roi est représenté imberbe. Cf. H. Stein, *Le Palais de justice et la Sainte-Chapelle de Paris* (1912), p. 23 et suiv. et pl. 3. La statue a disparu.

68. Louis X le Hutin. — « Tiré sur sa figure en bosse qui est [sur] son tombeau à Saint-Denis, en 1682. » Cette statue funéraire en marbre est toujours conservée à Saint-Denis; elle est placée sous la croisée du transept, côté nord.

69. Philippe V le Long. — « Tiré sur sa figure en bosse qui

---

de tous ces tableaux, dit Millin (*op. cit.*, p. 104), étaient fort ordinaires, excepté un portrait de Louis XIV, en deuil, âgé de six ans, qui méritait d'être distingué par la variété du coloris, le suave du pinceau et la correction du dessin. Ce tableau, donné par la reine Anne d'Autriche, était du célèbre Philippe de Champagne. »

Digitized by Google

est sur son tombeau à Saint-Denis, en 1682. » Cette statue funéraire en marbre se trouve encore à Saint-Denis, dans la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche (bras nord du transept).

70. Charles IV le Bel. — « Tiré sur sa figure en bosse qui est sur son tombeau à Saint-Denis, en 1682. » Cette statue funéraire en marbre est toujours conservée à Saint-Denis; elle est placée dans la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche (bras nord du transept).

Les trois statues funéraires de Louis X, Philippe V et Charles IV furent exécutées presque en même temps, avec celle de Philippe IV le Bel, dans les dernières années du règne de Charles IV. Nous savons que les effigies de Philippe IV, Louis X et Philippe V étaient commandées en 1327. Celle de Charles IV († 1328) était terminée en 1329. (Cf. Vitry et Brière, *op. cit.*, p. 124-126.)

71. Philippe VI de Valois. — « Tiré sur sa figure en bosse qui est sur son tombeau à Saint-Denis, en 1682. » Cette effigie funéraire, en marbre, se trouve toujours dans la basilique de Saint-Denis (chapelle de Notre-Dame-la-Blanche). Elle a été exécutée, comme celles de Jean le Bon et de Charles V, par André Beauneveu, de Valenciennes, à partir de 1364. (Cf. Vitry et Brière, *op. cit.*, p. 132-134.)

72. Jean II le Bon. — Aucune inscription.

De profil à droite, coiffé d'un bonnet très plat, de couleur bleue, et portant une moustache, il est vêtu d'une pèlerine marron foncé, garnie au cou de fourrure blanche.

Ce portrait est la copie de celui qui se trouvait sur un tableau placé avant la Révolution au-dessus de la porte de la sacristie de la Sainte-Chapelle. Ce tableau représentait Jean le Bon, alors duc de Normandie, assis sur un escabeau, et Eudes IV, duc de Bourgogne, agenouillé, offrant des présents à Clément VI, lors du sacre de ce pape à Avignon en 1342. Il en existe une copie à la gouache, sur vélin, dans la collection Gaignières au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (Oa[11], fol. 85). (Voir H. Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières...* 1891. T. I, n° 302.) Gaignières a fait exécuter à part la figure de Jean le Bon, mais celui-ci étant debout et non assis (Oa[11], fol. 86).

Sur cette peinture, plusieurs fois publiée et dont la dispari-

Digitized by Google

tion est infiniment regrettable, voir notamment Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VII (1901, in-8°), p. v-vii, 272-273 et pl. 11; H. Bouchot, *Les Primitifs français...* Paris, 1904, in-8°, p. 92-94; André Michel, *Histoire de l'art*, t. III, 1re partie, p. 109-110 (fig.) (chapitre rédigé par le comte Paul Durrieu). La figure de Jean le Bon a été reproduite par B. de Montfaucon, *Les Monuments de la monarchie françoise*, t. II, pl. 56.

73. Charles V. — De profil à gauche et couronné, il est vêtu d'un manteau gris fleurdelisé, garni d'hermine. On lit au dos : « Tiré sur l'original du Livre des hommages de Clermont en la Chambre des Comptes de Paris, en 1682. »

Le « Livre des hommages du comté de Clermont en Beauvaisis », d'où a été tiré ce portrait, a disparu en 1737 dans l'incendie de la Chambre des Comptes, mais il en existe une copie au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (fr. 20.082). D'autre part, Gaignières avait fait exécuter une copie à la gouache sur vélin de la miniature initiale qui a servi de modèle pour le portrait de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et qui représentait l'hommage de Louis II, duc de Bourbon, à Charles V, assis sur son trône et entouré des principaux personnages de sa cour. (Bibl. nat., Cabinet des Estampes, Oa[12], fol. 8. Cf. Bouchot, *Inv. des dessins... de Gaignières*, t. I, n° 340.)

Cette miniature a été reproduite plusieurs fois par la gravure dès le xvii[e] siècle, mais plus ou moins fidèlement, notamment dans les *Monuments de la monarchie françoise* de B. de Montfaucon, t. III, pl. 11 (à la pl. 12, portrait du roi en buste d'après le même manuscrit), et dans Le Laboureur, *Tableaux généalogiques ou les seize quartiers de nos rois depuis saint Louis...* Paris, 1683, in-fol.

Nous ajouterons que Gaignières a fait exécuter un agrandissement du portrait de Charles V (le buste seulement) et il est fort possible que l'auteur du pastel s'en soit servi et n'ait pas recouru à l'original même.

Sur le « Livre des hommages du comté de Clermont », voir aussi : *Exposition des Primitifs français... Catalogue* (1904), 2e partie, p. 23, n° 57.

74. Charles VI. — Aucune inscription.

De trois quarts à droite, coiffé d'un chaperon noir à patte et

Digitized by Google

cornette, il porte un vêtement noir garni de fourrure blanche au cou.

Nous n'avons pu retrouver d'après quel original ce portrait a été exécuté. D'autre part, il ne paraît pas avoir été reproduit par la gravure.

75. Charles VII. — De trois quarts à gauche, la tête coiffée d'un chapeau marron à bords relevés, il porte un pourpoint plissé rouge, garni au cou de loup-cervier.

On lit au dos : « Tiré sur l'original du cabinet de Monsieur d'Alençay, en 1681. » Ce collectionneur n'est pas cité par Edmond Bonnaffé dans son *Dictionnaire des amateurs français au XVII^e siècle* (1884, in-8°).

L'original qui a servi pour l'exécution du présent pastel était une réplique, avec modification du vêtement, du portrait qui a appartenu à Gaignières et que possède depuis 1838 le Musée du Louvre. Celui-ci, qui est une œuvre de Jean Fouquet, a été maintes fois gravé. Il a dû en exister d'assez nombreuses copies. On en trouve une reproduction à la gouache sur vélin dans la collection de dessins de Gaignières, au Cabinet des Estampes (Oa[14], fol. 3; cf. Bouchot, *op. cit.*, t. I, n° 526). Voir aussi *Exposition des Primitifs français... Catalogue* (1904), 1re partie, p. 16, n° 38.

76. Louis XI. — De profil à droite, la tête coiffée d'une calotte rouge et d'un chapeau de fourrure marron à visière, orné d'une médaille, il porte un vêtement rouge et le collier de l'ordre de Saint-Michel.

On lit au dos : « Tiré sur l'original du cabinet de Monsieur de Ganières, en 1681. »

Roger de Gaignières a possédé deux portraits de Louis XI. Le premier se trouvait dans son grand cabinet, avant la galerie, où il était placé à côté du portrait du roi Jean (qui fait partie aujourd'hui des collections du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale). Il fut vendu 10 livres 15 sous à la vente Gaignières en 1717. (Cf. Charles de Grandmaison, *Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1892, p. 14 et 46.) Le second, sur bois, de 13 pouces de haut sur un pied de large, dans une bordure de bois doré, atteignit le prix de 4 livres 4 sous dans la même vacation. (Ch. de Grandmaison, *op. cit.*, p. 25 et 47, et H. Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés*

Digitized by Google

pour Roger de Gaignières..., t. I, p. 81.) C'est vraisemblablement d'après le premier portrait que le pastel de Sainte-Geneviève a été exécuté. En effet, dans le second, qui est reproduit dans la collection de dessins de Gaignières et qui fait partie aujourd'hui des collections du baron J. Vitta, le roi n'a pas, comme ici, le chapeau à visière, orné d'une médaille. Le pastel de Sainte-Geneviève représente le portrait classique de Louis XI, dont une réplique se trouvait jadis à Fontainebleau et dont les copies se sont multipliées depuis la fin du XVe siècle.

Sur les portraits de Louis XI, voir notamment l'article de H. Bouchot dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. XXIX, 1903, p. 213 et 227. L'auteur reproduit à la page 217 une gravure de Jean Morin, de 1660, d'après la peinture de Fontainebleau[1].

77. Charles VIII. — La tête posée de trois quarts à gauche et coiffée d'une toque noire ornée d'un bijou, il est vêtu d'une robe brodée d'or et d'une houppelande rouge à large col de fourrure noire. Il porte en outre le collier de l'ordre de Saint-Michel.

On lit au dos : « Tiré sur l'original du cabinet de M. de Ganières, en 1682. »

Le Musée de Versailles possède (Soulié, *op. cit.*, n° 3101) un portrait de Charles VIII qui paraît bien être l'original de Gaignières ayant servi à l'exécution du pastel de Sainte-Geneviève et figurant sous le n° 48 dans la liste des tableaux et portraits de l'illustre collectionneur publiée par Ch. de Grandmaison, *op. cit.*, p. 14. Il existe une copie de ce portrait dans la collection Gaignières au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. (Cf. H. Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*, t. I, p. 89, n° 758.) Il a été, d'autre part, maintes fois gravé. On le trouve reproduit dans l'ouvrage de B. de Montfaucon, cité ci-dessus, t. IV, pl. 2.

78. Louis XII. — Aucune inscription.

La tête tournée de trois quarts à droite et coiffée d'une toque noire ornée d'un bijou, il est vêtu d'une robe rose brodée et d'une houppelande rouge à col de fourrure noire. Il porte en outre le collier de l'ordre de Saint-Michel.

---

1. D'après Bouchot, le portrait de Fontainebleau était une œuvre originale de Jean Fouquet, mais cela ne paraît nullement prouvé.

Digitized by Google

Nous n'avons pu déterminer d'après quel original a été exécuté ce portrait.

Le pastel de Sainte-Geneviève a été gravé au début du XIXe siècle par Zuliani, d'après Cœuré.

79. François Ier. — Aucune inscription.

De trois quarts à gauche et coiffé d'une toque noire à plume blanche, il porte un pourpoint gris et rose et un manteau de fourrure noire. Sur sa poitrine pend la médaille de l'ordre de Saint-Michel.

Ce pastel dérive d'une des copies, jadis très nombreuses, d'un portrait de Jean Clouet; le Musée Condé à Chantilly possède deux de ces copies, au crayon. C'est d'après l'original que furent exécutées les petites peintures équestres du roi conservées au Musée des Offices à Florence et au Louvre et exécutées l'une par Jean Clouet, l'autre par son fils François. Un crayon du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, faisant partie autrefois du recueil Lécurieux (anciennement coté Na[22], fol. 1), a pu servir de modèle pour notre pastel. (Cf. Bouchot, *Les portraits aux crayons des XVIe et XVIIe siècles*, p. 180.)

80. Henri II. — De trois quarts à gauche, coiffé d'une toque noire à plume blanche et portant la barbe et la moustache, il est vêtu d'un pourpoint noir à col blanc brodé. Autour de son cou est passé un collier auquel est attachée la médaille de Saint-Michel.

On lit au dos : « Tiré sur l'original de la galerie de M. le président de Mesme, à Clichy, en 1680. »

Jean-Jacques de Mesme, troisième du nom, mort en 1688, président à mortier en 1671, grand prévôt et maître des cérémonies des ordres du roi, avait réuni une collection d'œuvres d'art et de tableaux assez importante. Il possédait, entre autres peintures, un portrait de François Ier, dont Gaignières fit faire une copie (Bouchot, *Inv. des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*, t. I, p. 100, n° 866). Bonnaffé (*op. cit.*, p. 217) cite parmi les amateurs du XVIIe siècle Jean-Jacques de Mesme, deuxième du nom (1559-1642), conseiller d'État, membre du Conseil des Finances et grand-père du précédent.

Le crayon original, de François Clouet, est conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (ancien recueil Lécurieux, ancienne cote Na[22], fol. 2; cf. Bouchot,

Digitized by Google

Les portraits aux crayons..., p. 188). Deux répliques en peinture se trouvaient jadis au château d'Azay-le-Rideau, l'une en buste, l'autre en pied et à cheval.

Il ne faut pas confondre ce portrait de Henri II avec celui dont des répliques ou copies se rencontrent dans un assez grand nombre de collections publiques, notamment au Musée des Offices, à Florence, et à Versailles, et qui fut peint par François Clouet également, en 1559, quelques années après le nôtre.

81. François II. — De trois quarts à gauche, la tête coiffée d'une toque noire à plume blanche, il est vêtu d'un pourpoint jaune clair et d'un manteau noir. Il porte, en outre, une fourrure blanche passée autour du cou et la médaille de Saint-Michel.

On lit au dos : « Tiré du cabinet de Monsieur d'Alencé sur l'original, en 1680. » Nous avons dit précédemment que Bonnaffé ne cite pas ce collectionneur.

Le crayon original de ce portrait, œuvre de François Clouet, est conservé au Cabinet des Estampes. Il provient de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et a été publié par Niel, *Portraits des personnages français les plus illustres du XVI^e siècle.* Paris, 1848-1856, in-fol., t. I. Voir aussi au Cabinet des Estampes le recueil Na[21], fol. 85 (Bouchot, *Les portraits aux crayons...*, p. 181).

Le pastel de Sainte-Geneviève a été lithographié au XIX^e siècle par Z. Belliard.

82. Charles IX. — De trois quarts à gauche, coiffé d'une toque noire ornée d'une plume blanche, avec une moustache et une barbe assez courte, il porte un pourpoint marron foncé décoré de broderies, une fraise tuyautée et un collier.

On lit au dos : « Tiré sur l'original du cabinet de Monsieur de Ganière, en 1680. »

Gaignières a possédé plusieurs portraits de Charles IX (nos 38, 59, 183, 223 et 604 de la liste donnée par Charles de Grandmaison) et a fait exécuter une copie à la gouache sur vélin de celui qui a justement servi de modèle pour notre pastel (Cabinet des Estampes, Oa[17], fol. 7; cf. Bouchot, *Inv. des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*, t. I, no 982).

Le Cabinet des Estampes possède deux crayons originaux de ce portrait, exécutés par François Clouet et qui proviennent de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (anciennes cotes : nos 27

Digitized by Google

et 28; cf. Bouchot, *Les portraits aux crayons...*, p. 156 et 157). Il existe, d'autre part, au trésor impérial de Vienne une miniature due à François Clouet également et qui nous donne le même type de portrait (voy. l'article de F. Mazerolle, *Miniatures de François Clouet au trésor impérial de Vienne*, dans *Revue de l'Art chrétien*, 1889, p. 416-419). On connaît enfin un certain nombre de copies à l'huile, notamment au Musée Condé à Chantilly.

83. Henri III. — De trois quarts à droite, coiffé d'un petit chapeau à bords relevés, orné d'un bijou et d'une aigrette, il est vêtu d'un pourpoint noir à grand col rabattu et porte le grand cordon du Saint-Esprit (l'insigne n'est pas visible).

On lit au dos : « Tiré sur l'original du cabinet de M. Benoist, en 1680. » Il s'agit d'Antoine Benoist (1629-1717), peintre ordinaire du roi et son premier sculpteur en cire. Son cabinet (rue des Saints-Pères, à Paris) renfermait des tableaux des écoles italienne et flamande surtout. (Voy. Ch.-Edmond Bonnaffé, *op. cit.*, p. 18-19.)

Le Musée de Versailles possède (Soulié, *op. cit.*, n° 3250) un portrait de Henri III qui pourrait être la peinture ayant servi à l'exécution du pastel de Sainte-Geneviève. On connaît un assez grand nombre de répliques de ce portrait, notamment au Musée Condé, à Chantilly. Il existe au Cabinet des Estampes plusieurs portraits au crayon du même type, dont l'original, attribué par M. Louis Dimier[1] à Jean de Court et publié par Niel (t. I), provient de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

84. Henri IV. — La tête nue et posée de trois quarts à droite, portant la moustache et la barbe, il est vêtu d'un pourpoint noir sur lequel est passé le grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit (l'insigne même n'est pas visible). Une grande collerette entoure son cou.

On lit au dos : « Tiré sur l'original du cabinet de M. l'abbé de La Grange, fait par Borbasso (*sic*) [François Porbus]. »

L'abbé de La Grange n'est pas cité par Edmond Bonnaffé (*op. cit.*).

---

1. Nous tenons à remercier ici M. Dimier des renseignements très précieux qu'il a bien voulu nous donner sur l'origine de certains de nos pastels et qui sont empruntés au très beau livre qu'il va publier incessamment sous le titre : *Histoire du portrait en France au XVI^e siècle* (Paris-Bruxelles, G. Van Œst, 1924, 3 vol. in-8°).

Digitized by Google

L'original qui a servi de modèle pour l'exécution du pastel de Sainte-Geneviève pourrait être le portrait en pied du Musée du Louvre exécuté en 1610 par François Porbus (n° 2071) et dont il existe un autre exemplaire au Musée Condé à Chantilly, mais d'autre part, les collections du château royal de Hampton Court, en Angleterre, renferment deux portraits en buste de Henri IV, dus au même artiste, dont l'un est signé et daté de 1610 (nos 937 et 944) et qui sont tout à fait semblables à celui de Sainte-Geneviève. On sait que les répliques et copies des portraits de Henri IV par Porbus ont été nombreuses.

85. Louis XIII. — De trois quarts à droite, la tête nue et coiffée d'une abondante perruque noire, avec une moustache et une barbiche, il est revêtu d'une cuirasse et porte un grand col brodé. La poitrine est barrée d'une grande écharpe jaune qui passe sur l'épaule droite.

On lit au dos : « Tiré sur l'original fait par M. Champagne dans son cabinet, en 1680. »

On possède un assez grand nombre de gravures donnant ce type de portrait. Nous citerons notamment celle de Jean Morin, d'après Philippe de Champagne (A. Gazier, *Philippe et Jean-Baptiste de Champagne*. Paris, s. d., in-8°, fig. p. 14). L'original (Louis XIII couronné par la Victoire) est au Louvre.

86. Louis XIV. — Aucune inscription.

De trois quarts à droite, la tête nue et coiffée d'une grande perruque noire, il porte une cuirasse et une cravate à large rabat de dentelle.

Ce pastel représente le portrait classique du roi, tel qu'il a été reproduit par Van Schuppen, N. Poilly ou Nanteuil, d'après Mignard. L'original est au Musée de Versailles (Soulié, n° 2032).

Cadres du temps en chêne sculpté et doré. — Hauteur, 0^m485. — Largeur, 0^m40. (Le portrait de Louis XIV est un peu plus grand : Hauteur, 0^m525. — Largeur, 0^m425.)

Inv. de 1790, cités. — Inv. de 1850, n° 25. — Inv. de 1877, nos 9 à 33. — Inv. de 1898, nos 141 à 162.

87. Claude Du Molinet, bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève (1620-1687).

De trois quarts à droite, le cou serré par un col, il porte un surplis.

Digitized by Google

Portrait au pastel, exécuté aux environs de 1680 et de la même main que ceux des rois de France décrits ci-dessus.

Cadre ancien. — Hauteur, $0^{m}465$. — Largeur, $0^{m}39$.
Inv. de 1790, non cité. — Inv. de 1850, n° 51. — Inv. de 1877, n° 62. — Inv. de 1898, n° 165.

88. PEINTURE SUR TISSU DE COTON, exécutée par un artiste hindou.

Henry Trianon la décrit ainsi (*op. cit.*, p. 20-21) : « Très curieuse et précieuse peinture sur tissu de coton. Un artiste hindou y a représenté, d'un pinceau très énergique et très fidèle, ces fanatiques de l'Hindoustan qui, par pénitence ou profession, imposent à leur corps les attitudes les plus violentes, les plus douloureuses et les plus contre nature. Il y a vingt-neuf figures dans ce tableau. La ressemblance du cadre avec celui du pastel qui nous offre les traits du P. Du Molinet nous autorise à en faire remonter vers la seconde moitié du XVII^e siècle l'introduction dans la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et nous ne serions pas surpris que ce fût un don du P. Du Molinet lui-même. »

Hauteur, $0^{m}24$. — Largeur, $1^{m}81$. — Cadre ancien.
Inv. de 1790, non cité. — Inv. de 1850, n° 34. — Inv. de 1877, n° 49. — Inv. de 1898, n° 167.

89. PORTRAIT D'UNE RELIGIEUSE, dite « LA RELIGIEUSE DE MORET » OU « LA MAURESSE ».

Elle est figurée de face, vêtue d'une robe noire et portant une guimpe blanche et un voile noir.

Peinture sur toile, qui paraît dater du XVII^e siècle ou du commencement du XVIII^e.

Elle représente, dit-on, une fille de Louis XIV et de Marie-Thérèse, enfermée, par ordre du roi et à cause de son teint très basané et presque noir, au couvent des Bénédictines de Moret et qu'on a cru pouvoir identifier avec une religieuse nommée Louise-Marie de Sainte-Thérèse, née en 1664 et citée pour la dernière fois en 1728. Suivant certains auteurs, il s'agirait plutôt d'une fille naturelle ou adultérine de Louis XIV.

Sur ce sujet, voir notamment les *Mémoires* de Saint-Simon (ch. IV) et de M^lle^ de Montpensier (à la date de 1664); l'*Histoire du siècle de Louis XIV* (ch. XXVIII) de Voltaire; lady Morgan, *La France*, traduit de l'anglais par [Defauconpret], 3^e^ édit.

Digitized by Google

Paris et Londres, 1818, in-8°, t. II, p. 43; Alfred de Bougy et P. Pinçon, *Histoire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*. Paris, 1847, in-8°, p. 353; E. Sollier, *Notice sur l'ancien couvent de Moret et sur la religieuse connue sous le nom de la Mauresse*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne... Histoire*, 1866, p. 223-239 (article reproduit en partie dans *Le Briard. Almanach*, 1898, p. 161-165); G. Lenôtre, *La religieuse noire*, dans le *Monde illustré*, n° du 12 février 1898. Élie Berthet a pris la légende de la religieuse de Moret comme sujet d'un roman paru dans *Le Siècle* en 1838.

Les archives de la Bibliothèque Sainte-Geneviève renfermaient jadis un dossier intitulé : « Papiers concernant la Moresque, fille de Louis XIV », dont il ne reste que la couverture.

Hauteur, om38. — Largeur, om30. — Cadre en bois doré.
Inv. de 1790, non cité. — Inv. de 1850, n° 27. — Inv. de 1877, n° 89. — Inv. de 1898, n° 164.

90. Pingré (Alexandre-Guy), astronome (1711-1796).

Le personnage, la tête de face, est assis à sa table de travail, la main droite posée sur un manuscrit dont il vient d'écrire le titre : « Vérification des longitudes de la mer. » La main gauche s'appuie sur un globe céleste.

Portrait peint sur toile, portant, dans le coin inférieur de droite, une inscription dont le commencement est illisible. On peut lire : « . . . . . bon d'Hautecombe pinxit anno 1775. »

Hauteur, 1 mètre. — Largeur, om81. — Cadre en bois doré.
Inv. de 1790, non cité. — Inv. de 1850, n° 28. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, n° 166.

91. Lallemant (Pierre), chancelier et bibliothécaire de Sainte-Geneviève (1622-1673).

Médaillon peint sur faïence représentant ce personnage en buste, de trois quarts à gauche, sur fond doré. Milieu du XIXe siècle.

L'encadrement, en fonte, porte l'inscription suivante : « Offert à la Bibliothèque Sainte-Geneviève en 1856 par P[ierre] Pinçon, sous-bibliothécaire. »

Diamètre, om305.
Inv. de 1877 et 1898, non cité. — Supplément à l'inventaire de 1898, n° 219.

Digitized by Google

BALZE (JEAN-ÉTIENNE-PAUL) (1815-1884).

92. L'ÉCOLE D'ATHÈNES, de RAPHAËL (1510). (Chambre de la Signature, au Vatican.)

Copie (peinture sur toile) exécutée en 1847 et placée dans le grand escalier de la Bibliothèque.

On lit, dans le coin inférieur de gauche : « A. D. MDX. Raphaël. S^us^. Urbi^nus^. pinxit in Ædibus Vaticanis. Paul Balze pinx. Romae. M DCCC XXXXVII. »

Voir Dalgue, *Les fresques des Loges et des Chambres de Raphaël. Copies de MM. Balze* (*Bibliothèque universelle de Genève*, 1847, n° 21). — *Notice sur les fresques de Raphaël et de Michel-Ange dont les copies, exécutées par MM. Paul et Raymond Balze, sont au Panthéon.* Paris, 1847, in-8°.

Longueur, 9^m^56.

Inv. de 1850, 1877 et 1898, non citée. — Supplément à l'inventaire de 1898, n° 220.

BALZE (JEAN-ÉTIENNE-PAUL) (1815-1884)
et JEAN-ANTOINE-RAYMOND (1818-1909).

93-96. La PHILOSOPHIE, la JUSTICE, la POÉSIE et la THÉOLOGIE, par RAPHAËL (1510-1511). (Médaillons de la voûte de la Chambre de la Signature, au Vatican.)

Copies (peintures sur toile) exécutées en 1851 par les frères Balze. La signature de Paul Balze se lit au-dessous des figures de la Philosophie et de la Justice, celle de Raymond Balze au-dessous des deux autres. Ces peintures sont placées dans le grand escalier de la Bibliothèque.

Diamètre, 2 mètres environ.

Inv. de 1877 et 1898, non citées. — Supplément à l'inventaire de 1898, n^os^ 221-224.

97-98. La PHILOSOPHIE et la POÉSIE, d'après RAPHAËL. (Médaillons de la voûte de la Chambre de la Signature, au Vatican.)

Esquisses au fusain sur toile de deux des quatre médaillons exécutés par les frères Balze et placés dans le grand escalier

Digitized by Google

de la Bibliothèque. La première porte la signature de Paul Balze, la seconde celle de Raymond Balze.

Diamètre, 2m02.

Inv. de 1877 et 1898, non citées. — Supplément à l'inventaire de 1898, nos 225-226. — Cabinet de l'Administrateur.

BALZE (Jean-Étienne-Paul) (1815-1884).

99. Tapisserie des Gobelins, d'après Paul Balze.

Elle représente la figure de l'Étude entre deux amours symbolisant le Matin et le Soir, allusion aux séances du jour et du soir de la bibliothèque. L'Étude est debout, appuyée contre un cippe et prend des notes en lisant.

Cadre en bois doré. — Diamètre, 1m50. — Grande salle de lecture.

Inv. de 1850, 1877 et 1898, non citée. — Supplément à l'inventaire de 1898, no 227.

MEUBLES.

100. Fauteuil en chêne sculpté. Époque de Louis XIV.

Hauteur, 1m045. — Largeur, 0m645.

Inv. de 1790, 1850 et 1877, non cité. — Inv. de 1898, no 173.

101. Table de chêne sculpté, de forme cintrée. Début du règne de Louis XV.

Elle est ornée, sur le pourtour extérieur, d'attributs et instruments divers (deux mappemondes, l'une céleste, l'autre terrestre, compas, mètre, crayons, livres, etc.).

Cette table, qui était celle du bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, était placée dans la partie centrale de l'ancienne bibliothèque abbatiale. Elle est figurée sur la gravure de P.-C. de La Gardette intitulée : « Bibliothèque de Sainte-Geneviève » et datée de 1773.

Longueur du pourtour extérieur, 3m70; du pourtour intérieur, 2m96. — Hauteur, 0m815. — Largeur, 0m83. — Cabinet de l'Administrateur.

Digitized by Google

Inv. de 1790, non citée. — Inv. de 1850, n° 14. — Inv. de 1877, non citée. — Inv. de 1898, n° 172.

102. Armoire (ou bahut) de chêne, avec table de stuc, sur laquelle on lit : « F. Bailly, ordinis sancti Benedicti antiqui presbyter, fecit et invenit. 1739. »

Au milieu de la table sont figurées les armes d'Orléans, accolées de deux crosses posées en sautoir et surmontées de la couronne des fils de France. Dans chaque angle est le monogramme de Louise-Adélaïde d'Orléans (1698-1743), seconde fille de Philippe d'Orléans, régent de France, et abbesse de Chelles, sous le nom de sœur Bathilde, de 1719 à 1734.

Ce meuble, qui est sans doute une armoire de sacristie, a été légué à l'abbaye de Sainte-Geneviève par Louis III, duc d'Orléans, qui le tenait de sa sœur Louise-Adélaïde. On sait que ce prince a laissé tous ses meubles aux Génovéfains, par testament en date du 28 décembre 1749.

D'après l'inventaire dressé en 1790 et cité précédemment (Arch. nat., S. 1540), l'armoire de stuc se trouvait dans la seconde salle ou « salon des antiques » du cabinet d'antiques et de médailles de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Longueur, 2m50. — Hauteur, 1m46.

Inv. de 1790, citée. — Inv. de 1850, n° 118. — Inv. de 1877, n° 36. — Inv. de 1898, n° 177.

103. Console en chêne sculpté et doré, avec dessus de marbre. Époque de Louis XV.

Hauteur, 0m98. — Longueur, 1m42. — Largeur, 0m60. — Appartement de l'Administrateur.

Inv. de 1790, non citée. — Inv. de 1850, n° 30. — Inv. de 1877, non citée. — Inv. de 1898, n° 1876.

104. Table en acajou, avec appliques et baguettes de cuivre. Époque de Louis XVI.

Longueur, 1m615. — Largeur, 0m85. — Hauteur, 0m775.

Inv. de 1790, non citée. — Inv. de 1850, n° 83. — Inv. de 1877, non citée. — Inv. de 1898, n° 179.

105. Table en bois noir verni, avec incrustations, baguettes et appliques de cuivre. Époque de Louis XVI.

Longueur, 1m54. — Largeur, 0m85. — Hauteur, 0m78.

Digitized by Google

Inv. de 1790, non citée. — Inv. de 1850, n° 69. — Inv. de 1877, non citée. — Inv. de 1898, n° 178.

OBJETS DIVERS.

106. Horloge astronomique, construite de 1546 à 1553 pour le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims (1514-1574), par Oronce Finé (ou Fine), lecteur et mathématicien des rois François Ier et Henri II et professeur de mathématique au Collège de France (1494-1555).

Suivant certains auteurs, elle aurait été offerte aux Génovéfains par le cardinal lui-même, mais on n'a aucune preuve formelle à ce sujet. D'autre part, d'après une note du P. Léonard de Sainte-Catherine (Arch. nat., M. 762, t. II, fol. 105), elle aurait coûté 12,000 livres et aurait été réparée, à la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe, par ordre du P. Sarrebourse, bibliothécaire de l'abbaye, par un certain Macé.

Cette horloge, qui a la forme d'un prisme pentagonal, repose sur un piédestal en bois doré, formé d'une colonne que flanquent cinq figures de chimères. Des colonnettes d'ordre composite, en bois doré également, masquent les arêtes du prisme et supportent une corniche qui soutient elle-même un dôme surmonté d'une sphère céleste de cuivre. Chaque face du prisme est formée d'une plaque de cuivre et présente deux cadrans gravés, dits « platines », d'un dessin très remarquable, avec les figures des planètes et des signes se rapportant aux prédictions occultes (« hiéroglyphes significatifs des influences des planètes sur la terre », nous dit une ancienne description). Une des faces est consacrée aux heures et à l'astrolabe, une autre à Saturne et à Jupiter, la troisième à Mars et à Mercure, la quatrième à Vénus et au Soleil, la dernière à la Lune et à la révolution de son nœud ascendant.

Sur l'écliptique mobile de l'astrolabe sont figurées les armes du cardinal de Lorraine, son emblème (pyramide surmontée d'un croissant et autour de laquelle s'enroule une tige de lierre) et sa devise : « Te stante virebo. » On lit, en outre,

Digitized by Google

l'inscription suivante : « Orontius F[inaeus], delph[inalis][1], regius mathe[maticus], hanc partem et supraemam addebat anno 1553. »

Cette horloge, dont le mécanisme ne fonctionne plus, a été réparée extérieurement, en 1878, par M. Davrant, sculpteur-décorateur.

Sur cet objet, voir : *Description de l'horloge planétaire que feu Monseigneur Charles, cardinal de Lorraine, a fait faire par la conduite et de l'invention d'Oronce Finée, dauphinois* (brochure impr. in-4°, de 8 pages, dans le ms. 1086 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève). Cette description est suivie de : *Notice sur l'horloge planétaire par Oronce Finé, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, par Ernest Neumann...* (manuscrit de 16 pages in-fol.); Millin, *Antiquités nationales;* t. V : *Abbaye de Sainte-Geneviève*, p. 111-112; Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris...* Abbaye de Sainte-Geneviève, pl. 20; F. Berthoud, *Histoire de la mesure du temps par les horloges.* Paris, 1892, in-4°, t. II, p. 180-188; Pierre Dubois, *Histoire et traité de l'horlogerie ancienne et moderne.* Paris, 1849-1852, in-4°, p. 155-161, 2 pl. et p. 394-396; M. Planchon, *L'horloge. Son histoire.* Paris, s. d., in-8°, p. 126-127; H. Havard, *Les arts de l'ameublement. L'horlogerie.* Paris, s. d., in-8°, fig. p. 174; C. Portal et H. de Graffigny, *Les merveilles de l'horlogerie.* Paris, 1888, in-16, p. 260-261, fig.; J.-N. Faddegon, *L'horloge astronomique d'Oronce Finé*, dans *Revue chronométrique. Journal de l'horlogerie française*, nos 578-582, 584-588, 592-593, 595, 598, 599, 601, 603, 607, 609-610, 613, 616-618, 620, 624, 627, 632, 637-638, 656, 658-660, 667-668 (années 1904-1912) (la publication du travail de M. Faddegon a été interrompue).

Hauteur totale, 2m15.

Inv. de 1790, non citée (l'horloge est mentionnée dans plusieurs descriptions de Paris du XVIIIe siècle). — Inv. de 1850, no 45. — Inv. de 1877, no 90. — Inv. de 1898, no 171.

107. Globe céleste, par Marc-Vincent Coronelli (1650?-1718).

Il porte l'inscription suivante : « Orbis coelestis typus, opus

1. Oronce Finé est né à Champ-Rouet, commune de Villar-Saint-Pancrace, près de Briançon.

Digitized by Google

a P. Coronelli, min. conventuali serenissimaeque reipublicae Venetae cosmographo, inchoatum, Societatis Gallicae sumptibus absolutum Lutetiae Parisiorum anno R. S. M DC XCIII. Delin. Arnoldus Deuvez, regiae Academiae pictor. Sculp. I. B. Nolin, reg. chr. calcographus. » (Le peintre Arnould de Vuez est né en 1642 et mourut à Lille en 1720. Jean-Baptiste Nolin, graveur et éditeur, est né en 1657 et mourut en 1725.)

Sur le méridien de cuivre on lit : « Faict par Gattellier, fabriquateur des instrument (*sic*) de mathématique. 1694. A Paris. » (La Bibliothèque Mazarine possède un globe céleste sur le méridien duquel sont gravés le même nom et la même date.)

Monture de l'époque, en chêne sculpté, avec figures de cariatides féminines.

Hauteur, 1m48. — Circonférence, 2m36. — Restauré et reverni en 1901.

Inv. de 1890, cité. — Inv. de 1850, nº 44. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, nº 175.

108. Globe terrestre, par Marc-Vincent Coronelli (1650?-1718).

Il porte l'inscription suivante : « Il genio delle virtu raccommando all' eternita il nomine di Cesare cardinale eminentissimo d'Estrées, duca e pari di Francia memtre fece elaborare per Ludovico il Magno dal P. Coronelli due gran globi, l'idea de quali ha poi epilogata in questi per l'Accademia cosmografica degli Argonauti l'anno M DC LXXXVIII in Venezia. »

A côté de cette inscription figure le portrait en buste du cardinal d'Estrées.

Dans un cartouche entouré de figures allégoriques, on lit, en outre : « Alla serenissima republica e serenissimo prencipe Francesco Morosini, doge di Venetia, capitan gen. de mare, etc. »

Sur le méridien de cuivre sont gravés les mots : « Faict par Gatellié, fabriquateur des instrumant (*sic*) de mathématique. 1693. A Paris. » (Voir la notice du globe céleste qui porte sur le méridien le même nom.)

Monture de l'époque, en chêne sculpté, avec figures de cariatides féminines.

Hauteur, 1m505. — Circonférence, 2m36. — Restauré et reverni en 1901.

Digitized by Google

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, nº 44. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, nº 174.

109. Carte de la lune, dessinée en 1686 par Philippe de La Hire (1640-1718).

Elle est accompagnée de l'inscription suivante : « Sélénographie ou carte de la lune, dessinée par Ph. de La Hire en M DC LXXXVI et donnée en M DCCC VIII par Mr. Dufourny, architecte, membre de l'Institut » (1754-1818).

Papier. — Diamètre, 3m92. — Cadre en bois noir.
Inv. de 1850 et 1877, non citée. — Inv. de 1898, nº 184.

110. Télescope grégorien, provenant de l'observatoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Il a été acheté, selon toute probalité, à la veuve de P.-F.-A. Méchain par son élève J.-B. Lechevalier, qui, nommé conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève en 1805, avait rétabli et remis en état l'observatoire du P. Pingré pour y faire lui-même des observations. Il est ainsi décrit par M. G. Bigourdan :

« Télescope tout en laiton, de 0m10 d'ouverture, à miroir métallique percé centralement et de 0m44 de foyer environ; le petit miroir, qui a disparu, était en moyenne à 0m50 du grand; le télescope était donc grégorien. Longueur du tube : 0m62; il est muni d'un chercheur.

« Sur la culasse de ce tube est gravée l'inscription : « James « Short. London 232/1272 = 18. » A la même culasse est fixé un micromètre à vis portant cette inscription gravée : « Passe- « mant, au Louvre, 1750. »

« Le pied, à trois branches qui se replient pour les transports, est à latitude variable de 0 à 90 degrés. Un demi-cercle de hauteur (ou de D.), de 0m12 de rayon, fixé au tube, est rectifiable; il porte un axe de 0m20 de long qui lui est normal et qui repose sur deux coussinets réglables comme ceux des anciennes lunettes méridiennes. Ces coussinets terminent deux colonnes portées par le cercle horizontal (ou équatorial), qui a 0m21 de diamètre. Ce cercle est divisé en vingt-quatre heures marquées en chiffres romains qui forment deux séries de douze heures. Il y a des rappels pour les deux cercles. Hauteur totale de l'instrument seul : 1 mètre [1m06 exactement]. On le plaçait sur une

Digitized by Google

petite table ou pied triangulaire de 0^m76 de hauteur qui le porte encore aujourd'hui. »

Voy. G. Bigourdan, *Les instruments et les travaux de l'observatoire de Sainte-Geneviève*, dans *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, 1920, n° 21, p. 1227 et n. 1. Voir aussi, du même auteur : *Lechevalier à l'observatoire de Sainte-Geneviève*, *ibid.*, 1920, n° 20, p. 1138, n. 1.

Inv. de 1850, n° 127. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, n° 186.

111. QUART DE CERCLE pour la mesure des distances zénithales des astres, muni d'un cercle azimutal pour l'orientation de l'instrument.

Cet instrument provient de l'observatoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève et a été acheté à la veuve de P.-F.-A. Méchain par son élève J.-B. Lechevalier, qui, nommé conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève en 1805, avait, comme il est dit ci-dessus, rétabli et remis en état l'observatoire du P. Pingré pour y faire lui-même des observations. Il est ainsi décrit par M. G. Bigourdan :

« Quart de cercle de laiton à deux lunettes de 0^m03 d'ouverture. Il est porté directement par un axe horizontal, normal à son plan et passant à peu près par le centre de gravité. Sur la plaque correspondant à cet axe est gravée l'inscription : « Fait « par Canivet, ingénieur en instrumens de mathématique de « Messieurs de l'Académie royale des Sciences, à la Sphère, « à Paris, 1764. »

« L'arc, qui embrasse 100 degrés, est divisé de 5' en 5' et subdivisé par un vernier; il porte deux chiffraisons en sens contraire, l'une donnant ainsi les hauteurs et l'autre les distances zénithales. Le rayon de l'instrument correspondant au vernier est de 0^m745 (2 p^i, 4 p^o).

« L'axe vertical, qui porte lui-même l'axe horizontal, est soutenu par un pied à quatre branches à vis calantes; les déplacements en azimut sont mesurés par un cercle de 0^m135 de diamètre total, finement denté sur la tranche pour recevoir une vis sans fin qui est encore en place.

« Le rappel en hauteur se fait non par la tige habituelle, mais par le moyen d'un cercle plein de 0^m33 de diamètre, fine-

Digitized by Google

ment denté aussi sur sa tranche pour recevoir une autre vis sans fin encore existante; ce cercle est fixé à la seconde extrémité de l'axe horizontal. Hauteur totale : 1m90 [1m83 exactement]. »

Voir les articles cités ci-dessus de M. G. Bigourdan, dans *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, 1920, nº 20, p. 1138, n. 1; nº 21, p. 1224, 1227 et n. 1.

Inv. de 1850, nº 127. — Inv. de 1877, nº 77. — Inv. de 1898, nº 185.

112. Modèle de la corvette dite l'Aurore, construite en 1766 au Havre, aux frais de François-César Le Tellier, marquis de Courtanvaux (1718-1781).

On lit, des deux côtés, l'inscription suivante :

« Cette corvette a été construite en 1766 au Havre par le sieur de Bauvoisin sur les desseins et plans de Mr. Ozanne, ingénieur-géographe, et a été armée au mois de may 1767 pour éprouver les montres marine (*sic*) de Mr. Le Roi et le mégamètre de Mr. de Charnière, lieutenant de vaisseaux. La sceulpture a été faitte par Mr. Le Roy, sur les desseins de M. Bridan, les peintures par Mr. Huet.

« Ce modèle a été fait en 1768 par le nommé Poi de Cœur, du Havre, et grayé par Mathieu Chopin, maître d'équipage de la marine du Roi, d'après le vaisseau sur lequel il avoit fait la campagne en 1767, sous les ordres de Mr. le marquis de Courtanvaux, qui l'avoit fait construire pour faire des expérience sur la longitud (*sic*). »

Ce modèle de corvette a été donné par le marquis de Courtanvaux aux religieux de Sainte-Geneviève. Voir dans le manuscrit 1076 (fol. 2) de la Bibliothèque Sainte-Geneviève l' « inventaire du modèle de la corvette « l'Aurore », sur l'échelle de pouce pour pied, donné par Mr. le marquis de Courtanvaux à Messieurs de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève de Paris, pour être gardé par eux et placé dans leur bibliothèque ». (Un grand nombre de pièces figurant dans cet inventaire ont disparu.)

Le manuscrit 1076 contient d'autres documents sur ce modèle, ainsi que sur la corvette même, qui fut vendue au roi par le marquis de Courtanvaux en 1769. Ch.-Ant. Bridan, qui a donné les dessins des sculptures du navire, est l'artiste auquel

Digitized by Google

on doit le buste en marbre du marquis de Courtanvaux exposé au Salon de 1775 et faisant partie des collections de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (n° 6). Ce sculpteur a aussi exécuté en 1785 le mausolée élevé dans le chœur de l'église de l'ancien hôpital de Tonnerre à la mémoire du marquis de Courtanvaux, qui en donna lui-même les plans (il n'en reste que le médaillon figurant le portrait du défunt). Voir Camille Dormois, *Notes historiques sur l'hôpital de Tonnerre*. Auxerre, 1853, in-8°, p. 156 à 159 et 164.

Quant au sculpteur Le Roy, on connaît plusieurs artistes de ce nom vivant à la même époque à Paris et il paraît difficile de déterminer duquel il s'agit ici (cf. St. Lami, *Dict. sculpt. XVIII^e s.*, p. 75-76). Enfin le peintre Huet, signalé aussi dans l'inscription, n'est certainement pas le célèbre Jean-Baptiste Huet (1745-1811); c'est son père, Nicolas, né vers 1718 et reçu membre de l'Académie de Saint-Luc en 1753.

Le P. Pingré, qui fut plus tard bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, et Charles Messier, célèbre astronome, firent partie de l'expédition organisée par le marquis de Courtanvaux. Cf. le *Précis du voyage*, publié en 1768 par le marquis de Courtanvaux, et le *Journal du voyage de M. le marquis de Courtanvaux...* mis en ordre par M. Pingré et M. Messier (même date). On trouve dans ce dernier ouvrage (pl. 1) une gravure représentant la corvette « l'Aurore » et une description du navire (p. 57-59). Voir, en outre, les mss. 534, 1805, 2342 et 3008-3010 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Sur le modèle de la corvette « l'Aurore », cf. Amédée Boinet, *A propos d'un buste du marquis de Courtanvaux*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1921, p. 12-14.

Longueur, 2m14. — Largeur, 0m48. — Restauré en 1878.
Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 23. — Inv. de 1877, n° 2. — Inv. de 1898, n° 180.

113-114. Deux petits modèles de navires, dont l'origine est inconnue (XVIII^e siècle).

On voit à l'arrière, sur l'un, un soleil, sur l'autre, les armes royales.

Longueur, 0m62 et 0m73.
Inv. de 1790, non cités. — Inv. de 1850, n° 37. — Inv. de 1877, non cités. — Inv. de 1898, n^os 181 et 182.

Digitized by Google

115. Plan en relief de la ville de Rome, exécuté à Rome en 1776 par un certain Grimani.

Dans l'« État de la Bibliothèque Sainte-Geneviève » dressé en 1790 (Arch. nat., S. 1540), ce plan est cité comme suit : « Plan en relief de la ville de Rome, de 14 pieds de longueur sur 12 pieds de largeur. Ce plan a été fait à Rome par un nommé Germani (*sic*) et acheté des deniers dont le garde du Cabinet des Antiques a la manutention, lequel l'a fait rétablir dans l'état où il est et l'a fait enfermer dans une cage vitrée. »

D'autre part, Millin (*Antiquités nationales*, t. V : *Abbaye de Sainte-Geneviève*, p. 110) consacre à ce plan ces quelques lignes : « On conserve [à la bibliothèque du Panthéon] un monument en carton assez bien exécuté; c'est le plan en relief de la ville de Rome, fait dans la proportion d'un pouce pour quatre-vingt-dix pieds. Il est posé à hauteur d'appui et enfermé dans un vitrage, surmonté d'un plafond peint en ciel. Son étendue est d'environ douze pieds en carré. Il représente Rome telle qu'elle existe aujourd'hui; on y distingue parfaitement ses plus beaux édifices, ses vastes et riches palais, ses jardins délicieux et quelques-unes de ses principales fontaines. On y découvre aussi les ruines de l'ancienne Rome, comme le Colisée, le temple de Vénus, les aqueducs, etc. Ce morceau vraiment curieux est de Grimani, qui a employé deux ans à le faire. Un écriteau porte ces deux vers tirés de Martial (lib. IV, epigram. 54) :

« Hinc septem dominos videre montes,
Et totam licet aestimare Romam. »

Il indique aussi que ce plan, fait en 1776, a été acheté en 1785 pour le cabinet de Sainte-Geneviève. »

Ce plan se trouvait autrefois dans la pièce du dépôt de la bibliothèque actuelle occupée présentement par les collections de périodiques. Il a été démonté et mis en caisse en 1899 par un ouvrier du Musée du Louvre. Enfin, après avoir été attribué, par décision ministérielle du 18 janvier 1923, au Musée national de Saint-Germain-en-Laye, il est à présent exposé dans une des salles de la bibliothèque de la même ville.

Inv. de 1790, cité. — Inv. de 1850, n° 22. — Inv. de 1877, non cité. — Inv. de 1898, n° 183.

116-117. Médailles commémoratives de la fondation et de la

Digitized by Google

pose de la première pierre de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Sur la première on lit : « Vue intérieure de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. La première pierre de ce monument a été posée le 12 août 1844 par Mr. Dumon, ministre des Travaux publics; Mr. Labrouste, architecte. »

Sur la seconde : « Loi du 19 juillet 1843. Louis-Philippe régnant; Mr. Teste, ministre des Travaux publics; Mr. Villemain, ministre de l'Instruction publique. » Au-dessous : « J. Klagmann. — D. Fournera. »

Cette seconde médaille représente le buste de Louis-Philippe entre les figures du Jour et de la Nuit.

L'inscription suivante accompagne les deux médailles : « Offert à la Bibliothèque Sainte-Geneviève en 1856 par P. Pinçon, sous-bibliothécaire. »

Argent. — Diamètre, 0m068. — Cadre en bois noir.
Inv. de 1877, non citées. — Inv. de 1898, no 196.

118-125. Huit vases et potiches de la Manufacture de Sèvres, attribués à la Bibliothèque Sainte-Geneviève par arrêté ministériel du 19 août 1901.

118. — Potiche A. B., première grandeur, décor de soleils, par E. Belet. — Hauteur : 1m29.

119. — Potiche A. B., première grandeur, décor de soleils, par E. Belet. — Hauteur : 1m30.

120-121. — Deux potiches A. B., première grandeur, fond rouge de cuivre. — Hauteur : 1m30.

122. — Vase de Rouen, décor de feuilles et fleurs de marronnier, par Jardel. — Hauteur : 1m47.

123. — Vase de Rouen, décor d'orchidées, par Jardel, d'après un dessin d'Alexandre Sandier. — Hauteur : 1m40.

124-125. — Deux vases à couverte rouge de cuivre flammé, dits « potiches Renard ». — Hauteur : 0m59.

Grande salle de lecture. — Supplément à l'inventaire de 1898, nos 204 à 211.

Amédée Boinet.

Digitized by Google

LA COMMÉMORATION
DES ROIS DE FRANCE
A PARIS
PENDANT LA RESTAURATION

Chateaubriand pensait que les quinze années de la Restauration n'avaient pas été sans éclat et qu'elles avaient laissé « de beaux édifices, des statues, des canaux, de nouveaux quartiers dans Paris, des halles, des quais, des aqueducs, des embellissements sans nombre[1]... » L'illustre écrivain exagérait tant soit peu. Mais on ne saurait nier l'activité qui présida aux travaux de Paris pendant les règnes de Louis XVIII et de Charles X.

La construction de plusieurs des édifices qui s'élevèrent alors dans la capitale doit s'interpréter comme une affirmation, pour les contemporains et pour l'avenir, des principes politiques de la royauté rétablie, comme une manifestation publique de la Restauration contre les idées et les événements de la Révolution. Ces monuments sont les preuves tangibles de la remise en vigueur de l'ancien régime que les Bourbons, à leur retour de l'étranger, voulurent placer sous les yeux de leur peuple. Ils expriment le désaveu solennel donné par la légitimité aux gouvernements qui se succédèrent de 1789 à 1815; ils prétendent être commémoratifs, réparateurs ou expiatoires des « fautes » passées ou actuelles de la nation contre ses rois.

De ces monuments contre-révolutionnaires, les uns furent achevés; d'autres, de même signification, n'étaient pas terminés en juillet 1830 et disparurent, condamnés en raison même des sentiments qu'ils évoquaient. D'autres enfin restèrent à l'état de simples projets.

1. *De la Restauration et de la monarchie élective* (mars 1831) (Bibl. nat., Lb[61] 564).

Digitized by Google

Mais, réalisées ou non, les entreprises de la politique monumentale de la Restauration contribuèrent à déterminer l'aspect de quelques points de Paris, tels que nous les voyons aujourd'hui, et, à ce titre, elles paraissent mériter une étude.

L'œuvre consista à reconstruire les statues des rois Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV qui s'élevaient à Paris et qui avaient été renversées en 1792[1], à exalter par des monuments la mémoire des membres de la famille royale victimes de la Révolution, au nombre desquels furent comptés le duc d'Enghien et le duc de Berry.

I.

On commença par Henri IV. Seul de tous les rois de France, il était resté populaire. On l'imaginait vert galant, bon enfant, dispensateur de la poule au pot, et son souvenir avait survécu à travers les siècles. En 1791 encore, la Constituante réservait à Louis XVI le château de Pau et son parc « comme un hommage rendu par la nation à la mémoire de Henri IV[2] ». La Restauration devait tenter d'exploiter à son profit cette popularité un peu légendaire en affectant de se rattacher directement au Béarnais et en s'efforçant par une propagande sentimentale et pseudo-démocratique d'inculquer à la masse des petites gens la conviction que l'amour du peuple, dont le bon Henri était censé avoir fait profession, revivait enfin chez son descendant légitime. Cette tendance semblait si naturellement devoir être celle de Louis XVIII, qu'avant même son entrée à Paris ses zélés partisans y conformèrent leur attitude et une de leurs premières pensées, après la chute de Napoléon, fut de relever la statue de Henri IV au Pont-Neuf.

Cette idée, qui naquit sans doute dans la garde nationale de Paris[3], fit l'objet d'une délibération du Conseil municipal de Paris, le 18 avril 1814[4], sept jours après l'abdication de l'Em-

1. Décrets des 10 et 14 août 1792. Voir *Die Zerstörung der Königsdenkmäler in Paris... von E. Steinman*, dans *Monatshefte für Kunstwissenschaft*, 10e année (1917), nos 10-12.

2. Décret du 26 mai-1er juin 1791, art. 8.

3. Rapport du ministre de l'Intérieur au roi du 17 juin 1814 (Arch. nat., F21 582).

4. D'après une délibération du 23 avril du Conseil général de la Seine

Digitized by Google

pereur, et on en trouve trace dans une lettre du 19 du même mois de Pasquier, préfet de police. Des chantiers avaient été installés pendant l'Empire sur le Pont-Neuf pour la construction d'un obélisque destiné à décorer le terre-plein[1]. Les habitants se plaignaient de la lenteur des travaux. Les réclamations sont devenues plus vives, dit le préfet, depuis l'entrée des alliés à Paris; les marchands et les traiteurs dont les établissements sont masqués par ces ateliers déplorent de « manquer ainsi l'occasion d'exercer leur profession dans un moment où les étrangers qui affluent dans la capitale donnent quelque activité au commerce et à l'industrie... ». Il faut donc supprimer ces chantiers de l'obélisque, sauf si « un autre projet que l'opinion publique semble indiquer devait se réaliser bientôt[2]... ».

Des voies et des moyens, il fut pour la première fois question au Conseil général de la Seine, faisant d'ailleurs fonctions de Conseil municipal de Paris. Une délibération prise le 23 avril déclare « que la statue de ce bon roi est un monument populaire qu'il appartient au peuple d'élever, que ce sera un nouveau gage de son amour et de sa fidélité pour ses rois, que c'est surtout dans un moment où les augustes descendants de Henri IV viennent remonter sur le trône de leurs pères qu'il faut reproduire cette image si chère à la France... ». Le Conseil, considérant que le rétablissement de la statue était un « droit de famille dont il faut laisser à tous la faculté de jouir », décida de couvrir les frais par une souscription nationale et fit transmettre sa délibération au ministre de l'Intérieur pour qu'elle fût soumise à Monsieur, frère du roi[3].

On n'attendit pas la réponse; il est même probable qu'il n'y en eut pas[4]; mais des souscripteurs se réunirent en comité sous la présidence du marquis de Barbé-Marbois, premier président de la Cour des comptes, sénateur de l'Empire. Ils tinrent séance

(Arch. nat., F^{21} 582). Voir Lafolie, *Mémoire historique relatif à la fonte et à l'élévation de la statue équestre de Henri IV*, p. 274 (Bibl. nat., Lb^{35} 1067).

1. Le musée des Archives nationales possède un dessin représentant ce monument tel qu'il devait être après achèvement (extrait de AF^{IV} 398, pl. 2953, exposé sous la cote AE^{II} 1550). Voir aussi Arch. nat., F^{4} 2409.

2. Arch. nat., F^{18} 1256.

3. Arch. nat., F^{21} 582.

4. Lettre du 29 juillet 1814 du préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur (Ibid.).

Digitized by Google

les 12 mai, 12 juin, 11 juillet, et décidèrent que la nouvelle statue serait le plus possible semblable à l'ancienne, sans toutefois la copier servilement; que les fonds recueillis seraient remis au doyen des notaires de Paris, et que la liste des souscripteurs serait publiée. Ils spécifièrent que le produit de la collecte serait exclusivement consacré à : « 1° construire le massif qui doit supporter immédiatement le piédestal; 2° construire le piédestal même; 3° faire modeler, fondre et placer la statue. » Ils ne voulaient pas, en somme, employer l'argent qu'ils recueilleraient aux travaux que le terre-plein du Pont-Neuf pouvait réclamer pour recevoir la statue. Par contre, ils se proposaient de demander au gouvernement des bronzes disponibles pour la fonte, « notamment plusieurs vestiges encore subsistants de l'ancienne statue et de ses accessoires, et entre autres quatre figures d'esclaves qui étaient attachés aux angles du piédestal et qui ont été recueillis dans le musée de la rue des Petits-Augustins[1] ». Mais les esclaves de Franqueville ne quittèrent le musée des Petits-Augustins que pour entrer au Louvre, où ils sont encore[2].

Entre-temps, le comité traita avec Lemot[3] pour l'exécution de la statue, et le préfet de la Seine désigna pour la construction du piédestal l'architecte Peyre[4], précédemment chargé des travaux de l'obélisque du Pont-Neuf.

Il ne restait plus qu'à se mettre au travail, et on pouvait supposer que les choses iraient rondement, puisque, pour tromper l'impatience où l'on était de revoir Henri IV sur le Pont-Neuf, une reproduction en plâtre de l'ancienne statue avait été placée à titre provisoire sur le terre-plein, afin que Louis XVIII la vît, le 3 mai, à son entrée dans Paris[5]. Mais une assez mauvaise entente entre l'administration et les souscripteurs retarda quelque peu les débuts.

Il y avait, dans ce temps-là, au ministère de l'Intérieur, un fonctionnaire, jeune encore, qui avait débuté sous l'Empire et

1. Même lettre.

2. Voir Lenoir, *Musée des Monuments français...*, t. IV, pl. 151, p. 126; Courajod, *Alexandre Lenoir...*, t. I, p. 187.

3. Le marché fut signé le 3 février 1815 (Arch. nat., F²¹ 582).

4. Sur Peyre en 1814, voir Houssaye, *1814*, p. 491 et suiv.

5. Cette idée était due à l'architecte Bellanger. Voir Lafolie, *Mémoire historique...*, p. 95.

Digitized by Google

qui devint rapidement chef du bureau des Sciences et Beaux-Arts, où il succéda à Amaury Duval. Il s'appelait Grille. Médiocrement royaliste, il fut révoqué pour ses opinions une première fois en 1822 par M. de Corbière, et, après réintégration, une seconde fois en 1829 par M. de la Bourdonnaye. La révolution de 1830 le remit en possession de son poste, pour trois semaines seulement; il ne fut pas compris dans la réorganisation du ministère, malgré, dit-il, « les projets de bien public qui roulaient dans ma pensée, prêts à être rédigés en ordonnances[1] ».

En 1814, il rongeait son frein; l'agitation menée pour rétablir la statue de Henri IV lui donnait de l'humeur qu'il exprimait dans ses rapports et qu'il communiquait à son chef de division et au ministre lui-même. Tout se prépare pour ce monument, leur fait-il dire, sans même que le roi ait donné d'autorisation formelle; il serait au moins convenable de lui demander « de consacrer ses volontés par une ordonnance[2] ». Quant à la souscription, le procédé est mauvais. Il n'est « pas sans inconvénient », déclare le ministre dans une lettre rédigée par Grille; il n'est « ni régulier ni certain[3] ». Plus tard, dans un rapport de 1817, Grille regrettait que le gouvernement n'eût pas pris tous les frais à son compte et maugréait encore contre la souscription publique, « mode peu légal... charge plus ou moins forcée » qui s'ajoute aux impôts, qui n'a d'autre objet que de flatter « des amours-propres » et qui laisse à l'État les plus grosses dépenses sans lui valoir l'honneur de l'entreprise[4].

Donc, Grille et son bureau faisaient frein. Mais Lemot, ayant mis la main à la pâte, terminait en janvier 1815 son petit modèle de la statue. Les commissaires du comité des souscripteurs s'en déclarèrent très satisfaits, préférant à l'ancienne statue le projet de Lemot où ils découvraient « plus de grâce, d'action et de vie... plus d'aisance et plus de noblesse[5] ».

1. Arch. nat., F^{1B_I} 267[4].

2. Rapport du 16 juin 1814 du chef de la 3e division au ministre de l'Intérieur (Arch. nat., F^{21} 582).

3. Lettre du 17 août 1814 du ministre de l'Intérieur au préfet de la Seine (Ibid.).

4. Rapport de Grille du 27 mars 1817 (Ibid.).

5. Rapport des commissaires du comité du 28 janvier 1815 (Ibid.).

Digitized by Google

Les Cent-Jours interrompirent tout. Le 29 mars, les bureaux de l'Intérieur, ne sachant quelle conduite suivre, demandèrent au ministre si la statue de Henri IV serait rétablie ou s'il fallait reprendre les travaux de l'obélisque pour lesquels 600,000 francs avaient été déjà dépensés. Le ministre, Carnot, répondit, on s'en doute, qu'il ne fallait pas « s'occuper de cet objet quant à présent[1] ». Mais Lemot, inquiet, réclamait le paiement de son dû, tout en sollicitant l'autorisation de terminer le cheval, afin que le travail réalisé ne fût pas perdu et que son œuvre pût recevoir une autre destination, « maintenant que diverses circonstances peuvent empêcher la continuation de ce monument[2] ». Dans la suite, Grille, en entendant louer le désintéressement de Lemot et son loyalisme pendant les Cent-Jours, ne pouvait se contenir, et il remettait une note à son chef de division : « Voyez les lettres; vous reconnaîtrez que l'on ne croyait pas beaucoup à la continuation de ce travail et qu'on s'empressait de réclamer les sommes dues... il n'est pas mal que vous sachiez à quelles personnes vous avez affaire et ce que valent toutes ces affectations de grands sentiments[3]. »

Après la fin des Cent-Jours (29 juin 1815), les travaux reprirent sans autre trouble que de légers incidents.

Le comité des souscripteurs avait tenté d'obtenir, en vue de la fonte, les statues d'esclaves qui décoraient le piédestal de l'ancienne statue de Henri IV. On lui donna autre chose : le bronze d'une statue de Desaix, de fonte défectueuse, disait-on, des aigles, des bas-reliefs destinés au monument de Boulogne[4]. Lemot reçut ainsi plus de 15,000 kilogrammes de bronze. Ils étaient entreposés dans les bâtiments de la fonderie Saint-Laurent. Le gardien en déroba une partie. Il faisait pis : contre rémunération il montrait aux curieux la statue de l'Empereur[5] qui, après avoir été descendue de la colonne Vendôme par Sosthène de la Rochefoucault et Orsvault de Maubreuil, était obscurément remisée dans cette fonderie.

1. Note du 29 mars 1815 (Arch. nat., F^{21} 582).
2. Lettre de Lemot du 10 avril 1815 (Ibid.).
3. Ibid.
4. Lettre de Lafolie, conservateur des monuments publics, au ministre de l'Intérieur, du 16 octobre 1817 (Ibid.).
5. Lettre du même du 15 avril 1816 (Ibid.).

Digitized by Google

Les bronzes mis à la disposition de Lemot ne purent d'ailleurs tous lui servir; leur titre ne convenait pas. Le chimiste Darcet indiqua la composition du bronze des Keller, se patinant bien à l'air, assez fluide pour épouser toutes les sinuosités du moule. La statue de Desaix surtout répondait bien aux conditions. La fonte du nouvel Henri IV eut lieu en mars et octobre 1817 partie à la fonderie du Roule, en grande pompe, et partie à la fonderie Saint-Laurent.

L'intérêt du public pour le monument était entretenu par les cérémonies officielles qui marquaient chacune de ces opérations. Il y eut fête aussi pour la pose de la première pierre, le 28 octobre 1818, avec réceptions, discours, salves d'artillerie. Louis XVIII avait voulu sceller lui-même cette première pierre. L'emplacement s'élevait à 1 mètre 25 au-dessus du sol du terre-plein. Le roi, très corpulent, ne montait les marches qu'avec peine : on dressa un plan incliné.

La place même du piédestal n'avait été déterminée qu'après bien des discussions, et quand il fut sur le point d'être terminé on s'aperçut d'une erreur. Le soubassement préparé pour l'obélisque avait été utilisé; mais, comme on avait allongé le terre-plein, le piédestal ne se dressait pas au milieu de celui-ci et se trouvait perché sur un emmarchement beaucoup trop grand. Il fut reculé, y compris la première pierre posée par le roi, malgré les protestations du chevalier Bruyères, directeur des travaux de Paris, qui criait au scandale, et après marchandage entre le comité des souscripteurs et le ministère de l'Intérieur pour le paiement des frais de ce travail imprévu[1].

Le comité réclamait d'ailleurs sans cesse et non sans aigreur contre l'administration, à laquelle il reprochait une parcimonie excessive. « Il nous a paru aussi, vu l'esprit d'économie que la Direction des travaux publics semble disposée à porter dans cette entreprise, qu'il ne serait pas inutile de faire sentir au ministre qu'une épargne trop apparente serait de mauvais effet dans un monument de cette nature[2]... »

Le jour vint enfin où la statue, terminée dans la fonderie du Roule, put être transportée au Pont-Neuf; le déménagement d'une aussi lourde masse donnait beaucoup d'appréhension.

1. Arch. nat., F^{21} 582.
2. Rapport du 24 juin 1816 (Ibid.).

Digitized by Google

Le conservateur des monuments publics étudia les procédés qui avaient été employés pour le placement aux Champs-Élysées des groupes de Coustou[1]. Mais un maître charpentier ayant offert son concours gratuit, il fut avec empressement chargé du transport. Sous une housse fleurdelisée, la statue fut mise en route, traînée par dix-huit bœufs dont les conducteurs en veste bleue portaient le chapeau à la française avec cocarde blanche et fleur de lis en or. Les charpentiers l'escortaient, encadrés eux-mêmes par des gendarmes à pied et à cheval. Mais, dans l'avenue de Marigny, le poids du bronze entraîna l'appareil de côté et d'autre de la chaussée. Il fallut arrêter le convoi. Des chevaux, avec lesquels s'attelèrent des gens du peuple, remplacèrent les bœufs exténués. On atteignit ainsi, non sans peine, les Champs-Élysées, puis les quais, les Tuileries où le roi, la duchesse d'Angoulême et les princes parurent aux fenêtres, et le Pont-Neuf enfin[2].

L'inauguration eut lieu le 25 août 1818. On renonça au cérémonial observé en 1763 pour l'inauguration de la statue de Louis XV, où les courtisans avaient salué l'effigie du monarque, parce que « les changements survenus dans les idées... ne permettaient pas de suivre certaines formes observées à cette époque[3] ». Mais, par l'initiative gouvernementale, la fête prit des allures de kermesse populaire avec représentations en plein air, jeux, distributions de médailles commémoratives, de victuailles et de boissons. Les défilés militaires, les cortèges, les discours n'y manquèrent pas. M. de Barbé-Marbois, président du comité des souscripteurs, loua Louis XVIII d'avoir choisi Henri IV pour modèle, et, prônant le modèle, il sauta à pieds joints la période des guerres civiles pendant lesquelles le héros professa le protestantisme, laissant « à la fidélité de l'histoire ces temps infortunés ». Louis XVIII répondit en déclarant que le peuple dirait : « Il nous aimait et ses enfants nous aiment aussi. » Puis il rentra aux Tuileries où il entendit l'office[4].

Le monument ne fut complètement terminé que le 16 dé-

1. Lettre de Lafolie au colonel de Grobert du 9 septembre 1819 (Ibid.).
2. Lafolie, *Mémoire historique...*, p. 214-218.
3. Lettre de Lafolie au ministre de l'Intérieur du 11 juillet 1818 (Arch. nat., F^{21} 582).
4. Lafolie, *Mémoire historique...*, p. 220 et suiv.

Digitized by Google

cembre 1820 par la pose du dernier bas-relief[1]. L'administration, dépositaire de la précieuse image, veillait sur elle avec un soin jaloux, déménageait un corps de garde qui masquait la vue, chassait les étalagistes, fermait le terre-plein pendant la nuit par une grille, appréhendait les dégradations que pouvaient commettre les dames de la Halle quand, à la Saint-Henri, elles couronnaient de fleurs la tête de la statue. La fin de ces histoires peut être trouvée dans le quitus des comptes du comité donné par arrêt de la Cour des comptes le 26 juin 1822[2]. Les employés de l'étude de maître Denis, qui avait fait fonction de trésorier, reçurent en gratification le solde de la souscription restant en caisse[3].

II.

Paris doit à l'initiative privée le nouveau Henri IV. Les statues de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV ne durent rien qu'au gouvernement. Mais celui-ci s'en occupa assez tardivement. Le 19 janvier 1816 seulement, une ordonnance rendue à leur sujet spécifia qu'elles seraient respectivement réédifiées sur la place Royale (actuellement des Vosges), sur la place des Victoires et devant l'École militaire, qu'elles seraient équestres et en marbre, et qu'un crédit de 300,000 francs couvrirait les dépenses[4]. Encore cette ordonnance ne fut-elle pas publiée; le *Moniteur* la mentionne simplement dans l'analyse qu'il donna de diverses mesures prises ce jour et le 14 février 1816[5].

Dès le 14 février, en effet, les dispositions prises étaient modifiées, et notamment Louis XV revenait de l'École militaire à la place de son nom (aujourd'hui de la Concorde) pour être, comme Louis XIII et Louis XIV, rétabli sur son emplacement primitif.

Les travaux des statues de Louis XIII et de Louis XIV furent mis en train, non sans provoquer les habituelles réclamations des habitants contre les installations provisoires de chantiers

1. Lettre d'Hély d'Oissel, directeur des travaux de Paris, au ministre de l'Intérieur (Arch. nat., F^{21} 582).
2. D'après ordonnance du roi du 23 septembre 1818.
3. Lettre de Barbé-Marbois du 21 décembre 1820 (Arch. nat., F^{21} 582).
4. Arch. nat., F^{1A*} 96^{1}.
5. *Moniteur universel*, 1816, p. 181.

Digitized by Google

qui ne disparaissent plus. La besogne avança lentement, surtout pour Louis XIII. En octobre 1818, les ouvriers commençaient à monter les fondations de son piédestal sur une partie des assises de l'ancien qui existaient encore[1]. En 1821, le sculpteur Dupaty avait terminé le modèle. Il mourut en 1825, le 12 novembre, sans avoir mis la dernière main à son œuvre que termina Cortot. Mais les retards avaient eu pour cause moins les changements de personnes que la difficulté de transporter le bloc de marbre dans lequel la statue entière devait être taillée. Ce bloc, primitivement destiné au monument de Louis XIV, puis mis à disposition de Dupaty, ne pesait pas moins de 52,000 kilogrammes à la sortie de la carrière. Pour le conduire de Carrare à Paris, il fallut construire un bateau spécial, et il n'arriva au port au Blé, près de la place Royale, que fin novembre 1824. L'entreprise de son transport parut si considérable qu'on n'en renouvela plus de semblable[2].

L'inauguration de la statue de Louis XIII se fit le 4 novembre 1829, jour de la Saint-Charles Borromée, fête de Charles X. Elle se passa modestement, sans grande pompe ni manifestation. Sur le piédestal, on grava deux inscriptions, la première reproduisant l'une de celles qui se lisaient sur le socle de l'ancienne statue, la seconde, composée pour la circonstance, rappelant que le monument détruit pendant les troubles de la Révolution (*inter tumultus civiles, per nefas deleto*) avait été réédifié par Louis XVIII et Charles X, héritiers du trône et des vertus de Louis XIII[3]. Mais dès 1830, la Révolution effaça de nouveau ces deux inscriptions; le texte récent, gravé pour l'éternité, ne put donc se lire que pendant quelques mois. Il fut longtemps recherché par l'historien de la statue de Louis XIII qui regrettait de ne le point connaître. La découverte ne l'eût pas payé de ses peines.

La statue de Louis XIV sur la place des Victoires fut reconstruite au cours d'incidents perpétuels entretenus par le sculpteur Bosio, chargé du travail. Dès le 15 février 1816, en remerciant de la commande qu'il recevait, il demanda qu'on lui

1. De Montaiglon, *Notice sur l'ancienne statue équestre de Louis XIII*, p. 69.
2. Montaiglon, *Notice...*, p. 69 et suiv.
3. Arch. nat., F²¹ 825.

Digitized by Google

installât un atelier sur la place[1]. Le ministre, craignant les plaintes des habitants, hésitait. On le décida en lui citant les précédents, et Blanchard de Boismarsas, qui écrivit en 1822 une notice sur la statue de Louis XIV, où il s'est fait l'écho fidèle des bureaux du ministère et de Grille en particulier, constate que « cette construction, d'un effet désagréable il est vrai, était autorisée par l'usage[2] ». Par quoi se prouve que l'omnipotence des services de la voie publique parisienne ne date pas d'aujourd'hui.

Cet atelier, dont l'existence se justifiait tant qu'il s'agissait de sculpter une statue de marbre, survécut quand la justification eut disparu. Bosio, à peine installé, avait en effet commencé à batailler pour qu'on lui permît de fondre Louis XIV en bronze. Il se heurta à Grille qui préférait le marbre, qui expliquait qu'on avait extrait « un roc entier », qu'on allait exécuter « un tour de force » avec ce marbre, que le bloc seul « eût été un monument[3] ». Mais Bosio l'emporta, « malgré les personnes intéressées à ce que le monument soit en marbre », comme il disait[4]. Une ordonnance du 14 avril 1819 adopta définitivement le bronze. Avant d'arrêter le marché de la fonte, Bosio obtint du roi une somme de 50,000 francs comme rémunération[5]. Ainsi pourvu, il se montra intraitable pour la rédaction du marché. A grand'peine, il consentit à conserver la responsabilité de la fonte, acceptant un jour, refusant le lendemain[6]; il fit admettre des termes de paiement inouïs aux yeux de l'administration. Grille en redoutait les suites, « mais on ordonne, déclarait-il noblement; il faut céder, nous aurons fait notre devoir[7] ». Malgré ce marché favorable, Bosio ne cessa de gémir sur la modicité des sommes qu'il touchait, se jugeant moins bien payé que Lemot pour la statue de Henri IV; il s'en plaignit au frère du roi. « Je suis, lui dit-il, désolé des

1. Arch. nat., F^{21} 583.

2. Blanchard de Boismarsas, *Notice sur la nouvelle statue équestre de Louis XIV*... (Bibl. nat., Lb^{48} 2314).

3. Rapport au secrétaire général du ministère de l'Intérieur du 31 mars 1819 (Arch. nat., F^{21} 583).

4. Arch. nat., Ibid.

5. Note du 25 avril 1819 (Arch. nat., F^{21} 583).

6. Lettres des 26 et 27 avril 1819 (Ibid.).

7. Lettre de Grille à Lafolie du 31 juillet 1819 (Ibid.).

Digitized by Google

contrariétés que l'on me fait éprouver, des chagrins dont on m'abreuve, forcé de quitter la France si l'on ne m'y rend pas une prompte justice[1]... » Il réussit à obtenir une gratification supplémentaire de 20,000 francs, dont, véritable panier percé, il ne profita sans doute que très peu[2].

Au ministère, on savait Bosio « doué au plus haut degré de cette susceptibilité ombrageuse trop commune chez les artistes »; on n'ignorait pas que ses contrariétés n'existaient « que dans son imagination », et on le lui avait fait sentir[3]. Il n'en fut pas gêné pour élever de nouvelles récriminations à propos des bas-reliefs décoratifs du piédestal de la statue. Il accepta, puis refusa ce travail; puis il prétendit couler en bronze les bas-reliefs au lieu de les prendre dans la masse du marbre du piédestal. Le Conseil des bâtiments civils tenait pour le marbre; l'Institut, consulté, se prononça pour le bronze qui prévalut. Bosio marchanda ensuite pour le prix. Le ministre ne voulait pas payer plus cher ces bas-reliefs que ceux exécutés par Lemot pour la statue de Henri IV. Bosio protestait que ses morceaux de sculpture étaient plus grands et que, devant traiter « le passage du Rhin », il ne pouvait représenter le plus éclatant fait d'armes du siècle, comme on avait fait pour l'entrée de Henri IV à Paris, par une patrouille. Il lui fallait pour les bas-reliefs 100,000 francs. Il finit par se contenter de 60,000[4].

Cependant, Bosio rompait aussi des lances avec Lafolie, conservateur des monuments civils, qui se justifiait près du secrétaire général du ministère de l'Intérieur en déclarant hautement qu'il n'avait jamais transigé avec ses devoirs et qu'il méprisait « de haineuses et perfides insinuations[5] ». Semblablement, Bosio menait guerre ouverte avec Alavoine, architecte du piédestal de Louis XIV. En vain, le directeur des travaux de Paris, Hély d'Oissel, avait-il cherché à « prévenir les difficultés qui ne s'élèvent que trop souvent entre les architectes et les statuaires[6] ». Quand toutes les dispositions eurent été arrêtées,

1. Cité par S. Lamy, *Dictionnaire des sculpteurs...*
2. Sur le caractère de Bosio, voir Gigoux, *Causeries sur les artistes de mon temps*, p. 258-267.
3. Rapport d'Hély d'Oissel (Arch. nat., F²¹ 583).
4. Rapport d'Hély d'Oissel, lettres des 19 et 24 juin 1824 (Ibid.).
5. Lettre du 2 juin 1821 (Ibid.).
6. Lettre du 25 mai 1821 (Ibid.).

Digitized by Google

Bosio dévoila qu'il voulait que la terrasse du piédestal, prévue en bronze, fût en marbre, dont les reflets, disait-il, pouvaient seuls mettre en valeur « l'étude du ventre du cheval », objet particulier de ses soins[1]. Architecte et sculpteur échangèrent des mots sur le chantier, en présence des ouvriers qui tentèrent d'exploiter cette mésintelligence et exigèrent une augmentation de salaire. Une grève éclata[2]. Il en résulta une grande hâte pour parvenir à pouvoir inaugurer à la Saint-Louis de 1822 (25 août)[3]. Le monument ne fut d'ailleurs terminé complètement qu'en 1827 par la pose des bas-reliefs et la gravure des inscriptions[4].

Il courut quelques dangers en 1830; les révolutionnaires arrachèrent plusieurs des fleurs de lis ornant la grille[5]; mais ce fut tout; depuis, Louis XIV a continué à caracoler sur son piédestal de marbre, indifférent au voisinage bourgeois des commerçants qui ont élu domicile dans les maisons de la place.

La destinée et le gouvernement de la Restauration furent moins favorables à Louis XV. La réédification de la statue du Bien-Aimé fit vraisemblement l'objet d'objections que nous ignorons, mais qui, semble-t-il, s'opposèrent aux travaux avant d'être écartées. Sinon, nous ne comprendrions pas pourquoi plus de dix ans passèrent avant qu'on ne se mît à l'œuvre pour ce monument, dont la construction et l'emplacement étaient déterminés dès 1816 par les ordonnances du 19 janvier et du 14 février.

Le 10 février, un arrêté ministériel informa le sculpteur Cartellier que la statue de Louis XV, à mettre sur la place de ce nom[6], lui serait payée 100,000 francs, le marbre fourni par l'État. Cartellier exécuta le petit modèle de l'effigie et l'envoya en Italie pour servir au dégrossissement du bloc de Carrare

1. Lettre de Bosio au secrétaire général du ministère de l'Intérieur du 21 juillet 1821 (Ibid.).

2. Lettres d'Hély d'Oissel à Bosio du 25 mai 1822 et d'Alavoine du 28 juin (Ibid.).

3. Voir *Description des nouvelle et ancienne statues de Louis XIV...* (Bibl. nat., Lb^{37} 3890).

4. Voir lettre de Bosio du 30 septembre 1826 (Arch. nat., F^{13} 1259).

5. Lettre d'Alavoine du 18 août 1830 (Ibid.).

6. L'ordonnance prescrivant cet emplacement est postérieure de quatre jours. Lettre à Cartellier (Arch. nat., F^{13} 1260).

Digitized by Google

destiné à son œuvre. Peut-être ne réussit-on pas à trouver un marbre aussi beau que celui de la statue de Louis XIII. Peut-être ne voulut-on pas le trouver. Toujours est-il que Cartellier fit montre d'une belle patience. Il attendit son bloc épannelé jusqu'en 1825. Ne voyant rien venir, il demanda par lettre du 27 février à couler son Louis XV en bronze[1]. Cette autorisation lui fut donnée le 28 août, et le marché, où l'on désignait Crozatier comme fondeur, fut passé le 24 décembre[2].

Une nouvelle complication surgit alors. Une ordonnance du 27 avril 1826 décida qu'un monument consacré à Louis XVI s'élèverait sur la place Louis XV, qui changerait de nom à cette occasion et s'appellerait Louis XVI[3]; elle expropriait donc de son emplacement l'œuvre de Cartellier avant même que celle-ci y fût installée. Le sculpteur s'émut, réclama un entretien du directeur des travaux en désignant tous les autres emplacements possibles pour la statue[4]. Pour les trouver, il n'avait d'ailleurs eu besoin que de consulter l'ouvrage de Patte qui donne l'indication des projets examinés au XVIII^e siècle pour la première statue de Louis XV[5]. Mais aucune des propositions de Cartellier n'aboutit, et finalement ce fut au rond-point des Champs-Élysées que, sur le rapport d'Héricart de Thury, alors directeur des travaux de Paris, une ordonnance du 22 avril 1828 attribua l'honneur de recevoir le bronze commandé depuis presque trois ans[6].

A partir de ce moment, il semble que le gouvernement ait eu réellement l'intention d'achever le monument. Cartellier, en 1819, avait obtenu la désignation comme architecte d'un de ses amis, et il devait régner entre eux « le plus parfait accord »[7]. En 1828, malgré les protestations de Gauthier, architecte des Champs-Élysées et de la place Louis XVI[8], Héricart de Thury fit confier à Alphonse de Gisors le soin d'élever le piédestal de la statue de Louis XV[9]. Peu auparavant, au Salon de 1827,

1. Arch. nat., F^21 575.
2. Ibid.
3. Arch. nat., F^21 1567.
4. Lettre du 29 avril 1826 (Arch. nat., F^13 1260).
5. *Monuments élevés à la gloire de Louis XV...*
6. Rapport au ministre du 2 février 1828 (Arch. nat., F^13 1260 et F^21 575).
7. Lettre du 15 mars 1819 (Arch. nat., F^21 575).
8. Note jointe à une lettre de Gisors du 26 mars 1828 (Ibid.).
9. Rapport du 2 février 1828 (Ibid.).

Digitized by Google

Gisors avait exposé un *Projet de monument-fontaine en l'honneur des sciences, des arts, du commerce et de l'industrie manufacturière pour le rond-point des Champs-Élysées*[1]. Il n'eut qu'à modifier son projet pour l'adapter à la statue de Louis XV. Il proposa donc un piédestal sur une base ronde, au centre d'un bassin où des têtes de lion crachaient de l'eau. Des boucliers, des casques, des fleurs de lis décoraient en outre la base. Le piédestal en marbre se couvrait presque entièrement de motifs de bronze figurant la bataille de Fontenoy, sans séparations entre eux pour ne pas former tableau. Un dallage de marbre compartimenté entourait le piédestal sur la base. On objectait que les ornements de bronze se protégeaient difficilement contre les dégradations des vandales et qu'ils risquaient de disparaître au cours des crises politiques. Mais Héricart de Thury ne voyait là « qu'une prévoyance tellement exagérée qu'elle ne mérite pas une réfutation sérieuse ». Il partageait les vues de Gisors, estimant que le bassin produirait le meilleur effet dans les Champs-Élysées, « où depuis longtemps les amis des arts observaient qu'il manquait des fontaines et des statues ». Le monument de Louis XV serait « le premier de ces embellissements[2] ». L'idée de Gisors et d'Héricart de Thury est donc peut-être la première forme de celle qui a fait jaillir des jets d'eau au rond-point des Champs-Élysées.

Au surplus, l'aménagement de la promenade était à l'étude depuis plusieurs années. En 1825, Héricart de Thury parlait « d'un vaste ensemble dans lequel le palais des Tuileries sera le point capital, auquel se rattacheront les décorations de la place et les nouvelles dispositions à faire dans la promenade. Le monument de Louis XV [alors prévu pour la place] doit nécessairement entrer dans cet ensemble et même le dominer en grande partie. Il faudra donc... que l'architecte se concerte non seulement avec le statuaire, mais aussi avec l'architecte de la Ville, et il est à désirer que l'on trouve en lui avec un goût pur et une connaissance approfondie de l'architecture monumentale cet esprit de conciliation si nécessaire pour faire concourir à un but commun[3]... ».

1. Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire... des artistes de l'école française.*

2. Lettre de Gisors à Héricart de Thury du 17 juin 1828 (Arch. nat., F^{13} 1260) et rapport d'Héricart du 15 juillet 1828 (Arch. nat., F^{21} 575).

3. Rapport d'Héricart de Thury du 13 octobre 1825 (Ibid.).

Digitized by Google

La concorde ne régna pas du tout. Lemot avait exigé un tout petit piédestal pour Henri IV, afin qu'on pût admirer les sabots du cheval, de sculpture soignée. Bosio n'avait pas voulu laisser mettre une terrasse de bronze sur le piédestal de la place des Victoires, afin que le ventre du coursier de Louis XIV pût être apprécié convenablement. De même, Cartellier, sans se soucier de l'effet décoratif du monument de Louis XV dans les Champs-Élysées, partit en guerre contre Gisors. L'architecte, constatant que le terrain montait à partir du rond-point, proposait un piédestal élevé, pour que la statue se découpât bien sur le ciel. Le sculpteur voulut un petit piédestal pour que son œuvre le dominât. Il s'opposa au bassin, à tous les ornements; il jugeait ridicule de représenter la bataille de Fontenoy « par de petits soldats courant l'un après l'autre autour du piédestal ». Il fit tant que le ministre rejeta le projet de Gisors qui dut en présenter un autre beaucoup plus simple. Héricart de Thury, furieux, transmit ce second projet sans examen, proposant sèchement de le soumettre au Conseil des bâtiments civils[1].

En fin de compte, les travaux du piédestal commencèrent en 1829. On prit grand soin de ne pas gêner la circulation dans les Champs-Élysées. Le chantier fut même constitué sur l'avenue d'Antin, où Gisors loua deux pièces pour son bureau au prix de 8 à 900 francs, « les logements étant très recherchés aux Champs-Élysées ». On prit soin d'arroser l'intérieur du chantier pour éviter la poussière à « toutes les classes de promeneurs » et de retirer les palissades pour les fêtes de Pâques et de Longchamp de 1830. Les journées de Juillet mirent fin à cette activité tardive. Le 30 novembre, le ministre de l'Intérieur avisa Cartellier que « les événements qui ont amené notre glorieuse régénération politique ne permettent pas d'achever la statue de Louis XV[2] ». Le sculpteur était néanmoins invité à continuer les travaux de la fonte du cheval.

Les projets d'utilisation du piédestal inachevé ne manquèrent pas. D'aucuns s'élevaient même, sous le rapport moral, contre la démolition des constructions en cours et craignaient « la

1. Lettre du 5 novembre 1828 (Arch. nat., F²¹ 575).

2. Cité par Lami, *Dictionnaire des sculpteurs*... Le 2 juin 1831, le ministre du Commerce et des Travaux publics écrit à Gisors que le monument de Louis XV « doit recevoir une autre destination sur laquelle le gouvernement n'a pas encore statué » (Arch. nat., F¹² 1260).

Digitized by Google

propension à démolir les monuments ou à changer leur destination, leur consécration[1] ». D'autres suggéraient de remplacer le Louis XV par un Louis-Philippe[2]. Gisors racontait en 1831 que son premier projet pour la statue de Louis XV avait été écarté parce qu'on jugea « inconvenant de disposer un bassin et des effets d'eau au pied de la statue d'un monarque ». Reprenant donc en partie son idée de 1827, il proposait de remanier le travail exécuté et de le transformer en « monument-fontaine » que surmonterait « l'obélisque d'Alexandrie, vulgairement appelé aiguille de Cléopâtre », que le gouvernement allait faire venir d'Égypte[3].

Mais le ministère ne suivit aucun de ces avis et dispersa les matériaux du monument de Louis XV. On remploya une partie des marbres pour une statue équestre du duc d'Orléans dressée dans la cour du Louvre en 1844; quelques morceaux d'une balustrade prêts à la mise en place trouvèrent une utilisation à la Madeleine[4]. Quant au cheval de Cartellier, fondu par Crozatier et achevé dès 1831, il resta quelques années dans les ateliers du Roule, puis, sur la proposition de Thiers, il fut envoyé à Versailles. Un Louis XIV, dû à Petitot, gendre de Cartellier, fut mis en selle sur ce cheval, dans la cour d'honneur du château où, aujourd'hui encore, il accueille les visiteurs.

III.

En relevant à Paris les statues des rois, la Restauration avait un dessein politique qu'elle justifiait par le désir de réparer les ruines du passé. De même, en exaltant la mémoire de Louis XVI et de la famille royale, elle entendit tirer un bénéfice moral de l'attendrissement que pouvaient provoquer les illustres malheurs dont le souvenir devint un véritable instrument de gouvernement[5].

---

1. Note du mois d'août 1832 (Arch. nat., F^{13} 1260).

2. Pétition à la Chambre (*Moniteur*, 27 décembre 1830). Il s'agit peut-être ici du monument de Louis XVI en construction et non de celui de Louis XV.

3. Mémoire et devis remis par Gisors au ministre de l'Intérieur le 31 janvier 1831 (Arch. nat., F^{21} 1260).

4. Arch. nat., F^{13} 767.

5. Le *Moniteur* donne des articles sur les publications qui paraissent

Digitized by Google

Chateaubriand fut le premier à parler publiquement et en quelque sorte officiellement de Louis XVI. Le 20 janvier 1815, il publia dans le *Moniteur* et dans les *Débats* un article, écrit sur demande ministérielle, où il annonçait que les corps de Louis XVI et de Marie-Antoinette allaient être exhumés et transportés à Saint-Denis, que la première pierre d'un monument serait posée sur la place où le roi avait été guillotiné et qu'une chapelle s'élèverait sur le lieu de l'inhumation.

L'article, écrit plusieurs jours auparavant, retardait sur les faits quand les journaux l'insérèrent. Le 20 janvier 1815, Louis XVI et la reine étaient en effet déjà exhumés de l'ancien cimetière de la Madeleine. L'emplacement de leur sépulture, désigné par le propriétaire du terrain, Olivier Descloseaux, avait été contrôlé par une information conduite par le chancelier Dambray le 22 mai 1814, et les corps sortis de terre les 18 et 19 janvier 1815. L'annonce de cette découverte paraissait le 20 janvier dans le *Moniteur*, en même temps que l'article de Chateaubriand, et le 21, anniversaire du supplice de Louis XVI, avait lieu en grande pompe le transport à Saint-Denis[1]. Enfin, le *Moniteur* du 24 janvier informait le public que des boîtes renfermant des médailles avaient été enfouies sous la place Louis XV, là où s'élèverait le monument de Louis XVI, et au cimetière de la Madeleine, au lieu même de l'inhumation.

Ce dernier emplacement était-il exact? En d'autres termes, étaient-ce les ossements de Louis XVI et de Marie-Antoinette qui furent recueillis et transférés à Saint-Denis? Il est permis d'en douter et il n'est pas sans intérêt d'exposer les raisons de ce doute parce qu'elles touchent à l'histoire du cimetière.

Le principal guide des recherches fut Olivier Descloseaux, propriétaire du terrain[2]. Que vaut son témoignage? En 1769, il avait acheté et occupé une maison sise rue d'Anjou et mitoyenne du cimetière, celui-ci s'étendant à peu près sur

---

au sujet de Louis XVI; il publie son *Testament* les 20 janvier 1816 et 21 janvier 1817. Il insère aussi des pièces de vers (*le Martyre de Louis XVI*, *Moniteur* du 20 janvier 1815; *la Chapelle des lys*, 20 janvier 1816).

1. Récit de la cérémonie au *Moniteur* du 23 janvier 1815.

2. Un certain nombre d'indications sur la propriété du cimetière de la Madeleine proviennent des archives de la Seine. Mais le dossier même est conservé aux Archives nationales sous la cote O^3 925. L'indication de ce dossier m'a aimablement été donnée par M. de Vaissières, que je remercie très vivement.

Digitized by Google

l'emplacement de la Chapelle expiatoire. On trouve son nom en 1787, en 1793[1], à propos de ventes immobilières. Il joua un certain rôle dans sa section au début de la Révolution. Mais il est probable qu'il s'en tint ensuite à son métier d'avocat-homme d'affaires. Nous le voyons payer des contributions patriotiques[2] et verser au Trésor des rentes dues à des émigrés[3]. Rien à déduire de là sur ses opinions politiques. Mais en l'an X (1802), estimant peut-être la sécurité sociale rétablie, il acquit le terrain du cimetière pour la somme de 4,550 francs. La vente avait lieu à la requête des créanciers d'un sieur Isaac Jacot, marchand ébéniste, qui, le 23 pluviôse an V (11 février 1795), avait acheté ce terrain mis en vente comme bien national. Donc, voisin du cimetière depuis 1769, Descloseaux en était devenu propriétaire seulement en 1802, dix ans après la mort de Louis XVI.

Nous ne savons ce qu'il fit de sa propriété jusqu'en 1814. Mais il vit très bien alors le parti qu'il en pouvait tirer. Il s'efforça d'appeler l'attention sur la terre qui avait reçu Louis XVI. Trois publications en parlèrent. L'une, de l'imprimerie Lottin de Saint-Germain, s'intitulait : *Liste des personnes qui ont péri par jugement du tribunal révolutionnaire depuis le 26 août 1792 jusqu'au 13 juin 1794 (25 prairial an II) et dont les corps ont été inhumés dans le terrain de l'ancien cimetière de la Madeleine... appartenant à présent à M. Descloseaux, comme on le verra par le certificat ci-joint*[4]. Par ce certificat du 4 juin 1814, Descloseaux, « propriétaire du véritable cimetière de la Madeleine de la Ville-l'Évesque », attestait l'exactitude de la liste des inhumations et rappelait qu'il y fallait compter celles du corps « du roi saint Louis second et de la reine, son épouse, indiquées sur le plan ». Il ajoutait que « ce plan, avec le dessin du tombeau royal, se trouve chez le propriétaire ». Le plan en question est une autre publication faite par Descloseaux lui-même sous le titre suivant : *Explication des numéros du plan du cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré, n° 48, dans lequel est le tombeau de saint Louis second, Louis XVI, et de la reine, son épouse, érigé par le*

1. Arch. de la Seine (lettres de ratification 1776e et 3125e).
2. Arch. nat., O^3 925.
3. Arch. nat., F^7 4672.
4. Bibl. nat., Lb^{41} 7.

Digitized by Google

s^r Descloseaux et ses filles[1]. Le plan ainsi qu'une vue du « tombeau » sont gravés par Coqueret-Bonvalet. L'ouvrage est un véritable guide à l'usage des voyageurs curieux. Enfin, un auteur, qui a signé F. D. des *Anecdotes curieuses et intéressantes*[2], reproduit presque littéralement le texte de Descloseaux, en y ajoutant des erreurs et un peu de réclame, sous cette forme : « Le 4 septembre (1814), j'ai visité les lieux sacrés où sont déposées les dépouilles de notre saint roi Louis XVI et de Marie-Antoinette, notre vertueuse et malheureuse reine. C'est aux soins (*sic*) de M. Descloseaux et de ses filles que tous les bons Français qui regrettent leur roi et leurs parents vont dans cet endroit puiser des consolations. M^lle Descloseaux se fait un vrai plaisir de vous y accompagner; sa voix douce et plaintive finit par porter dans votre âme le saint respect dû à ces martyrs ».

Le propriétaire ne négligeait donc rien pour signaler la valeur morale de son bien[3]. Est-ce à son instigation qu'eurent lieu l'enquête et les exhumations? Nous l'ignorons. Mais on sait qu'il proposa au roi, par une lettre du 15 janvier 1815[4], la vente du terrain, et il la réalisa après un marchandage si obstiné qu'un fonctionnaire du ministère de la Maison du roi écrivit sur une des pièces : « M. Descloseaux... avait paru très satisfait de 50,000 francs, il faut pourtant qu'il dise enfin son dernier mot[5]. » Mais il prétendait couvrir par le prix de la vente une somme de 8,000 francs dépensée, disait-il, à sa campagne pour la nourriture et le logement de soldats hollandais et de chevaux, ainsi que 6,030 francs d'impôts qu'il avait payés. Il se déclarait « extraordinairement gêné[6] ». En définitive, il se fit verser 60,000 francs pour le terrain qu'il avait payé 4,550 francs, plus une pension de 8,000 francs reversible sur ses filles, sans

1. Bibl. nat., Lb^41 2696.

2. Bibl. nat., La^32 94.

3. Ajoutons que, dans une lettre du 27 décembre 1825 (Arch. nat., O^3 925) au directeur général du ministère de la Maison du roi, Descloseaux fait suivre sa signature des mots « conservateur des précieux restes de Louis XVI et de la reine son épouse ».

4. Lettre reproduite en fac-similé par Le Senne, *l'Ancien cimetière de la Madeleine*, dans *Bulletin de la Société historique... du VIII^e arrondissement de Paris*, 1900, p. 125.

5. Arch. nat., O^3 925.

6. Lettre du 27 décembre 1815 (Ibid.).

Digitized by Google

parler du cordon de Saint-Michel qu'il avait reçu, ni des portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette que la duchesse d'Angoulême lui avait envoyés[1]. Homme d'affaires, Descloseaux le fut, et très habilement dans l'occasion, et si on consent à le croire sincère on doit avouer qu'il ne se montra pas désintéressé.

Il ne fut pas davantage exact. En 1815, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, sa mémoire le desservait peut-être. En tout cas, ses dires comportent des erreurs. Il se trompa en déclarant dans son *Explication des numéros du plan* que les suppliciés furent enterrés au cimetière de la Madeleine jusqu'au mois de mai 1794, puisque à partir du 24 mars les inhumations se firent à Monceaux, et, ayant répété cette erreur dans le certificat d'exactitude qu'il donna à la liste de Lottin de Saint-Germain, il dut la rectifier ensuite[2]. Ses indications relatives à l'endroit où Louis XVI était censé reposer se prétendaient très précises, puisqu'il avait aménagé le « tombeau » du roi en y semant du gazon, en le fermant par des haies et une porte-grille en bois, en le décorant de saules et de sapins. Mais, en réalité, Descloseaux n'avait dû marquer ainsi cette place que peu de temps avant 1814, peut-être même à cette date seulement et après la chute de l'Empire. En effet, propriétaire depuis 1802, il n'avait évidemment rien pu faire antérieurement, et il est à présumer que la police impériale n'eût ni ignoré ni toléré l'existence d'un mausolée commémoratif de Louis XVI. La détermination de l'emplacement, faite longtemps après 1793, n'était donc qu'approximative.

Elle ne s'accorde d'ailleurs pas avec le seul document révolutionnaire contenant un renseignement topographique qui soit parvenu jusqu'à nous. C'est une lettre du 21 janvier 1793, adressée au Conseil général de la Commune de Paris, par Santerre, uniquement pour informer cette assemblée que le cadavre de Louis XVI a été transporté « avec soin et exactitude » à la Madeleine et qu'il se « trouve enterré entre les hommes morts lors de son mariage et les Suisses tués au 10 août[3] ». Quelle

1. *Moniteur* du 21 janvier 1815.

2. La déclaration rectificative de Descloseaux a été publiée par Beauchesne, *la Vie de M^me^ Elisabeth...*, t. II, p. 252-253.

3. Beaucourt, *Captivité et derniers moments de Louis XVI...*, t. II, p. 304. Le *Moniteur* du 23 janvier, la *Révolution de 92* du 22 janvier 1793 uti-

Digitized by Google

région du cimetière abritait ces sépultures? Nous ne possédons à cet égard rien d'autre que le plan de Descloseaux. Il ne peut absolument pas se concilier avec le repérage indiqué par cette lettre, et ce désaccord bien singulier constitue pour le moins un élément de doute contre le témoignage de Descloseaux, rien ne nous autorisant d'autre part à infirmer celui de Santerre.

Que les renseignements fournis par Descloseaux n'aient été que très vagues, c'est ce qui ressort au surplus du procès-verbal même d'exhumation, puisque les débris de Louis XVI ne se rencontrèrent pas à la place du « tombeau », et qu'il fallut tâtonner pour les découvrir. Avant d'aboutir à ce résultat, on ouvrit une tranchée de douze pieds de longueur, « suivant les premières indications données », puis une autre le 19 janvier. Un ouvrier, nommé Barbier, témoin de l'exhumation et dont le royalisme s'est exalté à ce spectacle, nous en a laissé le récit; il y avoue naïvement que, pour parvenir aux ossements de Louis XVI, on se livra à de « longues et pénibles recherches[1] ».

Or, il ne faut pas oublier que le cimetière de la Madeleine ne cessa de servir que par faute de terrain disponible. Selon toute vraisemblance, les corps y étaient donc enfouis assez près les uns des autres, et dès l'instant que, dans la recherche d'une sépulture, on n'allait pas droit au but, une méprise devenait non seulement possible, mais même très probable.

Comment les commissaires royaux prétendirent-ils éviter cette méprise? D'abord par les témoignages des personnes ayant assisté à l'inhumation de Louis XVI, Renard, vicaire de la Madeleine, Lamaignère, juge de paix, Vaudremont, son greffier, Danjou, gendre de Descloseaux, le baron de Baye. D'après le procès-verbal de l'enquête du 22 mai 1814, le premier et le dernier de ces témoins ne dirent rien quant à l'emplacement; le baron de Baye attesta surtout qu' « on a offert

lisent les mêmes repères pour situer la tombe. Les *Semaines parisiennes* remplacent le mot « entre » par celui de « parmi ». Les « hommes morts » lors du mariage de Louis XVI sont les 133 victimes de l'accident survenu sur la place actuelle de la Concorde pendant les fêtes données pour célébrer l'union royale, en 1770.

1. E.-L. Barbier, *Notice sur l'exhumation de LL. MM. Louis XVI et Marie-Antoinette* (Bibl. nat., Lb[41] 462).

Digitized by Google

audit sieur Descloseaux un hôtel à Paris en échange de ce précieux terrain » et que l'offre fut refusée; il ne paraît servir que de témoin de moralité à Descloseaux. Le juge et son greffier confirmèrent que l'emplacement indiqué était bien celui où ils avaient vu inhumer Louis XVI. Danjou peut être considéré comme faisant double emploi avec son beau-père. Lamaignère et Vaudremont n'étaient arrivés au cimetière qu'au moment où la fosse était déjà comblée, venus là par hasard ou en curieux plutôt, semble-t-il, qu'en service officiel. Leurs témoignages, qui sont en définitive les seuls à considérer comme s'ajoutant à celui de Descloseaux, ne lui apportent aucun élément nouveau de précision et n'ont nullement pu éclairer les recherches.

Mais Danjou déclara en outre que le roi décapité avait été enterré la tête entre les jambes. Or, les commissaires de l'exhumation relevèrent des ossements ainsi disposés et ne doutèrent plus dès lors d'être en présence des restes de Louis XVI. Leur affirmation sur ce point paraît toutefois ne pas être hors de conteste, parce qu'ils ont dit eux-mêmes n'avoir trouvé que de la terre et de la chaux « mêlées à dessein » et au milieu de ce mélange, donc mêlés également, des ossements dont plusieurs près de tomber en poussière. Reconnaître là dedans un crâne disposé entre des fémurs ou des tibias, c'était peut-être hasardeux. Mais, en admettant que les débris du squelette eussent été disposés selon la description de Danjou, il serait excessif d'en tirer une preuve quant à l'authenticité des restes de Louis XVI, simplement parce que de nombreux décapités ont été inhumés dans le même cimetière et que plus d'une tête a pu recevoir cette dernière et sinistre position.

D'ailleurs, témoignages ou position de la tête ne venaient dans l'esprit des commissaires que comme preuves à l'appui, et l'indice véritable d'après lequel Louis XVI et Marie-Antoinette devaient être retrouvés consistait en chaux vive versée sur leurs cadavres que les révolutionnaires se seraient acharnés à détruire. La présence de cette chaux vive ne devait pas permettre d'hésiter dans l'identification des restes de ceux qu'elle recouvrait. Il n'est pas niable qu'il y ait eu de la chaux dans le cimetière de la Madeleine, puisque les recherches de 1815 en rencontrèrent. Mais cette chaux avait-elle été mise sur les corps de Louis XVI et de Marie-Antoinette? Descloseaux le dit dans son *Explication des numéros du plan;* Renard, vicaire de la

Digitized by Google

Madeleine, le déclare également dans sa déposition à l'enquête du 22 mai 1814, où il donne l'impression d'être sincère et précis. Il raconte comment il a procédé à l'inhumation avec son confrère Damoreau, mort avant 1814, et comment de la chaux vive fut versée dans la fosse vide, puis sur le corps du roi conformément aux ordres donnés. La chose ne paraît donc pas pouvoir être révoquée en doute[1]. Et, d'autre part, il paraît absolument extraordinaire qu'une circonstance aussi notable n'ait pas été consignée dans le procès-verbal de l'inhumation que les administrateurs du Département délégués à la surveillance de l'opération dressèrent et signèrent avec le curé et les vicaires de la Madeleine, sinon séance tenante, du moins le 21 janvier au soir ou le lendemain. Ce procès-verbal décrit minutieusement l'état du cadavre, les vêtements qui l'habillent, puis analyse une à une les diverses phases de l'inhumation, s'exprimant comme suit : « Ainsi vêtu, il (Louis XVI) a été déposé dans une bière, laquelle a été descendue dans la fosse qui a été recouverte à l'instant. Et le tout a été disposé et exécuté d'une manière conforme aux ordres donnés par le Conseil exécutif provisoire de la République française[2]. » Ainsi pas un mot au sujet de la chaux dans un texte où le rédacteur s'est visiblement attaché à ne négliger aucun détail. Ce silence, qui ne peut être dû à un sentiment de discrétion, puisque le document n'était pas destiné à la publication, empêche d'accepter sans réserve les déclarations de Descloseaux et de Renard sur ce point et nous laisse incertains sur la valeur de l'indice principal qui guida les recherches de 1815.

L'incertitude est la même au sujet de Marie-Antoinette. Le témoignage de Danjou, qui disait avoir assisté à l'inhumation de la reine, est le seul consigné par l'enquête de 1814. Un ouvrier qui participa à l'exhumation avait été présent à l'enterrement. Mais les enquêteurs ne l'entendirent pas ou du moins ne retinrent pas son témoignage. Et ici nous n'avons pas de document de la période révolutionnaire. On connaît seulement

1. Le *Journal de Perlet* (22 janvier), le *Moniteur* (23 janvier) rapportent la même circonstance. Mais tous les récits de l'exécution de Louis XVI donnés par la presse sont contradictoires entre eux, plus ou moins fantaisistes et ne peuvent guère être utilisés.

2. Beaucourt, t. II, p. 312.

Digitized by Google

un fragment du compte des frais de Joly, le fossoyeur, où figurent les sommes dues pour la bière et la fosse de la veuve Capet. On sera surpris de ne pas trouver parmi ces funèbres débours le prix de la chaux vive répandue, d'après Descloseaux, sur la reine comme sur le roi. Mais ce fragment de compte publié par les Goncourt, avec une référence mystérieuse, est-il authentique ou du moins publié avec exactitude[1]? Toute vérification est impossible. L'état de nos connaissances sur la sépulture de Marie-Antoinette ne permet donc aucune déduction pour celle de Louis XVI.

Par ailleurs, tout ce que nous savons de l'histoire du cimetière après 1794 rend encore plus douteuse l'authenticité des ossements recueillis en 1815.

Jacot, acquéreur du terrain le 23 pluviôse an V, était tenu par l'acte de vente de ne faire aucune fouille avant l'expiration d'une période de dix ans à compter du jour de la dernière inhumation. Mais, quelques mois à peine après son entrée en jouissance, il commençait à remuer le sol, et le 26 floréal an V (15 mai 1797) la municipalité du premier canton demandait un rapport sur une plainte des habitants du quartier qui voulaient faire interdire « au propriétaire dudit terrain d'y faire aucune inhumation ni d'y faire aucune fouille avant que les quinze années d'usage après la suppression dudit cimetière ne soient révolues[2] ». Le 16 prairial an VII (4 juin 1799), une délibération analogue était prise sur « les fouilles et excavations faites par le citoyen Jacot dans le cimetière de la rue d'Anjou[3] ». Sans s'émouvoir de ces plaintes, Jacot, par lettre du 3 thermidor an VII (21 juillet 1799), sollicitait de la même municipalité l'autorisation d'enterrer sa femme « dans un terrain qui m'appartient, rue d'Anjou, ancien cimetière de la Madeleine[4] ». Enfin l'acte même par lequel Descloseaux était devenu propriétaire mentionne « plusieurs édicules élevés sur le terrain et un mur en moellons et plâtre dans lequel étaient disposés des commencements de soupiraux de cave ». « Tout le terrain, dit l'acte, semble avoir été fouillé et dans plusieurs endroits

1. E. et J. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 422.
2. Cité par Le Senne, art. cité, p. 126.
3. Ibid.
4. Arch. de la Seine, série D 2783.

Digitized by Google

il existe des commencements de fondations et quelques tas de matériaux et moellons[1]. »

On comprend dès lors pourquoi les recherches de 1815 constatèrent que la terre et la chaux avaient été mêlées à dessein, et la question se pose d'elle-même à l'esprit de savoir si, même dans le cas où la situation des fosses de Louis XVI et de Marie-Antoinette eût été connue avec la plus rigoureuse précision, on eût pu se flatter de retrouver leurs squelettes en place après tous les travaux qui avaient remué ce sol surpeuplé de morts serrés les uns contre les autres.

La plupart des chances d'erreur n'échappèrent pas aux commissaires de 1814 et de 1815. Les termes de leur procès-verbal d'exhumation révèlent leurs hésitations. La place, disent-ils, est celle que Descloseaux « croit pouvoir assurer » être celle où repose Louis XVI. Il y a « lieu de croire » le roi plus près du mur que Marie-Antoinette. Quand les ossements présumés de Louis XVI eurent été enfin mis à jour, les recherches continuèrent, à titre de vérification surabondante d'après le procès-verbal, mais peut-être plutôt en raison d'une incertitude persistante.

Aussi tous les contemporains ne furent-ils pas convaincus. Un anonyme, qui publia en 1814, avant les exhumations, une brochure sur le *Projet d'un monument à élever à la mémoire de Louis XVI*[2], croyait que les corps du roi et de la reine avaient été détruits par la chaux. Pasquier, dans ses *Mémoires*, ne révoque pas en doute « l'authenticité de ces saintes reliques »; mais il ajoute : « On ne manqua pas de remarquer qu'aucune des autorités locales n'avait, ainsi qu'il eût été convenable de le faire, assisté à cette opération... Les ennemis du gouvernement en tirèrent la conséquence qu'on avait voulu écarter des témoins trop scrupuleux, décidé qu'on était à trouver les restes à tout prix[3]. » Et, de fait, l'information avait négligé d'entendre ou n'avait pas retenu les témoignages de plusieurs survivants capables de documenter utilement les explorateurs du cimetière révolutionnaire. Entre autres, le fossoyeur Joly, qui avait mis en terre Louis XVI et Marie-Antoinette, ne figure pas à

1. Arch. nat., O^3 925.
2. Bibl. nat., Lb^{41} 469.
3. *Mémoires du chancelier Pasquier...*, t. III (1894), p. 62.

Digitized by Google

l'enquête. Or, il vivait encore en 1817; il était devenu concierge du cimetière Montmartre et demeurait à Batignolles, n° 42, commune de Clichy. Il renseigna l'administration quand elle s'occupa de retrouver le corps de Mme Élisabeth, qu'il avait déposé dans la fosse commune de Monceaux. Il se vanta alors d'avoir mis Louis XVI dans un cercueil « au péril de sa vie[1] ». Mais, en 1814 et 1815, on négligea ce qu'il aurait pu dire.

Un autre auteur, Peuchet, archiviste du ministère de la Police, dans ses *Mémoires de tous...*, dont la seconde édition parut en 1834, a noté également les doutes qui, selon lui, troublèrent Louis XVIII lui-même. « Sa Majesté Louis XVIII, dit-il, n'était rien moins que certaine que ce fussent bien les restes de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Mme Élisabeth[2] qui avaient été retrouvés et transportés à Saint-Denis... Plusieurs fois on lui avait insinué qu'elle avait été trompée et que la fausseté de ces reliques résultait de preuves anatomiques incontestables. Elle craignait que sa piété familiale ne l'eût rendue le jouet de quelque mystification, et plusieurs rapports faits soit à la police du château, soit à la police générale, l'entretenaient dans cette crainte, fort légitime dans un moment où l'opinion ennemie des Bourbons commençait à déverser le ridicule sur les royales exhumations. Ce fut cette crainte, plus que le vague des informations, qui empêcha de donner suite à l'exécution des ordres pour la recherche de la sépulture de Louis XVII. Dans le doute sur la réalité d'une première découverte, Sa Majesté Louis XVIII n'aura pas voulu s'exposer à impatroniser un intrus dans les tombeaux de son antique race...[3]. »

En résumé, l'exhumation de Louis XVI se fit sur les indications d'un témoin intéressé, sujet à erreur, en désaccord avec le seul document contemporain que nous possédions et n'ayant pas montré l'emplacement de la sépulture d'une manière rigoureusement précise. Cet emplacement a été repéré par la présence dans le sol de chaux dont il ne fut peut-être pas fait usage. Les restes ont été relevés dans un terrain travaillé à plusieurs reprises. L'enquête qui précéda l'exhumation fut som-

1. Beauchesne, *op. cit.*, t. II (appendice).
2. Ici erreur de Peuchet, Mme Élisabeth n'ayant jamais été exhumée.
3. Cité par Beauchesne, *Louis XVII...*, 3e édit., t. II, p. 339.

Digitized by Google

maire, incomplète. Le résultat laissa certains esprits, peut-être même Louis XVIII, dans le doute. Conclusion : l'authenticité des ossements transportés à Saint-Denis comme étant ceux de Louis XVI et de Marie-Antoinette n'est pas certaine.

IV.

L'opinion royaliste mena grand bruit autour des exhumations de la Madeleine. Un de ceux qui y assistèrent, Barbier, jugeait la tête de Marie-Antoinette encore reconnaissable, et Chateaubriand, surenchérissant à son habitude, y retrouvait, « avec la grâce d'une femme, toute la majesté d'une reine[1] ». Une telle phrase prouve combien les enthousiasmes s'échauffaient. Le zèle des royalistes fit, en effet, plus que seconder les projets du gouvernement destinés à honorer la mémoire de Louis XVI.

Au premier anniversaire après la Restauration, pour consacrer par un témoignage public la douleur ressentie par la France au souvenir « du plus horrible attentat », Louis XVIII avait ordonné que, le 21 janvier de chaque année, un service serait célébré dans toutes les églises, que la cour prendrait le deuil, ainsi que les autorités civiles et militaires, que les tribunaux vaqueraient, que les théâtres seraient fermés[2]. Mais il parut que l'institution de ce deuil national exigeait la sanction d'une loi. Sosthène de la Rochefoucault proposa cette loi à la Chambre des députés le 9 décembre 1815. Tout en déclarant que les Français ne furent jamais coupables envers Louis XVI, il estimait que le crime du 21 janvier pèserait sur eux tant qu'ils ne l'auraient pas désavoué[3]. Le rapporteur ajouta à la proposition une disposition comportant l'érection sur la place « teinte du sang précieux » d'une statue de Louis XVI debout, tenant d'une main son testament, « où est empreinte son âme divine », et élevant l'autre vers le ciel[4]. Ce rapport se conformait ainsi aux intentions de Louis XVIII, telles que Chateaubriand les publia dans son article du 20 janvier. D'autres amendements

1. *Moniteur* du 12 janvier 1816.
2. *Moniteur* du 21 janvier 1815.
3. *Moniteur* du 14 décembre 1815.
4. *Moniteur* du 29 décembre 1815.

Digitized by Google

intéressant Louis XVII, la reine, Mme Élisabeth, le duc d'Enghien, furent discutés, ainsi qu'à la Chambre des pairs, où le soupçon d'une timide opposition est peut-être perceptible. La loi, votée le 19 janvier 1816, laissait au roi le soin de choisir les emplacements des monuments que la nation élèverait à Louis XVI, à sa femme, à son fils, à sa sœur et au duc d'Enghien.

Le monument de Louis XVI en question ne doit pas être confondu avec la chapelle expiatoire construite aux frais de la liste civile, sous la direction de l'architecte Fontaine, lentement, mais sans interruption, de 1816 à 1826. Le *Moniteur* du 5 février 1816 a enregistré les débuts des travaux entrepris au cimetière de la Madeleine pour cette chapelle, à la satisfaction, dit-il, des habitants de « ce quartier isolé », et, de toutes les œuvres conçues en mémoire de Louis XVI, la construction de cet édifice est la seule que la Restauration ait menée à bien. Entretenue aux frais de l'État, la chapelle survécut même au régime et aux sentiments qu'elle représentait; sa démolition, décidée par arrêté de la Commune du 6 mai 1871[1], ne reçut qu'un commencement d'exécution[2], et la messe quotidienne y fut célébrée jusqu'en 1883[3] par un chapelain que nommait l'archevêque de Paris et que payait le comte de Chambord.

Elle ne suffisait pas au zèle des royalistes, qui voulaient pour ainsi dire donner la mesure de leur victoire sur la Révolution par l'importance des honneurs rendus à ses victimes. Un mouvement d'opinion s'esquissa en vue de la canonisation de Louis XVI. Dès 1814, l'auteur d'une brochure intitulée *le Nouvel Élysée* dit que la voix publique qualifie le roi « de saint, avant même que l'Église lui en ait accordé le titre[4] ». Chateaubriand parle des « reliques du martyr sortant triomphantes du sein de la terre pour protéger désormais notre patrie et attirer par leur intercession la bénédiction du ciel sur tous les Français[5] ». En 1829 encore parurent à Montpellier des *Considérations sur la mort de Louis XVI pour servir à la béatification*

1. Bonnefoy, *Sur la démolition projetée de la chapelle expiatoire* (Bibl. nat., LK7 26985).
2. Arch. nat., F21 825.
3. Bonnefoy, *op. cit.*, p. 13.
4. *Nouvel Elysée...* (Bibl. nat., Lb41 468).
5. *Moniteur* du 20 janvier 1815.

Digitized by Google

et canonisation de ce saint roi...[1]. Partout se retrouvent les expressions de saint Louis second, de reliques, de martyr. D'aucuns n'attendirent même pas la décision de l'Église, et un office annuel au jour de la fête de Louis XVI fut préparé pour être inséré dans le bréviaire et dans le missel. Le volume dédié à la duchesse d'Angoulême existait, paraît-il, encore en 1885 dans la paroisse Saint-Louis-en-l'Ile[2].

Mais on insistait surtout pour la construction du monument prévu par la loi de 1816. Quantité de projets parurent pour suggérer des plans et des idées au gouvernement. Quantité de pétitions aux Chambres réclamèrent la consécration de la mémoire de Louis XVI par une statue ou un édifice. Il suffira de citer quelques-uns de ces projets ou pétitions pour en apprécier le sens politique. Vignon, architecte de la Madeleine, demanda, dès 1816, que cette église fût achevée « pour être dédiée au bienheureux martyr Louis XVI » et servir en même temps de paroisse aux habitants du quartier. Il signalait qu'elle présentait l'aspect convenable d'un sarcophage, que le fronton offrait un champ bien disposé pour « l'apothéose du bon roi », dont la statue prendrait place dans le cul-de-four absidial, tandis que les monuments dédiés aux membres de sa famille seraient installés dans des chapelles[3].

Mais la plupart désiraient mettre le monument sur une place publique et non dans l'intérieur d'une église. Un garde du corps royal du génie aurait voulu élever dans la plaine Saint-Denis une grande pyramide dont la base, mesurant 89 mètres de côté, eût rappelé l'année de la Révolution, tandis que la hauteur perpendiculaire de 74 mètres et la longueur des arêtes de 93 mètres eussent évoqué les dates de 1774 et 1793, avènement et mort de Louis XVI[4]. Barruel-Beauvert, l'ancien collaborateur aux *Actes des apôtres*, présentait le projet d'un architecte qui, pour commémorer « les victimes royales des fureurs du philosophisme et de la Révolution », avait tracé le

1. Bibl. nat., Lb^{41} 400.

2. *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1885, col. 676; *Semaine religieuse* de Paris, 14 novembre 1885, p. 689.

3. Vignon, *Monuments commémoratifs projetés en l'honneur de Louis XVI...* (Bibl. nat., Lb^{41} 472).

4. A. Raynal, *Hommage offert à la mémoire de Louis XVI...* (Bibl. nat., Lb^{41} 475).

Digitized by Google

plan d'un temple destiné à la place Royale. Aux angles de ce temple, quatre fontaines auraient versé leurs eaux, « emblème des pleurs des quatre parties du monde sur les calamités générales, suites de l'assassinat de la famille royale et de la proscription de ses illustres membres que la révolte, l'impiété et tous les crimes ligués n'ont pu assassiner[1] ». Un autre préconisait une porte Louis XVI à l'entrée du quai de la Conférence[2]. Un anonyme était partisan d'une chapelle desservie par des religieuses dites Filles de l'Expiation, construite sur le cimetière de la Madeleine et reliée par une voie directe à la nouvelle église[3]. Mais il y avait aussi un plan pour mettre la chapelle sur l'emplacement de l'exécution de Louis XVI, dont les environs et en particulier le Manège eussent été purifiés par le feu[4]. L'auteur du *Nouvel Élysée* se contentait d'une pierre noire au milieu de la place Louis XV, surmontée, si l'on y tenait absolument, d'une statue de la France priant et pleurant. Et il entourait la Madeleine de tombeaux, pour inciter les Parisiens « au repentir et au regret ». Un officier de cavalerie, Bolangier de Fougerolles, remettait tous les ans, avec une douce insistance, une pétition à la Chambre pour faire édifier au centre de la place Louis XV une chapelle sur un socle très haut, afin que de loin on pût voir le prêtre à l'autel, ou bien quatre colonnes supportant un sarcophage sur lequel se pencherait une statue de la France agenouillée; ainsi l'univers saurait que « le monstre révolutionnaire est enseveli avec ses doctrines régicides[5] ». Mais un ancien sous-préfet sentimental préférait un « bassin du milieu duquel s'élèverait un saule pleureur en bronze vert antique dont les extrémités laisseraient échapper goutte à goutte les larmes de la douleur et celles du repentir[6] ».

Le gouvernement prêta peu d'attention à ces pétitions et

1. Pétition datée du 30 décembre 1815 adressée à la Chambre des députés (Arch. nat., versement des archives de la Chambre, non encore coté).

2. J. Dedeban, *Sur la nécessité d'élever un monument à Louis XVI* (Bibl. nat., Lb^{41} 474).

3. *Sur le projet d'un monument à élever à la mémoire de Louis XVI* (Bibl. nat., Lb^{41} 469).

4. Gouin, *Projet d'une pompe funèbre...* (Bibl. nat., Lb^{41} 467).

5. Arch. nat., F^{21} 582.

6. Pétition Jarry de Maucy à la Chambre des députés, 8 décembre 1821 (Ibid.).

Digitized by Google

projets et se laissa aller à ses propres hésitations. Après le vote de la loi du 19 janvier 1816, il eut l'intention d'élever à Louis XVI un souvenir au milieu de la place Louis XV, et Chateaubriand avait tracé l'esquisse de ce monument. Mais, dès le 14 février, de nouvelles idées prévalant, les propositions de Vignon furent adoptées dans leurs grandes lignes et le gouvernement décida de terminer la Madeleine et d'y mettre les monuments de Louis XVI, Marie-Antoinette, Louis XVII, M^me^ Élisabeth. Les sculpteurs Dupaty, Bosio, Lemot, Ruxhiel en reçurent les commandes. En même temps, treize autres artistes de moindre renom étaient chargés d'exécuter des trophées et douze statues représentant des grands hommes de l'ancienne France et destinées à surmonter les socles cubiques du pont Louis XVI. De plus, Fragonard devait dessiner un bas-relief pour le fronton de l'église, au sommet et aux angles duquel on placerait trois statues exécutées par Gérard, représentant la Religion et des anges adorateurs. Enfin des tableaux étaient prévus pour l'intérieur de la Madeleine; ils emprunteraient leurs sujets à des scènes de l'histoire religieuse de France; Carle Vernet, Prud'hon, Gérard, Meynier, Gros, Guérin, Girodet furent les peintres désignés[1].

Pour placer les statues ou les tableaux dans l'église, il fallait d'abord achever celle-ci. Or, la construction avança extrêmement lentement. Les crédits ouverts annuellement, 225,000 fr. environ jusqu'en 1822, 500,000 fr. en 1822, étaient vite épuisés. On aurait certainement pu, avec des fonds plus considérables, activer les travaux. Mais ils étaient également retardés par la mésintelligence qui ne cessa de dresser Vignon contre tous les directeurs des travaux. Elle provenait de divergences sur le plan de l'édifice. L'architecte voulait éclairer la nef centrale par des fenêtres prises dans les murs de la *cella*. On lui objectait qu'il compromettrait la solidité de l'édifice et on opposait à cette disposition un éclairage par la voûte permettant de laisser les murs latéraux pleins jusqu'à leur sommet. Vignon protesta sans interruption; il se plaignait aussi de son traitement,

1. *Moniteur* du 18 février 1816. Voir H. Jouin, *l'Église de la Madeleine*, dans *Nouvelles Archives de l'Art français, Revue de l'Art ancien et moderne*, t. III (1887), p. 250 et suiv.; Gruel, *l'Église de la Madeleine*, dans *Bulletin de la Société historique et archéologique du VIII^e^ arrondissement de Paris*, 1900, p. 106 et suiv.

Digitized by Google

de l'insuffisance des crédits; il lançait l'idée d'une loterie pour couvrir les frais, à o fr. 25 le billet, et supposait que la plupart des gagnants abandonneraient leur lot si on leur permettait de graver leurs noms dans l'édifice; il s'irritait de l'autorisation accordée à des personnes influentes d'établir des boutiques le long du chantier, sur le boulevard, et il appelait « boutiquomanie » ce qui n'était que de la spéculation. Malgré tout son zèle, il n'avait pas terminé son œuvre quand il mourut en 1828, après avoir sollicité comme grâce dernière d'être enterré dans un caveau qu'il avait ménagé sous le péristyle extérieur de la Madeleine[1].

Tandis que les murs de l'église montaient avec cette lenteur administrative, les pétitions en faveur du monument Louis XVI s'amoncelaient dans les cartons des Chambres et du ministère; à leurs auteurs on répondait que Sa Majesté avait décidé de mettre les monuments commémoratifs dans le temple en construction, qu'ils étaient même commandés. La ferveur royaliste ne se contentait pas de ces atermoiements après plusieurs années d'attente; on parlait de « faire exécuter ce que les révolutionnaires ne veulent pas »; on souhaitait « que le ministre chargé de l'exécution de la loi n'y mette plus aucune entrave ou de l'insouciance[2]... ». La pression faite sur le gouvernement par les projets et les plans contribua donc peut-être au changement de programme que sanctionna l'ordonnance du 27 avril 1826 par laquelle Louis XV fut remonté au rond-point des Champs-Élysées pour laisser à un monument de Louis XVI le centre de la place, désormais changée de nom.

Charles X posa la première pierre de ce monument le 3 mai 1826. Ce jour-là, après avoir assisté aux cérémonies du jubilé, il était parti de Notre-Dame, accompagné d'une brillante procession où il marcha, précédé d'un nombreux clergé et de l'archevêque de Paris, suivi par les députations des Chambres et des corps constitués. La place Louis XVI était garnie d'estrades où se rangèrent les curés de Paris, le chapitre métropolitain, les évêques présents à Paris. Un autel, où l'on déposa les reliques portées par la procession, avait été dressé au centre. Des prières y furent dites devant le roi à son prie-Dieu. Puis

1. Voir, en particulier, Arch. nat., F^{12} 1149, F^{21} 577, 582.
2. Pétition de 1824 de Bolangier de Fougerolles (Arch. nat., F^{21} 582).

Digitized by Google

l'archevêque bénit la première pierre que cimenta le roi. Les salves d'artillerie éclatèrent alors au milieu des psaumes et des cantiques chantés par les assistants et par le clergé[1].

Charles X voulut que les travaux reçussent de suite une vive impulsion; le 3 juin, avant même que les plans fussent arrêtés, il ordonnait de mettre à découvert les fondations du socle de l'ancienne statue de Louis XV, sous prétexte de rechercher les médailles inaugurales de 1763, en réalité pour retrouver celles qu'on savait avoir été enfouies pendant la Révolution[2]. On désigna comme architecte Grillon. Il devait avoir à se concerter avec l'architecte Gauthier, choisi par la Ville pour diriger les embellissements de la place et des Champs-Élysées. Au début de 1827, le sculpteur Cortot envoyait le devis du monument projeté et, après marchandage pour son compte et celui du fondeur Crozatier, il réussissait à se faire payer un premier versement le 31 mai[3].

L'administration appliquait à cette statue de Louis XVI des idées déjà exprimées quand il s'agissait de mettre celle de Louis XV sur la place et même amplifiait ces idées. Outre les statues d'hommes célèbres qui devaient s'aligner sur le pont, on en prévoyait d'autres pour surmonter les bâtiments des corps de garde. On eût ainsi formé une sorte de cortège sculptural des gloires de l'ancienne France qui se fût déroulé jusqu'à la Madeleine, où il eût abouti aux monuments expiatoires des membres de la famille royale placés dans l'église. Au centre de ce cortège, Louis XVI devait dominer ces représentants des fastes de notre histoire de toute la hauteur de son rang royal et de son sacrifice[4]. Aussi avait-on adopté pour le monument de Louis XVI un ensemble comprenant la statue du roi sur un haut piédestal entouré de quatre figures colossales représentant deux vertus morales, la Justice et la Bienfaisance, et deux vertus religieuses, la Piété et la Tolérance[5]. La masse monumentale s'augmentait d'un grand soubassement avec balustrade, trottoir extérieur et bornes.

Sur les réclamations pressantes du roi et de la dauphine, les

1. Arch. nat., F21 1567.
2. Lettre du 3 juin 1826 (Arch. nat., F13 1261).
3. Arch. nat., F21 575.
4. Rapport du 7 juin 1826 (Arch. nat., F13 1261).
5. Arrêté du 31 mai 1827 (Arch. nat., F21 575).

Digitized by Google

travaux allèrent bon train et peut-être eussent-ils été finis en 1830 si les marbres destinés au monument n'eussent été retardés dans leur transport. Tirés des carrières de Carrare et chargés en février et mars 1828, ils arrivèrent par bateau à Arles; là, ils furent placés pour remonter le fleuve sur quatre fiscelandes et ils atteignirent Digoin en novembre, où ils furent immobilisés faute d'eau en Loire. Une crue accidentelle les porta à Nevers. Pris par les glaces, ils coururent au moment de la débâcle les plus grands dangers; l'un d'eux s'engrava au milieu du lit de la Loire, et seuls des moyens extraordinaires et très dispendieux réussirent à les sauver. Enfin, après un nouveau séjour forcé à Cosne, ils purent entrer dans le canal de Briare, et on les attendait en mars 1829 au quai des Invalides[1].

Trop tard. La Révolution de 1830 arrêta la construction. L'ordre de suspendre les travaux fut donné le 2 juin 1831[2]; mais, au lendemain même des Trois Glorieuses, il était devenu évident que l'œuvre ne serait pas poursuivie[3], et un rapport au ministre de l'Intérieur du 22 novembre 1830 examinait ce qu'il conviendrait de faire du piédestal, qui seul avait été élevé[4]. Le rédacteur anonyme de ce rapport remarquait que ce piédestal, qui avait coûté près de 300,000 francs, pouvait, grâce à sa forme et à la richesse de ses ornements, devenir propre à plusieurs genres de monuments, par exemple à une statue de la Concorde; mais si sa conservation n'était pas décidée, il proposait de le remplacer par « l'un des obélisques antiques que le gouvernement a fait acheter dernièrement en Égypte ». Telle est sans doute la première expression de l'idée d'après laquelle a été constitué le décor actuel de la place de la Concorde[5].

Mais Grillon tenait à l'utilisation de son piédestal; il soumettait des suggestions au ministre. Pour 380,000 francs, il faisait, de l'œuvre en construction, un monument à la Charte;

1. Lettre du 3 mars 1829 à Héricart de Thury (Arch. nat., F^{13} 1261).
2. Ibid.
3. J.-B. Barrès, parlant des travaux en cours sur la place et aux Champs-Élysées, qu'il vit en 1830, note que la Révolution en empêchera l'achèvement. *Souvenirs...*, publ. par M. Barrès (*Rev. des Deux-Mondes*, 1er décembre 1922, p. 612).
4. Arch. nat., F^{21} 575.
5. On sait que les statues destinées au pont sont dans la cour d'honneur du château de Versailles.

Digitized by Google

pour 220,000 francs, un monument à la Concorde avec fontaines dispensant de produire d'autres effets d'eau sur la place. Avec 243,000 francs, il le muait en château d'eau ; avec 287,000 fr., il y dressait, toujours au milieu d'une fontaine, l'obélisque d'Égypte[1].

L'administration se contenta de démonter le piédestal en 1833. Tout ce qu'elle édifia ensuite sur la place n'est pas à l'abri des critiques. Mais l'avènement de Louis-Philippe fit du moins rejeter les plans du gouvernement de la Restauration et évita à Paris la transformation d'un beau quartier en nécropole historique.

Robert ANCHEL.

1. Arch. nat., F[13] 1261.

Digitized by Google

NOTES

SUR

LES VIEUX GUIDES DE PARIS

CHAPITRE I.

LE GROUPE CORROZET.

I. — Gilles Corrozet.

1.

L'homme. — On sait jusqu'ici très peu de chose sur la vie de Gilles Corrozet et on ne sait pas encore tout de ses nombreux ouvrages. Les quelques renseignements fournis par La Caille (*Histoire de la librairie*, 1689, p. 107, 108), le P. Lelong (*Bibliothèque de la France*, 1768-1778, t. III, p. 333), le P. Niceron (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XXIV, p. 149), l'abbé Goujet (*Bibliothèque française*, 1740-1756, t. X, p. 353; t. XIII, p. 98), Lenglet du Fresnoy (*Méthode pour étudier l'histoire*, édition Drouet, 1772, t. XIII, p. 4), La Croix du Maine (*Bibliothèques françaises*, 1772-1773, t. I, p. 286), sont très sommaires, incomplets ou sujets à caution. — De nos jours, A. Bonnardot a consacré à Corrozet une notice (1848, 2e édition 1880) qui vaut moins par les détails biographiques que par l'étude de l'œuvre et l'essai de classement des différentes éditions. Dans sa préface à la réédition de *la Fleur des Antiquitez* (1874), Paul Lacroix a traité le sujet avec trop d'imagination, ajoutant de nouvelles erreurs aux erreurs de ses devanciers. La notice de la *Grande Encyclopédie* signée H. S. (Henri Stein) et celle de M. Marius Barroux (*le Département de la Seine*, 1905, p. 41) ne font guère que répéter les auteurs qu'on vient de citer. Enfin, dans son esquisse des *Sources de*

Digitized by Google

l'histoire de Paris, publiée par la *Revue bleue* (novembre 1905), M. Marcel Poëte s'est surtout attaché, comme Bonnardot, à caractériser les écrits de Corrozet plus que sa personne.

La seule notice biographique sérieuse qui, à ma connaissance, ait été consacrée à Gilles Corrozet est celle de Renouard (*Imprimeurs parisiens*, 1898, p. 82), qui a utilisé les recueils de fiches de Pierre Deschamps, Émile Picot, A. Claudin, et les documents d'archives rassemblés par le baron Pichon et G. Vicaire. Elle se réduit à ceci :

Corrozet naquit à Paris en 1510. Il s'intitule, en effet, « Parisien » dans ses ouvrages, et la date nous est donnée par son épitaphe, qui était dans le cloître des Grands-Carmes de la place Maubert. Conservée par La Caille (p. 108, tronquée d'un vers) et par Piganiol (édition 1742, t. IV, p. 544), elle dit qu'il mourut le 4 juillet 1568, âgé de cinquante-huit ans. Renouard précise qu'il était né le 4 janvier 1510, date qu'il a dû prendre dans La Croix du Maine, mais qui, à ma connaissance, ne repose sur aucun document précis. Paul Lacroix, qui parle du 4 juillet, a sans doute confondu avec la date de sa mort.

Suivant La Croix du Maine (t. I, p. 286), Corrozet fit son éducation lui-même, apprenant le latin, l'italien et l'espagnol. Le renseignement semble exact, car la prodigieuse production de Corrozet révèle un travailleur acharné et la très grande distance qui sépare la *Fleur* de 1532, ou 1533, des *Antiquitez* de 1550 fait pressentir l'autodidacte, achevant de s'instruire et de mûrir sa pensée entre vingt-deux et quarante ans.

Il était libraire dès 1535, à vingt-cinq ans, puisqu'il publia cette année-là, en son nom, son ouvrage *les Antiques Érections des Gaules*. Renouard donne cette édition comme la première, ce qui est inexact. Une édition antérieure avait paru en 1531, chez Denis Janot, qui imprima aussi celle de 1535; elle est passée en 1824 à la vente Chardin (Brunet, 5e édition, t. II, col. 303). On verra plus loin l'intérêt de la remarque.

Dès 1535, Corrozet a sa boutique en la Grande Salle du Palais, du côté de la « chapelle Messieurs », c'est-à-dire la chapelle des Présidents, qui était dans la Grande Salle même, du côté est. En 1549, il dit « en la Grand'Salle du Palais, joignant les Consultations », ce qui fixe le même emplacement. Il donne également son adresse particulière, « rue de la Vieille-

Digitized by Google

Draperie, près l'église Sainte-Croix, en la Cité », ce qui est l'emplacement du marché aux Fleurs.

En 1561, il loue une petite maison, ouvrant rue de Glatigny, mais donnant rue des Marmousets, laquelle faisait le prolongement oriental de la rue de la Vieille-Draperie; c'est l'emplacement de l'Hôtel-Dieu actuel.

Il épousa en premières noces Marie Harelle, qui mourut le 4 mai 1562 et fut enterrée aux Carmes de la place Maubert; La Caille nous a conservé son épitaphe (*loc. cit.*). Avant le 19 février 1563, il était remarié à Catherine Cramoisy, fille de Philippe Cramoisy et de Catherine Berangeon, qu'on voit, en 1567, tenir un banc de lingère « en la Grand'Salle du Palais, du côté de la chapelle de Messieurs les Présidents », c'est-à-dire tout à côté de l'étalage de son époux. Peut-être était-elle parente de Sébastien Ier Cramoisy, qui fonda, en 1589, cette autre dynastie de libraires.

J'ignore où Lacroix a trouvé que Corrozet avait épousé une fille de Galiot du Pré.

Corrozet eut plusieurs enfants : un fils, Galiot, qui lui succéda en 1568 et exerçait encore en 1614; — un autre fils, Jean, qui est probablement le libraire de ce nom, exerçant rue Neuve-Notre-Dame, dans la Cité, de 1560 à 1571 ou 1596; — enfin une fille, mariée à Martin Bobye. Le fils de Galiot, prénommé Jean, était encore libraire, toujours au même endroit, sous Louis XIII.

Gilles Corrozet employa deux marques et peut-être trois, qui ont été très incomplètement ou inexactement décrites par ses divers historiens.

L'une, — que Renouard appelle la seconde, mais qui pourrait être la plus ancienne parce qu'elle contient en germe l'idée que l'autre développera[1], — est un médaillon ovale, au cadre contourné et ornementé; au centre, trois instruments aratoires, une pelle, une pioche et une houe, attachés par un lien flottant, sont enlevés par une paire d'ailes vers un nuage; autour

1. Je dois avouer ne l'avoir rencontrée pour la première fois que dans l'édition des *Antiquitez* de 1550, alors que l'autre apparaît dès 1539 dans la première édition des *Blasons domestiques* (voir la réimpression de 1865) et en 1547 dans une traduction de la *Deiphire* de Léon-Baptiste Alberti (Brunet, t. I, col. 132); mais les Corrozet sont rares!

Digitized by Google

se lit la devise : ALTUM LABORE CONSCENDIMUS (Silvestre, n° 785; reproduite à l'envers dans Brunet, t. II, col. 302). En haut, sur le bord du cadre, se voit un petit cœur; en bas, une rose stylisée, donnant la devise latine, en rébus, COR ROSAE, qui apparaît si lourdement sur l'autre marque; ici, elle est tout à fait discrète, au point qu'elle a passé inaperçue.

L'autre marque est inscrite dans un cadre carré; d'un nuage placé à la partie supérieure sort une main soutenant un grand cœur, portant au centre une rose stylisée; en bas se lit le nom : GILLES CORROZET; autour du cœur serpente la devise : IN CORDE PRUDENTIS REQUIESCIT SAPIENTIA. PROVERBIORUM 14, devise qui a fait croire aux tendances « calviniques » du bon Corrozet (P. Lacroix, p. XX; Silvestre, p. 145; Brunet, t. I, col. 132).

D'après Silvestre (n° 144), Corrozet aurait employé une variante de cette marque beaucoup plus élégante, où la main portant le cœur est remplacée par une tige de la rose garnie de feuilles et où le cartouche, formé par la devise, est flanqué de cariatides supportant des corbeilles. C'est cette variante que Galiot Corrozet conservera en l'allégeant (Silvestre, n° 385), et je me demande si Silvestre n'a pas fait erreur en attribuant son numéro 144 à Gilles; je ne l'ai rencontré dans aucun de ses ouvrages que j'ai pu voir.

Passons maintenant à ceux-ci.

II.

Les œuvres. — Gilles Corrozet fut un écrivain précoce et singulièrement, on peut dire déplorablement, fécond. Dès 1531, à vingt et un ans, peut-être même plus tôt, — car il a pu exister une édition antérieure (Brunet, t. II, col. 303), — il publie *les Antiques Érections des Gaules, compendieuse et brièvе description des fondations des villes et citez assises ès trois Gaules.* En 1532, il fait paraître sa *Fleur des Antiquitez de Paris.* Les années suivantes et jusqu'à sa mort, les « Sentences », les « Blasons », les « Apophtegmes », les « Élégies » à propos d'événements contemporains, les « Épitomes » historiques, les « Extraits » des poètes, les traductions d'Ésope (du latin), de Cebes (du latin), de Flores (de l'italien), de San Pedro (de l'espagnol) se succèdent sans interruption et multiplient leurs éditions avec une déconcertante facilité, aussi bien en prose qu'en

Digitized by Google

vers, ceux-ci ne se distinguant qu'avec peine de celle-là. De tous ces ouvrages aujourd'hui sans valeur, — autre que celle qu'ils tirent de leur rareté, — les seuls qui aient sauvé de l'oubli le nom de Corrozet, les seuls aussi qui nous intéressent sont ceux qui concernent Paris.

Les « Érections des Gaules » de 1531. — Le premier en date de ces opuscules où il soit question de la capitale, mais incidemment, est celui dont nous avons donné plus haut le titre et qui traite des fondations des villes des Gaules. Paru en 1531, republié en 1535 par Corrozet comme sa première œuvre de libraire, il fut republié presque aussitôt à Lyon par François Juste, augmenté d'un second livre par Claude Champier, Lyonnais, et sous le titre : *le Catalogue des antiques érections*, etc...

A partir de 1536, les réimpressions se multiplièrent, à Paris et à Lyon, sous le titre et avec les additions de Juste, que Corrozet lui-même adopta. Mais le premier livre ne varie pas et reproduit l'œuvre originale de Corrozet. En outre, les plus anciennes éditions que j'ai pu voir sont ornées de cinq ou six figures sur bois, représentant des villes imaginaires et servant indifféremment d'en-tête aux notices des diverses localités dont parle l'auteur. Ces bois doivent être ceux de l'édition de 1531, qui n'existe dans aucune bibliothèque publique de Paris; la Bibliothèque nationale n'a que l'édition de 1537 (Rés. L 201). La figure qui précède la fondation de Paris sert aussi pour Sens et pour d'autres villes (fol. 2 r°, 10 r°)[1].

Dans l'article sur l'origine de Paris, Corrozet cite les opinions de Le Maire de Belge, Nicole Gilles et Raoul de Presles dans l'ordre où on les retrouvera dans la *Fleur*. Dans l'exemplaire de 1537, il termine cet article comme suit : « Plusieurs autheurs latins appellent Paris *civitas iulii*, non pas que Jules Cesar laict fondée, mais grandement la multipliée et augmentée, comme iay plus amplement récité en mon livre intitulé : *les Antiquitez de Paris*. Et pour ce qui vouldra sçavoir sa fondation et les oppinions diverses, voye ledict livre, car autrement nen ay voulu escripre en ce livre pour éviter prolixité et redicte. »

Nul doute que ce paragraphe n'ait été ajouté à l'édition de 1535, après l'apparition de la *Fleur* de 1532.

1. Je possède une édition de 1590, publiée à Lyon, chez Benoist Rigaud, où les bois sont différents; elle est augmentée d'un long chapitre du médecin J. Le Bon sur les bains de Bourbonne.

Digitized by Google

La corrélation entre les *Érections* et la *Fleur* est donc certaine. Ajoutons que la dernière édition de la *Fleur*, celle de 1555, reproduira sur son titre le bois précédant l'article Paris dans les *Érections* de 1531.

III.

La « Fleur » de 1532. — La Fleur des antiquitez, singularitez et excellences de la plus que noble et triumphante ville et cité de Paris, capitalle du royaulme de France, parut, comme on l'a dit, en 1532, imprimée par Nicolas Savetier, avec privilège d'un an, pour le libraire Denis Janot. C'est un très petit in-8° (nous disons aujourd'hui in-16) de 8 feuillets liminaires, 63 feuillets chiffrés et un blanc pour la marque, à 19 lignes par page. Je renvoie à Brunet (t. II, p. 304), à Bonnardot (Notice, édition 1880) et au catalogue Lacombe (n° 806) pour la description complète de l'opuscule, me contentant de rappeler que « fleur » veut dire ici « choix » ou « abrégé », les « fleurs » étant innombrables dans la littérature du XVI^e siècle[1]. Ce que je voudrais surtout, c'est préciser l'intention probable de l'auteur et la valeur de l'œuvre.

Le plan de Corrozet consiste à résumer très brièvement, mais très inégalement, l'histoire de Paris, en donnant, à propos de chaque souverain, les fondations d'églises ou de couvents qui lui sont dues. Aucun sens critique ne préside au choix des faits ni aucune méthode à la répartition des matières. Des 63 feuillets utiles, les 12 premiers concernent la naissance de Lutèce, l'origine de son nom et de celui des *Parisii;* les 8 suivants traitent de l'époque gallo-romaine et les 8 ou 10 suivants des périodes mérovingienne, carolingienne et capétienne. Toute la première moitié du petit livre est donc la reproduction à peu près textuelle des fables de Raoul de Presles. Philippe-Auguste n'apparaît qu'au feuillet XXXV v°, Charles VII, qu'au feuillet XLV, François I^er, le roi régnant, qu'au feuil-

1. Le livre est très rare. L'exemplaire qui a figuré à la vente Lacombe, acheté 210 francs par A. Bonnardot à la vente Gilbert en 1858, passé dans la bibliothèque Destailleur, acquis par Lacombe pour 760 francs en 1894, a fait 3 525 francs, avec les frais, en 1922. La Bibliothèque nationale possède un autre exemplaire identique, mais moins beau (Rés. Lk^7 5982). J'ai collationné tous les répertoires de ventes depuis 1860 sans en relever d'autre.

Digitized by Google

let XLVIII, pour disparaître au feuillet suivant. Le reste de l'opuscule est rempli par des vers de l'auteur (feuillets XLIX à LV), — et quels vers! — et par une généalogie fantastique du roi François Ier (feuillets LV à LXIII) établissant sa filiation directe avec Francus, fils d'Hector. Des 13 ou 14 feuillets centraux, composant, si l'on ose dire, la partie *à peu près* historique (feuillets XXXV à XLIX), un tiers environ est pris par les quatrains, sixains ou huitains, en vers de dix syllabes, où « Lacteur » résume le contenu de chaque paragraphe.

Ce n'est évidemment pas là un « Guide ». C'est un « Éloge » de Paris, imité de Guillebert de Mets et surtout de Raoul de Presles, et directement inspiré à Corrozet, — on en a vu plus haut l'aveu, — par son ouvrage de l'année précédente, dont celui-ci ne fait qu'amplifier un chapitre. Cette constatation rend très invraisemblable l'hypothèse de Paul Lacroix (p. XV), qui voit dans Corrozet un cicerone pour étrangers, ayant voulu résumer dans sa *Fleur* son enseignement verbal. D'abord, on ne comprend pas comment Corrozet, occupé à s'instruire et à préparer son établissement de libraire, pris dès l'âge de vingt-cinq ans par son commerce, aurait encore eu le temps de piloter des étrangers dans Paris. En outre, un guide suppose l'indication topographique, si sommaire soit-elle, des itinéraires à suivre et des monuments à voir. La première *Fleur* de Corrozet ne contient rien de tel, et si son texte pseudo-historique représentait le boniment du cicerone, celui-ci aurait volé son argent. Mais l'auteur comprendra de suite que son « Éloge » peut devenir un « Guide » et le transformera dans ce sens dès l'année suivante. On a cru jusqu'ici que cette modification avait eu lieu dans une *seconde* édition, parue aussi en *1532* : nous allons voir qu'il n'en est rien.

La deuxième édition de 1533. — On connaît actuellement *deux* tirages, d'ailleurs identiques, de la *Fleur*, datés de 1533. Le plus ancien a été achevé le 15 septembre 1533 par Philippe Le Noir, à la fois imprimeur et libraire. C'est un in-16 de 47 feuillets chiffrés et un feuillet pour la marque; en réalité, il n'y a que 46 feuillets, le feuillet XLV étant sauté. Le titre, très curieux, est en gothique et le texte en caractères ronds. Cette édition a fait l'objet d'une communication du regretté Paul Lacombe à la Société de l'Histoire de Paris (*Bulletin*, 1905, p. 148 à 152; cf. catal. Lacombe, nº 808).

Digitized by Google

Le second, mieux imprimé, a été publié par Guillaume de Bossozel, demeurant rue Saint-Jacques, au Château-Rouge (catal. Lacombe, n° 807), et n'a été achevé que le 7 mars 1533, ce qui correspond à *1534, n. st.*, l'année commençant à Pâques, soit le 4 avril en 1534. C'est un in-16 de 47 feuillets chiffrés et un blanc. Dufour (*Bibliographie de Paris*, p. 142) et d'après lui P. Lacroix (p. x) ont signalé cette édition en attribuant au titre de prétendues fautes qui n'existent pas; Bonnardot (p. 13) l'a mieux décrite.

Enfin, il existe une troisième édition, qui est *au plus tôt* de 1533, à moins qu'elle ne soit plus tardive : c'est celle qui a passé jusqu'ici pour une deuxième édition de 1532 (Brunet, t. II, p. 305) et que P. Lacroix a publiée à nouveau en 1874 (chez Willem). Bonnardot (p. 10) a accepté cette date; dans ses communications de 1905, P. Lacombe parle plusieurs fois des « deux éditions de 1532 » (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1905, p. 150, 151), comme M. Poëte dans son article de la *Revue bleue* (tirage à part, p. 16), et c'est toujours cette date de 1532 qui figure sur le catalogue de la bibliothèque Saint-Fargeau, où il existe deux très beaux exemplaires de ce tirage (Rés. 550762 et 550763)[1].

C'est un in-16 de 71 feuillets chiffrés, publié par le libraire Galiot du Pré (le prétendu beau-père de Corrozet, suivant P. Lacroix), qui présente d'assez nombreuses fautes d'impression. Dans le numérotage des feuillets le chiffre 8 manque; sur l'un des exemplaires de Saint-Fargeau (n° 550762), le deuxième feuillet est chiffré 8; au feuillet 49 (réimpression Lacroix, p. 61, l. 17), le mot « jour » a été omis. L'exemplaire passé en 1867 à la vente Yemeniz (n° 3287) porte l'adresse de Galiot du Pré, « Au premier pillier de la *gant* salle du Palais ». Le titre lui-même offre le mot « impresession » pour « impression » et, en bas, une date qui *ressemble* à 1532. Cependant au feuillet 50 r° (réimpression Lacroix, p. 63) on lit le paragraphe final, qui figure dans les deux éditions authentiquement datées de 1533 : « C'est, dit Corrozet, ce que iay peu recueillir par tesmoignage et probation descripture et des anciennes cronicques... *iusques à ceste année mille cinq centz trente troys.* »

1. En 1897, à la vente Tandeau de Marsac, un exemplaire a fait 610 francs; c'est, je crois, un de ceux qui sont à Saint-Fargeau.

Digitized by Google

Et l'on se demande aussitôt avec surprise comment l'édition a pu paraître en 1532. Mais, si l'on revient au titre, on s'aperçoit, après examen, que le dernier chiffre de la date n'est pas un 2, *mais un Z*, très différent des vrais 2 qui figurent dans l'opuscule. C'est donc une faute de plus à l'actif de l'imprimeur.

L'amusant est que Paul Lacroix, qui a relevé très soigneusement toutes les *variantes* de cette édition par rapport à l'édition originale, a signalé comme telle la phrase du feuillet 5o que j'ai soulignée ci-dessus (Lacroix, p. 163), sans voir qu'elle impliquait nécessairement une erreur de date sur le titre.

Rien ne permet de préciser la date exacte de cette édition Galiot du Pré. A part un paragraphe sauté dans l'édition Ph. Le Noir, déjà signalé par P. Lacombe (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1905, p. 151), son texte est identique à celui des deux éditions réellement datées de 1533; mais il est aussi identique à celui des réimpressions *ultérieures*. La forme des lettres, le dispositif plus régulier du texte lui donnent un aspect beaucoup moins archaïque que celui de l'édition Le Noir, et même que celui de l'édition Bossozel, et la rapprochent beaucoup des éditions Sergent et Longis. Je ne la crois donc pas antérieure à 1534.

En quoi les trois tirages précités diffèrent-ils de l'édition originale? Par quelques corrections de mots, par quelques compléments peu importants à la partie historique[1], mais surtout par un chapitre additionnel qui modifie l'esprit du petit livre : une liste des rues, classées par quartiers, une liste des églises et une liste des collèges de Paris. Cette fois, c'est bien un « Guide » que Corrozet a voulu faire, guide encore très rudimentaire et très mal commode, mais guide véritable. A une époque où les écriteaux de rues n'existaient pas, où même leurs dénominations flottaient encore dans le parler populaire, la tentative de Corrozet devait contribuer à en fixer la nomenclature et procurait, en attendant, un secours réel aux étrangers[2]. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, des guides réduits à une énumération semblable, — « la Guide » de De Chuyes, les

1. Les vers mnémoniques y sont toujours, quoi que prétende Brunet (t. II, col. 305).

2. Elle n'était pas la première; il y avait eu des listes semblables publiées au XV^e^ siècle, notamment chez Pierre Le Caron (vers 1498) et,

Digitized by Google

« Adresses » de Saugrain, les « Rues » de Colletet et celles de Valleyre, faussement attribuées à Jalliot, etc., — jouiront encore d'un succès que nous avons peine à comprendre.

Les réimpressions de 1534 à 1555. — Sous sa nouvelle forme, la *Fleur* fut réimprimée en *1534* par Denis Janot pour Pierre Sergent et Jean Longis, libraires, demeurant rue Neuve-Notre-Dame, en la Cité, à l'enseigne Saint-Nicolas (Lacroix, p. x; catal. Lacombe, n° 809)[1]. Le texte est identique au précédent et l'aspect de l'édition est tout à fait comparable à celui de l'édition Galiot du Pré.

Les mêmes libraires firent un nouveau tirage en *1535*, imprimé cette fois par Jean Savetier (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1905, p. 184; catal. Lacombe, n° 810), puis un autre en *1539* (catal. Lacombe, n° 811), enfin un dernier en *1543*, où le libraire Pierre Sergent est mentionné seul.

Le baron Pichon a consacré une intéressante notice (*Bulletin du Bibliophile*, 1845, p. 481) à l'édition de 1543, dont il existe à la bibliothèque Saint-Fargeau un exemplaire incomplet du titre et du feuillet 8^2. C'est un in-16 de 80 feuillets chiffrés, dont le texte est toujours celui de 1533, sauf quelques mots changés ou déformés, — « retournons » pour « retournant », fol. x v°; « vesquirent » pour « vescurent », fol. xii v°, etc., — mais qui contient des additions sur la consommation de Paris, sur la dépense journalière des habitants, sur les cris des marchands, surtout *une nouvelle liste des rues*, donnant les tenants et aboutissants de chacune et nommant les églises et collèges à leur place topographique. Cette liste, que P. Lacroix a reproduite en appendice (p. 101) dans sa réédition précitée, constituait une amélioration sur la liste de 1533, mais n'a pas été utilisée par Corrozet dans ses publications ultérieures, ce qui semble prouver qu'elle est l'œuvre du libraire Sergent.

---

en concurrence, chez Jean Trepperel; cf. Christian, *Origines de l'imprimerie*, p. 30.

1. En 1894, à la vente de Lignerolles, un exemplaire a fait 515 francs; à la vente Lacombe un autre exemplaire (que le catalogue annonçait à tort comme le seul connu) a fait 1,750 francs, plus les frais.

2. A la vente de Lignerolles, un exemplaire a fait 515 francs. Les arguments fondés par Berty (*Quartier du Louvre*, t. I, p. 216, 217) sur cette édition de 1543 montrent l'intérêt de fixer la valeur exacte de ces réimpressions.

Digitized by Google

Elle ne reparaît que dans une nouvelle édition de la *Fleur*, publiée en 1555 et curieuse à plusieurs égards. P. Lacroix l'a signalée en 1874 (p. XIII) et l'exemplaire dont il s'est servi est à la bibliothèque Saint-Fargeau (Rés. 550768), comme le prouve une note manuscrite de sa main. La bibliothèque de l'Arsenal en possède un autre beaucoup plus beau (H 8112[A], Rés.). C'est un in-16 de 64 feuillets chiffrés, dont le titre est le suivant : « Les | Antiqui|tez et singulari|tez excellentes | de la Ville, Cité et Univer|sité de Paris, capitale | du Royaume de | France. Plus y ont esté adioustées plusieurs autres | singularitez, ainsi | que vous pourrez veoir en | l'autre costé de ce feuillet. » Au milieu du titre, une grossière gravure sur bois représente une ville fortifiée; c'est celle, comme on l'a déjà signalé, qui précède l'article Paris (et plusieurs autres) dans les *Érections* de 1531. En bas : « A Paris. | De l'Imprimerie de Nicolas Chrestien, de|mourant en la rue Neuve Nostre | Dame, à l'Escu de France | 1555. | »

On sait que, dès 1550, Corrozet avait fait paraître ses *Antiquitez, histoires et singularitez de Paris*, ouvrage beaucoup plus complet que la *Fleur* et qui devait rendre inutile une réédition de celle-ci. Mais le nouveau livre était protégé par un privilège de six ans et Chrestien, pressé sans doute de publier un guide, devait se rabattre sur l'ancien opuscule, qui était dans le domaine public. On remarquera qu'il lui a donné *à peu près* le titre du nouveau, sans doute pour faciliter la vente, malgré la différence de format et de grosseur[1]. Son texte est toujours celui de 1533 (cf. fol. 27 v°), avec les additions de 1543. Au verso du dernier feuillet, l'auteur donne le total des rues, soit 495, plus 63 ruelles ou descentes n'ayant qu'un bout, et arrive au total général de 468 (cccc. lxviij) au lieu de 558.

En résumé, on ne connaît actuellement que *deux* éditions *différentes* de la *Fleur :* celle de 1532, qui est l'ébauche originale de Corrozet, et celle de 1533, revue et augmentée par lui. *Toutes les autres ne sont que des réimpressions de la seconde.* Celle de 1543, recopiée tardivement en 1555, contient des additions statistiques et topographiques dont n'importe

1. L'abbé Dufour (*Bibliographie...*, p. 144), après avoir parlé de l'édition des *Antiquitez* de Groulleau (cf. ci-après), dit de l'édition Chrestien qu'elle « reproduit la précédente avec un très petit nombre de corrections ». Or il ne s'agit pas du même livre!

Digitized by Google

quel « rubricateur » pouvait se charger et qui n'en font pas un livre nouveau. Il ne semble pas que Corrozet, occupé de son second ouvrage, y ait mis la main, puisqu'il ne les a pas réemployées plus tard et puisque, tenant boutique de libraire au moins depuis 1535 et ayant réédité lui-même son premier opuscule, les *Érections*, il aurait aussi réédité la *Fleur* s'il avait continué à s'y intéresser.

La propriété littéraire n'existe, comme on sait, que depuis 1793; jusque-là, les imprimeurs ou les libraires (presque jamais les auteurs) obtenaient des « privilèges » qui, une fois périmés, laissaient tomber l'ouvrage dans le domaine public. Celui obtenu en 1532 pour la *Fleur* par l'imprimeur Nicolas Savetier n'était que d'un an. Si l'une des éditions de 1533, peut-être celle de Le Noir, a dû être faite avec le concours de Corrozet, les autres pouvaient se passer de son autorisation. Mais il ne les ignorait pas, comme le prouve son privilège de 1550, et s'il n'a pas cherché à lutter contre une concurrence qui l'atteignait comme auteur et comme libraire, c'est qu'il avait d'autres projets en tête.

IV.

Les « Antiquitez » de 1550. — En 1550, en effet, il faisait paraître en son nom personnel un nouveau guide, beaucoup plus complet, intitulé : *les Antiquitez, histoires et singularitez de Paris* (cf. Bonnardot, p. 16; catal. Lacombe, n° 812). C'était un in-8° (aujourd'hui in-12) de 16 feuillets liminaires, 200 feuillets chiffrés et 2 feuillets d'errata. L'ouvrage était doté d'un privilège de *six* ans, dans le libellé duquel semblent se révéler les ennuis causés à Corrozet par les nombreuses éditions de la *Fleur* faites sans sa permission. Il voudrait, dit ce texte, publier un nouveau livre sur Paris, « mais il doubte (craint) qu'après sadite impression autres que luy le vousissent semblablement imprimer ou faire imprimer et exposer en vente, et par ce moyen priver et fruster ledict suppliant du mérite de ses labeurs, frais et mises, s'il n'avait sur ce noz lettres de permission et défenses à ce requises ». Corrozet offrait sa nouvelle œuvre à Claude Guiot, conseiller du roi et prévôt des marchands[1], annonçant, dans sa dédicace, qu'il exposait l'his-

1. Bonnardot a commis une étourderie (p. 18) en disant que le titre de

Digitized by Google

toire de Paris et de ses monuments « plus amplement et au long sans comparaison qu'il n'a esté par cy devant escrit en un petit livret ainsi intitulé, *lequel j'ay supprimé et mis à néant*, émendant ses erreurs et fables, et faisant cestuy cy *tout neuf* par forme de mémoires et croniques ». C'est une allusion évidente à la *Fleur*, mais qui ne veut dire, — comme l'a cru Bonnardot (p. 3) et comme on l'a répété d'après lui, — que l'auteur avait détruit les exemplaires de celle-ci, dont le plus grand nombre, on vient de le voir, échappait à son contrôle; elle signifie seulement qu'il ne s'agit pas d'un perfectionnement du précédent opuscule, mais d'une refonte complète, d'un travail « tout neuf », qui annule le premier.

Effectivement, le livre est nouveau. Non seulement il est, dans sa partie historique, dix fois plus important que le précédent, supprime les versets mnémoniques et la généalogie du roi François Ier, abrège et met en doute les fables concernant l'origine de Paris, présente une plus logique répartition des matières, une plus complète description des monuments, et suit les événements, année par année, jusqu'en 1550, mais encore il laisse apparaître, comme une petite fleur bleue, un mérite « tout neuf » : le sens critique. L'aveu fait par Corrozet de ses erreurs passées est d'une charmante bonhomie et fort méritoire pour l'époque. Sans doute, il garde respectueusement certaines légendes, parce qu'il eût peut-être été imprudent de ne pas le faire, mais il confesse qu'il n'y croit guère, et les naïvetés qui subsistent sont moins nombreuses chez lui que chez tel de ses contemporains ou même de ses continuateurs (cf. Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, Introd., p. VII)[1].

Au milieu du titre figure une des marques de Corrozet, qui n'est pas celle que décrit Bonnardot (p. 16) et moins encore celle dont parle Lacroix (p. XX), mais celle que nous avons décrite la première (cf. p. 211). Les *Antiquitez* se terminent par une liste des rues, où les églises et les collèges figurent à leur place, mais où les aboutissants des voies ne sont pas donnés.

---

prévôt n'apparaît que dans la réimpression d'Étienne Groulleau, qu'il supposait de 1551.

1. Une très notable innovation serait l'addition à l'ouvrage d'un plan de Paris, si sa parenté avec le plan de Bâle était bien certaine; cf. J. Cousin, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. I, p. 49-50.

Digitized by Google

L'édition Groulleau. — Entre cette édition de 1550 et la seconde de 1561 s'en place une autre, sans date, imprimée par le libraire Étienne Groulleau, rue Neuve-Notre-Dame, à l'enseigne Saint-Jean-Baptiste. Bonnardot décrit (p. 18) un exemplaire du format in-8° (ce que nous appelons in-12) qui existerait à l'Arsenal. Vérification faite, l'exemplaire, — en très mauvais état et très incomplet, — que possède l'Arsenal (H 8112, Rés.) est un in-16, qui ne compte que 127 feuillets au lieu de 142, mais qui est identique comme format à l'exemplaire de la vente Lacombe (n° 813; cf. P. Lacombe, *Intermédiaire*, t. XIV, p. 8) et à ceux de la bibliothèque Saint-Fargeau (Rés. 550766 et 550767).

On admet généralement (Bonnardot et Lacombe) que, le dernier événement signalé étant de 1550, l'édition est de cette année-là, ou plutôt de la suivante. En la collationnant, on constate qu'elle est la reproduction *textuelle* de celle de Corrozet, à cette différence près que les *errata* ont été corrigés dans le texte et que le privilège n'est pas reproduit. Or, ce privilège étant de *six* ans et aucune mention n'étant faite d'une autorisation de Corrozet, il paraît évident que ce tirage ne peut être antérieur à l'expiration dudit privilège, soit à *1556*.

La seconde édition de 1561. — En 1561, Corrozet publia la « seconde édition » de ses *Antiquitez*, « corrigée et augmentée » et dotée d'un privilège de *dix* ans. C'est un in-8° (in-12) de 8 feuillets liminaires, 199 feuillets chiffrés et un feuillet pour la marque (catal. Lacombe, n° 814; bibl. Saint-Fargeau, Rés. 550769). Le livre est précédé d'un avant-propos : « Aux Nobles et Illustres familles de Paris. » Les caractères sont beaucoup plus petits qu'en 1550, ce qui maintient l'ouvrage au même nombre de feuillets, malgré les additions. Les principales concernent la charte de fondation de Saint-Germain-des-Prés (fol. 18 v°), les épitaphes de Saint-Denis (fol. 27 r°-37 v°), les inscriptions du collège de Navarre (fol. 99 v°-103 r°) et les événements survenus de 1550 à 1560 (fol. 176-184); les autres ne consistent qu'en quelques phrases. Le texte a été revu et les coupures de chapitres modifiées; ceux-ci sont numérotés et précédés d'un sommaire. La faute d'impression (« mil cinq cens *trente* huict », fol. 155, pour « mil cinq cens XXVIII », fol. 155 de l'édition précédente) signalée par Bonnardot (p. 21) est, je crois, la seule. Les listes finales sont celles de 1550, sauf

Digitized by Google

un évêque ajouté et une correction au nombre des sergents de la prévôté : « Unze vingts » (fol. 186 r°) au lieu de « six vingts » (fol. 188 v°). L'achevé d'imprimer est du 2 mai 1561, l'imprimeur « Benoist Prévost, rue Frementel, à l'enseigne de l'Estoille d'Or, près le cloz Bruneau ». Au verso du dernier feuillet figure la seconde marque de Corrozet, la main tenant un cœur.

Plus encore qu'en 1550, l'auteur a recours aux documents originaux, surtout aux documents épigraphiques. En outre, son sens critique s'affirme; s'il laisse subsister, — avec d'ailleurs les plus expresses réserves, — les fables concernant l'origine de Paris et nombre d'étymologies en calembours : *Melun*, à cause des *Mille et un* ans écoulés depuis sa fondation (fol. 3 v°); les *Alles*, « pource que chacun y *allait* » (fol. 65 v°), etc., il supprime l'histoire du crocodile trouvé vivant dans les fondations du Palais (1550, fol. 88 v°). En somme, cette seconde édition constitue un nouveau et sérieux progrès sur celle de 1550 et c'est elle qu'il faut citer quand on invoque Corrozet[1].

Celui-ci mourut, comme on l'a dit, le 4 juillet 1568, avant que le privilège de son dernier livre ne fût expiré. Mais son œuvre, originale et utile, allait trouver, pendant quarante ans, des continuateurs.

II. — Les continuateurs.

1.

La veuve Jean Bonfons. — Entre 1561 et 1568 on n'a signalé jusqu'ici aucune édition des *Antiquitez* et il est à peu près sûr qu'il n'y en eut pas, puisque le privilège de 1561 allait jusqu'en 1571 et puisque les concurrents n'auraient pas trouvé grand profit à republier la version de 1550 : la tentative de Nicolas Chrestien, avec sa *Fleur* de 1555, est une anomalie. Le P. Niceron mentionne bien une édition de 1568 (l'année même de la mort de Corrozet), augmentée par Nicolas Bonfons (Bonnardot, p. 23); mais c'est là, évidemment, une erreur de date pour 1586, comme l'a bien vu Brunet (t. II, col. 306). En effet,

1. Contrairement à ce que dit Bonnardot, Jaillot cite généralement Corrozet non dans l'édition de 1561, mais dans celle de 1586, qui est de Nicolas Bonfons, et ne semble pas avoir étudié de près les *Antiquitez* de 1550 et 1561, puisqu'il ne les distingue pas de la *Fleur* (cf. t. I, Introd., p. VII).

Digitized by Google

Nicolas Bonfons n'était pas encore libraire en 1568 et d'ailleurs, répétons-le, le privilège de Corrozet restait valable jusqu'en 1571 au bénéfice de ses ayants droit.

Quelques années après parurent deux éditions, *sans date*, des *Antiquitez*, chez la veuve Jean Bonfons, rue Neuve-Notre-Dame, à l'enseigne Saint-Nicolas. Nous connaissons cette adresse. Le libraire Jean Bonfons y avait succédé en 1547 à son beau-père Pierre Sergent, l'éditeur de la *Fleur* de 1534 à 1543. Il mourut lui-même au plus tard en 1568, puisqu'on voit sa veuve publier des livres cette année-là (Renouard, p. 36). D'autre part, celle-ci céda la maison à son fils Nicolas en 1572. Les deux éditions dont il s'agit se placent donc *entre 1568 et 1572*. P. Lacombe a brièvement mentionné la première (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1905, p. 152), mais aucune précision n'a été donnée, à ma connaissance, à leur sujet.

La première, dont la bibliothèque Lacombe possédait un exemplaire privé du titre (catal., n° 815) et dont la bibliothèque Saint-Fargeau a un exemplaire complet (Rés. 55o77o), est un in-16 de 12 feuillets liminaires et 13o feuillets chiffrés. D'après ce qu'on a dit plus haut, elle est au plus tôt de la fin de 1568 ou plus probablement de *1569* (et non de 1563 environ, comme le croyait Lacombe). Jusqu'au fol. 114, le texte est la reproduction littérale non de la version de 1561, mais de celle de 155o. Le fol. 114, à partir du troisième alinéa jusqu'au milieu du verso, est consacré à des additions, toutes différentes de celles de 1561 et qui vont jusqu'en janvier 1563 (vente des Tournelles) : d'où la date proposée par Lacombe.

Mais le texte ajoute que l'hôtel a été démoli (ce qui n'eut lieu qu'en 1565) et que plusieurs rues ont été ouvertes sur son emplacement (ce qui n'eut lieu qu'un peu plus tard). Ces indications confirment la date attribuée ci-dessus à l'édition : *1568 ou 1569*.

Les additions se terminent par une conclusion semblable à celle de Corrozet et par deux feuillets d'omissions identiques à celles de 155o, alors qu'il paraissait indiqué, dans une réimpression, de les insérer dans le texte. Enfin, les listes finales sont celles de 155o, avec deux évêques ajoutés.

Le choix pour cette réimpression du vieux texte de 155o,

Digitized by Google

quand celui de 1561 avait paru depuis longtemps, s'explique par le fait que, en 1568 ou 1569, la version de 1561 était encore protégée. D'ailleurs, l'arrêt des additions en 1563 donne à penser que l'édition avait été préparée *avant* la mort de Jean Bonfons, probablement dès 1564.

La seconde édition (bibliothèque Saint-Fargeau, 550771 et 550772; catal. Lacombe, n° 816) est un in-16 de 203 feuillets, plus 4 feuillets de table. Imprimée aussi pour la veuve Jean Bonfons, elle est *au plus tard* de 1572, année où Nicolas succéda à sa mère (Renouard, p. 36); d'autre part, elle est certainement postérieure à l'édition précédente, car la lettre est plus grosse, l'impression meilleure; enfin, elle est *au plus tôt* de 1571, date où la version de 1561 tombait dans le domaine public, puisque, jusqu'au fol. 178 r°, elle est la reproduction littérale de cette version; on a seulement supprimé la dédicace à Claude Guyot et renvoyé la table à la fin. A cette version ont été ajoutés deux chapitres (n^os^ XXXI et XXXII), conduisant les événements jusqu'en *février 1571* (feuillets 178 v° à 180 r°). Les listes finales sont celles de Corrozet, sauf que celle des évêques en donne 107. De toutes ces constatations il résulte que l'édition, préparée en 1571, date d'expiration du privilège de l'édition de 1561, a dû paraître la même année ou *au début de 1572*.

Quant aux additions de ces deux éditions, elles doivent être de Nicolas Bonfons, qui allait continuer sous son nom, jusqu'en 1588, l'œuvre de Corrozet. On verra d'ailleurs plus loin qu'il s'est fait aider.

II.

Nicolas Bonfons. — A partir de 1576, on se trouve sur un terrain plus solide. Cette année-là parut une nouvelle édition des *Antiquitez*, avec la mention : « Auteur en partie Gilles Corrozet, Parisien, mais beaucoup plus augmentées par N. B., Parisien », le nom de l'éditeur, Nicolas Bonfons, ne laissant aucun doute sur le sens des initiales précédentes. La marque a été correctement décrite par Bonnardot (p. 26) et fort mal reproduite par Brunet (t. I, col. 1631) et Silvestre (n° 126). En bas du titre figurent les mots : « Avec privilège du Roy », sans que ce privilège soit reproduit. Le livre est un in-16 (Bonfons est revenu à ce format portatif) de 16 feuillets liminaires et

Digitized by Google

224 feuillets chiffrés 1 à 150 et 161 à 224 (catal. Lacombe, nº 817). Dans son avis au lecteur, Bonfons ne cache pas qu'il a pris pour base le travail de Corrozet, mais annonce qu'il l'a beaucoup augmenté et l'aurait augmenté davantage sans les instances de ses amis de presser la publication.

Partant de la version de 1561, il l'a notablement et intelligemment remaniée, abrégeant beaucoup les quatre premiers chapitres, réduits à trois, plaçant des titres-relais et des références dans la marge, disposant les matières dans un ordre meilleur, donnant la date initiale et la durée de chaque règne, réparant de nombreuses omissions de Corrozet, surtout au sujet des collèges. Les trois derniers chapitres (xxx à xxxii) sont un remaniement plus étendu des additions publiées par sa mère, où le style révèle une même main, où des paragraphes entiers sont conservés et où les événements sont conduits jusqu'à la paix du 14 mai 1576. La critique de Bonfons, supérieure à celle de Corrozet, est loin d'être tout à fait sûre. S'il supprime l'histoire du géant Ysoré, il maintient celle de Betelgulphus (fol. 49 rº), et s'il écarte l'étymologie de Melun, il accepte celle des Halles (fol. 70 rº). Mais il comprend mieux César, Julien, Ammien, il produit le texte de Strabon sur Lutèce et montre, à l'égard des fables anciennes concernant les origines de Paris, une sévérité mieux avertie (cf. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, Introd., p. ix).

En 1577, Bonfons fit paraître un nouveau tirage, identique au précédent, sauf la date du titre, et où toutes les fautes d'impression, — en particulier l'erreur de pagination, — sont reproduites (catal. Lacombe, nº 818).

En 1581 se produit un fait intéressant. Une entente s'établit entre Nicolas Bonfons et Galiot Corrozet, fils de Gilles. Le premier a préparé une nouvelle édition, corrigée et augmentée, de son travail de 1576; il l'imprime pour son collègue et pour lui et tous deux la mettent en vente, avec un privilège de dix ans établi *au nom de Galiot Corrozet*. Bonfons reproduit ce privilège sur ses exemplaires et Corrozet reproduit dans les siens les additions et l'avis au lecteur de Bonfons. Seules, les marques et les adresses des vendeurs sont modifiées. L'unité d'impression est prouvée par le fait que, dans les exemplaires Corrozet, l'ornement de tête du premier feuillet conserve les initiales N. B. (description d'un exemplaire Bonfons dans Bon-

Digitized by Google

nardot, p. 26; d'un exemplaire Corrozet dans catal. Lacombe, n° 819).

Le livre est un in-16 de 16 feuillets liminaires et 328 feuillets chiffrés, formant 32 chapitres. Bonfons reproduit son avis au lecteur de 1576, mais y ajoute deux phrases : l'une pour dire qu'il a pressé la publication, non seulement à la prière de ses amis, mais dans la crainte que d'autres ne réimpriment son travail « sans corriger les fautes qui ont passé à la première impression, à mon regret »; la seconde pour annoncer qu'il « espère de brief » augmenter de nouveau son livre « par le moyen *d'un advocat de la vénérable Cour de Parlement*, lequel se travaille à recercher les choses plus antiques et dignes de remarque de cette notable ville de Paris ». On aimerait connaître le nom de ce confrère de Sauval, qui a complété avant lui l'œuvre de Corrozet.

Le texte est celui de 1576, augmenté; l'impression est beaucoup meilleure; les fautes de composition et les mots défectueux (comme Poulongne pour Pologne) sont *en partie* corrigés; mais les protes y ont substitué de nombreuses fautes nouvelles. Les additions concernent : les tombeaux de l'église Saint-Paul (fol. 52 r° à 53 v°), où Henri III venait d'élever de magnifiques mausolées à ses mignons Saint-Mesgrin, Quélus et Maugiron, — l'église Notre-Dame (fol. 94 r°), — l'abbaye Saint-Antoine (fol. 95 v°), — les tombeaux des Grands-Augustins (fol. 124 r° à 125 v°), — l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, où se voyait la tombe récente de Valentine Balbiani, dame de Birague, et dont la « culture » avoisinante venait de se couvrir « de belles rues et de somptueuses maisons » (fol. 129 v°, 130 r°, 132 r° à 133 v°), — les parlements provinciaux (fol. 170 r° à 172 r°), — le pont Notre-Dame (fol. 236 v°), — les Minimes (fol. 240 v°), — les titres des chapitres XXXI (fol. 278 v°) et XXXII (fol. 300 v°), — le règne de Charles IX (fol. 285 r° à 290 v°), — enfin celui de Henri III (fol. 306 v° à 311 r°), où le récit des événements est conduit jusqu'à l'incendie de l'église des Cordeliers, le 19 novembre 1580. Ajoutons, pour être complet, quelques mots changés et deux phrases intercalées (fol. 248 r° et 251 r°). Les listes finales sont celles de 1576, sauf deux petites additions concernant le collège des Grassins (fol. 318 v°) et la translation des moines de Saint-Magloire à Saint-Jacques-du-Haut-Pas (fol. 320 v°).

Digitized by Google

En somme, c'est un nouveau progrès sur le travail de 1576, et quand Bonnardot écrit (p. 27) : « C'est toujours le texte de 1561, sauf quelques intercalations et additions », il est injuste pour l'œuvre de Bonfons et de son collaborateur l'avocat.

En *1586*, l'entente continue entre Nicolas Bonfons et Galiot Corrozet. Cette année-là paraît une nouvelle édition augmentée, cette fois dans le format in-8° (aujourd'hui in-12). Le livre compte 16 feuillets liminaires et 212 feuillets chiffrés, formant toujours 32 chapitres (catal. Lacombe, n° 820). Les caractères sont beaux, surtout les italiques. L'avis au lecteur est toujours celui de 1576-1581, mais Bonfons y accentue l'éloge de Gilles Corrozet, « qui mérite loz immortel », et intercale une phrase pour annoncer un prochain supplément avec figures, que « la longueur des ouvriers » l'a empêché d'attendre. La préface reproduit encore l'avis aux Parisiens de 1561, le blason des armes de la ville, un « Sonnet par le fils de l'Autheur », qui est de Galiot Corrozet, les « Louanges de Paris » d'Architrenius (édition de 1561), un autre poème du « Seigneur prussien Eustache de Knobelsdorff », un extrait du privilège, qui est toujours celui du 18 février 1581 au nom de Galiot Corrozet, enfin une table générale et des tables spéciales pour les églises, les collèges et les rois de France.

Le texte est, pour le fond, celui de 1581, dont presque toutes les fautes subsistent, mais dont la disposition est meilleure. Les additions, très nombreuses, consistent surtout en épitaphes et inscriptions[1]. Les principales concernent : l'abbaye Sainte-Geneviève (fol. 14 r° à 15 v°), — la fondation et les reliques de Saint-Denis (fol. 22 v° à 24 v°), — l'origine de la juridiction du Châtelet (fol. 48 v° à 51 r°), — les événements de 1501 à 1505 (fol. 150 v° à 152 r°), — de 1561 à 1562 (fol. 180 v° à 181 r°), — de 1566 (fol. 184 v° à 185 v°), — enfin de 1580 à 1585 (fol. 199 r° à 201 v°); le dernier signalé est la réfection de l'horloge du Palais par Germain Pilon[2]. Par contre, Bonfons a supprimé trois

1. Cf. fol. 10 v°, 16 r°-v°, 17 v°, 18 v°, 19 v°, 39 r°, 40 r°-v°, 44 v°, 52 r°, 63 r°, 64 r°, 65 r°, 68 v° à 69 v°, 71 r°-v°, 73 r°, 82 v°, 85 v° à 86 v°, 89 v° à 90 v°, 93 r°-v°, 156 r°, 187 v°, 188 v°, 193 r°-v°, 198 v°.

2. Voir aussi les Célestins (fol. 127 v°), Saint-Cosme (fol. 159 v° à 160 r°), Saint-Étienne-du-Mont et Saint-Jacques-la-B[ie] (fol. 161 v° à 163 r°), Saint-André-des-Arts (fol. 163 v° à 166 r°). Bonnardot se trompe (p. 28) quand il reproche à Bonfons d'avoir oublié, dans l'édition de 1581, les églises Saint-

Digitized by Google

paragraphes de 1581 (fol. 53 v°, 106 r°, 302 v°). Les listes finales sont celles de 1581, en particulier la liste des rues.

En somme, cette édition, la plus connue et la moins rare de toutes celles qui portent l'étiquette de Corrozet, reste certainement la meilleure, quoi qu'en dise Bonnardot (p. 30), qui se trompe encore plus que précédemment quand il écrit : « C'est toujours ou à peu près le texte de l'édition de 1561. » En réalité, ce qui en reste ne forme pas le quart du volume.

Le supplément annoncé par Bonfons parut en 1588, sous le titre de « Livre second » des « Antiquitez », avec 56 gravures sur bois « recueillies par Jean Rabel, Maître paintre ». Il était doté d'un privilège de dix ans, cette fois au nom de Nicolas Bonfons, et précédé d'un avertissement macaronique de celui-ci : « Aux Nobles et Illustres Familles de Paris. » Il contient 4 feuillets liminaires, 121 feuillets chiffrés (le dernier numéroté par erreur 119) et 3 feuillets de table. L'ouvrage, que Bonfons fait sonner bien haut comme son œuvre propre, est si médiocre qu'on est tenté de croire que l'avocat au Parlement avait presque tout fait dans les additions antérieures. Sur ses quatorze chapitres, trois relatent les origines des sépultures chrétiennes et des cérémonies funèbres; les suivants donnent les tombeaux de Sainte-Geneviève, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis (chap. VI, le plus important), les Célestins, les Jacobins, les Augustins, Saint-André-des-Arts, Sainte-Catherine et Saint-Paul; dans le IX[e] et le XIV[e] sont groupées des inscriptions et des notes sur divers monuments, recueillies de 1586 à 1588. Le texte est une salade de renseignements biographiques, de copies d'épigraphes et de longs passages de la *Franciade* de Ronsard.

Les gravures de Rabel sont curieuses, mais bien médiocres elles-aussi. Ce « Maître paintre » n'était ni un artiste ni un dessinateur de figures. Travaillant d'après nature, puisqu'il reproduit les mutilations de certains de ses modèles, il ne sait pas voir ceux-ci et les interprète suivant une formule qu'il s'est faite. Il est impossible de reconnaître, dans ses images des tombeaux des Birague, l'admirable bronze du chancelier, chef-d'œuvre de Germain Pilon, et le gracieux marbre de

Julien-le-Pauvre et Saint-Yves (cf. fol. 249 v° et 250 r°); les mêmes mentions figurent en 1586.

Digitized by Google

Valentine Balbiani. Seuls les dessins d'architecture donnent une idée à peu près exacte des originaux. Les plus curieuses de ces gravures sont la vue de Saint-Germain-des-Prés, avec ses restes de murailles (fol. 13 r°), et les tombeaux des trois mignons de Henri III, qui, détruits par le peuple dès 1589, n'ont pas été reproduits ailleurs (fol. 107 r°, 108 v°, 109 v°).

Suivant Brunet (t. II, col. 307), Bonfons aurait fait retirer en 1588 un certain nombre d'exemplaires de la première partie. De son côté, Bonnardot signale de mémoire (p. 31) une édition de 1588, où les deux parties seraient « fondues ensemble », les gravures « peut-être autrement placées » et « le supplément de Rabel mentionné sur le titre ». Je n'ai jamais rencontré ni vu mentionné ailleurs soit l'un, soit l'autre de ces tirages, et, si l'indication de Brunet est peut-être exacte, celle de Bonnardot doit résulter d'une confusion. Dans tous les exemplaires complets de cette édition que l'on rencontre (j'en ai vu, pour ma part, une dizaine) une première partie de 1586 est reliée avec une seconde partie de 1588.

III.

Pierre Bonfons. — Pour trouver une édition authentique où les deux parties soient « fondues ensembles », il faut arriver au remaniement de Pierre Bonfons, fils de Nicolas.

Ce remaniement parut pour la première fois en *1605*. Le titre, inexactement donné par Bonnardot (p. 32; cf. catal. Lacombe, n° 822), est le suivant : « Les | Fastes, Anti|quitez et choses | plus remarquables | de Paris. | Labeur de curieuse et diligente recherche, di|visé en quatre livres. | Par | Pierre Bonfons, Parisien. » En bas : « A Paris | Par Nicolas et Pierre Bonfons, en leurs | boutiques, Rue Neufve Nostre-Dame et au quatriesme | pillier de la grand'salle du Palais | MDCV | Avec privilège du Roy. » La marque est celle qui figurait déjà sur la seconde partie de 1588 : les armes de Paris, dans un médaillon ovale, accosté de deux fleuves, sans doute la Seine et la Marne. Le livre est dédié à M. Myron, seigneur du Tremblay, prévôt des marchands. C'est un in-12 de 16 feuillets liminaires et 336 feuillets chiffrés. Dans un avertissement, Bonfons annonce qu'il avait commencé ce travail pour lui seul, mais que, son père ayant songé à une nouvelle édition de son

Digitized by Google

œuvre, il s'est décidé à achever la sienne; il ne publie pour l'instant que trois livres, sur les quatre annoncés, ayant manqué de renseignements sur nombre de fondations, dont il donne plus loin la liste; il tâchera de faire mieux dans son quatrième livre; il reconnaît avoir « emprunté de tout le monde », notamment aux *Recherches* de Pasquier, et avoir songé à faire moins un livre qu'un « recueil ». Suivent les tables, la liste des évêques et un extrait du privilège, octroyé pour dix ans; l'achevé d'imprimer est du 25 février 1605.

Le premier livre (17 chapitres) va de l'origine de Paris à l'avènement de Pépin le Bref, en 750; le second (19 chapitres) va jusqu'à la mort de Charles le Bel, en 1328; le troisième (13 chapitres) s'arrête à la conversion de Henri IV, en décembre 1595. La description des monuments et les figures de Rabel sont placées à la date des fondations. Le texte du vieux Corrozet et même celui de Nicolas Bonfons ont presque complètement disparu; mais la science de Pierre est « plus pédante », « moins critique et moins exacte » que celle de ses prédécesseurs (cf. Pachtère, Introd., p. IX). S'il est sévère aux vieilles légendes des origines, c'est pour en accueillir d'autres aussi absurdes, qu'il étale, à grand renfort de citations, pendant six chapitres (jusqu'au fol. 26 v°). Néanmoins, il donne sur la fondation des collèges des renseignements beaucoup plus complets et, à partir de 1550 environ, son œuvre devient vraiment intéressante et utile.

Brunet signale (t. II, p. 307) un nouveau tirage de 1606, que je n'ai jamais vu, ni dans les bibliothèques ni dans les catalogues de ventes, et Bonnardot ajoute (p. 33) que les tombes des mignons de Henri III ont été « placées autrement dans le texte, ainsi que dans l'édition suivante ». C'est inexact en ce qui concerne l'édition de 1607, où elles figurent aux mêmes endroits qu'en 1605 (cf. fol. 96 v°, 97 v°, 98 r°).

Cette édition de *1607* n'est pas très rare. Le titre est le même qu'en 1605, sauf qu'il n'annonce plus que trois livres, que Pierre Bonfons y prend le titre de « Controolleur au Grenier à sel de Pontoise » et que Nicolas Bonfons figure seul comme libraire. Le texte est absolument identique à celui de 1605 et composé avec les mêmes formes, puisque le nombre de « quatre » livres a été maintenu au titre du premier feuillet (catal. Lacombe, n° 823).

Digitized by Google

Enfin, en *1608*, parut une nouvelle édition, complètement remaniée. C'est un in-8° (in-12) de 12 feuillets liminaires et 447 feuillets chiffrés, plus un feuillet pour la liste des évêques. Le titre est : « Les | Antiquitez | et choses plus remarquables | de Paris, | Recueillies par M. Pierre Bonfons, Controolleur au Grenier et | Magasin à sel de Pontoise. Augmentées par frère Jacques | du Breul, Religieux octogénaire de l'abbaye de Sainct | Germain des Prez lez Paris. | Spe Labor levis.| » L'éditeur est toujours Nicolas Bonfons, qui a pris à son nom un nouveau privilège de six ans, en date du 31 décembre 1607. L'achevé d'imprimer est du 26 février 1608 (catal. Lacombe, n° 831).

Dans un « Advertissement au Lecteur », du Breul annonce que, sur vingt-sept collèges laissés de côté par P. Bonfons, il a raconté l'histoire de vingt-cinq, n'ayant pu avoir de renseignements sur celui des Dix-Huit ni identifier celui de Cussi. En outre, il a ajouté les églises de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Yves, Saint-Leu, Saint-Gilles, Saint-Cosme, Saint-Nicolas-du-Chardonnet et l'hôpital Saint-Lazare, laissant « les autres à chercher au dit sieur Bonfons, pour les adjouster en la *troisième* édition de cet œuvre, ou au quatriesme livre qu'il prétendait faire de mesme subjet, à sa discrétion ». La table est classée par ordre alphabétique. Quant aux gravures de Rabel, qui figurent toujours, mais en épreuves très fatiguées, on a supprimé les tombeaux des mignons de Henri III et ajouté une planche concernant l'ordre de la Trinité (fol. 284).

L'ouvrage n'est plus divisé en livres, mais en quarante-cinq chapitres ; le récit des événements s'arrête, comme chez P. Bonfons, en 1595. Du Breul suit le texte de son prédécesseur, mais l'élague fortement, surtout au début et à la fin, supprimant des chapitres entiers (comme les nos 4 et 5 du livre I). Il change l'ordre des matières, groupant au chapitre de la Sorbonne tous les renseignements sur les collèges ; modifie les titres des chapitres, où les noms des fondations remplacent ceux des souverains ; laisse subsister ce qu'a dit P. Bonfons sur l'administration civile, la municipalité, le Parlement, le Châtelet, les règnes de Charles V à Louis XI ; mais, par ses additions importantes, concernant toutes des églises ou des fondations pieuses, donne à l'ensemble de l'ouvrage un caractère religieux qu'il n'avait pas précédemment. On trouve déjà là le sommaire

Digitized by Google

du *Théâtre des Antiquités de Paris*, qu'il devait publier en 1612.

Conclusion. — En résumé, corrélation entre les *Érections* et la *Fleur*, qui précise l'idée première de celle-ci; réduction à deux des versions distinctes de la *Fleur* et suppression de la prétendue deuxième édition de 1532; valeur respective des *Antiquitez* de 1550 et 1561; dates probables de la réimpression Groulleau et des éditions publiées par la veuve Jean Bonfons; part exacte de Nicolas Bonfons, Pierre Bonfons et du Breul dans la continuation de l'œuvre de Corrozet, tels sont les points nouveaux, — sauf erreur de ma part, — qui semblent résulter de l'examen qui précède.

Si ces points étaient admis, l'œuvre qui porte l'étiquette de Corrozet pourrait se résumer dans le tableau suivant :

A. *Fleur*. 1532, édition originale.
— 1533, deuxième édition augmentée.
— 1534, 1535, 1539, 1543, 1555, réimpressions de la seconde; en tout *neuf* tirages connus.

B. *Antiquités*. 1550, édition originale.
— 1556, réimpression Groulleau.
— 1561, deuxième édition.

C. Éditions posthumes. 1569, 1572 (?), veuve Jean Bonfons.
— — 1576, 1577, Nicolas Bonfons.
— — 1581, 1586, N. Bonfons et G. Corrozet.
— — 1588, supplément Rabel.
— — 1605, 1606 (?), 1607, Pierre Bonfons.
— — 1608, du Breul.

En tout *vingt-cinq* tirages différents.

Cette œuvre, qui, pendant trois quarts de siècle, reste la seule consacrée à l'histoire de Paris, n'appartient pas tout entière à Gilles Corrozet. Ne sont de lui que les deux versions de la *Fleur* et les versions de 1550 et 1561 des *Antiquités*. Quand on cite les autres éditions, il est de toute justice de rappeler les noms des continuateurs de Corrozet qui y ont participé. Mais c'est Corrozet qui leur a ouvert la voie et dont ils ont toujours invoqué le patronage; il mérite donc de rester le chef du groupe. La postérité issue de lui montre à quel point son travail fut apprécié; la lacune de soixante-quinze ans qui s'ouvre

Digitized by Google

de 1608 à 1684, à quel point la réfection de ce travail fut jugée difficile ou inutile. Le XVII^e siècle, en effet, ne verra surgir, en matière de guides, que des essais informes, et il faudra attendre Brice pour que le genre fondé par Corrozet rebondisse sur une idée nouvelle.

CHAPITRE II.

ENTRE CORROZET ET BRICE.

I. — De Chuyes.

Le « Théâtre des Antiquitez » de Du Breul. — Avant de parler des quelques guides publiés dans l'intervalle de trois quarts de siècle qui sépare la dernière édition des Bonfons (1608) de la première de Brice (1684), il importe de dire un mot de l'ouvrage, fort remarquable pour l'époque, que le P. Du Breul fit paraître en 1612. Non que ce petit in-4°, de 1310 pages, plus deux pages de privilège et quinze de tables, rentre dans notre cadre; mais parce qu'il inaugure la description de la ville *par quartiers* (Cité, rive gauche, rive droite et banlieue), division plus utile encore pour les livres portatifs que pour les ouvrages à consulter à domicile. Ne réussiront par la suite que les guides qui adopteront le même plan. L'ordre alphabétique exige, en effet, un feuilletage perpétuel, très ennuyeux à pratiquer au grand air, alors que l'ordre régional permet de suivre la lecture en même temps que l'itinéraire. Le plan de Du Breul était donc éminemment *un plan de guide*, et Brice, Piganiol, Thiery, tous les auteurs vraiment populaires n'hésiteront pas à l'adopter.

De Chuyes. — En 1647 parut *la Guide de Paris*[1], contenant la liste des rues, avec leurs tenants et aboutissants, celles des places, ponts, portes, collèges, hôtels, postes, messageries et coches, « le tout rédigé par ordre alphabétique pour la commodité des estrangers et de ceux qui ont des procez et des affaires, par le sieur de Chuyes, Lyonnois ». L'ouvrage se

1. Et non *le Guide...*, Brunet, t. VI, p. 1322; au XVII^e siècle, *guide* était féminin, cf. La Fontaine (t. VII, p. 17) et Bossuet (Avertissement sur le livre : *Réflexions morales*), passages cités dans Littré.

Digitized by Google

vendait chez le libraire Jean Brunet, « rue Neufve-Saint-Louys, près le Palais, au Canon-Royal », et chez l'auteur, « au faux-bourg Saint-Germain, rue des Boucheries, à l'Eschiquier ». C'est un in-16 de 239 pages, plus une page blanche, dédié à messire Denis Le Goux, seigneur de la Berchère, marquis de Santhenay, « conseiller du Roy dans tous ses conseils, etc. ». Le privilège est de cinq ans, l'achevé d'imprimer du 5 juillet 1647 (catal. Lacombe, n° 879).

Cette date est importante, non à cause de la valeur de l'opuscule, qui est mince, mais parce que celui-ci nous donne l'état des voies parisiennes après les percements de Henri IV et de Richelieu et avant ceux de Louis XIV. Aussi Sauval et Jaillot ont-ils pris de Chuyes comme repère en maintes occasions. Elle est aussi importante parce que ce Lyonnais, qui puisait évidemment aux seules sources populaires, semble avoir interprété à sa manière la prononciation parisienne et que certaines de ses bévues ont fait fortune.

Ce de Chuyes, batteur d'or de profession et grand voyageur[1], était venu à Paris pour restaurer en France l'institution italienne de la loterie, qui avait déjà eu beaucoup de succès au XVI^e siècle. « Plus intelligent, nous raconte Sauval, dans le négoce et dans le commerce du monde que ne portait sa condition », il sut se faire présenter à Vaugelas et le décider à patronner l'entreprise, moyennant une part dans les bénéfices. Besogneux, mais puriste, le grammairien exigea seulement qu'elle ne prît pas le nom italien de *lotteria*, mais celui de *blanque*, qu'elle avait toujours porté en France. C'était cependant aussi son nom italien primitif, venant du fait que les billets perdants, — de beaucoup les plus nombreux, — étaient blancs. Vaugelas parla du projet à la marquise de Rambouillet et sut si bien la séduire qu'il la décida à solliciter en son nom le privilège royal, qu'elle obtint en décembre 1644. Mais ni elle ni son docte conseiller n'étaient des gens d'affaires, et l'entreprise tourna mal. Les corps des marchands s'y montrèrent hostiles, Vaugelas mourut brusquement en 1650 avant qu'elle fût sur pied, de Chuyes partit « un peu trop subitement » pour les Indes, et les troubles de la Fronde, l'absence de la cour

1. Il n'existe, à la bibliothèque de Lyon, aucun renseignement sur le personnage.

Digitized by Google

empêchèrent de la poursuivre. Vers 1656, Georges de Scudéry et sa femme se firent céder les droits de la marquise de Rambouillet et de ses associés et obtinrent un nouveau privilège au nom des sieurs Carton et Boulanger, qui, d'ailleurs, ne furent pas plus heureux (Sauval, t. III, p. 58, 62; Ch. Livet, *Précieux et précieuses*, p. 110).

C'est pendant l'organisation de sa « blanque royale » que l'actif de Chuyes dut occuper ses loisirs à la rédaction de l'opuscule qui nous intéresse. Dans un avertissement au lecteur, il déclare que ceux qui ont écrit avant lui sur les rues de Paris ont divisé la ville en trois parties (c'est Corrozet), en quatre (c'est Du Breul) ou par paroisses (je ne vois pas de qui de Chuyes veut parler), tous plaçant les voies « comme sont les saints dans les Litanies ». Lui, au contraire, a adopté l'ordre alphabétique, ce qui rapproche les rues homonymes, et donné leurs aboutissants, ce qui les situe dans chaque quartier. Il aurait pu ajouter « quantité de curiositez..., comme le nombre des maisons, celuy de quarante mil bœufs, quatre cens mil moutons et deux cens mil veaux, qui se tuent d'ordinaire chaque année, et plusieurs autres choses », mais a voulu se borner à « bien instruire ceux qui ont affaire en divers endroits de la ville », se proposant d'indiquer dans les éditions suivantes les changements qui se produiraient dans les adresses.

Mais plus d'un contemporain a dû être dérouté par les indications de de Chuyes, qui a estropié quantité de noms de rues, puisqu'on ne les trouve que chez lui sous la forme qu'il leur donne. Il dit rue de Druly pour rue de Reuilly (p. 58), Ferron pour Férou (p. 63), rue Forest pour rue du Forez (p. 65), rue de la Corne pour de la Licorne (cf. Jaillot, t. I, p. 73), rue Neuve-Saint-Antoine pour rue de l'Anglade (Jaillot, t. V, p. 4), rue des Jeûneurs pour des Jeux-Neufs (Jaillot, t. VI, p. 32), Ganivet pour Canivet (p. 70), Garencé pour Garencière (p. 71), Greneta pour Grenetal (p. 75), rue de Moustar pour rue Mouffetard (p. 103), Saint-Onges pour Saintonge (p. 107), Perigueur pour Périgueux (p. 114), Pirouette-en-Tiroyre pour rue au Pin-Tironnet et Teronne, de Corrozet (1561, fol. 194 v°), Martin-Poirée pour Bertin-Porée (p. 96), rue Quirassis pour Pierre-Assis (p. 119), Thibaud-Todé pour Thibault-Odet (p. 139); enfin à la rue Aubry-le-Boucher il renvoie à la rue Bribouché (p. 20).

Digitized by Google

Parmi ces déformations, quelques-unes ont persisté jusqu'à nos jours. Ce sont : la rue aux Ours (p. 109) pour la rue aux Oues, c'est-à-dire aux Oies, de Corrozet (1561, fol. 194 r°), la rue Tiquetonne (p. 140) pour Quiquetonne (cf. Sauval, t. I, p. 160), la rue des Saints-Pères (p. 114) pour la rue Saint-Père ou Saint-Pierre (cf. Sauval, t. I, p. 156; Jaillot, t. XX, p. 61).

A la page 194, au milieu, commence la liste des postes, c'est-à-dire des lieux et jours de départ des « ordinaires », comme on disait alors; elle est suivie (p. 199) de la liste des messageries et (p. 229) de celle des coches et carrosses.

L'insuccès de sa « blanque » et la dureté des temps empêchèrent de Chuyes, parti pour les Indes, de republier son livre. Mais, au mois de mai 1653, Louis XIV créa le service de la « petite poste », comportant des bureaux et des boîtes de quartiers. En même temps, un bureau central, d'où partirent à jour fixe tous les ordinaires de province, fut établi rue Saint-Jacques; puis (1654) rue des Bourdonnais, à l'hôtel de Fleury; enfin (1656) rue Tirechappe (emplacement de la rue du Pont-Neuf actuelle). Les listes de de Chuyes n'étaient plus à jour.

Dès *1654*, une nouvelle édition de ces listes, complètement remaniée, parut chez le libraire « Jean Promé, rue Vieille-Boucherie, au bout du pont Saint-Michel, proche la rue de la Huchette, au Cheval-de-Bronze » (bibliothèque de la ville de Lyon, n° 801210), et chez le libraire « Cardin Besongne, au Palais, en la gallerie des Prisonniers, aux Roses-Vermeilles » (bibliothèque de M. Mareuse). Les deux tirages, identiques, forment un in-16 de trente-quatre pages. Le titre est : « Liste | généralle | des messagers, | postes, courriers, | coches et rouillers de France | avec leurs logements, les jours | qu'ils partent de cette ville | et qu'ils y arrivent. | Dressé par ordre alphabétique, pour la commodité du public. » En tête figure l'indication : « Le bureau des courriers, postes et relais de France, tant dedans que dehors le royaume, qui estoit cy-devant estably ruë Saint-Jacques, est de présent ruë des Bourdonnais, à l'hostel de Fleury. »

Dans un avertissement, le libraire signale que, « afin de soulager le public en faisant son profit », il a eu l'idée de joindre à ces listes le « Rolle général des rues de Paris ». Ce « Rolle » est la première partie du livre de de Chuyes, sauf que la dédicace et l'avis au lecteur sont réduits à 12 pages au lieu de 14,

Digitized by Google

ce qui forme en tout 192 pages au lieu de 194 (bibliothèque de la ville de Lyon, n° 801209; catal. Lacombe, n° 881).

Jean Promé, qui semble le promoteur de la combinaison, publia de nouvelles éditions des listes en *1656* et *1658*. Le titre, légèrement modifié, est : « Liste | générale | des courriers, | postes, messagers, coches, | carrosses, voituriers et | rouillers de France, etc. » En tête figure l'indication : « Avec l'ordre que M. de Nouveau veut estre observé au partement des courriers ordinaires du bureau général des postes de Paris, rue Tirechappe, tant dedans que dehors le royaume, pendant l'année 1656. » Le reste du tirage est identique au précédent. Le « Rolle » des rues, dans les exemplaires de 1656 que j'ai vus, est le tirage de 1654. Il a été refait, au moins pour le titre, avec l'édition de 1658 (bibliothèque Eug. Le Senne).

Le médiocre ouvrage de de Chuyes est, à ma connaissance, le seul guide consacré spécialement à Paris dans la période qui nous occupe[1]. Les autres livres qui parlent de la capitale sont des ouvrages généraux sur la France, parmi lesquels on peut citer :

Les « Antiquitez et recherches des villes de France », *d'André du Chesne*, dont sept éditions se succédèrent de 1609 à 1637 et dont Jaillot a dit : « Quoique le nom d'André Duchesne soit au bas de l'Épître dédicataire, on pourrait douter que cet ouvrage soit de lui, car il n'est pas digne de ce savant » (I, *Disc. prélim.*, p. VIII); environ 300 pages sont consacrées à l'histoire de Paris;

La « Description des plus célèbres villes de France », publiée à Coutances en 1605, par *François Desrues*, republiée en 1608 dans la même ville, recopiée vers 1610 à Rouen, sans nom d'auteur, puis en 1611 à Paris, par I. D. F. P., — peut-être Jean de Fonteny, Parisien, — et plus tard sous le titre : « Les Délices de la France », avec une contrefaçon hollandaise d'Alquié (Amsterdam, 1670); une cinquantaine de pages sur Paris;

L' « Ulysse françois », du jésuite *Louis Coulon* (Paris, 1643), qui n'est qu'une traduction presque littérale de l'ouvrage latin de l'Allemand Gœlnitz (Leyde, 1631), portant le même

1. Le catalogue de la vente Yemeniz (1867, n° 3293) signale : « La liste de tous les noms des Eglises, Chapelles, Rues, Hostels... de Paris », chez Nicolas Bessire, 1672, in-12, 28 p. Je n'ai jamais vu ce livre.

Digitized by Google

titre (Babeau, *Voyageurs en France*, p. 87), et qu'il abrégea plus tard sous le titre : « Le Fidèle conducteur pour le voyage de France » (Troyes et Paris, 1654);

Le « Voyage de France », du jésuite *de Varenne* (1639), dont huit éditions se succédèrent jusqu'en 1687, un peu plus consciencieux que le précédent, mais qui suit aussi les Allemands Zinzerling et Gœlnitz (Babeau, p. 91, 92);

Le « Guide fidelle des étrangers dans le voyage de France », par le sieur *de Saint-Maurice* (Paris, 1672), lequel s'annonce, dans sa préface, comme professeur d'italien, d'espagnol, d'histoire, de géographie, de mathématiques, mais qui ne saurait aspirer au titre de professeur de français à la manière dont il écrit; l'ouvrage, qui consacre une trentaine de pages à Paris, fut jugé digne d'une contrefaçon hollandaise intitulée : « Le Gentilhomme étranger voyageant en France », par le baron G. D. N. (Leyde, 1699), dont Lenglet du Fresnoy a écrit : « Ce n'est pas grand'chose que ce gentilhomme; il vaudrait mieux qu'un roturier eût fait l'ouvrage et qu'il fût bon » (édition Drouet, t. XII, p. 22).

Tous ces livres, plus ou moins inspirés du vieil opuscule de Charles Estienne, « la Guide des chemins de France » (1552), ne donnent sur Paris que des renseignements sommaires, d'une incroyable banalité et sans portée pratique. On a hâte d'arriver à Brice pour trouver quelque chose de plus sérieux.

Notons cependant auparavant une remarque amusante du sieur de Saint-Maurice. Au XVII^e^ siècle, les étrangers qui visitent Paris sont surtout des Allemands, des Scandinaves, des Hollandais et des Anglais. Les Italiens et les Espagnols y viennent peu, et l'auteur attribue leur abstention à leur esprit casanier et à la difficulté qu'ils éprouvent pour apprendre la langue. La remarque vaut encore aujourd'hui, où la supériorité des Anglo-Saxons pour l'étude des langues et le goût des déplacements n'a pas besoin d'être démontrée.

II. — Germain Brice.

L'homme. — A. Bonnardot a consacré aux diverses éditions de Brice une bonne notice (1880), que je n'ai pas l'intention de refaire, mais de compléter.

Brice naquit à Paris en 1652 ou 1653 et mourut en 1727.

Digitized by Google

D'après ce que nous dit Nemeitz (*Séjour de Paris*, p. 144) et les éditeurs de 1752, il portait l'habit ecclésiastique sans avoir reçu les ordres et vivait de ses leçons et de ses livres. En 1692, le « Livre commode des adresses », d'Abraham du Pradel (Nicolas de Blegny), fournit l'adresse de « l'abbé Brice », rue du Sépulcre (aujourd'hui rue du Dragon), et l'indique comme donnant des leçons d'histoire, de géographie, de blason et de français aux étrangers, tel le sieur de Saint-Maurice (p. 73, 74; réimpr. Fournier, p. 257). Il leur servait aussi de cicerone, comme le prouve la dédicace de son édition de 1717 au duc de Brunswick et comme l'établit l'avertissement de l'édition posthume de 1752.

Son œuvre révèle un auteur consciencieux, cherchant toujours à améliorer son travail, parlant le plus souvent des choses *de visu* et ayant compris, par son expérience propre, l'intérêt du plan par quartiers; si sa culture générale paraît mince et ses renseignements historiques peu sûrs, il a, pour la première fois, le sens de ce qui peut intéresser le grand public et un goût réel dans les questions d'art. Ce sont ces qualités qui firent le succès de son livre, dont neuf éditions, sans cesse accrues, se succédèrent de 1684 à 1752; ce sont elles, aussi, qui lui valurent les absurdes critiques du hargneux Piganiol. Même après l'apparition des huit volumes de celui-ci (1742), l'ouvrage de Brice, plus maniable et, à certains points de vue, plus intéressant, se soutenait encore, puisqu'il nécessitait une nouvelle édition en 1752 et continuait à se vendre en 1765 (Préface des éditeurs de Piganiol). Il fut certainement le guide de Paris le plus populaire du XVIII^e^ siècle et reste pour nous le plus sympathique, comme le plus « moderne » dans son esprit.

Les éditions. — En *1684* parut la « Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris », par M. B. — Cette édition originale a été bien décrite par Bonnardot (p. 38, 44). C'est un in-16 de deux tomes, reliés en un volume. Elle est dotée d'un privilège de dix ans pris au nom de Brice (désigné par son initiale), qui cède ses droits au libraire Nicolas Le Gras, lequel s'est associé, pour moitié, à la veuve Audinet. Les exemplaires portent donc l'adresse, tantôt de « Nicolas Le Gras, au troisième pilier de la Grand'Salle du Palais, à L couronnée », tantôt de « la veuve Audinet, au Pa-

Digitized by Google

lais, à l'entrée de la gallerie des Prisonniers, à la Vérité-Royale ». Dans son avertissement, Brice expose que les étrangers se plaignent de ne pas avoir de guide leur signalant ce qu'il y a de plus intéressant dans Paris; il a donc écrit à leur intention, laissant « la recherche des antiquitez » à Corrozet et à Du Breul et remplaçant les épitaphes et « les histoires particulières », dont les curieux n'ont que faire, par l'indication des « cabinets », bibliothèques et « appartements bâtis à la moderne ».

L'itinéraire adopté par Brice est le suivant : le Louvre, les Tuileries, Saint-Germain-l'Auxerrois et les hôtels avoisinants, les quartiers Saint-Honoré, de la butte Saint-Roch, des Halles, les rues Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Avoie, du Grand-Chantier, Vieille-du-Temple, Saint-Louis, la place Royale et ses abords, la rue Saint-Antoine et ses environs, puis le faubourg jusqu'à l'Arc de triomphe (place du Trône) et Vincennes; retour par Reuilly, les Célestins, le quartier Saint-Paul, d'où il passe dans l'île Notre-Dame (Saint-Louis), puis sur la rive gauche, pour voir la porte Saint-Bernard, l'abbaye Saint-Victor, le jardin du Roi, les Gobelins (longue description de la manufacture) et le faubourg Saint-Marcel.

Le second tome décrit l'Université en partant du quai de la Tournelle, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, la place Maubert, la montagne Sainte-Geneviève, la rue Saint-Jacques et son faubourg jusqu'à l'Observatoire et aux Chartreux, la rue de la Harpe et le quartier de la Sorbonne, la rue Saint-André-des-Arts, le faubourg Saint-Germain, le palais d'Orléans (Luxembourg), l'hôtel de Condé, la rue de Vaugirard jusqu'aux Invalides, les rues Saint-Dominique et de l'Université (long chapitre sur le cabinet de Blondel), les Petits et les Grands-Augustins, enfin le collège des Quatre-Nations, d'où il repasse sur la rive droite pour voir le Cours-la-Reine. Il termine par l'île du Palais (Cité) et par un chapitre sur les ponts.

En *1685*, Nicolas Le Gras et la veuve Audinet firent paraître un nouveau titre, daté de cette année-là, pour écouler les exemplaires non vendus. Le reste du tirage est identique à l'édition précédente. Bonnardot a supposé (p. 45) que c'était l'apparition du livre de Le Maire, « Paris ancien et nouveau », qui avait provoqué ce rajeunissement. C'est possible, mais cependant douteux, le livre de Le Maire, beaucoup plus complet, à

Digitized by Google

certains points de vue, que celui de Brice, en différant tout à fait comme plan et comme esprit et ne constituant guère pour lui une concurrence. Cette même année 1685 parut une contrefaçon hollandaise (à La Haye, chez Abraham Arondens) de l'édition de 1684.

En *1687* parut la *deuxième édition*, augmentée, où le nom de Brice figure en toutes lettres dans le titre et dans le privilège. Celui-ci est toujours celui du 16 novembre 1683, ayant servi à la première édition et valable jusqu'en 1694. Les exemplaires portent l'adresse soit de Nicolas Le Gras, soit de Jean Pohier (catal. Le Roux de Lincy, n° 1613); ce dernier, établi libraire en 1686, était le gendre de la veuve Audinet, qui avait dû lui céder sa part de privilège. Le livre est, cette fois, un in-12, toujours de deux tomes en un volume. Il est dédié au prince Georges, landgrave de Hesse.

L'itinéraire reste absolument le même, sauf quelques déplacements de paragraphes (comme celui de la place Royale, intercalé dans la description de la rue Saint-Antoine au lieu d'être placé avant). Mais tous les paragraphes sont augmentés, quelques-uns de plus du double, le format plus grand et la lettre plus fine permettant ces additions sans augmenter beaucoup l'épaisseur du volume.

Piganiol a accusé Brice d'avoir pillé Le Maire après la mort de celui-ci (édition 1742, préface, p. VII) et Bonnardot a traité l'assertion de calomnieuse, se contentant de dire que « la première édition de Brice parut avant l'ouvrage de Le Maire » (p. 41, en note). Mais ce n'est pas de la « première » édition que parle Piganiol. En réalité, *c'est le contraire qui est vrai.* Le Maire s'est aussi largement servi de Brice qu'il s'est servi de Du Breul, et un exemple suffira à le prouver. Prenons l'article *Louvre* dans Brice, 1684, et dans Le Maire, 1685 :

Brice, p. 11, 12.

Dans le siècle passé on voïoit encore cette Tour qui avoit servy non seulement à garder les trésors de ce Prince, mais aussi qui avoit été bâtie pour recevoir les hommages et le serment de fidélité de ceux qui relevoient de la Couronne, ou plûtost, comme

Le Maire, III, p. *186, 187.*

Il est à croire que la grosse Tour, que l'on voyait encore dans le Siècle passé au milieu du Louvre, avoit été bastie par le mesme Prince, soit pour y garder aussi ses trésors, ou pour marque du Siège seigneurial du roy, d'où dépendaient plu-

Digitized by Google

l'on peut croire, elle estoit le Siège seigneurial duquel dépendoient plusieurs Fiefs; car on sçait que nos Ancestres avoient la coutume de bâtir toujours dans leurs châteaux une grande Tour sur laquelle ils en élevoient une autre petite, que l'on nommait le Donjon, qui faisait la marque de la Seigneurie; et sans doute que celle du Louvre estoit considérée de cette manière; elle fut renversée lorsque François premier fit commencer ce qu'on appelle à présent le vieux Louvre, etc...

sieurs Fiefs : car les Seigneurs hauts officiers avoient coutume anciennement de faire bastir toujours dans leurs chasteaux une grande Tour avec une petite au milieu, que l'on nommoit le Donjon, qui faisoit la marque de la Seigneurie. Cette Tour fut abbatue lorsque François I fit commencer ce qu'on appelle à présent le vieux Louvre, etc...

(L'identité continue encore pendant une demi-page.)

La majeure partie des additions de Brice, cette fois comme plus tard, concernent les récents travaux exécutés, des renseignements complémentaires sur les cabinets de curiosités, bref des données recueillies de première main, qu'on ne trouve pas chez ses devanciers.

En *1694*, Nicolas Le Gras fit refaire un tirage identique à celui de 1687, qui reproduit même l'achevé d'imprimer de celui-ci, 18 septembre 1686. Le privilège est également celui de 1684, qui expirait cette année-là. Le titre seul est modifié pour le fleuron et pour la date, et Le Gras y donne son adresse « à *l'L* couronnée » au lieu de « à L couronnée ». En outre, — idée pratique et tout à fait dans la note Brice, — on a ajouté au volume le plan de Paris, par Nicolas de Fer, publié cette même année 1694.

Le catalogue Le Roux de Lincy signale un tirage de *1697*, fait par le libraire Henri Charpentier (cf. Bonnardot, p. 51, n. 1); je ne l'ai jamais rencontré, mais il n'a rien qui doive surprendre puisque, à cette date, le privilège de Brice était périmé.

En *1698*, après un intervalle de onze ans, parut la *troisième* édition, très augmentée, en deux volumes in-12. Bonnardot voit la cause de ce retard dans l'absence des étrangers, éloignés par les guerres, et dans la concurrence des livres de Le Maire et de Du Pradel (p. 51). La première raison paraît plus solide que l'autre, car le guide de Brice avait, répétons-le, un caractère pratique qu'on ne trouve pas du tout chez Le Maire

Digitized by Google

et un caractère artistique qui n'existe pas chez Du Pradel. Cette édition, imprimée le 15 février 1698, était dotée d'un nouveau privilège de *douze* ans, donc valable jusqu'en 1710; Brice le cédait encore à Nicolas Le Gras, qui en recédait la moitié à ses confrères du quai des Augustins, Nicolas Le Clerc et Barthélemy Girin; les noms des trois libraires figurent donc sur le titre, dont l'en-tête est un peu modifié (cf. Bonnardot, p. 52).

Le premier volume contient toujours le plan de de Fer de 1694. L'itinéraire reste le même, mais le premier volume se termine après la visite de l'île Notre-Dame (Saint-Louis), le second contenant toute la rive gauche et la Cité. Les additions concernent : les travaux exécutés dans les dix dernières années, tels que « la place Royale de la rue Saint-Honoré » (place Vendôme), la place des Victoires, les nouveaux hôtels du quartier Gaillon, etc., d'assez nombreuses omissions réparées et quelques rares retouches dans l'histoire de certaines fondations. Brice cherche chaque fois à *moderniser* son guide, à le rendre plus pratique et plus complet, aucunement à le faire plus érudit.

Le second volume se termine par une liste des rues, par ordre alphabétique, où le quartier de chacune est indiqué. Dans cette liste, qui comporte une pagination spéciale et adopte les dénominations de de Chuyes (Tiquetonne, Saints-Pères), figure, près du Grand-Châtelet, une rue de la Truie-qui-file ou de la Tortue, qu'on ne retrouve dans aucune autre nomenclature, ni sur aucun plan de l'époque (cf. Bonnardot, p. 53). Brice a supprimé cette liste dans ses éditions ultérieures, peut-être pour ne pas trop les grossir.

En *1701* parut, chez les mêmes libraires, un nouveau tirage de la précédente édition, qui compte pour la *quatrième*, uniquement parce que celle de 1706 s'intitule la *cinquième;* en réalité, ce tirage n'a rien de nouveau, sauf la suppression de la liste des rues.

En *1706*, nouvelle édition, qualifiée, comme on vient de le voir, de *cinquième*. Le titre est un peu modifié (cf. Bonnardot, p. 56). Chose bizarre, dans ce titre et dans tout le corps de l'ouvrage, le mot « ville » est écrit avec un seul *l*, anomalie qui ne se retrouvera pas dans les éditions suivantes. Le privilège est toujours celui de l'édition de 1698 (valable jusqu'en 1710), mais Nicolas Le Gras est maintenant associé, pour moitié, à

Digitized by Google

Michel et Augustin Brunet. Le plan, annoncé comme « nouveau » dans le titre, est une copie de celui de de Fer, dont la planche apparaissait très fatiguée dans le tirage de 1701. L'itinéraire est toujours le même; la rédaction a été refondue et assez notablement amplifiée, uniquement dans la description des curiosités artistiques. Une table alphabétique a été ajoutée à la fin de chaque volume.

La grande innovation est l'introduction de gravures. Le catalogue Lacombe (n° 894) en indique 21, dont 8 formant double page; en réalité, il y en a 25 dont 9 en double page. Ce sont : 1, 2, le Louvre (2 façades); 3, 4, les Tuileries (2 façades); 5, la place Louis-le-Grand; 6, 7, les places des Victoires et Royale; 8, 9, les portes Saint-Denis et Saint-Martin; 10, le portail de Saint-Gervais; 11, 12, l'Arc de triomphe (place du Trône) et la porte Saint-Antoine; 13, la vue de la pointe de l'île Notre-Dame; 14, le Val-de-Grâce; 15, 16, l'Observatoire (2 façades); 17, 18, l'église de la Sorbonne (2 façades); 19, 20, le Luxembourg (2 façades); 21, la « Coupe » (coupole) des Invalides; 22, le collège des Quatre-Nations; 23, la vue de la ville prise du Pont-Royal; 24, Notre-Dame; 25, la Sainte-Chapelle. Ces figures, gravées par P.-F. Giffart, sont grêles et sèches, quelques-unes franchement mauvaises (comme les deux vues de la ville et Notre-Dame). Mais l'initiative était intéressante et devait être suivie par Saugrain et Piganiol.

En *1713*, la *sixième* édition réalise un très important progrès. Le titre, simplifié (cf. Bonnardot, p. 57), annonce « des plans ». Mais il n'en existe qu'un, qui est celui de 1706. Cette édition comprend trois volumes de 427, 465 et 360 pages, sans les tables; le premier s'arrête à la place de Grève, le second à la fin du quartier de l'Université; l'itinéraire reste toujours le même. L'édition est dotée d'une prolongation de privilège de *six* ans, en date du 7 juin 1711, que Brice a cédée, le 1er mars 1712, au libraire « François Fournier, rue Saint-Jacques, aux Armes de la Ville ». Le vaisseau de Paris figure en effet dans sa marque. Comme la précédente, l'édition est dédiée à Jean-Paul Bignon, conseiller d'État, président des Académies des médailles et des sciences. L'ancien « avertissement » est devenu une « préface », dans laquelle Brice cite l'ouvrage de Félibien en préparation.

Les additions concernent, comme d'habitude, les travaux

Digitized by Google

neufs ou des cabinets de curieux signalés à l'auteur. Cependant, Brice dit avoir ajouté « des traits d'histoire choisis et placés à propos pour égayer les sujets qui se présentent »; l'effet de gaîté produit m'a semblé peu apparent. Il augmente un peu ce qu'il avait dit de l'histoire générale de Paris, qui, de douze à quinze pages, passe à vingt-trois, par des renseignements statistiques tirés de la « Dixme royale » de Vauban (mise au pilon en 1707) et la nomenclature des quartiers tirée du « Traité de la police » de Delamare (qui venait de paraître, 1705-1712). Des additions assez importantes consistent en indications biographiques sur « les illustres », vivants ou défunts, qu'il rencontre dans les académies, les cabinets de curieux ou les églises.

L'ouvrage est accompagné de gravures très supérieures à celles de 1706. C'est d'abord, en frontispice, un portrait de J.-P. Bignon, gravé par N. Pitau, d'après Rigaud, puis vingt-sept grandes figures repliées, dessinées par Chaufourier, quelques-unes (les moins bonnes) par Delamonce, gravées par Scotin aîné et Lucas et presque toutes animées de nombreux personnages. Elles représentent les monuments en perspective ou avec leur entourage immédiat. Ce sont : 1, le Louvre; 2, les Tuileries; 3, le Palais-Royal (celui de Richelieu); 4, la place Louis-le-Grand; 5, la place des Victoires; 6, la fontaine des Innocents; 7, la porte Saint-Denis; 8, la porte Saint-Martin; 9, l'hôtel de Soubise (récemment construit par Delamair, 1705-1712); 10, l'Hôtel-de-Ville; 11, l'église Saint-Gervais avec la place; 12, la place Royale; 13, la porte Saint-Antoine vue du côté des faubourgs; 14, l'Arc de triomphe; 15, la vue de la pointe de l'île Notre-Dame; 16, la porte Saint-Bernard et la Tournelle; 17, le Val-de-Grâce; 18, l'Observatoire; 19, la Sorbonne vue du côté de la place; 20, la Sorbonne vue du côté de la cour; 21, le Luxembourg; 22, les Invalides; 23, le collège des Quatre-Nations; 24, la vue de la ville prise du Pont-Royal, du côté est (très jolie figure « dessinée sur le naturel » par Chaufourier); 25, Notre-Dame et le parvis; 26, les autels antiques récemment découverts (1711) sous le chœur de Notre-Dame; 27, la cour de la Sainte-Chapelle, avec, au fond, la Chambre des comptes de Fra Giocondo (1508), qui devait brûler en 1737.

Digitized by Google

Cette simple énumération fait comprendre l'intérêt de certaines de ces figures, intérêt déjà très vif même pour les contemporains, si l'on s'en rapporte aux éloges que Nemeitz (*Séjour de Paris*, p. 154) décerne à cette édition (cf. Bonnardot, p. 57). Il s'en était servi vers 1715 et, dans son édition française de 1727, il ajoutait : « Peut-être en a-t-on déjà imprimé depuis une autre édition plus nouvelle, puisque le livre est de grand débit. » Effectivement, on en avait publié non pas une, mais deux, en 1717 et 1725.

Celle de *1717* est la *septième*. Elle est dédiée au duc Auguste-Guillaume « de Bronswic et de Lunebourg », à qui Brice espère que son ouvrage « pourra servir à rappeler l'idée du zèle avec lequel j'ai tâché autrefois de lui faire remarquer les singularitez de cette célèbre ville pendant le séjour que V. A. S. y a fait ». Elle comprend trois volumes de 494, 526 et 462 pages, sans les tables. Le titre, imprimé en rouge et noir, et la préface sont les mêmes qu'en 1713; l'itinéraire ne varie pas. Le chapitre consacré à l'histoire générale est un peu augmenté (31 pages au lieu de 23). Les additions ultérieures sont toujours conçues dans le même esprit : souci d'être plus moderne et plus complet dans le domaine artistique, aucune prétention d'érudition, aucune trace visible d'une imitation de Le Maire. Le plan est celui de 1706, mais corrigé et étendu vers l'est.

L'édition est dotée d'un nouveau privilège de dix ans, en date du 13 juillet 1717, que Brice a cédé, comme le précédent, à François Fournier.

Dans la plupart des exemplaires que j'ai vus les figures, au nombre de vingt-huit à trente, sont un mélange des planches de la sixième édition (en majeure partie) et de celles de la cinquième; quelques planches de la sixième édition ont été gravées à nouveau; les autres ont été employées telles quelles, sans que la pagination indiquée sur chacune corresponde à la pagination de la nouvelle édition. Probablement que certaines planches de la sixième édition étaient épuisées, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque Nemeitz nous dit qu'on pouvait les acheter séparément. L'édition de 1717 contient huit figures nouvelles, dessinées par Delamonce et gravées par Aveline, Lucas et Herisset. Elles représentent : 1, le tombeau de Louvois; 2, l'autel du Val-de-Grâce; 3, le tombeau de Richelieu; 4, le

Digitized by Google

palais des Thermes; 5, l'autel de l'abbaye de Saint-Germain; 6, l'autel des Invalides; 7, la Samaritaine; 8, l'autel de Notre-Dame. Il semble que Bonnardot ait commis un lapsus en disant que ces estampes sont des reproductions de celles de J. Marot, Pérelle et autres (p. 59) : ni Marot ni les Pérelle n'ont, je crois, rien à voir dans la question.

Cette septième édition fut l'objet d'une contrefaçon hollandaise, publiée en *1718*, à Amsterdam, chez Michel-Charles Le Cène. L'intérêt de ce tirage est qu'il est orné de quarante-six figures, dont vingt-deux sont des copies assez médiocres des planches de la sixième édition de Brice, une d'une planche de la cinquième et les vingt-trois autres des copies d'estampes de Mérian, Marot, Silvestre ou de gravures que je n'ai pu identifier. En outre, la contrefaçon contient un appendice consacré aux environs de Paris, avec seize autres figures de châteaux ou d'églises. En tout, soixante-deux figures.

En *1725* parut la *huitième* édition, dédiée à la duchesse d'Orléans, en quatre volumes de 506, 527, 427 et 280 pages, sans les tables. Le privilège est toujours celui de 1717, cédé par Brice à François Fournier; mais celui-ci a dû s'associer pour moitié son collègue « Julien-Michel Gandouin, quay de Conty, aux Trois-Vertus », qui figure avec lui sur le titre. Celui-ci, imprimé en rouge et noir, est le même qu'en 1717. L'ancienne préface est remplacée par un court avertissement, où Brice explique qu'il donne cette nouvelle édition parce que la précédente est épuisée et qu'il a dû faire un quatrième volume « à cause des changements extraordinaires qui sont arrivez depuis l'année 1717 »; il signalera plus loin (p. 25) que, « depuis l'année 1716, le nombre des maisons est extrêmement augmenté; on a élevé des édifices à toutes les extrémités et dans plusieurs places qui restaient vuides en différents quartiers éloignez et même absolument inhabitez ». C'est, en effet, l'époque du peuplement du quartier Louis-le-Grand, du faubourg Saint-Germain jusqu'aux Invalides, du faubourg Saint-Honoré, etc. Brice annonce des estampes nouvelles et termine en signalant que « quelques écrivains ont bien voulu prendre la peine de travailler sur la Description de Paris; mais... que les choses qu'ils ont ajoutées ou changées ne sont pas de grande conséquence » et que « les lecteurs judicieux » remarqueront « sans

Digitized by Google

peine la différence qui se trouve toujours *entre un original et une copie* ». Piganiol, qui avait publié en 1718 et 1722 sa « Description de la France », précédée d'une courte Description de Paris, se sentit visé et s'exaspéra; il prépara une Description de Paris en huit volumes, le double de celle de Brice, et, dans sa préface de 1742, persifla son rival sur ses prétentions à l'originalité. Brice, cependant, avait raison, comme le montre l'examen des premières éditions de Piganiol, et l'effet produit par sa boutade prouvait qu'elle portait juste.

Le chapitre d'histoire générale est à peine augmenté. Les additions portent surtout sur les nouveaux hôtels. Le plan est celui de l'édition précédente. Les figures, au nombre de quarante, comprennent : les vingt-sept planches de la sixième édition (ci-dessus, p. 246), les huit planches nouvelles de la septième (p. 247) et cinq planches neuves, dessinées par Chaufourier et Delamonce, gravées par Lucas, Herisset, Marguerite Thévenard et Aveline, qui représentent : 1, le tombeau de Créqui; 2, le tombeau de Colbert; 3, le tombeau de Le Tellier; 4, la Salpêtrière, et, 5, le tombeau de Mazarin. On remarquera que l'avis au relieur pour le placement des figures, à la fin du quatrième volume, en oublie une, le tombeau de Le Tellier (t. II, p. 151).

Brice mourut en 1727 et fut inhumé à Saint-Sulpice. Il avait commencé à préparer une nouvelle édition, dont les trois premiers volumes furent imprimés vers 1740. Suivant le P. Lelong (*Bibliothèque de la France*, t. III, p. 340), la *Biographie universelle* et une note du catalogue Le Roux de Lincy (1865), c'était le libraire Pierre-Jean Mariette (1694-1774), qui s'est rendu célèbre par ses publications artistiques, qui les avait mis au point. Puis le projet fut suspendu et repris seulement en 1751; le quatrième volume fut alors rédigé par les soins, dit-on, de l'abbé G.-L. Pérau (Barroux, p. 53, n. 4). Le 22 janvier 1752, le libraire Jean-Thomas Hérissant, « rue Saint-Jacques, à Saint-Paul et à Saint-Hilaire », prit un privilège de dix ans pour la publication de différents ouvrages et s'associa, pour celui de Brice, quatre confrères, chacun pour un cinquième. C'étaient : P.-G. Le Mercier, rue Saint-Jacques, au Livre-d'Or; Desaint et Saillant, rue Saint-Jean-de-Beauvais; Durand, rue Saint-Jacques, au Griffon; Le Prieur, rue Saint-Jacques, à

Digitized by Google

la Croix-d'Or. L'ouvrage parut la même année, « chez les Libraires Associés ».

Il comprend encore quatre volumes de 538, 520, 490 et 367 pages, sans les tables. Dans un avertissement, qui nous fournit d'intéressants renseignements sur la vie de Brice, les éditeurs résument l'histoire de l'édition (la *neuvième*) et signalent les changements survenus depuis l'impression des trois premiers volumes. Le plan est celui de 1717, mais a été gravé de nouveau. Les figures, au nombre de quarante et une, comprennent les quarante planches de l'édition de 1725 (cf. p. 249), plus une planche nouvelle représentant le Palais-Bourbon (t. III, p. 142); en outre, la planche du tombeau de Richelieu (t. III, p. 192) est toute différente de l'ancienne[1]. Les autres planches ont été regravées et paraissent en très bonnes épreuves; Bonnardot, qui les a vues « en général très usées » (p. 63), a dû tomber sur un exemplaire de fin de tirage.

Telle est l'œuvre considérable de Germain Brice, qui, suivie dans ses différentes étapes, nous donne une vue très intéressante des transformations de Paris pendant un demi-siècle. Félibien l'a jugée avec éloges, peut-être pour rendre sa politesse à Brice, qui avait renvoyé à son « Histoire de Paris » pour toutes les questions historiques (préfaces de 1717 et 1725). Jaillot l'a appréciée avec froideur, trouvant autant d'exagération dans les éloges que dans les critiques dont elle avait été l'objet; il y a là de l'injustice, car si les critiques de Piganiol, — les seules qu'on connaisse, — dépassent toute mesure, les éloges unanimes des contemporains, en particulier d'étrangers indépendants de toute coterie, comme Neimetz, se comprennent aisément. Mais Jaillot, fouilleur d'archives, soucieux du détail historique précis, devait mépriser un peu Brice, qui, s'adressant au grand public, cherchait le plaisir des yeux plus que celui de l'esprit et les satisfactions artistiques plus que celles de l'érudition. Le point de vue auquel il s'est placé nous intéresse aujourd'hui autant que l'autre. Sans lui, et sans son continuateur d'Argenville, nous ignorerions un aspect bien curieux du Paris d'autrefois.

1. Ces deux planches ont été gravées pour l'édition de Piganiol de 1742.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

ÉMULES ET CONCURRENTS DE BRICE.

I. — Les nomenclatures.

A l'époque de Gᵗ Brice, ou peu après sa disparition, furent publiés, avec des succès divers, un certain nombre d'ouvrages rentrant dans la catégorie des guides. On peut les classer en deux séries : celle des *Nomenclatures* ou liste des rues, d'établissements, d'adresses utiles, et celle des vrais *Guides* ou descriptions.

Les nomenclatures topographiques, — dont le *Dit des rues* de Guillot, les *Rues et églises* de Le Caron et la seconde *Fleur* de Corrozet sont les premiers exemples parisiens, — ne méritent qu'une brève mention, car, à l'époque où nous arrivons, elles constituent des guides vraiment bien rudimentaires. Leur seul intérêt aujourd'hui est de nous faire connaître quelque nom de rue ignoré ailleurs, ou, — quand elles sont en même temps commerciales et mondaines, — de nous donner les adresses de personnages notoires. Cet intérêt reste donc très limité.

François Colletet. — François Colletet, fils du poète Guillaume et poète lui-même, celui que Boileau a dépeint crotté jusqu'à l'échine, avait fait paraître en 1664 un abrégé des *Antiquitez* et un abrégé des *Annales* de Malingre (catal. Lacombe, nᵒˢ 838, 839). En 1676, à l'imitation de Renaudot, il tenta de fonder un *Journal de la ville de Paris*, donnant des adresses commerciales; mais il y ajouta les nouvelles du jour et, attaqué par la *Gazette* et le *Mercure*, dut changer son titre en *Journal des avis et affaires de Paris*. Comme Renaudot, il joignit à son journal un bureau de renseignements, installé rue du Mûrier, devant le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (emplacement de la rue des Écoles), dans une maison qu'il habitait après son père et après Ronsard (Fournier, *Livre commode*, Introd., p. xxxiv, xxxvi). Après six mois d'existence (juin-novembre 1676), le journal fut supprimé par ordre du roi (cf. Barroux, p. 46, n. 2).

Il semble que, dès l'année suivante, Colletet se soit rabattu

Digitized by Google

sur une nomenclature purement topographique, en publiant la *Ville de Paris*, recueil de listes des rues, églises, collèges, ponts, places, etc. — La Bibliothèque nationale possède des éditions de 1677 et de 1679 (LK^7 5998 et 5998^A) et, après la mort de Colletet (1680), l'ouvrage fut réédité en 1689 (Brunet), en 1692 (catal. Lacombe, n° 901), en 1699 (Bibl. nat., LK^7 5998^B), en 1708 (mon exemplaire), enfin en 1722 (Bibl. nat., LK^7 5999, 5999 *bis*, 5999^A) et en 1723 (catal. Lacombe, n° 902), sous le titre : *les Rues de Paris*, après revision et additions d'Élisabeth Gaudin.

Nicolas Blegny. — En 1691, le chirurgien-apothicaire, — et surtout charlatan, — Nicolas Blegny ou de Blegny fit paraître, sous le pseudonyme d' « Abraham du Pradel, astronome lionnais », un petit livre intitulé : *les Adresses de la ville de Paris*. Il le réédita en 1692, sous le titre : *le Livre commode, contenant les adresses de la ville de Paris*. Il devait être né vers 1642, peut-être à Lyon, et mourut à Avignon en 1722, à quatre-vingts ans, après une existence mouvementée (Fournier, *Livre commode*, Introd., p. XLIII, n° 29). Dans sa première édition, il s'en était à peu près tenu aux adresses commerciales et industrielles, non sans susciter quelques plaintes qui nous étonnent, certains marchands ne voulant pas être nommés sans leur autorisation. Dans la seconde, il ajouta les adresses des fermiers généraux, des conseillers d'État, des parlementaires et surtout des « curieux » et « curieuses » notoires. Dès lors, les plaintes affluèrent et, deux mois après son apparition, le 29 février 1692, les exemplaires non vendus furent saisis chez le libraire, la veuve Denis-Nion, « sur le quay de Nesle, à l'image Sainte-Monique », et chez l'imprimeur Rondot, puis mis au pilon. C'est ce qui explique l'extrême rareté de l'ouvrage, dont Éd. Fournier a donné en 1878 une nouvelle édition, avec des notes très intéressantes.

Ce livre, à la fois Bottin commercial et Bottin mondain, n'est pas un guide de Paris, mais il y touche d'assez près et méritait d'être signalé.

Saugrain. — On retombe sur les nomenclatures topographiques avec les *Adresses de la ville et faux-bourgs de Paris*, publiées en *1708* par les libraires Charles Saugrain, « quay de Gesvres, à la Croix blanche », et Claude Saugrain, « quay des Augustins, à la Fleur de lys ». Le premier était l'oncle du

Digitized by Google

second et probablement l'auteur du livre, puisque le privilège de trois ans est pris en son nom. L'avertissement donne l'ouvrage comme entièrement nouveau, ce qui est fort exagéré, puisque la nouveauté ne porte que sur la division de la ville en vingt quartiers (éd. de 1702); il annonce « les adresses des choses les plus nécessaires pour les affaires, le commerce et les nécessitez de la vie », qu'on y cherche vainement. En réalité, l'opuscule se compose : d'une liste alphabétique des rues, classées par quartiers, avec leurs tenants et aboutissants, puis de listes des palais, hôtels, églises, couvents, hôpitaux, collèges, places, ponts, portes, fontaines, quais, ports, marchés, barrières d'octroi (une des plus intéressantes) et promenades. Il se termine par la liste générale des rues, l'état des corps de marchands et l'indication des lieux privilégiés.

Le pseudo-Jaillot. — Pour en finir avec les nomenclatures topographiques, nous parlerons ici de la dernière, bien postérieure à Brice, intitulée : *les Rues et les environs de Paris.* Elle est attribuée couramment à J.-B. Renou de Chevigné, dit Jaillot, le célèbre auteur des *Recherches critiques* sur Paris (cf. encore catal. Lacombe, nos 1388, 1389). Pour renoncer à cette attribution, il suffit de voir comment Jaillot a parlé de ce livre, dont il relève toutes les bévues (IIIe Qr, 6; Ve, 20, etc.). Il semble le donner à son éditeur, le libraire et imprimeur Gabriel Valleyre, rue Saint-Séverin, à l'Annonciation, qui a pris à son nom le privilège de six ans, et la chose est des plus vraisemblables.

La première édition est de *1745* et comprend deux tomes en un volume in-12, un tome pour Paris (p. 1 à 192) et un pour les environs (p. 193 à 451), chacun étant précédé d'un avertissement spécial, paginé à part. En tête, un plan schématique donne la position des vingt quartiers. Le tome de Paris se divise en deux parties : dans la première, toutes les rues, cours, passages, quais, places, etc., sont donnés dans l'ordre alphabétique, avec tenants et aboutissants et l'indication des quartiers; dans la seconde figurent les églises, couvents, hôpitaux, collèges, etc. C'est encore le guide de Saugrain, réduit à deux listes. — Le second tome indique les villes, villages et châteaux des environs, dans un rayon de dix lieues, avec les itinéraires pour s'y rendre et les distances d'un village à l'autre.

La deuxième édition est de *1757*. On a ajouté au premier

Digitized by Google

tome une liste des fontaines et des stations de carrosses de louage. Dans l'avertissement du second tome, le libraire indique qu'il a tenu compte des itinéraires meilleurs qu'on lui a signalés, ce qui prouve bien que l'ouvrage est de lui. Cette édition est dotée d'un nouveau privilège de six ans, pris à son nom.

La troisième édition est de *1777* et dotée d'un nouveau privilège de six ans au nom du libraire Philippe-Denis Langlois, rue du Petit-Pont, au Saint-Esprit couronné. Elle est en deux volumes, l'un pour Paris, l'autre pour les environs. Le premier classe à part les abreuvoirs, boucheries, carrefours, culs-de-sac, faubourgs, passages, places, ponts, portes, quais, et les distingue des rues. — De même, la seconde partie du même volume fait des listes distinctes pour les abbayes, académies, barrières, boîtes aux lettres, bureaux des voitures publiques et des rouliers, couvents d'hommes et de femmes, fontaines, hôpitaux, hôtels, etc. — Le second volume, consacré aux environs et précédé d'une carte, étend ses indications sur un rayon de dix-huit à vingt lieues, au lieu de dix.

Une dernière édition, avec supplément pour les rues nouvelles, fut publiée, paraît-il, en 1785 (Barroux, p. 385).

II. — Les guides.

Les guides publiés à l'époque de Brice, ou peu après lui, sont ceux de Le Maire, Liger, Nemeitz, Antonini, surtout celui du pseudo-Le Rouge, qui eut presque autant de succès que Brice et que nous étudierons à part.

Le Maire. — Le *Paris ancien et nouveau* de C. Le Maire parut en *1685*, en trois gros volumes in-12, dédiés à Henri de Fourcy, prévôt des marchands, et dotés d'un privilège de douze ans au nom du libraire Théodore Girard, « dans la Grand'-Salle du Palais, à l'Envie ». On ne sait rien de l'auteur, sinon qu'il mourut peu après l'apparition de son livre. Deux autres éditions, identiques à la première, furent faites en 1688 et 1698, probablement après sa mort[1].

1. Quand M. Barroux écrit (p. 46, n. 4) que le « tome I a été publié le dernier en 1698, les deux autres en 1685 », c'est qu'il a consulté un exemplaire dépareillé.

Digitized by Google

Après un court chapitre d'histoire générale, tout à fait analogue à celui de Brice, mais où il ajoute la division de la ville en seize quartiers, — comme le fera Brice dans la suite, — Le Maire indique son plan, qui consiste à parler des monuments par catégories, chacune classée dans l'ordre alphabétique : églises, couvents, palais, hôtels, etc., et déclare que, « quoy qu'en dise l'Autheur de la Description nouvelle de la ville de Paris », il donnera les épitaphes, les considérant comme aussi intéressantes qu'utiles. Piganiol (1742, Préface, p. v) et Jaillot (Introd., p. xi) ont dit tout ce que ce plan de Le Maire avait de défectueux, rendant ce guide des plus ennuyeux à consulter (cf. ci-dessus chap. II, p. 234). Ils ont dit aussi tout ce que Le Maire devait à Du Breul, qu'il s'est contenté de découper en articles. Ils auraient dû dire ce qu'il devait aussi à Brice, dont de nombreux passages sont reproduits presque textuellement; nous en avons donné plus haut un exemple typique (chap. II, p. 242).

Le livre de Le Maire est donc une œuvre médiocre, sans originalité, encombrée de renseignements oiseux (soixante-six pages sont consacrées aux papes et cardinaux qui furent chanoines de Paris ou aux chanoines devenus évêques) et rebutante à consulter, même en chambre, à fortiori en promenade. Pour accuser Brice, comme fait Piganiol, d'avoir pillé Le Maire, il fallait n'avoir lu ni l'un ni l'autre.

Liger. — En *1715*, le libraire Pierre Ribou, quai des Augustins, à l'image Saint-Louis, fit paraître un guide intitulé : *le Voyageur fidèle*, ou *le Guide des étrangers dans la ville de Paris*, par le sieur L. Liger. L'auteur se donne comme un jeune Allemand, qui visite la capitale en treize promenades, dont il donne les itinéraires. Dans treize « articles » qui suivent, il indique les églises, collèges, académies, qui n'ont pas trouvé place dans ses « journées »; il donne aussi les hôtels garnis, les marchés et les endroits où se trouvent les artisans des différents métiers, sans fournir d'adresses particulières. Il termine par la visite des environs immédiats : Versailles, Saint-Germain, Marly, Saint-Denis et Fontainebleau.

Au cours de ses itinéraires, il lui arrive toutes sortes d'aventures; on lui vole sa bourse au Palais (p. 27); il a une intrigue amoureuse avec une chanteuse, présentée par son maître de musique et qui ne songe qu'à le gruger (p. 62); il est arrêté par

Digitized by Google

erreur dans une guinguette du boulevard (p. 72), puis dans le jardin des Tuileries (p. 124); il est dépouillé au jeu par des aigrefins (p. 103) et attaqué à main armée sur le Pont-Neuf (p. 157). Tout cela est trop joli pour être vrai et ces multiples incidents sont visiblement inventés pour couper le récit trop monotone des promenades. L'auteur écrit d'ailleurs fort mal; il parle de la chaleur qui l'a « atténué » (p. 72) et distribue la critique et l'éloge par des formules toutes faites, toujours les mêmes, d'une incroyable banalité. Il n'est pas toujours bien renseigné, estropie les dates et les faits, donne à certains hôtels des propriétaires morts depuis longtemps, et croit que le collège Louis-le-Grand s'est dit jadis de Clermont parce qu'il avait été fondé pour des écoliers de cette ville (p. 280). Il est aussi souvent naïf; mais, trouvant dans l'une des armoires du trésor de Saint-Denis « un ongle de griffon », a soin d'ajouter : « Si on en croit quelques-uns, cet animal *n'est que fabuleux* » (p. 497). Néanmoins, le livre est nouveau dans son plan et souvent amusant. Il donne sur les guinguettes de banlieue (p. 66), le Cours-la-Reine (p. 261), la foire Saint-Laurent (p. 243) des aperçus pittoresques. Il parle avec éloge de la maison de santé fondée par Nicolas de Blégny au quartier Popincourt (p. 241) et mentionne le tombeau de M^lle^ de Gournay à Saint-Eustache (p. 99), ce qui semble établir l'authenticité de cette sépulture encore en discussion.

En fin de compte, le sieur Liger paraît bien un personnage fictif, masquant la personnalité du libraire Pierre Ribou, qui a pris à son nom le privilège de dix ans dont est doté le livre et qui fit paraître, en *1716*, une édition identique à la précédente, mais sans nom d'auteur. Très inférieur à l'édition de Brice de 1713, — qui lui a certainement servi, — et surtout à celle de 1725, le livre de Ribou ne pouvait avoir d'avenir et n'en eut pas.

Nemeitz. — Tout différent est l'ouvrage de Nemeitz, l'un des vieux guides les plus intéressants qu'on puisse lire. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, un grand nombre d'Anglais et d'Allemands nous ont laissé des récits de leur séjour à Paris (Babeau, *Voyages en France*, p. 95, 198, 236, 251) et l'on en exhume de nouveaux tous les jours (Barroux, p. 377, n. 1, 379, n. 2). Mais Nemeitz est le seul qui ait songé à faire un guide et qui en ait fait une œuvre personnelle, non plus un simple démarquage des publications antérieures.

Digitized by Google

L'Allemand J.-C. Nemeitz, qui s'intitule « conseiller de S. A. S. Monseigneur le prince de Waldeck », avait eu l'occasion d'accompagner deux fois à Paris « de jeunes comtes d'illustres maisons » et d'y rester chaque fois près d'une année. Afin d'éviter aux étrangers de grandes pertes de temps et des dépenses inutiles, il se décida à consigner ses observations sur la manière de vivre dans cette capitale. Les voyages de Nemeitz se placent en 1713 et 1714 (cf. p. 189, 227, 233 et suiv.); l'édition de Brice à laquelle il se réfère constamment est la sixième, de 1713; mais il se tient au courant par ses correspondants de Paris. La première édition de son ouvrage, rédigée en allemand, parut à Leyde en *1718*. La seconde, très augmentée, rédigée en un français émaillé de germanismes, est de *1727*. Elle a pour titre : « Séjour de Paris, | c'est-à-dire | Instructions fidèles | pour les Voiageurs de Condition. | Comment ils se doivent conduire, s'ils veulent | faire un bon usage de leur temps et argent, | durant leur séjour à | Paris | ... A Leide |, chez Jean Van Abcoude, 1727. | » La marque est remplacée par une jolie vue de la place des Victoires.

Le livre comporte un avant-propos de l'auteur, un avertissement sur la seconde édition, une préface de l'imprimeur et une table des matières (en tout douze pages), puis deux tomes dont la pagination se suit et qui forment 630 pages, enfin une table alphabétique de cinquante-deux pages et une page de corrections. Les exemplaires anciens sont brochés ou cartonnés en deux volumes, mais presque toujours reliés en un seul. Ils possèdent un plan, — qui est une copie de celui de Brice, c'est-à-dire de Nicolas de Fer, — et soixante figures en taille-douce, imitations libres des gravures françaises de l'époque, notamment de celles de Brice et de celles des *Curiosités*. Ces figures sont amusantes pour leurs petits personnages généralement bien dessinés, mais déforment complètement certains édifices que le graveur n'a certainement pas vus (Sorbonne, chapelle des Invalides, chapelle de Versailles, Saint-Laurent, place Royale, etc.).

Nemeitz ne songe pas à faire une description des monuments de Paris; il se contente de citer en quelques mots les principaux (soit dans le corps de l'ouvrage, soit dans le quarante-unième et dernier chapitre), mais renvoie pour le détail à Brice (édition en trois volumes de 1713) ou, si l'on se contente de

Digitized by Google

renseignements plus sommaires, aux *Curiosités de Paris* (du pseudo-Le Rouge) et au *Voyageur fidèle* (de Ribou), dont des contrefaçons avaient paru en Hollande en 1718 (p. 50). Son dessein est de fournir aux étrangers, surtout aux jeunes gens, des conseils pratiques sur le choix d'un logement (le faubourg Saint-Germain étant le quartier le plus élégant), la recherche d'une pension, d'un tailleur, d'un valet, — la conduite à tenir dans les spectacles, les cafés, les jeux de paume, — les précautions à prendre contre les filous (surtout la nuit, mais même de jour près du Pont-Neuf), — la prudence à observer vis-à-vis des nouvelles connaissances, surtout des femmes. — Il indique les promenades à fréquenter, — les bibliothèques, académies, cabinets de curieux qui méritent une visite, — les solennités publiques à ne pas manquer. Il a des pages bien amusantes sur la manière de traiter les cochers de fiacre comme ils le méritent et les dangers que les dames du corps de ballet font courir aux novices. Il a des conseils excellents sur la façon de régler ses dépenses, suivant ses moyens, en faisant bonne figure et en conservant sa santé. Allemand, il juge les Français le premier peuple de l'Europe pour l'urbanité, l'élégance, le goût, le faste de la Cour, la science des érudits. Protestant et sévère sur la question des mœurs, il est cependant libéral, conseillant aux voyageurs d'éviter de parler religion, mais engageant ses coreligionnaires à suivre les prêches, qui ont lieu tous les dimanches chez les ministres de Suède, de Grande-Bretagne et de Hollande, ou encore à aller tout simplement entendre un bon sermon catholique fait par « certains prêtres fort savants, doux, modérés et édifiants », comme il y en a beaucoup (p. 458). Voilà un guide sympathique. Dans cette foule de vieux ciceroni, généralement insipides et qui se copient les uns les autres, Nemeitz est certainement un des plus originaux et un des rares qu'on ne se lasse pas de relire.

Antonini. — On n'en saurait dire autant de l'abbé Annibal Antonini, l'auteur du *Mémorial de Paris et de ses environs.* Cet Italien, né près de Salerne vers 1702, venu de bonne heure à Paris, y resta environ vingt-cinq ans, apprenant sa langue aux Français, le français à ses compatriotes, et servant de guide dans Paris à ces derniers. La première édition de son ouvrage parut en *1732* chez les libraires Henry et Saugrain, dotée d'un

Digitized by Google

privilège de trois ans (catal. Lacombe, nos 910, 911). Dans sa préface, Antonini déclare qu'il a voulu être bref, les autres descriptions en plusieurs volumes (allusion évidente à Brice) étant incommodes pour les étrangers. Un autre inconvénient est la description par quartiers; il classe donc les curiosités par articles (comme jadis Le Maire, qu'il suit sans le citer), plaçant les églises avec les églises, les hôtels avec les hôtels, etc. Enfin, il a la prétention de mettre à jour les descriptions déjà anciennes, notamment en ce qui concerne les cabinets de curieux. Il termine en recommandant le livre des *Curiositez de Paris*, description plus étendue que la sienne, sans l'être trop, et qui l'a engagé à adopter un autre titre.

Donc Antonini revient, de parti pris, au plan si défectueux de Le Maire et ne l'améliore guère par la façon dont il le remplit. La partie historique est de nulle valeur; la partie descriptive est insipide. Dans Saint-Germain-des-Prés, église « assez simple et d'un goût gotique », il ne trouve à admirer que le maître-autel, refait en 1704 par Oppenord, et qu'il juge « magnifique ». A Saint-Étienne-du-Mont, il s'étend sur la chaire de Lestocart, mais oublie le jubé. A part le tombeau de Colbert, Saint-Eustache « n'a rien qui passe le médiocre ». On doit admirer la hardiesse de la Sainte-Chapelle, « quoique l'architecture ne soit que gotique ». Ainsi du reste. Il ne comprend que le style jésuite et dépense des pages à l'énumération de tableaux sans valeur. C'est à peine si l'on rencontre quelques renseignements intéressants à l'article des Bibliothèques (notamment sur celle du comte d'Hem, ancien ambassadeur de Cologne, qui paye les livres « exhorbitamment cher[1] ») et à l'article des Académies, où il classe les académies d'équitation à la suite de l'Académie française[2].

Une seconde édition, un peu augmentée (206 pages utiles, au lieu de 164), parut en *1734* (catal. Lacombe, no 912) chez le libraire Musier, quai des Augustins, à l'Olivier; elle se réclame

1. Ce comte d'Hem est le comte de Hoym, le célèbre bibliophile dont le baron Pichon a raconté l'histoire; cf. aussi Le Roux de Lincy, *Recherches sur Grolier*, et de Coynard, *Les Guérin de Tencin*, p. 174.

2. Il met l'académie de La Guérinière « rue du Bel-Air », alors qu'il s'agit du nom d'un jeu de paume (emplacement du 13 rue de Vaugirard). Il la met bien rue de Tournon en 1744.

Digitized by Google

du même privilège que la première; l'auteur y a ajouté une liste des peintres, depuis les origines jusqu'au XVIII^e siècle, et une lettre d'un lord anglais vantant son travail.

Une troisième édition, identique à la précédente, mais avec des adresses corrigées (abbé de Rothelin, académie La Guérinière) et quelques suppressions (bibliothèque de Hem, cabinet de figures de cire de Des Noues), parut en *1744* chez les libraires Nicolas Le Clerc et Prault fils (catal. Lacombe, n° 913); elle ne compte que 204 pages utiles, au lieu de 206, et est dotée d'un nouveau privilège de trois ans, en date du 15 mars 1743.

Enfin une quatrième édition, très augmentée, fut publiée en *1749*, en deux volumes, par le libraire Bauche. Le nouveau privilège de six ans, pris par Antonini le 17 août 1748, avait été cédé par lui à Bauche le 2 octobre suivant. Bauche dédie l'ouvrage au lieutenant de police Berryer et annonce dans un avertissement qu'il a « eu recours aux lumières de plusieurs personnes éclairées pour lui donner le degré de perfection dont il était susceptible ». Suivant une indication de M. Barroux (p. 385, n. 3), l'une de ces « personnes éclairées » serait l'abbé G.-T. Raynal. Le premier volume est orné d'un plan schématique de Paris, où figure, sur la rive gauche, une enceinte imaginaire, comme dans les premiers plans de Brice[1]. Le second volume est une description abrégée du gouvernement de la France et de ses routes, et ne nous intéresse pas.

Le premier volume, qui traite de Paris, a été remanié, surtout pour les églises. On supprime Saint-Landry, Saint-Luc et Saint-Martin-des-Champs, mais on ajoute Saint-Germain-l'Auxerrois, les Pères de l'Oratoire, Saint-Honoré, les Jacobins réformés, les Jacobins de la rue Saint-Dominique, les Petits-Pères, Saint-Sauveur, les Minimes et les Grands-Augustins. Si l'on conserve généralement le texte d'Antonini, certains articles, comme celui de Saint-Eustache, sont très développés. Les autres chapitres sont semblables à ceux de l'édition de 1744, sauf quelques suppressions aux ponts et fontaines, et quelques additions aux cabinets de curiosités et aux châteaux des environs de Paris. La bibliothèque de Boze remplace celle de Rothelin. Enfin le volume se termine par une liste des tableaux du Palais-Royal (intéressante), une liste de la galerie des

1. Bauche l'a pris à l'édition de Piganiol de 1742.

Digitized by Google

Rubens au Luxembourg et la liste chronologique des peintres figurant dans les précédentes éditions.

En somme, les perfectionnements du libraire Bauche et de ses collaborateurs se réduisent à peu de chose et l'ouvrage, sous sa dernière forme, ne mérite pas mieux que la mention dédaigneuse de Jaillot (*Discours prélim.*, p. XIV, XV)[1].

Je signale pour mémoire la *Description de Paris*, de 1735, réimpression sous un nouveau titre du cinquième volume de *l'Histoire de Paris* de d'Auvigny et de La Barre, elle-même résumé du grand ouvrage de Félibien. Ce cinquième volume, abrégé des « Preuves » de Félibien et œuvre de de la Barre (Jaillot, *Discours*, p. XIV), n'a absolument rien d'un guide.

[Le troisième paragraphe, sur les *Curiosités* du pseudo-Le Rouge, sera publié dans le volume des *Mélanges* du Cinquantenaire.]

CHAPITRE IV.

LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE.

I. — PIGANIOL.

Je parlerai dans ce chapitre des guides qui ont paru ou ont eu la vogue dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle et dont les principaux sont ceux de Piganiol, d'Argenville et Thiéry.

Jean-Aimar Piganiol de la Force était un gentilhomme auvergnat, né en 1673, à Aurillac, croit-on, mort en janvier 1753 dans la commune de Cormenon, en Loir-et-Cher (*Bulletin de la Société historique du Vendômois*, 1899, p. 176-179). Il fut pendant près de quarante ans précepteur des pages du comte de Toulouse et fit en France de nombreux voyages, qu'il mit à profit pour des descriptions historiques et topographiques. Il commença par une *Nouvelle description de Versailles et de Marly*, en deux volumes in-12, dont la première édition est de 1702, la cinquième de 1724, la sixième de 1730, la huitième de 1751. Puis il publia une *Nouvelle description de la France* (1718), en cinq volumes in-12, chez Legras et chez sa sœur, la

1. Piganiol y voit « un extrait de la description de Brice et de ses fautes » (1742; Préface, p. XIV); mais Antonini ne s'est *pas assez* servi de Brice.

Digitized by Google

veuve Delaulne, où le premier volume est consacré à Paris et environs. La deuxième édition, en huit volumes, parut en 1722, les deux premiers étant réservés à la capitale et à ses entours. Ces deux volumes furent réédités à part en 1730. Le premier seul parle de Paris, le second traitant des environs. Encore, dans ce premier volume, 114 pages sur 536 sont-elles consacrées au gouvernement de Paris, à l'organisation ecclésiastique, municipale et universitaire; la description des vingt quartiers n'occupe donc qu'environ 400 pages. Beaucoup moins complète que celle de Brice, qui en était alors à sa huitième édition, en quatre volumes (1725), elle ressemble comme une sœur à celle de Saugrain, mais lui est supérieure pour la partie descriptive, qui comprend moins d'inutilités; la partie historique reste aussi faible.

Le titre annonce des figures en taille-douce; il n'y en a que deux qui concernent Paris, et leur choix est bizarre : le chœur de Notre-Dame et la Samaritaine. Ce sont deux des planches de Delamonce ajoutées à la septième édition (1717) de Brice (cf. chap. II, p. 247). Elles étaient évidemment la propriété du dessinateur ou du graveur, puisqu'elles pouvaient servir à deux ouvrages concurrents. Dans le tirage de 1730[1], il n'est encore fait aucune allusion à Brice et à la remarque insérée dans sa préface de 1725 (cf. chap. II, p. 248). Mais Piganiol l'avait notée, et déjà il s'occupait de préparer une *Description de Paris* supérieure à celle de son rival.

Tout le monde connaît cette édition de 1742, en huit volumes, qui constitue le vrai titre de Piganiol, en tant qu'historien de Paris, l'édition posthume de 1765 n'étant qu'en partie de lui. Ces huit volumes comptent XXIV-632, 646, 540, 762, 565, 473, 469, 591 pages, y compris les errata. Dans une préface de 21 pages, Piganiol parle de ses devanciers; il cite Corrozet, Pierre Bonfons (semblant ignorer Nicolas), Du Breul, Ma-

1. Chose bizarre, dans certains exemplaires datés au titre de *M VCC XXX*, figure à la fin le privilège de *1736*, au nom de Legras, qu'il a pris pour l'édition de 1742, et dont il a cédé la moitié à sa sœur, la veuve Delaulne. L'approbation est de 1723. On ajoutait donc à de vieux exemplaires des privilèges plus récents. Ce fait n'est pas isolé au XVIII[e] siècle; ainsi l'*Architecture française*, publiée par Jean Mariette sous un titre daté de 1727, renferme des planches bien postérieures; cf. Ch.-V. Langlois, *l'Hôtel de Soubise*, p. 155, n. 4.

Digitized by Google

lingre, Brice (qu'il éreinte, comme on sait), Le Maire, Liger (Ribou), Saugrain, Sauval, Félibien, Antonini, et déclare qu'il s'est surtout servi de Du Breul, Sauval, Le Maire et des « Preuves » de Félibien; il annonce que ses éditeurs ont fait graver exprès un plan général des quartiers (par Bailleul)[1] et vingt plans de chacun des quartiers qui sont des copies de La Caille; ils ont fait graver aussi « non seulement les Monumens qu'on trouve dans les autres Histoires et Descriptions de Paris », mais encore beaucoup de nouveaux.

Après cette préface vient une approbation du 3 mai 1741 et au privilège de six ans, en date du 12 juillet 1736, au nom du libraire Théodore Legras, qui en a cédé la moitié à sa sœur, la veuve Delaulne. Celle-ci a cédé elle-même sa part aux libraires Poirion et Cavelier fils, qui y entrent donc chacun pour un quart. On trouve par suite des exemplaires au nom soit de Legras, soit de Poirion, soit de Cavelier; mais l'imprimeur de tout le tirage est la veuve Delaulne (cf. t. VIII à la fin); seul le nom du libraire change sur le titre. A noter que l'édition paraissait la dernière année de validité du privilège.

L'ouvrage est accompagné de soixante-trois planches tirées à part, la plupart repliées, dont trente-quatre appartiennent à l'édition de Brice de 1725[2], quatre aux précédentes éditions des *Environs de Paris* de Piganiol[3] et dont vingt-cinq sont nouvelles. Celles-ci représentent :

4, Tombeau de la femme de Girardon (à Saint-Landry); 6, Statue de Henry IV; 7, Monument du Pont-au-Change; 8, Tombeau de Mme de Lamoignon à Saint-Leu; 10, Grande-

1. Bauche le réemploiera pour son édition d'Antonini de 1749; cf. ch. III, p. 260.

2. Ce sont : 1, les Monuments romains de Notre-Dame; 2, le Portail; 3, l'Autel; 5, la Samaritaine; 9, le Louvre; 11, Palais-Royal; 13, Tuileries; 16, Place Louis-le-Grand; 17, Tombeau du duc de Créqui (aux Capucines); 18, Tombeau de Louvois; 19, Place des Victoires; 20, Tombeau de Colbert (à Saint-Eustache); 21, Fontaine des Innocents; 22, Porte Saint-Denis; 23, Porte Saint-Martin; 25, Hôtel-de-Ville; 26, Saint-Gervais; 27, Tombeau de Le Tellier; 36, Place Royale; 38, Porte Saint-Antoine; 39, Arc de triomphe; 40, Salpêtrière; 41, Porte Saint-Bernard; 44, Val-de-Grâce; 45, son autel; 46, Observatoire; 47, Thermes; 48, Sorbonne; 53, Luxembourg; 54, Autel de Saint-Germain-des-Prés; 55, Invalides; 56, son autel; 58, Collège Mazarin; 59, Tombeau de Mazarin (cf. ch. II, p. 249).

3. Vues de Meudon, Versailles, Fontainebleau et Saint-Cloud.

Digitized by Google

Galerie du Louvre; 12, Château d'eau de la place du Palais-Royal; 14, Portail de Saint-Roch; 15, Tombeau du maréchal de Créqui aux Jacobins de la rue Saint-Honoré; 24, Hôpital Saint-Louis; 28, Monuments du cœur de Henri II (aux Célestins); 29, du cœur de François II; 30, du cœur de Montmorency; 31, Tombeau de Chabot; 32, Tombeau du duc de Rohan; 33, du duc de Brissac; 34, Pyramide de Longueville; 35, Tombeau de Ch. de Maigny; 37, Portail de l'église des Grands-Jésuites (Saint-Paul-Saint-Louis); 42, Tombeaux de Souvré; 43, d'Agnès d'Orchies (aux Jacobins-Saint-Jacques); 49, de Richelieu; 50, de la princesse de Conti (à Saint-André); 51, du prince de Conti; 52, de de Thou; 57, Palais-Bourbon. Deux de ces planches, le tombeau de Richelieu et le Palais-Bourbon, seront réemployées dans l'édition de Brice de 1752[1].

En outre deux petites vues, représentant l'une la Seine en aval du Pont-Neuf, l'autre la Seine en amont de l'île Saint-Louis, et imitées des vues correspondantes de Brice, figurent en tête des tomes I et V.

Les 324 premières pages du premier volume sont consacrées à l'histoire générale de Paris et à son gouvernement ecclésiastique, civil et militaire. Puis vient la description des vingt quartiers dans l'ordre suivant : Cité, Saint-Jacques-la-Boucherie, Sainte-Opportune, Louvre, Palais-Royal, Montmartre, Saint-Eustache, les Halles, Saint-Denis, Saint-Martin, Grève, Saint-Paul, Sainte-Avoye, Temple, Saint-Antoine, place Maubert, Saint-Benoît, Saint-André, Luxembourg, Saint-Germain-des-Prés. Il n'est pas tracé d'itinéraire général, pas plus que d'itinéraires particuliers pour la visite de chaque quartier, ce qui est un défaut. La description s'arrête à la page 325 du tome VII, dont le reste est occupé par une liste alphabétique des rues, avec leurs tenants et aboutissants et l'indication de leur quartier. Le tome VIII est consacré à la description des environs (332 pages) et à une table générale des matières (258 pages).

Beaucoup plus complet que celui de Brice, presque trop complet en bien des parties, l'ouvrage de Piganiol renferme d'assez nombreuses erreurs, que Jaillot a relevées, en se servant surtout de l'édition de 1765, qui les a presque toutes reproduites.

1. Cf. ch. II, p. 250.

Digitized by Google

Mais il constitue un travail énorme et consciencieux, qui a servi à tous les historiens postérieurs[1], qui a certainement inspiré le travail de Jaillot et lui a permis de se cantonner dans l'historique des rues et des fondations, en renvoyant à son prédécesseur pour la description des monuments ou l'énumération des hôtels particuliers. A ce dernier point de vue, si intéressant pour nous, Piganiol est notre meilleure source imprimée.

Piganiol mourut, comme on l'a dit, en 1753, et en 1753-1754 parut une nouvelle édition (la troisième) de la *Description de la France*, en treize volumes.

En 1765, douze ans après, fut publiée une édition posthume de la *Description de Paris*. Elle était dotée d'un privilège de neuf ans, pris par l'imprimeur Desprez, en date du 13 mars 1765, auquel le titulaire associa ses collègues Nyon, Barrois, Bauche, Hochereau, Le Clerc, Guillyn, Didot, Musier, tous quai des Augustins, — veuve Savoye et Despilly, comme lui-même, Desprez, rue Saint-Jacques, — Knapen, au Palais, Panckouke, à côté de la Comédie, et Lambert, rue des Cordeliers, en tout quatorze participants. L'approbation est du 29 janvier 1765.

Les dix volumes comptent XLIV-466, 496, 501, 482, 486, 444, 422, 471, 536, 564 pages; mais le neuvième est tout entier consacré aux environs et le dixième aux tables, si bien que la partie réservée à Paris ne compte dans cette édition que 3768 pages, alors qu'elle en compte 3943 dans la précédente. L'impression est, il est vrai, un peu plus serrée; mais, si l'on a corrigé et ajouté, on a aussi élagué et, tout compte fait, l'édition n'est pas plus considérable que celle de 1742. La description des environs est beaucoup plus augmentée (536 pages contre 332) que celle de la ville même.

Dans un avertissement, les nouveaux éditeurs annoncent que les corrections et additions ont été fondues dans le corps de l'ouvrage, sauf les modifications survenues au cours de l'impression, qui ont été mises en errata à la fin de chaque volume, notamment pour la suppression des Jésuites, survenue en 1762. Toute la partie concernant les beaux-arts est de M. D. L. F. de S. Y... (De Lafont de Saint-Yenne); le reste a été remanié par l'abbé G.-L. Pérau, déjà éditeur de Brice en 1752 et qui ne

1. Le Dictionnaire de Hurtaut et Magny, en particulier (1779), n'est que Piganiol découpé en fiches.

Digitized by Google

se nomme pas, étant probablement l'auteur de l'avertissement (Lelong, *Bibliothèque de la France*, t. III, p. 340; Quérard, *France littéraire*, t. VII, p. 42). L'avertissement donne quelques renseignements biographiques sur Piganiol, qu'il fait mourir à tort à Paris, et prévient qu'on a supprimé la plupart de ses invectives contre Brice, qui ne faisaient de tort qu'à lui-même. Il prétend avoir corrigé ses erreurs, ce qui n'est pas toujours vrai. Enfin, il annonce avoir conservé les anciennes gravures et en avoir ajouté de nouvelles représentant les derniers monuments.

L'édition comprend en effet les soixante-trois gravures de celle de 1742 (les deux en-têtes des tomes I et V sont supprimés), plus sept gravures nouvelles représentant : le portail des Barnabites, la place Louis XV, le plan et le portail de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, le portail de Saint-Sulpice (avec des tours bizarres), le tombeau de Languet de Gergy[1] et la fontaine de la rue de Grenelle. Certaines des anciennes planches, bien que retouchées, apparaissent dans un état lamentable.

Cette édition constitue la dernière description complète de Paris que nous ait léguée le XVIII^e^ siècle. C'est celle qu'on cite généralement sous le nom de Piganiol, bien que sa part y soit beaucoup moindre que dans l'édition de 1742. Elle faisait encore autorité dix ans plus tard, au temps de Jaillot, et, si celui-ci en a relevé les erreurs, il n'a pas songé à la refaire. On n'y a pas songé davantage au XIX^e^ siècle, dont aucune des *Descriptions de Paris* n'a l'ampleur de celle de Piganiol.

II. — Dezallier d'Argenville.

Du vivant même de Piganiol et après lui, un autre ouvrage, beaucoup moins ambitieux que sa *Description*, conserva une vogue durable, parce qu'il était nouveau et bien fait. Je veux parler du *Voyage pittoresque de Paris* de Desallier d'Argenville (on écrit aujourd'hui Dezallier).

Antoine-Nicolas Dezallier d'Argenville, fils d'un naturaliste, qui a laissé un bon ouvrage de conchyliologie, naquit vers

1. Planche tirée de Dezallier, édition de 1757.

Digitized by Google

1720 et mourut en 1796. En 1745, il avait publié chez De Bure l'aîné un *Abrégé de la vie des plus fameux peintres* (2 vol. in-4°; 2e édition en 1762, 4 vol. in-8°). En *1749*[1], il fit paraître chez le même libraire un « Voyage | pictoresque | de Paris | ou | Indication | de tout ce qu'il y a de plus beau | dans cette grande ville en Peintu|re, Sculpture et Architecture. | Par M. Dxxx. » L'ouvrage était doté d'un privilège de neuf ans, au nom du libraire, en date du 1er mars 1749; l'approbation est du 29 janvier précédent. C'est un in-12 de 277 pages, plus 43 pages pour les tables, le privilège et les errata.

Dans sa préface, l'auteur annonce que sa description est toute différente des précédentes, les monuments n'étant signalés que pour leur beauté architecturale ou les œuvres d'art qu'ils renferment; il a renoncé à parler des cabinets particuliers à cause « de trop fréquentes révolutions » dans leurs collections et n'a fait exception que pour la galerie du duc d'Orléans, au Palais-Royal; il évitera toute appréciation personnelle, mais ne signalera que les œuvres qui en vaudront la peine. La description est faite en suivant l'ordre des quartiers. Le volume se termine par une table des matières et une table des peintres, sculpteurs et architectes nommés dans l'ouvrage.

Trois ans après, en *1752*, parut la deuxième édition, beaucoup plus complète. C'est un in-12 de 12-375 pages, plus 52 de tables, plus 45 pour une table alphabétique des rues de Paris. Le privilège est celui de 1749, valable jusqu'en 1758; l'approbation est du 28 juillet 1750. Le titre porte : « Voyage pittoresque », au lieu de « pictoresque ». L'auteur s'est décidé à parler des cabinets particuliers sur lesquels on a bien voulu lui fournir des renseignements, qu'il a contrôlés et rectifiés. L'ouvrage est accompagné d'un frontispice gravé et de quatre planches, représentant : les tombeaux de Lebrun et de sa mère (à Saint-Nicolas-du-Chardonnet), la chapelle des Condés (aux Grands-Jésuites) et la fontaine de Grenelle, déjà publiée par Piganiol (1742). L'auteur annonce un « Voyage pittoresque des environs de Paris », qui fera suite au précédent et dont quatre éditions se succéderont en 1755, 1762, 1768 et 1779.

La troisième édition du volume sur Paris est de *1757*. C'est

1. Et non en 1762 (Barroux, p. 382, n. 4).

Digitized by Google

un in-12 de XII-496 pages, y compris les tables, plus 6 pages d'errata et de privilège. Celui-ci est de neuf ans et daté du 2 mai 1753; l'approbation est du 4 juillet 1757. Le livre comprend les planches anciennes, plus le tombeau de Languet de Gergy, à Saint-Sulpice, que les éditeurs de Piganiol s'approprieront en 1765 (cf. p. 266). La table finale des rues est supprimée, mais celle des artistes est complétée par les dates de leur vie et l'indication du genre de chacun.

La quatrième édition est de *1765*, identique à la précédente, avec une approbation du 22 juin 1761. Le texte compte XII-476 pages chiffrées, plus 6 non chiffrées.

La cinquième édition parut en *1770*, avec un nouveau privilège de quinze ans, en date du 18 juin 1766, et une approbation du 22 juin 1768; elle compte XII-483 pages chiffrées, plus 5 non chiffrées. Elle contient deux planches de plus : une très jolie vue de la place Louis XV, prise des Champs-Élysées, d'après Moreau le jeune, et le tombeau du cardinal Fleury, à Saint-Louis-du-Louvre, par Lemoine.

Enfin, la sixième édition est de *1778*, avec le même privilège, mais une approbation du 14 avril 1778; elle compte XIV-492 pages chiffrées et 4 non chiffrées. Le frontispice est changé, les autres planches restant les mêmes. Dans les deux dernières éditions (p. 481 et 485) figure une liste des ouvrages de *MM. Desallier d'Argenville, maîtres des Comptes*, où le nom de l'auteur, resté abrégé sur le titre, est donné en toutes lettres.

Chose étrange, l'ouvrage fut réimprimé une dernière fois en 1813, alors que les œuvres d'art décrites par lui étaient presque toutes dispersées ou disparues. C'est ce qui fait son intérêt actuel. Il nous donne l'état ancien de monuments que nous ne pourrions reconstituer sans lui, comme les tombeaux de Lebrun et de sa mère. Il continue, pour la description artistique de Paris, l'œuvre de Brice, avec un goût réel, mais avec les préjugés du temps. Si l'auteur s'abstient de commentaires, on sent très bien, à l'importance de certaines descriptions, que son admiration va à l'architecture jésuite, à la peinture académique de Lebrun, à la sculpture « poétique » de Slodtz, de Lemoine et de Pigalle. Pardonnons-lui d'être de son époque et estimons-le d'avoir jugé Notre-Dame, « quoique d'une architecture gothique », une des plus belles églises de France.

Digitized by Google

III. — Thiéry.

A d'Argenville succède Thiéry.

En *1783*, parut chez le libraire Hardouin, « rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, vis-à-vis l'Église », un *Almanach du voyageur à Paris*, par M. T..., qualifié « d'amateur des arts » dans l'avis de l'éditeur. Le privilège perpétuel, en date du 8 octobre 1778, avait été pris par le libraire Delacroix et cédé par lui à Hardouin le 26 janvier 1779. L'approbation est du 22 décembre 1782. Le livre est un in-16 de XXIII-468 pages, où, après quelques données d'histoire générale, les matières sont classées par articles, dont les premiers sont :

Abbayes, Académies, Administration, Agents de change, Amende, Amiral, André-des-Arcs (Saint-), Angloises, Annonciades, Antiques du roi, etc.

Certains de ces articles sont bien faits et intéressants, par exemple celui des Hôtels.

L'édition de *1784*, très augmentée, devient un in-12 de 632 pages, où le nom de l'auteur, M. Thiéry, est donné. L'éditeur vante ses « recherches immenses », qui l'ont conduit à refaire tous les articles de la précédente édition.

Celle de *1785* redevient un in-16 de XXXVI-443 pages. L'éditeur annonce dans sa préface que l'auteur a sous presse un guide beaucoup plus complet, en deux volumes, dont celui-ci n'est qu'un extrait.

En *1786*, même format (XL-467 pages) et même annonce. Le *Guide*, qui est encore sous presse et dont on donne le titre, paraîtra en février 1786.

En *1787*, l'*Almanach* paraît encore, bien que le *Guide*, qui a été retardé, paraisse en même temps. L'édition est identique, sauf quelques phrases de la préface, à la précédente (XXXVI-467 pages).

L'ouvrage, annoncé depuis janvier 1785 et publié en janvier 1787, a pour titre : « Guide | des Amateurs | et | des Étrangers | voyageurs à Paris | ou | Description raisonnée de cette Ville |, de sa banlieue, et de tout ce qu'elles | contiennent de remarquable : | par M. Thiéry | ... A Paris, | chez Hardouin et Cattey, Libraires de | S. A. S. Madame la Duchesse d'Orléans, | au Palais-Royal, sous les arcades à gauche, | nos 13 et 14. » Il

Digitized by Google

comprend deux gros volumes in-12 de XL-784 pages et 739 pages. Il est doté d'un privilège de dix ans, au nom de Hardouin, en date du 7 mai 1784, et a été approuvé le 6 janvier 1787. Il est dédié à Laurent de Villedeuil, intendant de la généralité de Rouen. L'auteur explique que ce travail, « tout à fait étranger à ses occupations », a été retardé par « l'immensité des recherches » qu'il lui a fallu faire. « Pour éviter à MM. les étrangers et regnicoles l'incommodité de porter avec eux deux volumes à la fois », le premier traite de la rive droite, le second des îles et de la rive gauche.

L'ouvrage contient douze gravures, dessinées par Thiéry lui-même, — sauf une (Odéon) qui est de Wailly, — et qui représentent les monuments les plus modernes, savoir : Saint-Philippe-du-Roule, — la place Louis XV, vue du centre, — les Capucins de la chaussée d'Antin, — le Théâtre-Italien, — le jardin du Palais-Royal, — la nouvelle Halle-au-Blé, — le portail de Saint-Eustache, — le Palais de Justice, avec sa grille, — le portail de Sainte-Geneviève (Panthéon), — la cour de l'École de chirurgie, — le Théâtre-Français (Odéon), — l'hôtel des Monnaies, vu du Pont-Neuf.

L'auteur s'est documenté auprès des spécialistes, les secrétaires des académies, le recteur de l'Université, les architectes des monuments, les curés des églises, les supérieurs des couvents, les propriétaires des cabinets de curiosités, les directeurs des maisons d'éducation. Mais il s'est servi aussi des travaux de ses devanciers, notamment de d'Argenville, qu'il ne nomme pas, et de Jaillot, qu'il ne nomme pas assez.

L'itinéraire du premier volume part de Passy et Auteuil et aboutit à la place de Grève, après des pointes jusqu'à Neuilly, Montmartre, la Villette, Belleville, Romainville, Vincennes, Conflans et Bercy. Comme Brice, Piganiol et d'Argenville, l'auteur fait une *Description*, non une *Histoire;* il s'intéresse beaucoup plus aux curiosités actuelles qu'aux souvenirs du passé. Comme eux, il apprécie beaucoup plus l'art moderne que l'art gothique. Il en résulte qu'il s'attarde longuement aux quartiers du Roule, du faubourg Saint-Honoré et de la place Vendôme, où abondent les hôtels et les « cabinets », et sacrifie la région nord-est, nos IIIe et IVe arrondissements actuels. A la page 419, il n'est encore qu'à Saint-Eustache; à la page 477, qu'aux Halles. Déduction faite des excursions dans la banlieue

Digitized by Google

et des tables, c'est à peine une centaine de pages qu'il consacre aux quartiers du Marais et de Saint-Paul.

Le second volume traite de la Cité et de l'île Saint-Louis (136 pages), puis de la rive gauche, dont la visite commence au quai de la Tournelle et finit à Clamart et Meudon, après des pointes jusqu'à Arcueil, Châtillon et Vanves. L'importance relative des matières est mieux observée que pour la rive droite; mais, là encore, les quelques lignes consacrées à l'histoire de la Sorbonne ou de Saint-Germain-des-Prés, les longs paragraphes réservés à l'hôtel des Monnaies, au Théâtre-Français (Odéon), à Saint-Sulpice, montrent nettement où vont les préférences de l'auteur. On comprend très bien d'ailleurs qu'il ait voulu faire un guide *moderne*, puisque, pour les questions historiques, on pouvait recourir à celui de Piganiol et surtout aux *Recherches* de Jaillot, alors dans toute leur vogue.

Ce qui caractérise le livre de Thiéry, en somme bien fait et pratique, malgré son volume un peu fort, c'est, d'un côté, le mélange de renseignements artistiques et de renseignements commerciaux; de l'autre, l'énorme part qui est faite aux cabinets de curiosités.

Thiéry fait une réclame, qui ne devait pas toujours être gratuite, à nombre de commerçants et d'industriels, dont beaucoup ne semblent guère intéresser les étrangers. On comprend à la rigueur qu'il signale toutes les maisons d'éducation, les marchands de tableaux, les magasins de comestibles, les vendeurs d'eaux minérales, etc.; encore peut-on s'étonner que, pour tel d'entre eux, il consacre plus d'une page à la reproduction de leur tarif (t. I, p. 425, 426). Mais on s'explique mal, s'il n'y est pas pécuniairement intéressé, qu'il fasse tant de place aux instruments de physique, aux fers à l'épreuve de la rouille, aux établissements de magnétisme animal, aux aciers « fins et fondus » de la manufacture d'Amboise, etc. On retrouve chez lui un écho d'Abraham du Pradel et on pense aux pages de réclame qui doublaient jadis le volume des *Guides Joanne*.

L'importance faite aux cabinets de « curieux » et l'exposé de leur contenu sont tout à fait caractéristiques des tendances de l'époque. On collectionnait déjà au XVII^e^ siècle, et dans tous les genres, comme le prouvent le *Paris* de Michel de Marolles (1677; édition Dufour, p. 324), le *Livre des adresses* de Du

Digitized by Google

Pradel (1692; édition Fournier, t. I, p. 216, 231), le chapitre *De la mode* de La Bruyère. Mais, au XVIII^e^, ce goût tourne à la manie, et à la manie scientifique. Dès la Régence, à l'imitation de Philippe d'Orléans, les courtisans deviennent « esprits forts » et étudient la philosophie, la physique, la chimie, les sciences naturelles. Le mouvement s'accentue avec les encyclopédistes et les cabinets de « curiosités » se multiplient, groupant parfois dans un mélange effarant les médailles et les coquillages, les manuscrits et les pétrifications, les insectes et les fossiles, les automates et les madrépores, et nous donnant l'impression de boutiques de bric-à-brac. Quant aux galeries de tableaux, ce ne sont, bien entendu, que Raphaëls, Murillos, Titiens, Corrèges, Rubens et autres dieux de l'art. M. Le Roi de la Faudignère, « chirurgien-dentiste de S. A. S. Monseigneur le prince palatin, duc des Deux-Ponts », qui loge place Royale, au pavillon du Roi, « très renommé pour son *élixir odontalgique* et son *opiat pour les dents* », mais en même temps amateur de peinture, possède une collection à faire pâlir notre Louvre actuel (t. I, p. 678). Elle passa en vente en janvier 1787 et il serait curieux d'avoir les prix atteints par ces problématiques chefs-d'œuvre.

En 1788, Hardouin fit paraître un extrait de l'ouvrage précédent, analogue à l'ancien *Almanach*, sous le titre : *le Voyageur à Paris*. Il est orné d'un petit plan de la ville et divisé en deux parties de XII-280 et XII-280 pages. Il est dédié à Mgr de Villedeuil, contrôleur général des Finances.

En 1789, nouvelle édition de l'*Almanach*, dédiée au même, qui est devenu « secrétaire d'État au département de Paris ». Elle a LIX-280 et XXXII-280 pages.

Enfin, en 1790, nouvelle édition, qui s'intitule la huitième, et où il est question, dans les « changements survenus en 1789 », de la prise de la Bastille et de l'Assemblée nationale. Elle a LXVI-180 et XLIV-280 pages. Le nom de M. de Villedeuil a disparu de l'en-tête.

La Révolution interrompit cette publication annuelle, qui fut d'ailleurs remplacée, à partir de 1792, par plusieurs autres *Almanachs* tout à fait analogues. Mais en 1796 (an IV), le *Guide des amateurs*, qui avait été complété en 1788 par un ouvrage semblable sur les environs de Paris (2 vol. in-12), reparut sous le titre : *Paris tel qu'il était avant la Révolution.*

Digitized by Google

Si le fond restait le même, de nombreux cartons remplaçaient les éloges prodigués naguère à la ci-devant royauté et aux ci-devant princes du sang par des invectives vengeresses. Évidemment ce Thiéry était un opportuniste[1].

IV. — Watin.

Sans m'étendre sur les *Tablettes parisiennes* de R. de Vaugondy (1760), — les *Étrennes géographiques et pittoresques du voyageur parisien* publiées chez Grangé (1765), — le *Géographe parisien* de Le Sage (1769), — le *Provincial à Paris* de Cabot de Dampmartin (1790), — le *Manuel du voyageur à Paris* de Mercier de Compiègne (1800), — tous ouvrages médiocres ou mauvais, qui n'eurent qu'une vogue éphémère et conduisent aux guides encore plus médiocres du début du XIX^e^ siècle[2], — je terminerai l'étude de ceux du XVIII^e^ par un petit ouvrage, qui n'est pas sans mérite, mais que certains n'ont pas très bien compris et auquel d'autres ont accordé des éloges peut-être exagérés.

Édition de 1787. — Il a pour titre : « Le Provincial | à Paris, | ou | État actuel de Paris; | ouvrage indispensable à ceux qui | veulent connaître et parcourir Paris, | sans faire aucune question | ... A Paris, | chez le sieur Watin fils, éditeur, rue | Sainte-Apolline, n° 33. | 1787. » Il comprend quatre volumes in-24, imprimés en caractères très fins, mais très nets, — qui rappellent tout à fait le genre des Didot, — et cinq cartes dans un étui. Celles-ci, dues à l'ingénieur-géographe Moithey (Préface, p. XI), représentent Paris avec ses enceintes successives (très exactes pour l'époque) et ses quatre régions nord-ouest, nord-est, sud-ouest et sud-est, suivant le plan adopté par l'auteur et qui sera exposé plus loin.

L'ouvrage est connu sous le nom de son éditeur, Watin, et

1. Je possède un exemplaire de 1796 identique au tirage de 1787, sauf changement du titre, suppression du privilège et addition après la préface (p. XLI à LII) d'un agenda des cérémonies qui se rapporte à l'ancien régime (non décrit par Tourneux dans sa *Bibliographie*). Cette nouvelle mise en vente dut soulever des protestations et nécessiter le cartonnage (pour celui-ci, cf. Tourneux, n° 12030).

2. Sur ces derniers guides, cf. P. Lacombe, préface au *Journal d'un voyage à Paris*, de John Dean.

Digitized by Google

a été republié en 1788, 1789, 1790, 1803 et peut-être en 1805. Le privilège de dix ans, en date du 6 septembre 1786, imprimé à la fin du deuxième volume (Q[r] Saint-Germain, 2[e] partie, p. 185), est pris au nom « des sieurs D... », peut-être les imprimeurs, qui ne sont pas nommés. D'autre part, Watin ne figure pas comme libraire sur les listes de Lottin, qui vont jusqu'en 1788. L'édition de 1803 est domiciliée chez un sieur « Precien », qui dissimule, comme on le verra, Prévost de Saint-Lucien, ancien avocat au Parlement, lequel se déclare l'auteur des éditions antérieures. Le « Watin fils » de ces éditions n'est donc qu'un personnage interposé[1].

Dans les éditions de 1788 et 1789, les deux parties du titre de 1787 sont interverties : « État actuel de Paris, ou le Provincial à Paris. » Dans les suivantes, la première partie reste seule : « État actuel de Paris », avec la date.

L'auteur divise Paris en quatre grands quartiers, au moyen d'une coupure est-ouest, qui est la Seine, et d'une coupure nord-sud, qui est la ligne rue Saint-Denis, rue de la Harpe, rue d'Enfer. La première région, ou région sud-est, dite *Quartier Notre-Dame*, comprend aussi les îles. La deuxième, ou sud-ouest, est dite *Quartier Saint-Germain;* la troisième, ou nord-est, est le *Quartier du Temple* ou du Marais; la quatrième, ou nord-ouest, est le *Quartier du Louvre*. Chacun des quatre volumes décrit un quartier. On vendait séparément les quartiers, avec ou sans les cartes; aussi les exemplaires complets des quatre volumes et de l'étui des cinq cartes sont-ils fort rares[2].

Chaque quartier ou volume est divisé en deux parties, paginées à part. La première, ou *Viographe*, donne la liste alphabétique des rues du quartier, avec leurs tenants et aboutissants, et le nombre des portes qu'on y trouve. Ces portes sont comptées : le numéro 1 est donné à la première porte à gauche en entrant dans la rue; puis les numéros se suivent du même côté jusqu'à la dernière porte et reviennent du côté droit jusqu'au point de départ. Les extrémités de la rue sont désignées par le

1. Paul Lacombe l'avait déjà vu (cf. sa communication dans *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1885, p. 162; Barroux, p. 384, n. 2 et 3). Lacombe avait promis sur l'ouvrage une notice plus complète, qui n'a pas paru.

2. Un exemplaire complet de la première édition a fait 200 fr., sans les frais, à la vente Lacombe (n° 940).

Digitized by Google

numéro 1 et le dernier numéro du côté gauche. Dans chaque rue, les monuments, hôtels ou établissements remarquables sont indiqués par le numéro de leur porte; quand ils nécessitent une description plus détaillée, ils sont marqués d'une étoile et suivis d'un numéro de page renvoyant à la seconde partie. Cette seconde partie complète les renseignements de la première, par l'historique des monuments ou des rues. Chaque volume se termine par trois tables des *monuments*, des *établissements* et des *personnages vivants* cités dans le volume.

Prenons un exemple parmi les rues ayant peu changé. Au tome I, 1re partie, page 46, figure :

*Rue S. Louis, Isle S. Louis.
268 t., 107 p., page 120.
1. Quai d'Orléans, près le Pont-Rouge.
64. Quai d'Anjou, à la pointe de l'isle.
1. Bureau de la Souscription de l'herbier de la France, par M. Bulliard.
6. Cours d'accouchemens, par M. Déleurye, maître en chirurgie.
19. Machine pour faire des fumigations de soufre et de tabac pour détruire les pucerons et les taupes, par le sieur Calme.
48. Lanterne de M. le commissaire Dulari.
64. *Hôtel Lambert, aujourd'hui hôtel de Beaumont..., p. 122.
66. Hôtel de Devins-Fontenay.
70. *Église paroissiale de Saint-Louis; M. Corroler, curé..., p. 121.
100. Corps de garde de pompiers pour les incendies.
*A la pointe de l'isle, pompes et réservoir pour clarifier l'eau de la Seine, p. 122.
Anciens bains du sieur Poitevin.
Bateaux de bains chauds du sieur Guignard, à 24 sols.

Ce qui veut dire :

La rue Saint-Louis, en l'île, a 268 toises de long et 107 portes; la deuxième partie, page 120, en donne l'historique.

En y entrant par le quai d'Orléans, près du Pont-Rouge (pont Saint-Louis actuel), le numéro 1 est la première maison à gauche (emplacement de la rue du Bellay); le numéro 64 est la dernière maison du même côté, à l'extrémité opposée, qui aboutit au quai d'Anjou. On voit, en effet, plus loin, que cette maison est l'ancien hôtel Lambert, le numéro 2 actuel.

Les 1, 6, 19, 48 et 64, qui sont cités, sont tous du côté nord (côté pair actuel); la deuxième partie, page 122, donne l'histo-

Digitized by Google

rique du 64. Le 66 est du côté sud; c'est le 13 actuel. Watin le désigne comme l'hôtel Devin de Fontenay, où logeait le président à la Chambre des comptes, où son fils habita un moment en 1788, après son mariage avec Thérézia Cabarrus; ce serait donc par erreur qu'on le place plus à l'ouest, au coin de la rue Budé, aux numéros 47, 49 actuels (*Cité*, 1911, p. 271). Le 70 est l'église Saint-Louis (numéro 21 actuel), dont la deuxième partie, page 121, donne l'historique. Le numéro 100 est également du côté sud, dont la dernière maison, près du quai d'Orléans, doit, d'après le nombre des portes, être le numéro 107 (emplacement du 83 actuel).

On voit que ce numérotage des portes peut rendre de réels services pour des identifications topographiques. Mais il ne faut pas oublier qu'il est, en grande partie, *une invention de l'auteur du Watin.* La Déclaration du 29 janvier 1726, confirmée par l'ordonnance de police du 30 juillet 1729, puis par celles de 1740 et 1765, avait prescrit le numérotage des portes cochères et charretières des maisons situées *hors* des barrières pour contrôler l'exécution des édits interdisant les nouvelles constructions[1]. En 1775, la mesure avait été étendue aux immeubles situés *à l'intérieur* des barrières pour faciliter les recherches des agents du fisc. Mais elle s'était heurtée à l'opposition de la noblesse[2], qui y voyait une insulte pour ses hôtels, et même de la bourgeoisie, qui ne tenait pas à faciliter la confection des rôles. Aussi le numérotage était-il resté à l'état d'ébauche et l'administration n'avait pas insisté (cf. Delalain, *l'Imprimerie et la librairie à Paris de 1789 à 1813*, Introd., p. XXXIII et suiv.).

Le système appliqué par Watin, — partir d'un bout de la rue, en suivant un côté et revenant par l'autre, — est bien celui qui avait été prescrit[3]. Mais *sa généralisation* est de l'auteur du guide et Paris était loin d'offrir le tableau d'ensemble qu'il nous présente. D'ailleurs, aucune méthode ne préside au choix du *point de départ*[4]. Pour les rues parallèles à la Seine,

1. Avant 1906, on en voyait un exemple, 98, rue de Charenton. On en voit encore un, 161, rue de Charonne.

2. Cf. Mercier, *Tableau de Paris*, t. II, p. 203.

3. C'est celui qui est déjà appliqué dans le *Terrier du Roi* (Arch. nat., Q[1]* 1099), rédigé de 1700 à 1710 environ.

4. Babeau s'est trompé (*Paris en 1789*, p. 44 et suiv.) et sur la généralité du système, et sur le principe adopté pour le point de départ, don-

Digitized by Google

le numérotage va tantôt de l'ouest à l'est (exemple, rue Saint-Louis-en-l'Ile), tantôt de l'est à l'ouest (exemples, rue Sainte-Apolline, rue Saint-Honoré, etc.). Pour les rues perpendiculaires ou obliques au fleuve, il part tantôt de celui-ci en allant vers la périphérie (rues Saint-Jacques, Montmartre, Richelieu, etc.), tantôt de la périphérie en allant vers le fleuve (rues Saint-Denis, Saint-Martin, Vieille-du-Temple, etc.). Quelquefois le faubourg qui prolonge une rue est numéroté dans le même sens que celle-ci (rue Saint-Honoré, faubourgs Saint-Honoré et du Roule); quelquefois il est numéroté en sens inverse (rue Saint-Jacques, faubourg Saint-Jacques). Parfois le cas est encore plus compliqué.

Prenons, par exemple, la rue Saint-Jacques (t. I, 1re partie, p. 38). On lit :

R. S. Jacques, 350 t. (toises), 263 p. (portes).
1. Du Petit-Pont.
124. A la Porte Saint-Jacques.

Donc le numérotage part de la rue du Petit-Pont, au coin de la rue Galande (numéro 1 actuel), va jusqu'au coin de la rue des Fossés-Saint-Jacques, où est le 124, et revient par le côté ouest, du 125 au 263, au coin de la rue Saint-Séverin. Les indications de maisons remarquables qui suivent sont conformes à cette marche.

Puis nous trouvons (Ibid., p. 40) :

Suite de la rue Saint-Jacques.
400 t., 317 p.
51. Rue du Faubourg-Saint-Jacques.
162. L'ancienne porte de la rue Saint-Jacques.

Pourquoi cette seconde fraction? Pourquoi commence-t-elle au numéro 51? Pourquoi finit-elle à l'ancienne porte, révélant un numérotage *en sens inverse* du précédent? Pour le comprendre, passons (Ibid., p. 41) à la

R. F.bourg-Saint-Jacques, 475 t.
1. Au boulevard.
51. A la seconde rue Saint-Jacques.

---

nant le numérotage de Watin (qu'il ne nomme pas, mais qu'il utilise) comme appliqué dans tout Paris, « en partant de la Seine ou en suivant son cours ».

Digitized by Google

Nous voyons alors que le numérotage des *deux* dernières rues *est continu*. Il part du boulevard Saint-Jacques actuel (numéro 1 à gauche) et va, du sud au nord, jusqu'au 51, au coin de la rue de la Bourbe (boulevard de Port-Royal actuel). Il continue, dans la *seconde*, rue Saint-Jacques, du 51 (rue de la Bourbe) au 162, à l'ancienne porte, au coin de la rue Saint-Hyacinthe (rue Malebranche). Il revient, par le côté est, du 163 au 235, où se trouve le Val-de-Grâce. Il continue du même côté dans la rue du Faubourg-Saint-Jacques jusqu'au 291, où est l'hospice Saint-Jacques-du-Haut-Pas (hôpital Cochin) et jusqu'au 317, dernière porte de la *seconde* rue Saint-Jacques.

Quelle est la raison de cette anomalie? Il semble que le numérotage ait été *préparé* pour une rue du Faubourg-Saint-Jacques allant du boulevard extérieur à l'ancienne porte; peu avant la publication du livre, le nom de *rue Saint-Jacques* aurait été prolongé au sud jusqu'à la rue de la Bourbe et Watin en aurait tenu compte en introduisant une *seconde* rue Saint-Jacques, sans changer son numérotage. Cependant, il paraît certain que ce prolongement de la rue Saint-Jacques n'a été définitif qu'en 1806, et non en 1786 (Lazare, *Dictionnaire*, éd. 1844, p. 343). D'autre part, Watin donne un numérotage *commun* aux rues du Cherche-Midi et des Vieilles-Tuileries (t. II, 1re partie, p. 15, 58), aux rues de la Planche et de Varenne (t. II, 1re partie, p. 47, 61), bien qu'elles fussent distinctes de son temps. Il semble donc que ces anomalies révèlent de simples projets, dont Watin devance l'adoption.

On voit que, pour bien se reconnaître dans le Watin, il faut l'étudier de près. Ses cinq ou six éditions montrent que les contemporains l'appréciaient. Aujourd'hui, le bénéfice de son étude paraît minime.

Il contient d'ailleurs d'assez nombreuses erreurs. Ainsi, rue Saint-Jacques prolongée, l'auteur met les Feuillantines entre les Bénédictins anglais et le Val-de-Grâce, alors que ce sont les Bénédictins qui sont dans l'intervalle. Le numérotage des rues de Sèvres (t. II, p. 54), de Charenton (t. III, p. 26), d'autres encore, est incompréhensible. L'auteur qui, pour la partie historique, se sert du Piganiol de 1765, n'a pu identifier nombre d'hôtels qui avaient changé de propriétaires (cf. t. II, 2e partie, p. 166) et a commis des confusions. Il dit Folie-Mauricault pour Folie-Méricourt (t. III, p. 40), nom déjà abandonné

Digitized by Google

au temps de Jaillot; — rue Gérard Bosquet pour Girard Bauquet (t. III, p. 43) et la fait commencer par erreur au numéro 12 au lieu du numéro 1, puisque son numérotage est indépendant de celui de la rue Beautreillis (t. III, p. 14). On ne s'explique pas davantage pourquoi la rue Neuve-Saint-Martin commence par le numéro 35 (t. III, p. 59) et la rue Bertin-Poirée par le numéro 11 (t. IV, p. 14).

Dans toutes les rues, Watin mentionne les boîtes aux lettres, les hôtels meublés, les banques, les lanternes des commissaires de police, les écussons des notaires. Comme Thiéry, il fournit aussi de nombreuses adresses commerciales, évidemment payées, dont certaines sont assez drôles. Ainsi on voit, 16, rue Planche-Mibray, le chapelier Trouvé, « inventeur d'une nouvelle manière de feutrer les chapeaux, *approuvée par l'Académie* » (t. III, 1re partie, p. 78), — rue de la Rapée, l'atelier de la dame Bellette, « pour purifier la laine des matelas » par un procédé également « *approuvé par l'Académie* » (t. III, p. 84), — rue Favart, une « poudre pour détruire les rats et les souris, par le sieur Brignout, sculpteur », avec cette alléchante indication : « *Il suffit qu'un seul en mange pour que tous périssent* » (t. IV, p. 43), etc.

Répétons-le : le numérotage du Watin de 1787 est en grande partie *fictif*, généralisant un procédé qui était bien officiel, mais qui se réduisait dans la pratique à des réalisations fragmentaires. Les lecteurs de Watin pouvaient trouver ce qu'ils cherchaient, mais *en comptant les portes*, non en lisant des numéros qui n'existaient pas. Le numérotage ne deviendra obligatoire qu'avec le système révolutionnaire, et rationnel qu'avec le système napoléonien de 1805.

Autres éditions. — Les éditions de 1788 et 1789 faisaient partie de la bibliothèque Lacombe (nos 941 et 986), et la bibliothèque Saint-Fargeau les possède (la seconde incomplète), ainsi que celle de 1790.

Toutes trois ont pour base les clichés de l'édition de 1787, comme le prouve une lettre déplacée dans le mot *Fendenhem* au t. I, p. 7 des quatre éditions; mais on leur a fait subir de nombreux remaniements pour y introduire les nouvelles voies et surtout de nouvelles adresses.

Dans l'édition de *1788*, la 1re partie (*Viographe*) du t. I (*Quartier Notre-Dame*) ne contient que des changements insigni-

Digitized by Google

fiants (p. 11 à 13) et conserve le même nombre de pages qu'en 1787, soit 76; elle est suivie des « Changements et additions survenus pendant le cours de l'impression » (XII pages). La 2e partie est identique à l'ancienne (216 pages). Suivant le programme annoncé par l'auteur dès 1787, elle est suivie d'une *3e partie*, donnant les événements remarquables de l'année 1787 qui intéressent le quartier (IV pages). — Le t. II (*Quartier Saint-Germain*) est doté d'une préface nouvelle et est beaucoup plus développé que l'ancien; le nombre des adresses de certaines rues est doublé et la 1re partie (*Viographe*) passe de 64 pages à 96; elle est suivie d'un tableau des adresses administratives. La 2e partie reste la même et est suivie d'une 3e partie (X pages). — Le t. III (*Quartier du Temple*) est aussi augmenté, mais moins que le précédent. Le *Viographe* a 108 pages au lieu de 100, plus XVI pages d'additions et corrections. La 2e partie ne bouge pas. La 3e a VIII pages. — Le t. IV (*Quartier du Louvre*) est très accru et doté de la même préface nouvelle que le quartier Saint-Germain. Le *Viographe* passe de 122 à 172 pages, plus XVI pages d'additions et corrections. La 2e partie est identique à l'ancienne. La 3e partie compte XII pages. En tête de chaque volume figure une approbation du 3 décembre 1787.

L'édition de *1789*, approuvée le 3 décembre 1788, est à peu près pareille à la précédente; mais le *Viographe* de chaque quartier compte de 14 à 30 pages d'additions nouvelles, paginées à part, en chiffres romains ou arabes. Ces additions concernent surtout des rues où les précédentes éditions ne fournissaient aucune adresse commerciale. Les deuxièmes parties, pour les quatre quartiers, sont toujours celles de 1787[1]. Seules les troisièmes parties sont neuves, puisqu'elles concernent les événements remarquables de 1788; elles comptent 8 à 10 pages pour chaque quartier.

L'édition de *1790* est identique dans son fond à celle de 1789 et ne comporte que les quelques modifications suivantes. Le titre est : « État actuel | de Paris | 1790... A Paris, | au Bureau et Imprimerie du Journal gratuit, Boulevard | de la porte Saint-Martin à celle Saint-Denis, no 3. » Les t. I, II et IV ont la nouvelle préface de 1788, légèrement modifiée dans ses deux ou

1. Sauf celle du t. IV (*Louvre*), qui compte 180 pages au lieu de 164.

Digitized by Google

trois premières pages; seul le t. III (*Temple*) garde la vieille préface de 1787. Le sieur Watin fils, rue Sainte-Apolline, nº 33, est toujours indiqué comme « l'éditeur » du guide (p. 11). Parmi les livres qu'on trouve au nouveau magasin de vente, sur le boulevard Saint-Martin, figure le « Moyen d'extirper l'usure », par M. Prévost de Saint-Lucien, avocat au Parlement (p. 14). Les premières et les deuxièmes parties des quatre quartiers sont identiques à celles de 1789; seules les troisièmes parties, rapportant les événements de 1789, sont nouvelles. Après la préface du t. III (*Temple*) sont insérés deux feuillets donnant le tableau de l'administration municipale (p. 15 et 16) et le tarif des voitures de place (p. 17-18).

Par contre, l'édition de *1803* diffère beaucoup des précédentes. Son titre est : « État actuel de Paris, an XI (1803, v. st.);... A Paris, chez l'Auteur (le citoyen Precien), rue Apoline, nº 34. Et les Libraires du Palais du Tribunat. » Dans sa Préface, l'auteur déclare (p. xi) qu'il conserve la division en quatre grands quartiers *qu'il avait adoptée avant la Révolution;* il s'affirme ainsi comme le responsable des éditions antérieures. Le nom de « Precien » figurant sur le titre est un pseudonyme, comme celui de « Watin fils » représentait un personnage interposé. Le nom véritable nous est donné à la fin du deuxième volume, avant les tables, où figure (p. 407) une liste d'ouvrages indispensables aux étrangers et à la jeunesse, « qui se trouvent à Paris, *chez l'auteur* (le citoyen Prévost-Saint-Lucien), rue Apoline, nº 34 ». Le pseudonyme du titre est donc formé de la première et de la dernière syllabe du nom vrai. A la fin de la liste précitée (p. 409, paginée par erreur 407) figurent : « L'Art du peintre, doreur, vernisseur », du citoyen Watin (le père), déjà annoncé en 1787, et les « Moyens d'extirper l'usure », ouvrage de 1777, par l'auteur du guide, déjà annoncé en 1787 par Watin fils comme l'œuvre de « M. Prévost de Saint-Lucien, avocat au Parlement », et comme ayant provoqué l'établissement du Mont-de-Piété (t. III, 2e partie, p. 29); la même mention figure en 1788, 1789 et 1790, sauf que dans cette dernière édition elle est reportée après la Préface (cf. p. 31).

Donc, en 1787, Prévost de Saint-Lucien, habitant rue Sainte-Apolline, porte à porte avec les Watin (lui au 34, eux au 33), avait pris le nom du fils comme « éditeur » de son guide, ne

Digitized by Google

voulant pas sans doute compromettre la dignité d'un parlementaire dans un ouvrage aussi futile. Les temps ayant changé et le fils Watin ayant peut-être disparu dans la tourmente révolutionnaire, Prévost parle désormais pour lui, sans se démasquer entièrement sur le titre.

Les quatre grandes divisions de Paris restent les mêmes qu'en 1787, mais sont placées dans un autre ordre : I, Louvre; II, Temple; III, Cité ou Notre-Dame; IV, Saint-Germain. L'ouvrage forme toujours quatre volumes, mais autrement répartis; les deux premiers groupent le *Viographe*, c'est-à-dire l'indicateur des rues des quatre divisions, le premier réunissant les deux divisions du Paris-Nord (Louvre et Temple), le deuxième celles du Paris-Sud (Cité et Saint-Germain); la pagination des deux volumes se suit (464 pages avec les tables) et on les trouve reliés en un seul tome. Les deux autres volumes sont consacrés aux détails historiques.

C'est surtout le *Viographe* qui est intéressant, ne gardant à peu près rien, sauf le dispositif, de celui de 1787. Dans sa préface, l'auteur se plaint de l'inextricable confusion que les numérotages révolutionnaires ont jetée dans le classement des maisons (p. VIII et suiv.) : « Avant la Révolution arrivée en 1789, dit-il, *toutes* les maisons de Paris étaient numérotées par ordre, en commençant à gauche par le numéro 1 sur la première maison, etc... » Répetons-le : ce numérotage était *officiel*, mais très loin d'être *pratiquement réalisé* pour « toutes les maisons » de Paris. Cependant, en 1789, un certain nombre de rues étaient entièrement numérotées[1], d'autres partiellement. Or, à la fin de 1789, le conseil de la Commune rendit le numérotage obligatoire pour faciliter le recensement des citoyens et la répartition de l'impôt, mais abandonna les mesures d'exécution aux comités des 60 *districts*, puis (1790) des 48 *sections*, qui agirent chacun pour leur compte. Le premier numérotage, réalisé en 1790 et 1791, se fit généralement par une seule série de numéros, partant d'un point quelconque du *district*[2] et en suivant les

1. Par exemple les rues ouvertes entre 1765 et 1782 autour de la nouvelle Halle-au-Blé, celles ouvertes vers 1780 autour de l'Opéra-Comique du duc de Choiseul (Lazare, *Répertoire du fonds des Domaines*, Arch. de la Seine, Introd.).

2. D'après les séries que M. Masson a pu reconstituer dans le VI[e] arrondissement, ce point est généralement pris à la périphérie.

Digitized by Google

rues, ou portions de rues, pour revenir au point de départ, sans sortir des limites de la circonscription. Beaucoup de rues appartenant à plusieurs districts présentèrent plusieurs séries de numéros[1]. A ce premier numérotage, — exécuté sans qu'on prît soin, le plus souvent, d'effacer les vieux numéros de Louis XVI, — se superposa, à la fin de 1791 et en 1792, le numérotage sectionnaire, opéré suivant le même principe, mais dont les séries n'embrassaient plus les mêmes limites que les séries précédentes, puisque les circonscriptions étaient agrandies (cf. Delalain, *loc. cit.*, p. XXXIV, XXXVI). En 1803, certaines maisons portaient *deux et même trois numéros*, ceux-ci se succédant dans la même rue avec des différences énormes. Ainsi, l'ancien 101 de la rue Dauphine (hôtel meublé de Flandre) était devenu le 1740 de la rue de Thionville; l'ancien 116 (librairie Firmin-Didot, située du même côté est que le précédent) était le 1850, etc... Le numérotage sectionnaire, qui durait depuis treize ans, était donc une source d'erreurs perpétuelles et chacun appelait de tous ses vœux la réforme que préparait dès 1803 le préfet de police et qui ne devint effective que par le décret du 15 pluviôse an XIII (4 février 1805). Celui-ci devait être appliqué dans les trois mois, c'est-à-dire pour le 4 mai, mais ne le fut en réalité qu'en juillet ou en août (Delalain, p. XXXVIII). C'était le système actuel, avec numéros blancs sur fond rouge pour les rues parallèles à la Seine, sur fond noir pour les rues perpendiculaires ou obliques[2]. On en rencontre encore d'assez nombreux vestiges.

Revenons au guide de Prévost. L'auteur donne d'abord la nouvelle division de Paris en douze municipalités, formées chacune de quatre quartiers, ou anciennes sections. Beaucoup de quartiers et même de municipalités gardent encore leurs noms révolutionnaires. Le IIe arrondissement s'appelle Guillaume Tell, le VIIe de la Réunion, le VIIIe de l'Indivisibilité, le

1. « Il y a telle rue d'une demi-lieue de long dans laquelle le même numéro se trouve sur dix à douze maisons différentes » (*Gazette de France*, 17 brumaire an IX.)

2. On sait que, pour ces dernières rues, le décret signé par l'empereur prévoyait un numérotage *se dirigeant vers la Seine*, ce qui était absurde; sur l'initiative de Frochot et de Champagny, la minute fut corrigée par le secrétaire Miot et le système renversé (*Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1920, p. 28).

Digitized by Google

IX^e^ de la Fidélité. Pour les tenants et aboutissants des rues, l'auteur conserve son ancien système de numérotage; pour le détail des maisons remarquables, il donne tantôt l'ancien numéro, tantôt le numéro sectionnaire, ce qui rend les identifications fort difficiles, souvent impossibles. Pour beaucoup de rues, il indique le nom ancien et l'origine du nouveau. Quelques mentions sont intéressantes à relever.

A propos du couvent des Capucines, il écrit (p. 23) : « C'est dans cette maison que s'est fabriqué pendant six ans de la Révolution pour 40 milliards d'assignats, dont la masse ne vaudrait pas aujourd'hui 40 sols. » On pense au mark et au rouble. — Place de la Concorde (p. 36) il indique que la statue de Louis XV, abattue le 11 août 1792, fut remplacée par une Liberté assise, abattue elle-même le 10 juillet 1800 et « remplacée par une colonne dite départementale, au pied de laquelle une centaine de grandes figures se tenant par la main, appelées chacune du nom d'un département, paraissaient danser une farandole au pied de la colonne, *ce qui fit donner à la place le nom de place de la Concorde* »; la colonne disparut à son tour en brumaire an X (novembre 1801). L'étymologie est fausse, puisque le nom remonte à 1795; c'est lui qui avait provoqué la colonne et la farandole. — En 1803, l'Élysée est loué au glacier Velloni, « qui en a fait un séjour de plaisirs », transformant le jardin en dancing, baptisé « Hameau de Chantilly » (p. 70); — le Châtelet vient d'être démoli et « offre une place vague » (p. 176); — l'École centrale occupe le collège du Plessis, venant du collège Mazarin (p. 276); — le quai des Orfèvres est surnommé le quai Riche et « il y a toujours une sentinelle pendant la nuit » (p. 298); — l'illustre peintre Prud'hon est parmi les artistes délogés du Louvre qui ont trouvé asile à la Sorbonne (p. 311).

Le ton général de l'auteur est celui d'un ancien jacobin revenu aux idées d'ordre depuis l'avènement du Consulat. S'il appelle la Bastille « cet exécrable monument du despotisme des rois de France » (p. 157), il accuse « la tyrannie de Robespierre » (p. 277) et « le vendalisme » de la Révolution (p. 320). A propos de Notre-Dame, il écrit (p. 295) : « Appelée le temple de la raison pendant le régime révolutionnaire, qui mettait autant de raisons qu'il y avait de Notre-Dame. Nous n'en avons jamais

Digitized by Google

trop vu la raison; mais la loi, comme la journée du 28 germinal an X (18 avril 1802), sur le rétablissement du culte, ont restitué les noms anciens et en ont fait raison. » Ce n'est pas très spirituel, mais c'est l'indice d'un bon esprit.

Je n'ai pu trouver dans aucune bibliothèque l'édition de *1805*. Si elle a paru, comme les précédentes, en janvier, *avant* l'application du nouveau système de numérotage, elle doit peu différer de celle de 1803. C'est peut-être ce nouveau système, enlevant toute incertitude aux adresses et rendant le *Viographe* moins utile, qui a empêché de nouvelles éditions; c'est peut-être aussi la mort de Prévost de Saint-Lucien. En tout cas, son plan de guide ne fut pas imité et il fallut attendre le *Bottin* pour le voir renouvelé sur une beaucoup plus vaste échelle.

M. Dumolin.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Philibert de Lorme à Paris (1546-1559); par Maurice Roy . . 1

Une propriété rurale de la famille Gobelin : la Cour-Roland; par Léon Mirot 37

Les obsèques de François Ier par le héraut Guyenne; par L. Royer. 55

Catalogue des œuvres d'art de la Bibliothèque Sainte-Geneviève; par Amédée Boinet. 87

La commémoration des rois de France à Paris pendant la Restauration; par Robert Anchel 173

Notes sur les vieux guides de Paris; par Maurice Dumolin . 209

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS. *Paris*, 1874-1924, 47 vol. in-8°. 376 fr.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE. *Paris*, 1874-1922, 49 vol. in-8°. 245 fr.

On peut se faire inscrire comme souscripteur sur la présentation de deux membres de la Société.

Le prix de la cotisation est de 15 fr. par an.

PLAN DE PARIS, par TRUSCHET et HOYAU. 8 feuilles in-plano dans un carton, et notice par J. COUSIN. *Paris*, 1874-1875, in-8°. 30 fr.

PARIS PENDANT LA DOMINATION ANGLAISE (1420-1436), par A. LONGNON. *Paris*, 1877, in-8°. 10 fr.

LES COMÉDIENS DU ROI DE LA TROUPE FRANÇAISE, par E. CAMPARDON. *Paris*, 1878, in-8°. *Épuisé.*

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS (1405-1449), publié par A. TUETEY. *Paris*, 1880, in-8°. *Épuisé.*

DOCUMENTS PARISIENS SUR L'ICONOGRAPHIE DE SAINT LOUIS, publiés par A. LONGNON. *Paris*, 1881, in-8°. 8 fr.

JOURNAL DES GUERRES CIVILES DE DUBUISSON-AUBENAY, publié par G. SAIGE. *Paris*, 1882-1883, 2 vol. in-8°. 20 fr.

POLYPTYQUE DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, publié par A. LONGNON. *Paris*, 1885-1895, 2 vol. in-8°. 20 fr.

L'HOTEL-DIEU DE PARIS AU MOYEN AGE; histoire et documents, par E. COYECQUE. *Paris*, 1888-1891, 2 vol. in-8°. 20 fr.

ÉPITRE DE G. FICHET SUR L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE A PARIS, publiée en fac-similé, avec préface par L. DELISLE. *Paris*, 1889, in-8°. 6 fr.

UN GRAND ENLUMINEUR PARISIEN DU XV^e SIÈCLE : Jacques de Besançon, par P. DURRIEU. *Paris*, 1891, in-8°. *Épuisé.*

LETTRES DE M. DE MARVILLE, lieutenant général de police, au ministre Maurepas, publiées par A. DE BOISLISLE. *Paris*, 1896-1905. 3 vol. in-8°. 20 fr.

DOCUMENTS PARISIENS DU RÈGNE DE PHILIPPE VI DE VALOIS (1328-1350), publiés par Jules VIARD. *Paris*, 1898-1899, 2 vol. in-8°. 20 fr.

DOCUMENTS SUR LES IMPRIMEURS, LIBRAIRES, ETC., ayant exercé à Paris de 1450 à 1600, publiés par Ph. RENOUARD. *Paris*, 1901, in-8°. 10 fr.

LÉGENDE DE SAINT DENIS, reproduction des miniatures, etc. Notice par H. MARTIN. *Paris*, 1908, gr. in-8°. 25 fr.

RECUEIL DES CHARTES DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, par René POUPARDIN, t. I (1909). 10 fr.

TABLES DÉCENNALES DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ, par E. MAREUSE. *Paris*, 1885, 1894 et 1909, 3 vol. in-8°. Table de 1885 *épuisée.* Chaque 5 fr.

Imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR, à Nogent-le-Rotrou.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV.OF M
3 9015 06832 5524
JUN 12 1925
BOUND

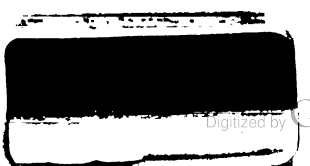

Digitized by Google